ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

DI·fusion

Dépôt Institutionnel de l'Université libre de Bruxelles /
Université libre de Bruxelles Institutional Repository
Thèse de doctorat/ PhD Thesis

Citation APA:

Boudin, H. R. (1976). *Les relations entre les Eglises protestantes et l'Etat en Belgique (1814-1839): une nouvelle aurore de la liberté* (Unpublished doctoral dissertation). Université libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, Bruxelles.

Disponible à / Available at permalink : https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/216551/2/065ff093-497f-4116-b9ee-c7df1790184b.txt

(English version below)

Cette thèse de doctorat a été numérisée par l'Université libre de Bruxelles. L'auteur qui s'opposerait à sa mise en ligne dans DI-fusion est invité à prendre contact avec l'Université (di-fusion@ulb.be).

Dans le cas où une version électronique native de la thèse existe, l'Université ne peut garantir que la présente version numérisée soit identique à la version électronique native, ni qu'elle soit la version officielle définitive de la thèse.

DI-fusion, le Dépôt Institutionnel de l'Université libre de Bruxelles, recueille la production scientifique de l'Université, mise à disposition en libre accès autant que possible. Les œuvres accessibles dans DI-fusion sont protégées par la législation belge relative aux droits d'auteur et aux droits voisins. Toute personne peut, sans avoir à demander l'autorisation de l'auteur ou de l'ayant-droit, à des fins d'usage privé ou à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique, dans la mesure justifiée par le but non lucratif poursuivi, lire, télécharger ou reproduire sur papier ou sur tout autre support, les articles ou des fragments d'autres œuvres, disponibles dans DI-fusion, pour autant que :

- Le nom des auteurs, le titre et la référence bibliographique complète soient cités;
- L'identifiant unique attribué aux métadonnées dans DI-fusion (permalink) soit indiqué;
- Le contenu ne soit pas modifié.

L'œuvre ne peut être stockée dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'identifiant unique (permalink) indiqué ci-dessus doit toujours être utilisé pour donner accès à l'œuvre. Toute autre utilisation non mentionnée ci-dessus nécessite l'autorisation de l'auteur de l'œuvre ou de l'ayant droit.

---------- **English Version** ----------

This Ph.D. thesis has been digitized by Université libre de Bruxelles. The author who would disagree on its online availability in DI-fusion is invited to contact the University (di-fusion@ulb.be).

If a native electronic version of the thesis exists, the University can guarantee neither that the present digitized version is identical to the native electronic version, nor that it is the definitive official version of the thesis.

DI-fusion is the Institutional Repository of Université libre de Bruxelles; it collects the research output of the University, available on open access as much as possible. The works included in DI-fusion are protected by the Belgian legislation relating to authors' rights and neighbouring rights. Any user may, without prior permission from the authors or copyright owners, for private usage or for educational or scientific research purposes, to the extent justified by the non-profit activity, read, download or reproduce on paper or on any other media, the articles or fragments of other works, available in DI-fusion, provided:

- The authors, title and full bibliographic details are credited in any copy;
- The unique identifier (permalink) for the original metadata page in DI-fusion is indicated;
- The content is not changed in any way.

It is not permitted to store the work in another database in order to provide access to it; the unique identifier (permalink) indicated above must always be used to provide access to the work. Any other use not mentioned above requires the authors' or copyright owners' permission.

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

FACULTE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

INSTITUT D'HISTOIRE DU CHRISTIANISME

COMMUNICATION AUTORISÉE

Les relations entre les Eglises protestantes et l'Etat en Belgique (1814-1839)

Une nouvelle aurore de la Liberté

TOME : 2

Universite Libre de Bruxelles
003349688

Thèse présentée par

Hugh Robert BOUDIN

pour l'obtention du grade de
Docteur en Histoire du Christianisme

Année académique 1975-1976

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

FACULTE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

INSTITUT D'HISTOIRE DU CHRISTIANISME

COMMUNICATION AUTORISÉE

Les relations entre les Eglises protestantes et l'Etat en Belgique (1814-1839)

—

Une nouvelle aurore de la Liberté

TOME :2

884
B 661
v.2 cop.1

S-792.283
v2

UNIVERSITAS BRUXELLENSIS BIBLIOTHECA

Thèse présentée par

Hugh Robert BOUDIN

pour l'obtention du grade de
Docteur en Histoire du Christianisme

Année académique 1975-1976

b) les paroisses de garnison

1. Premier Cercle de Bruxelles

Même si le Département du Culte réformé classait administrativement les communautés en paroisses civiles et militaires, ce partage quelque peu arbitraire ne respectait pas scrupuleusement la composition sociale des Eglises (1). Le DGER fut même amené à autoriser le passage d'une catégorie à l'autre, mais toujours dans le sens d'une consolidation des paroisses civiles.

Les paroisses de garnison disposant d'un pasteur résidentiel se trouvaient à différent stades de "civilisation". Liège avait accompli le passage complet, dont nous examinerons toutes les péripéties. Ruremonde était une paroisse mixte (2). Mons et Dinant connurent l'instauration d'un culte francophone régulier, tandis que Namur demeurait incontestablement communauté militaire.

Cette symbiose préparait une interpénétration plus complète à laquelle veillait le président de la DEPL. Aucune paroisse de garnison n'était isolée, mais au contraire intégrée dans la totalité du corps de l'ERPB par une insertion dans la structure classicale. A proprement parler les aumôniers de garnison n'étaient pas des militaires – ils ne portaient d'ailleurs aucun uniforme – mais des pasteurs civils engagés par le CGDG pour remplir une tâche pastorale auprès de la troupe. Le président provincial, en accord avec le CGDG organisait l'installation officielle des aumôniers selon les règles ecclésiastiques en vigueur.

---

(1) Le placement de certaines communautés dans l'une ou l'autre catégorie est malaisé et prête à discussion. La prépondérance d'un des groupes sociaux nous a guidé dans le classement.

(2) Le caractère hybride des paroisses se marquait clairement par le partage des frais entre les Départements du culte et de guerre. Le traitement de 1.400 fl. destiné au pasteur de Ruremonde était par moitié à charge des deux budgets; AR., 24 avril 1825, n° 98 (ANHK Maastricht 230).

453264

Le recrutement des consistoires de garnison posait souvent des problèmes. Tout en déployant une constante vigilance, il n'était pas aisé de dépister les militaires susceptibles d'en devenir membres. Le déplacement d'unités et les mutations individuelles privaient souvent les communautés d'un ou de plusieurs responsables. Une procédure précise prévoyait que la paroisse soumettait au DGER une liste portant le double des noms nécessaires. Le fait d'avoir assumé ailleurs des fonctions consistoriales devait être mentionné. Le DGER, en accord avec le CGDG procédait à la désignation (1). Nous verrons cependant que pour les petites garnisons même cette solution n'offrait pas les résultats souhaités.

Classant les paroisses de garnison selon les Cercles auxquels elles appartenaient, nous examinerons comment la législation en marqua la vie localement.

ANVERS

Anvers présente un cas intéressant de relations entre une communauté civile et une paroisse régimentaire. Il faut rappeler que parmi les régiments d'infanterie de la nouvelle armée néerlandaise figuraient quatre unités helvétiques : le régiment n° 29 dit "de Jenner", le n° 30 dit "de Ziegler", le n° 31 dit de "von Sprecher"(plus tard dit de "von Schmid"), tous trois à majorité protestante. Le régiment n° 32 "d'Auf de Maur" comportait surtout des militaires catholiques-romains (2).

---

(1) CSCB, 11e séance, 4 juin 1825 (AGR. Egl. prot. 3).
(2) Le 23 septembre 1814 le Royaume des Pays-Bas concluait une capitulation avec le Canton de Berne pour le recrutement du Régiment suisse de Jenner composé d'un Etat-Major et de deux bataillons, chacun de dix compagnies. Johan Ludwig Niklaus von Jenner (1765-1833) membre d'une vieille famille bernoise, fut officier en France de 1782-1792, puis colonel en Hollande, en 1816 est promu major-général, en 1826 devint chevalier de l'Ordre du Dannebrog.
Le Régiment dit "de Ziegler" d'une composition semblable fit l'objet le 19 octobre 1814 d'une convention avec le Canton de Zürich. Le recrutement s'effectua surtout

Chaque capitulation régimentaire prévoyait que la liberté de conscience serait respectée et que les militaires seraient à même de suivre les offices de leur confession. Tant que le régiment de "von Sprecher" était en garnison à Nimègue, Venlo ou Doesburg les lieux de culte se trouvaient facilement (1). Dans les Provinces méridionales par contre la chose était plus difficile. A Maestricht le temple luthérien mis à disposition pouvait à peine contenir un tiers des militaires. Le général-major von Sprecher sollicita du DGER un local plus vaste (2).

A Anvers, suite aux difficultés survenues avec les unités suisses, le Consistoire apprit avec satisfaction qu'une mesure récente interdisait aux "chapelains des régiments suisses de présider des services religieux auprès des fidèles protestants, sans autorisation expresse de leur pasteur" (3).

---

dans les cantons d'Argovie, de Schaffhouse, de Saint-Gall, de Thurgovie et de Zürich. Un même arrangement se fit avec les Grisons le 27 octobre 1814 pour la levée du Régiment dit "von Sprecher". Les militaires de cette unité étaient originaires des Cantons d'Appenzell, de Glaris et des Grisons.
Jacob von Sprecher (1756-1822), né à Bergen-op-Zoom, entra au service hollandais et devint capitaine à 18 ans. Lorsque la France occupa les Pays-Bas, il passa en Grande-Bretagne et revint en 1814 pour devenir colonel du Régiment qui portait son nom, promu général-major en 1816.
Jacob von Schmid (1769-1844) membre d'une vieille famille glaronaise, fut capitaine en Hollande en 1788, devint officier recruteur pour le 4e Régiment suisse au service de la France, en 1815 entra au service des Pays-Bas, en 1823 devint titulaire de l'ancien Régiment von Sprecher, en 1829 fut pensionné comme général-major. Le 31 décembre 1828 la dissolution des Régiments suisses fut décidée et devint effective le 31 décembre 1829. La facilité existait pour les militaires suisses de se rengager à titre individuel dans l'armée des Pays-Bas. Certains passèrent à la vie civile, mais restèrent dans les Provinces méridionales et devinrent membres des Eglises protestantes civiles.

(1) En temps de paix seuls les Régiments suisses de l'armée des Pays-Bas possédaient des aumôniers d'unité.
(2) Lettre de von Sprecher au DGER, 1 août 1817 (ANHK PKL IS).
(3) Disposition du DGER, 21 juin 1820 entérinée au cours de la séance du Consistoire d'Anvers, 5 juillet 1820 (APKA A 1 a 5).

Un modus operandi évita des différends. Plusieurs autorités participèrent à la rédaction d'un règlement idoine : le DGER, le CGDG, les chefs de corps des régiments suisses et leurs aumôniers. Le travail pastoral des aumôniers (sacrements, prédications, cure d'âmes) devait se restreindre aux personnes attachées aux régiments (militaires et des membres de leurs familles).

En l'absence d'un pasteur local, appel pouvait être fait à l'aumônier helvétique muni d'une autorisation écrite du Consistoire intéressé (1).

A la demande du régiment suisse n° 31, le Consistoire d'Anvers permit aux militaires d'utiliser l'église sous certaines conditions : la permission ne valait que pour les mois d'été; la fréquence des services était bimensuelle, l'heure choisie ne pouvait déranger les cultes néerlandais ou français. Il était demandé au colonel de veiller à ce que les militaires n'expectorent pas de tabac par terre ou sur les bancs, qui ne devaient pas être escaladés ! La propreté devait être garantie (2). En 1824 le chef de corps demanda de placer le culte militaire à 8 heures : l'autorisation fut accordée pour 7. Les militaires suisses devaient avoir une piété assez matinale ! La discipline laissait à désirer, les musiciens qui accompagnaient le culte laissaient la galerie en désordre, tandis que les hommes entraient et ressortaient pour s'égailler dans les auberges avoisinantes (3). Le régiment n° 30, remplacé par le n° 29, fut accueilli à l'Eglise d'Anvers par la méfiance créée par son prédécesseur.

Lors de son arrivée au printemps 1825, le culte militaire se déroula pour la première fois le 17 avril, sous la direction de l'aumônier M.D. Franck. La paroisse du régiment, y compris les membres des familles des militaires,

---

(1) Dépêche du DGER, 27 juin 1820 (APKA A 4 K 1).
(2) RPVC Anvers, séance du 4 décembre 1823 (APKA A 1a).
(3) Le diacre de Potter rapporte tous ces faits au Consistoire RPVC Anvers, 6 septembre 1824 (ibidem).

totalisait 1.800 âmes. Faute de place, le culte se restreignait à un bataillon. Tenant compte des maladies, des tours de garde et des congés, le soldat désireux de participer au culte n'y parvenait même pas tous les quinze jours. Une demande en vue d'utiliser tout le temple, en promettant discipline et propreté pendant l'office, fut accueillie favorablement, car l'ordre régnait effectivement parmi les militaires (1). Une convention entre Consistoire et aumônier pour l'utilisation du sanctuaire, ratifiée après consultation entre le CGDG et le DGER (2), prévoyait un dédommagement de 125 florins selon une autorisation du Département de la Guerre.

Les bonnes relations entre l'Eglise d'Anvers et l'aumônier du Régiment de Jenner se marquèrent par l'invitation à ce dernier de prêcher en français le deuxième jour de Noël 1825. Il fut touché de "... cette bonne volonté – qu'en mes précédentes garnisons j'ai eu le bonheur de pouvoir procurer à des communes (sic), qui avaient besoin de secours étrangers – je l'ai et conserverai toujours aussi vis-à-vis de vous" (3).

Il prêchait en allemand et certains paroissiens germanophones profitaient de l'aubaine. L'importance de ce groupe linguistique amena le Consistoire à examiner un projet de requête au Roi (4) demandant la nomination d'un pasteur apte à le desservir (5).

Entre-temps parut la décision royale d'accorder un second pasteur à Anvers (6). Le Consistoire résolut d'envoyer une lettre de remerciement, dans laquelle seraient mentionnés les besoins des fidèles de langue allemande (7).

---

(1) RPVC Anvers, séance 22 juin 1825 (APKA A 1 a).
(2) Lettre 28 janvier 1826 (APKA A 4 K 1).
(3) Lettre de Franck au Consistoire, 17 décembre 1826 (ibidem).
(4) RPVC Anvers, séance du 17 décembre 1829 (APKA A 1).
(5) L'AR. du 12 mars 1827 octroyait 400 fl. par an pour ce ministère germanophone (AMHK Maastricht 229).
(6) AR., 30 octobre 1829, n° 77 (ARA St.)
(7) RPVC Anvers, séance du 29 décembre 1829. La lettre de remerciement est datée du 6 janvier 1829 (APKA A 1 b).

Cependant une pétition du 10 février 1830, signée par 146 protestants germanophones d'Anvers (1), demandait au Roi la nomination d'un ministre capable de prêcher en haut-allemand et l'appropriation d'une chapelle particulière. Le Consistoire, consulté par le CSCB admit la légitimité d'un tel culte, mais crut discerner des tendances schismatiques dans la revendication d'un local (2).

LOUVAIN

Dans le schéma d'implantation des paroisses de garnison, Louvain et Vilvorde figuraient comme annexes de Bruxelles (3).

Le local assigné à la première de ces communautés était exigu et dépourvu du mobilier indispensable. Comme il entrait dans les obligations communales de pourvoir aux locaux nécessaires à l'exercice du culte, ainsi qu'aux frais de premier établissement, le CGER pria le Gouverneur du Brabant d'inviter le Bourgmestre de Louvain à s'en occuper (4). L'ancienne église du couvent des Dames Blanches construite en 1627, dont les religieuses avaient été expulsées en novembre 1796 fut octroyée à la paroisse louvaniste. Propriété de la ville, ce sanctuaire avait servi d'hôpital militaire et de caserne. Par ordre du Roi la nouvelle église protestante fut dotée d'orgues et d'argenterie liturgique (5).

Le Souverain exprima le désir de voir un responsable

---

(1) Par ordre du Cabinet du Roi du 14.2.1830, n° 69, la requête fut transmise au MEER qui, le 18 février 1830, demanda l'avis du CSCB, qui à son tour consulta le Consistoire. 132e séance CSCB, 23/24 février 1830 (AGR Egl. Prot. 4).
(2) Lettre du Consistoire d'Anvers au CSCB, 22 mars 1830, 135e séance CSCB (ibidem).
(3) AR., 4 mars 1817 n° 103 (ARA St.)
(4) Lettre du CGER au GB, 15 juin 1815 (AGR Gouvernement provincial de Brabant 224).
(5) Extracta..., 1821 p. 23.

de la communauté établi à demeure (1). Le CSCB rédigea un rapport confidentiel pour le MEER, où il indiquait qu'en effet la desserte des paroisses bruxelloise et louvaniste exigeait la nomination d'un pasteur local à Louvain (2). Cependant, pour ne pas taxer indûment les finances, la nomination d'un simple catéchiste (Ziekentrooster) fut envisagée. Cette solution ne fut pas adoptée.

Anvers prit la relève de Bruxelles, car la nomination d'un triumvirat pastoral permit de charger un des pasteurs anversois de la responsabilité des cultes et du travail catéchistique à Louvain et ce aux frais du Département du Culte réformé (3).

VILVORDE

Des difficultés se présentèrent à Vilvorde. Une demande pour un local meublé destiné à l'instruction religieuse des soldats fut adressée à l'administration communale. L'offre d'une salle de l'Hôtel de ville fut refusée par le pasteur bruxellois, qui affirma que le Maire recevrait des ordres à ce propos (4). Le Bourgmestre n'apprécia guère la chose, d'autant plus que selon lui aucun de ses administrés ne professait la religion réformée. Pour la soixantaine de protestants de la compagnie de vétérans en garnison, les combles de la caserne lui semblaient adéquats. Par ailleurs un terrain près de la caserne pouvait recevoir une nouvelle construction à usage ecclésiastique. De toutes façons si la commune fournissait le local, elle ne devait pas en supporter les frais d'ameublement (5).

---

(1) CSCB, 122e séance, 17 octobre 1829 (AGR Egl. Prot. 2).
(2) CSCB, 123e séance, 23 octobre 1829 (ibidem).
(3) AR., 11 décembre 1829, n° 115, articles 4, 5, 9 (APKA A.b).
(4) Lettre du Sous-intendant de l'arrondissement de Bruxelles au Gouverneur du Brabant (GB), 13 septembre 1817 (AGR Gouvernement provincial de Brabant 244).
(5) La commune, forte de plusieurs exemptions reçues précédemment - celle notamment de fournir le logement aux compagnies de garnison (cfr AR. 26 juin 1816) estimait ne pas devoir procurer de lieu de culte aux protestants (Lettre du GB au CGER, 30 septembre 1817 (ANKH PKL).

Finalement un lieu de réunion fut aménagé tant bien que mal dans les greniers, où le toit était soutenu par un tronc d'arbre non équarri. Les demandes réitérées chez le Bourgmestre demeurèrent sans suite (1). La suppression de la compagnie de garnison à Vilvorde rendit une chambrée transformée en salle d'église suffisante pour la paroisse réduite (2).

La petite communauté de Vilvorde reçut quelques encouragements : en 1820 un sacristain nommé Biezeman (3) et l'année suivante un subside de fonctionnement (4).

La cure d'âme des protestants incarcérés à la Maison de force de Vilvorde fut dévolue à un des pasteurs de Bruxelles (5). Deux ans plus tard le lecteur de Bruxelles chargé de ces secours spirituels fut défrayé (6).

En 1828 la question du sanctuaire n'avait pas encore reçu de solution entièrement satisfaisante. Le commandant de place, le major Bouwens van der Boyen, diacre de la communauté, réitéra au CSCB ses demandes précédentes en vue d'obtenir une église de garnison. Il en avait même dressé des plans (7). Sa requête accompagnée de ceux-ci fut transmise au DGER avec avis défavorable, car aucune autorité ecclésiastique n'en avait cautionné la construction (8).

Le nouveau temple provisoire, situé au rez-de-chaussée de la caserne avait été doté de bancs, d'un prie-Dieu

---

(1) Toestand der Plaatsen van godsdienstige samenkomst der militairen onder Classis Brussel, 31 janvier 1819 (ARA St. 760).
(2) Allocation de 543,37 fl. pour transformations. AR., 31 mars 1820, n° 26 (ARA St.)
(3) Attribution d'un salaire annuel de sacristain de 20 fl. AR., 20 novembre 1820, n° 80 (ibidem).
(4) Subside annuel de 50 fl., AR., 21 août 1821, n° 63 (ibidem).
(5) Le pasteur de Bruxelles reçut 300 fl. pour deux ans de ministère à Vilvorde. AR., 1 mai 1822, n° 81. 84 (ibidem).
(6) AR., 25 juillet 1824, n° 81 (ibidem).
(7) Lettre du major Bouwens van der Boyen au CSCB, 14 février 1828 (AGR. Egl. prot. 1).
(8) CSCB, 78e séance, 29 mars 1828 (ibidem).

et de fonts baptismaux (1). Une demande de rideaux, afin d'éliminer la perturbation causée par les évolutions d'infanterie dans la cour, fut agréée par le Collège (2).

MALINES

La petite paroisse de garnison de Malines ne fut pas oubliée (3). Un accord conclu entre les Départements du Culte réformé et celui de la Guerre confia la desserte pastorale de la cité archiépiscopale aux ministres d'Anvers et de Namur (4).

Dès 1816 le pasteur C.P. Winckel d'Anvers visita régulièrement Malines et y prêcha pour un auditoire exclusivement militaire (5). Comme le Gouvernement avait l'intention d'étendre le culte bimensuel de la garnison aux civils et de leur fournir des Bibles, des recueils de cantiques et des objets liturgiques, le major de place Peltzer demanda à la Régence de dresser une liste des protestants civils (6). Peine perdue, aucun civil réformé ne put être identifié (7).

Au 10e Régiment de Lanciers, qui avait pris ses quartiers à Malines en 1820, treize officiers et cent treize sous-officiers et lanciers professaient la religion protestante; une centaine d'entre eux en moyenne fréquentaient les cultes (8). Le Consistoire attira l'attention du chef de corps, le lieutenant-colonel Van Oyen, sur l'état peu avenant du temple (9). Cet officier, commandant de place,

---

(1) Archives communales Vilvorde 2138 (AGR.)
(2) CSCB, 123e séance, 23 octobre 1829 (AGR. Egl. Prot. 2).
(3) Rosier Petrus (1701-1768) fut nommé aumônier à Malines le 30 octobre 1744. SEPP Chr. op.cit. p. 137.
(4) AR., 18 juillet 1816, n° 63 (ARA HE 1906).
(5) AR., 9 septembre 1816, n° 71 (ibidem).
(6) Lettre de Peltzer à la Régence de Malines, 9 novembre 1817 (Archives communales Malines 401/18).
(7) Lettre du Bourgmestre de Malines à Peltzer, 13 novembre 1817 (ibidem).
(8) Rapport des visiteurs Pauw et Rijke 26 juillet 1820 (ANHK PKL).
(9) Lettre du Consistoire à Van Oyen, 6 juillet 1821 (ARA St. 1318).

adressa une requête au Souverain (1) dans laquelle il décrivit avec force détails la situation des fidèles obligés d'accéder par un escalier en colimaçon large d'une aune à un local éclairé de deux petites fenêtres. Le peu de dignité de l'église poussa la Régence à offrir une espèce de cathèdre au pasteur, contraint de prêcher sur une table. Le requérant proposa d'approcher le Bourgmestre pour lui suggérer divers locaux adéquats. Cette démarche mit l'affaire en branle au niveau supérieur. Le DGER et le CGDG chargèrent conjointement le capitaine-ingénieur J.P. van Woensel d'établir un rapport. Son état des lieux du temple, situé derrière la Comédie près de l'église de Saint Pierre, confirma la requête en tous points (2).

Parmi les édifices envisagés figuraient : une église vide de la rue "Brul" jouxtant l'orphelinat et l'ancienne église des Dominicains muée en dépôt d'artillerie. La conversion de cet arsenal en un local religieux nécessitait un travail considérable de menuiserie (3). De plus le Prince d'Orange, grand-maître de l'artillerie, insistait sur l'utilité de ce local pour son arme (4). Cette transformation ne fut jamais autorisée (5).

Le "Régiment Ligte Dragonders n° 5", muté en 1827 de Malines à Maestricht, comprenait un groupe de militaires qui avaient vainement demandé leur attestation de membre au Consistoire malinois. Ni le pasteur van Epen, ni le secrétaire du Consistoire de Maestricht n'obtinrent réponse de leurs homonymes malinois. Les instances supérieures furent consultées, car l'Eglise de Maestricht ne désirait pas

---

(1) Requête de Van Oyen au Roi, 20 juillet 1821 (Ara St.1318).
(2) KRAHE J.B. identifie ce bâtiment comme une dépendance de l'ancienne église des Jésuites. Geschiedenis van het Protestantisme te Mechelen. Manuscrit inédit p. 23 (Archives du Synode de l'Eglise Protestante de Belgique).
(3) Le rapport de Van Woensel au Général major Van den Plaat, 4 octobre 1821 estimait les travaux de l'église à 7.630 fl. (ARA St. 1318).
(4) Rapport du DGER au Roi, 8 décembre 1821 (ibidem).
(5) Une apostille du Roi sur le rapport du DGER du 8 décembre 1821 indique les éléments d'une réponse si le requérant revenait à charge (ibidem).

soumettre ces croyants à une nouvelle profession de foi. Mais ni la Direction classicale de Maestricht, ni celle de Bruxelles, ni la Direction provinciale du Limbourg ne purent obtenir le document. Finalement le pasteur van den Loo en accord avec le capitaine Ploon, quartier-maître du Régiment, ancien trésorier du Consistoire malinois établirent les attestations nécessaires (1).

La suggestion du Département de la Guerre de confier la responsabilité pour Malines aux pasteurs de Bruxelles (2) fut acceptée par le CSCB (3). Le pasteur van Exeter, qui depuis Namur avait accompli le travail pastoral à Malines, reçut une gratification (4).

NAMUR

Citadelle importante, Namur devint la paroisse de garnison la plus nombreuse des Provinces méridionales (5). En fait, les troupes néerlandaises y revenaient après trente-deux ans d'absence, ayant quitté les bords de la Meuse en 1782 où, comme le prétendait un quotidien, elles avaient toujours été regrettées, car elles y entretenaient l'aisance et la prospérité (6).

En 1817 la paroisse principale jumelée à ses deux annexes, Mariembourg et Philippeville, constitua une circonscription ecclésiastique desservie par Johan Wilhelm König (7). Ce pasteur fut écarté en 1822 (8). Des dispo-

(1) SURINGAR W.J.P., Onze Hervormde Gemeente van 1816 tot 1880 dans BAX...
(2) CSCB, 128e séance, 19 janvier 1830 (AGR Egl. prot. 4).
(3) CSCB, 133e séance, 9 mars 1830 (ibidem).
(4) AR. 5 juillet 1830, n° 106 (ARA St.)
(5) Le rapport des visiteurs Goedkoop et Pauw signale le 22 juin 1818 une population protestante de 1.426 âmes, dont 1.100 membres communiants (ANHK PKL IS).
(6) L'Oracle, 19 août 1814.
(7) AR., 1 mars 1817 n° 122 (ARA HE 1906).
(8) Le Département du culte réformé considérait König comme inapte au service d'aumônerie mais comme il avait refusé une mutation pour la paroisse de Budel, il fut pensionné d'office (AR., 4 février 1822 n° 27). Le barême de pension annuelle pour les aumôniers de garnison comportait pour 40 ans de service 1.000 fl., pour

sitions furent prises pour assurer l'interrègne jusqu'à l'arrivée en 1823 de Pieter van Exter de la paroisse de Noordgouwe (Ile de Schouwen). Installé dans sa nouvelle charge par Herman Pauw, son collègue de Bruxelles, l'aumônier namurois jouissait d'un traitement de 1.400 florins ainsi que d'allocations familiales (1). A cause de ces conditions jugées insuffisantes, il introduisit une requête pour l'amélioration de son habitation et l'augmentation de ses revenus. Il obtint satisfaction (2).

Le sanctuaire fut jugé inadéquat (3). Salle de tribunal, ce local ridiculement exigu, obligeait les officiers à occuper l'endroit prévu pour les accusés (4). Un industriel namurois, Charles Bauwens de Cesve (5) proposa l'achat d'un bâtiment de sa manufacture comme temple de garnison; il s'agissait en réalité de l'église de l'ancien couvent des Bénédictins. Consultée, la 6e Direction des fortifications avait émis un avis défavorable. Un devis provisoire pour la mise en état du bâtiment prévoyait 29.000 florins. En mars 1820 Bauwens de Cesve introduisit une requête auprès du Roi. Le DGER Pallandt proposa au Souverain de refuser définitivement cette offre; un arrêté concrétisa ce refus (6). Il fallait chercher ailleurs. Or, Namur comptait alors plusieurs autres églises catholiques-romaines inutilisées. Le bâtiment de l'ancien couvent des Dames Blanches

---

30 ans 750, pour 20 ans 667 et pour 10 ans 500 fl. Le montant pour König s'établissait à 710, sa carrière ayant débuté en 1797. Rapport du DGER au Roi, 26 juillet 1822 (ARA St.)

(1) AR., 1 mars 1817, n° 122 (ARA HE 1906).
(2) AR., 17 décembre 1823, n° 100 (ibidem).
(3) En 1748 un édifice spécial pour la communauté protestante avait été construit près des casernes par le Magistrat. BROUETTE E., Histoire... op.cit., p. 437.
(4) Toestand der Plaatsen van Godsdienstige samenkomst der militairen onder Classis Brussel, 31 janvier 1819 (ARA St. 760).
(5) En septembre 1819 ce manufacturier, dont les affaires textiles n'étaient plus florissantes, avait sollicité un emploi auprès des autorités. Il fut éconduit. Le 25 février, changeant de tactique, il tenta de se débarrasser d'une partie de sa manufacture.
(6) Le rapport du CGDG d'Aubremé date du 3 mars, celui du DGER Pallandt du 6 mars et l'AR. du 11 mars 1820 (ARA St.)

offrait des possibilités intéressantes. Ancienne boulangerie de garnison, l'édifice avait été cédé par le gouvernement autrichien à la ville de Namur. Les autorités françaises confirmèrent cette cession (1). Forts de leur pleine propriété, les édiles namurois cherchèrent à en tirer loyer. Malheureusement leur dossier n'était guère étoffé, d'autant plus que le décret français de confirmation stipulait clairement que la ville devait maintenir les locaux en bon état à la disposition des autorités militaires. Le Département de la Guerre fit valoir ses droits; un arrêté précisa la solution : la ville demeurait propriétaire de l'ensemble des bâtiments, mais l'ancienne église était mise à la disposition du Département de la Guerre à l'usage du culte protestant (2). Situé près des casernes, non loin de la Porte de Fer, le sanctuaire avait le désavantage de ne posséder aucun accès à front de rue (3).

En 1818, en visite classicale, les pasteurs Goedkoop et Pauw appliquèrent le Règlement synodal et invitèrent van Exter à se retirer de la réunion pour laisser les membres du Consistoire s'exprimer en toute liberté. Il obtempéra tout en considérant cet éloignement comme un affront (4).

La visite inattendue du Prince Frédéric en mai 1822 avait fait supprimer le culte dominical et empêché la convocation du Consistoire pour recevoir la visite classicale. Néanmoins les responsables furent tous présents le 8 mai 1822 pour le passage des visiteurs.

Aucune "Censura morum" n'avait été pratiquée, mais le Consistoire promit de se conformer au règlement. Une demande d'aide financière fut adressée au CGER le 26 juin 1821 par l'entremise des visiteurs (5). La sollicitude des auto-

(1) Décret 16 Messidor AN XII.
(2) AR., 17 septembre 1821, n° 96 (ARA St.)
(3) La percée d'une porte à deux battants et l'installation d'un mobilier approprié étaient prévus, idem (ibidem).
(4) Rapport des visiteurs Goedkoop et Pauw 1818 (ANHK PKL).
(5) Note du Cabinet du Roi, 29 juin 1821.

rités se manifesta par la fourniture de psautiers et de recueils de cantiques (1).

Lors de la visite de 1827 des réponses satisfaisantes furent fournies par les membres du Consistoire. Les livres et documents consistoriaux étaient en ordre. L'Eglise contribua au "Fonds synodal des Eglises et personnes nécessiteuses" (2).

PHILIPPEVILLE

En examinant le problème des lieux de culte des garnisons méridionales, le CGDG proposa de consacrer 120 florins à celui de Philippeville (3), une des plus petites communautés militaires (4). Un A.R. les accorda (5). Aussitôt un pasteur nommé à Namur, il avait été convenu que l'aumônier du Régiment suisse n° 30 von Ziegler retournerait à Philippeville (6). Une bonne gestion des deniers de l'Etat inspirait cette mutation, car la somme des frais de déplacements dépassait le traitement du ministre (7). Ce transfert indisposa et le Consistoire du Régiment et le chef de corps qui désiraient garder leur aumônier à l'Etat-Major de l'unité à Namur et pour ce faire ils s'engagèrent à financer les voyages de l'aumônier à Philippeville et Mariembourg. Cet arrangement fut accepté et une fois par mois l'aumônier helvétique assura le culte dans les deux villes fortifiées (8).

En mars 1824 Cupidon avait si bien oeuvré à Philippeville qu'une jeune femme catholique et un militaire protestant de la garnison avaient décidé de se marier. A la

(1) AR., 26 avril 1824, n° 43 (ARA HE 1906).
(2) Rapport de la visite, 7 mai 1827 (ANHK FKL).
(3) Le 2nd Traité de Paris (20 novembre 1815) transféra Philippeville, Mariembourg et Bouillon au Royaume des Pays-Bas.
(4) Rapport du CGDG au Roi, 28 mars 1820 (ARA St. 971).
(5) AR., 31 mars 1820, n° 26 (ibidem).
(6) AR. 21 octobre 1822, n° 64 (ARA St.)
(7) Rapport du CGDG au Roi, 14 décembre 1822 (ARA St.1537).
(8) AR., 15 décembre 1822, n° 108 (ibidem).

demande de sa paroissienne, le curé local sollicita une dispense de l'Evêque de Namur, qui le renvoya à Rome. Cette réponse incita la future épouse à demander à pouvoir se confesser et à communier avant de se présenter devant l'aumônier protestant pour la bénédiction de son mariage. Le prêtre refusa net en disant "que deux sacrilèges de plus ne devaient pas précéder son apostasie". Le 22 février 1824 le mariage fut béni selon le rite protestant et la jeune mariée accusa le prêtre de son refus, "tandis qu'on en avait marié tant d'autres malgré le même empêchement". Le curé fit remarquer à son supérieur qu'en effet feu Mgr de Metz accordait facilement ce genre de dispense.

Tout cela n'augurait rien de bon, car le diocèse comptait plusieurs villes de guerre, dont toutes les garnisons comportaient des protestants. Le prêtre suggéra même à son évêque de se munir des pouvoirs nécessaires pour ces éventualités (1).

L'évêque de Namur s'en ouvrit au baron Goubau d'Hoogvoorst (2) en lui faisant observer que précédemment le baron grand-vicaire d'Aix possédait la faculté de dispense pour les mariages mixtes, du moins dans la partie de sa juridiction qui relevait de l'ancien diocèse d'Aix. Il rompit une lance en faveur de ses collègues évêques du Royaume "où il y avait maintenant beaucoup d'acatholiques et d'occasion de pareils cas" (3). Goubau espérait voir régler cette affaire dans l'intérêt tant de l'Eglise que des bonnes moeurs (4).

Depuis le 19 avril 1829 le service dominical avait été interrompu à Philippeville. Le capitaine Vignial,

---

(1) Lettre d'un curé non-identifié à l'évêque de Namur, 1 mars 1824, Fonds de Mean V., 4 mariages mixtes (AAM).
(2) Goubau d'Hoogvoorst baron Melchior (1757-1836), Directeur de l'administration de l'Eglise catholique-romaine. VARENBERGH E., Goubau d'Hoogvoorst dans BN t. VII, col. 159.
(3) Lettre de l'Evêque de Namur à Goubau, 4 mars 1824 (ibidem).
(4) Lettre de Goubau à l'Archevêque de Méan, non datée copie (ibidem).

major de place, trésorier de l'Eglise était perplexe : que fallait-il faire (1) ? Au vu des statistiques (2) le CSCB estima qu'il fallait y continuer l'exercice du culte protestant (3).

Les finances ecclésiales de la paroisse se portaient si bien qu'elles excitèrent la convoitise de l'Eglise-mère de Namur. Le CSCB s'opposa à cet accaparement (4).

MARIEMBOURG

Dès sa création, la paroisse de garnison de Mariembourg put compter sur le ministère de J.W. König, l'aumônier de Namur. Ce vétéran, en service depuis le 17 juin 1815, accepta ses nouvelles fonctions précisées dans l'AR du 10 mars 1817. Son ministère namurois et sa desserte de Mariembourg et de Philippeville durèrent jusqu'à sa révocation en 1822 (5). Son successeur Van Exter, entré en fonctions en 1823, s'occupa des trois Eglises jusqu'en 1830. Dans cette ville de garnison le problème du lieu du culte trouva une solution facile car le major Hogenhausen mit sa propre demeure à disposition. Cet officier joignait à l'hospitalité la bonne administration des fonds ecclésiaux pour laquelle il fut complimenté par le CSCB en 1825 (6). Ce contrôle financier était exécuté avec minutie; le Collège invita le major à expliquer l'absence de quittances pour quelques menues dépenses. Il expliqua que le nettoyage de l'église et le lavage de la nappe de communion avaient été faits par l'épouse d'un soldat muté depuis; les plumes et le papier à lettres avaient été achetés à un colporteur de passage et le menuisier ayant effectué une réparation à

(1) Lettre de Vignial au CSCB, 14 décembre 1829. CSCB 126e séance, 19 décembre 1829 (AGR. Egl. prot. 2).
(2) L'Eglise de Philippeville comptait 45 militaires : 8 officiers, 37 sous-officiers et soldats.
(3) CSCB,67e séance, 3 septembre 1827 (AGR. Egl.Prot. 1).
(4) CSCB,68e séance, 20 octobre 1827 (ibidem).
(5) CSCB, 15e séance, 22 août 1825. Le major Hogenhausen fut responsable laïque local de cette paroisse de 1825 au 4 avril 1830 (ibidem).
(6) CSCB, 34e séance, 27 mai 1826 (ibidem).

l'église était analphabète, il avait d'ailleurs déménagé !

Au cours de 1825 le Régiment suisse n° 30 fut cantonné dans la citadelle locale. En 1827 W. B. Gautsch, aumônier du Régiment von Schmid n° 31, effectua le service d'aumônerie à Mariembourg. Bien qu'il ne fût pas le pasteur officiel de cette paroisse, il consentit à contresigner ses comptes (1).

DINANT

La présence de citoyens de confession protestante à Dinant et environs rendit nécessaire la fondation d'une petite communauté. Composée de croyants d'origines différentes, notamment des autochtones de la diaspora habitant à Bouvignes, Hermeton-sur-Meuse et à Mesnil-St-Blaise, des fonctionnaires de l'administration civile, ainsi que des militaires d'un détachement d'artillerie caserné dans la citadelle.

Tous étaient privés de culte public et certains n'avaient pas la possibilité de faire baptiser leurs enfants (2) car le déplacement vers Namur n'était pas toujours praticable. Une requête adressée au Souverain demanda les services de l'aumônier stationné à Namur pour un culte mensuel et pour toute circonstance spéciale (3). Le Consistoire de Namur exprima un avis favorable à ce propos (4). Le Roi consentit à charger le pasteur de Namur de la desserte du groupe dinantais (5).

---

(1) CSCB, 65e séance, 7 juillet 1827 (Agr. Egl. prot. 1).
(2) Ces circonstances locales défavorables rendaient le baptême catholique d'enfants issus de mariages mixtes fort tentant.
(3) La pétition du 8 septembre 1825 était signée par Pinchard, 1er lieutenant, commandant du détachement d'artillerie; C. De Venne, épouse du Commandant de place, M. Van Kernmeter, née von Buchewald-Freschbourg, F.H. Dommet, J. G. Kosch, J. Beyer (AGR. Egl.prot. 1).
(4) Le Consistoire était composé de Van Exeter, président, Hofmeister ancien, Barrez et Hofman, diacres. (ibidem).
(5) Une indemnité annuelle de 100 fl. fut attribuée. AR., 24 juin 1826, n° 126 (ARA St.)

Peu à peu la vie ecclésiale s'organisa. Le second dimanche de chaque mois le pasteur van Exeter venait à Dinant célébrer le culte, qui une fois par trimestre se faisait en français (1).

En mars 1827 le CSCB ajouta Dinant aux paroisses soumises à son contrôle (2). Les deux nouvelles paroisses de garnison, Alost et Dinant, reçurent chacune 50 florins d'allocation de fonctionnement à dater du 1 janvier 1827 (3).

En automne 1827 un bilan nettement positif fut établi. La fréquentation accrue des cultes et l'abnégation du pasteur persuadèrent les protestants dinantais d'intensifier la vie paroissiale. Une nouvelle requête envoyée au Roi (4) fut favorablement envisagée par la CSCB, qui fit remarquer qu'à sa connaissance aucun budget n'était prévu (5). Le DGER trouva pourtant une solution, car huit cultes supplémentaires furent attribués à Dinant (6). Ultérieurement la paroisse reçut la garantie de la prolongation de ces facilités jusqu'en 1835 (7).

---

(1) Les modalités du travail à Dinant furent précisées. AR., 18 novembre 1826, n° 206 (ARA St.)
(2) CSCB, 47e séance, 23 décembre 1826 (AGR. Egl. Prot. 1).
(3) idem, 53e séance, 17 mars 1827 (ibidem).
(4) Au nom du Consistoire de Dinant l'ancien J.G. Richard et le diacre F.H. Dommel adressèrent une requête au Roi, 20 septembre 1827. CSCB, 68e séance, 20 octobre 1827 (ibidem).
(5) CSCB, 70e séance, 3 novembre 1827. A titre de curiosité, citons une note de frais de Van Exeter, 12 novembre 1827

Voiture Namur-Dinant retour	2,83	Thé	0,23
Pourboire voiturier	0,47	Souper	1,17
consommation	0,47	Logement	0,47
Séjour Dinant 1 jour ½	1,00	Déjeuner	0,41
Petit déjeuner	0,35	Total :	7,40 fl.(ibidem)

(6) A ce titre Van Exeter reçut une augmentation de 200 fl. AR., 30 janvier 1828 n° 119 (ARA St.)
(7) A partir du 1 juillet 1829, et pour six ans, le pasteur de Namur était assuré d'un supplément annuel de 200 fl. pour services à rendre à Dinant. AR., 15 mai 1829, n° 5 (ibidem).

2. Second Cercle de Bruxelles

MONS

La première présence pastorale à Mons après la création du Royaume uni fut vraisemblablement celle de l'aumônier d'armée Hasselbach, qui reçut décharge honorable de ses fonctions le 31 mars 1817. Son successeur dans la forteresse montoise, une des plus importantes du Hainaut, fut le docteur en théologie D.E. Otterbein, vétéran de la campagne 1813-1815, qui après une éclipse civile dans l'Eglise d'Emmerich, reprit du service dans l'armée des Pays-Bas.

Le nouvel aumônier se partageait entre Mons et Charleroi. Il fut installé le 11 mai 1817 dans sa charge principale et le 18 dans son annexe carolorégienne. Comme Mons n'avait pas reçu la visite de Charlier et de Rijke, lors de leur tournée de 1817, l'aumônier Otterbein se mit en devoir de leur soumettre un rapport écrit (1).

L'année suivante les visiteurs purent constater que la chapelle Saint-Georges située sur la Place près de la grand'garde était inutilisable pendant six semaines à partir de novembre à cause de l'entreposage des échoppes pendant la semaine et du vacarme pendant le marché dominical (2). Durant cette période de l'année, les cultes étaient tout simplement supprimés (3). Une tentative d'obtenir un autre bâtiment contre location versée à la ville échoua (4). Malgré ce contretemps, la paroisse montoise enregistra des progrès. Le pasteur tirait satisfaction du fait que la plupart des vingt-six nouveaux membres ayant fait profession de foi publique, étaient des officiers d'Etat-Major (5). En avril 1821 l'ancienne église des

---

(1) ANHK PKL IS, 30 juillet 1817.
(2) Toestand der Plaatsen van Godsdienstige samenkomst der militairen onder classis Brussel, 31 janvier 1819 (ARA St. 760).
(3) Rapport des visiteurs Goedkoop et Pauw, 23 juin 1818 (ANHK PKL).
(4) Rapport du CGDG au Roi, 28 mars 1820 (ARA St. 971).
(5) Acta DEPL 1821 (ANHK PKL).

Filles de Marie fut cédée aux protestants de Mons (1).

La cherté de la vie et les loyers élevés avaient poussé le pasteur Otterbein à souhaiter une intervention financière du CGER, qui fit la sourde oreille. En 1820 les visiteurs suggèrent une requête au Roi à ce propos (2). Cette démarche faisait état d'une petite maison sise rue des Ursulines n° 30, sur le point d'être expropriée pour démolition. Otterbein proposa de la laisser comme presbytère. La 6e Direction des Fortifications fit savoir que toutes les dépendances nuisibles à la défense ayant été éliminées, l'immeuble en question pouvait être maintenu et même rendu habitable pour 350 florins.

Le CGDG, tout en remarquant qu'il ne désirait pas favoriser Otterbein au détriment de ses collègues, admit que la vente de la maison n'offrirait aucun bénéfice; il convint aussi qu'une telle opportunité ne se trouverait dans aucune autre garnison. La nécessité pour l'aumônier de tenir son rang sans devoir consacrer de fortes sommes à son loyer persuada le CGDG de faire surseoir à la démolition de la maison et de la confier à Otterbein avec charge de l'approprier comme presbytère (3).

Satisfaction fut donc donnée au pasteur de Mons (4). Il s'exécuta, mais à ses dépens, car le coût des transformations s'éleva à près d'un millier de florins. Otterbein présenta une pétition au Roi pour obtenir remboursement. Les DGER et CGDG tombèrent d'accord qu'il n'était pas équitable de faire supporter à ce seul aumônier l'ensemble des dépenses, dont allaient profiter tous ses successeurs; ils firent intervenir le Trésor (5).

Le 7 décembre 1821 la dédicace du sanctuaire se combina avec la célébration d'un culte d'action de grâce à

---

(1) AR., 7 avril 1821, n° 87 (ARA St.)
(2) Rapport des visiteurs Pauw et Rijke, 2 mars 1820 (ANHK PKL).
(3) Rapport du CGDG au Roi, 9 juillet 1821, n° 1 (ARA St.1227).
(4) AR., 10 juillet 1821, n° 88 (ARA St.)
(5) AR., 9 août 1822, n° 74 (ibidem).

l'occasion de l'anniversaire du Prince d'Orange (1). Le pasteur Otterbein, poète à ses heures, composa quelques cantiques pour cette cérémonie (2). La même année fut marquée par le service funèbre pour le Lt-Colonel Baron van Deelen, chef d'Etat-Major de la 3e Division décédé à Mons (3). Deux ans plus tard la mort emporta le pasteur lui-même, le 2 août 1823. Sa succession ne se fit pas sans difficulté. Le premier remplaçant, Philippus Christiaan Molhuizen, pasteur à Deventer, dûment nommé se désista. (4)

C'est en 1825 que la paroisse fut repourvue par l'aumônier H. van Idsinga (5). Lors de la visite classicale de 1827 le Consistoire présent au grand complet, exprima le voeu le plus cher de la communauté : donner plus de lustre aux cultes par de la musique d'orgue. Les visiteurs s'accordèrent pour trouver que le sanctuaire mis à disposition méritait un instrument convenable (6). L'Eglise de Mons décida d'introduire une requête auprès du Roi (7). En 1829, au cours de son voyage à travers les Provinces méridionales, Guillaume séjourna à Mons du 13 au 15 juin 1829 (8) et y constata qu'en effet l'église protestante ne possédait pas d'orgue (9). Il fit consulter le CSCB pour savoir comment y remédier. Ce dernier se demanda si, outre Mons, les autres paroisses ne devaient pas également être

---

(1) STUART M., Jaarboek... op. cit., 1821 I, p. 17.
(2) Gezangen bij de inwijdning der Evangelische garnizoenskerk te Mons den 7en December 1821 onder leiding van Ds Otterbein, s.l., 1821.
(3) Le Baron L.A.C. van Deelen était inspecteur de la IIIe Division du Waterstaat. STUART M., Jaarboek... op.cit., 1821, p. 241.
(4) AR., 23 octobre 1824, n° 133 (ARA St.)
(5) AR., 22 février 1825, n° 144 (ibidem).
(6) Rapport de visite, mai 1827 (ANHK PKL Maastricht 230).
(7) Requête de l'Eglise de Mons au Roi, 13 juin 1829, CSCB, 115e séance, 29 juin 1829 (AGR. Egl.Prot. 4).
(8) ERNEST Victor, La Révolution Belge de 1830 en Carolorégie, Bruxelles, 1930, p. 31.
(9) Lettre du Secrétaire d'Etat au DGER, 21 juin 1829, n° 139 (ARA St.)

pourvues d'instruments (1).

La présence d'une communauté protestante néerlandaise à Mons avait suscité l'intérêt des réformés d'expression française, qui souhaitaient suivre un office dans leur langue. Ce désir légitime fut reconnu et le pasteur J. de Visme fut invité à y présider dix fois l'an le culte en français (2).

Cette initiative fut récompensée par un auditoire fourni, parmi lequel figuraient des non-protestants. L'assiduité des paroissiens aux offices français incita le DGER à prolonger cette expérience. Un subside à nouveau accordé pour deux ans (3) et répété à la fin de ce terme permit de continuer les cultes même après la Révolution (4).

CHARLEROI

L'installation du nouveau pasteur, le Dr Otterbein, eut lieu le 18 mai 1817 dans la communauté carolorégienne, annexe de la paroisse de Mons. Sa connaissance de l'allemand lui permit d'officier pour des détachements nassauviens. A la recherche d'un temple, Otterbein découvrit que la Loge maçonnique sous le titre distinctif "Les Amis de la Vertu" venait d'être mise en sommeil et que son local offrait la possibilité d'y célébrer le culte (5). En 1819 ce double temple ne put plus être utilisé et l'Eglise émigra vers la salle du Tribunal de première instance (6) en attendant l'appropriation de la salle au-dessus de la grand' garde (7). Plus tard une chapelle fut aménagée dans les

(1) CSCB, 116e séance, 13 juillet 1829 (AGR.Egl.prot.4).
(2) idem, 117e séance, 3 août 1829 (ibidem). Nous n'avons pas découvert si les orgues furent effectivement installées à Mons.
(3) L'AR. du 19 décembre 1827 n° 134 accorde la prolongation pour deux ans à partir du 1 janvier 1828 (ARA St.)
(4) L'AR. du 20 février 1830 n° 132 prolonge le subside jusqu'au 31 décembre 1832 (ibidem).
(5) ANHK. PKL. IS, 30 juillet 1817.
(6) Toestand der plaatsen van godsdienstige samenkomst der militairen onder Classis Brussel, 31 janvier 1819 (ARA St. 760).
(7) L'AR. du 31 mars 1820 alloua au budget de 1821 la somme de 850 fl. pour les frais d'aménagement (ARA St.).

bâtiments de l'Hôpital militaire de Charleroi (1).

En 1818 la paroisse de Charleroi comptait 184 âmes, dont 150 membres (2), en 1820, 283 âmes et 174 membres (3).

BINCHE

Peu de renseignements nous sont parvenus sur Binche, l'autre annexe de l'Eglise de Mons. D.E. Otterbein y donna un cours de lecture et d'écriture aux enfants de militaires et s'occupa de la cure d'âme en particulier du Commandant de place et de sa famille (4).

(1) Le Glaneur missionnaire, 1850, p. 52.
(2) Rapport des visiteurs Goedkoop et Pauw, juin 1818 (ANHK FKL IS).
(3) Rapport des visiteurs Pauw et Rijke, mai 1820 (ibidem).
(4) idem (ibidem).

3. Cercle de Gand

NIEUPORT

Le 7 septembre 1817 le pasteur Ad. van Deinse prononça son sermon d'entrée à Nieuport. Cette paroisse, annexe d'Ostende, une des moins peuplées des Provinces méridionales, ne fut desservie que par cet unique ministre (1).

La garnison était composée de trois compagnies détachées d'Ostende, qui se relayaient de trois en trois mois. Des mutations aussi fréquentes rendaient le maintien d'un consistoire assez aléatoire. Seule la nomination du commandant de la forteresse comme ancien revêtait un caractère de permanence. Souvent aucun officier de confession protestante ne faisait partie du détachement (2).

L'absence d'un sanctuaire adéquat se faisait cruellement sentir. Le local disponible, que la générosité de quelques fidèles avait pourvu de meubles d'église, abritait trois activités assez disparates : les sessions de la Justice de paix, les évolutions d'un bal hebdomadaire et la liturgie de l'office protestant. La chapelle de l'Hôpital civil aurait pu servir, mais l'Eglise protestante ne parvint pas à y accéder (3). La minuscule communauté, tout en participant à la vie de l'ERPB par des contributions au Fonds des Eglises et personnes nécessiteuses (4), dut prendre son mal en patience, car ce ne fut qu'en juin 1830 qu'une décision fut prise. Comme des précisions sur l'introduction des demandes de subsides pour les locaux d'églises avaient été publiées, les besoins de Nieuport purent être présentés en bonne et due forme (5). Une somme de 5.000 flo-

---

(1) SEPP Chr. signale que David Coutry fut aumônier de la garnison de Nieuport en 1698, op.cit., 108 p.
(2) Lettre d'A. Van Deinse au CSCB, 25e séance, 3 février 1826 (AGR. Egl. prot. 1).
(3) Rapport du CGDG au Roi, 28 mars 1820 (ARA St. 971).
(4) Rapport des visiteurs Rijke et Winckel, 17 mai 1826 (ANHK, PKL).
(5) AR., 15 mai 1830, n° 140 (ARA St.)

rins, prise sur le budget du Département de la Guerre, fut allouée à la paroisse de Nieuport pour acquérir un hangar appartenant au sieur Meyne. Le Génie eut pour tâche de transformer le bâtiment en un lieu de culte (1). La Révolution contrecarra ce projet.

TERMONDE

La ville fortifiée de Termonde, qui suite au Traité de la Barrière de 1715 avait hébergé une communauté protestante en ses murs, en fut à nouveau dotée en 1817.

A. Goedkoop – ce semeur d'Eglises en Flandre – annonça au Consistoire de Gand qu'il avait reçu à Termonde la profession de foi de plusieurs membres, qui furent provisoirement inscrits dans les registres gantois (2). Le pasteur y avait déjà béni un premier mariage le 6 mars 1817 (3).

La 3e Direction des Forteresses et des Bâtiments militaires constata qu'à Termonde l'ancienne chapelle de St Jean répondait aux besoins du culte protestant. Ce local loué à la Direction des Hospices fut aménagé grâce aux meubles provenant de l'église de Courtrai (4). Le 10 septembre 1820 le pasteur Goedkoop, titulaire de la paroisse, procéda à la dédicace du temple et entretint ses auditeurs – parmi lesquels figuraient des catholiques et des incroyants – d'une méditation basée sur Esdras 7/27 :

> "Béni soit l'Eternel, le Dieu de nos pères, qui a disposé le coeur du roi à glorifier ainsi la maison de l'Eternel à Jérusalem".

La Régence de la ville s'était rendue en corps à la cérémonie. L'officiant remercia les autorités pour leur

---

(1) AR., 4 juin 1830, n° 124 (ARA St.).
(2) RPVC Gand, 27 septembre 1817 (APKG).
(3) idem, 13 mai 1817 (ibidem).
(4) Rapport du CGDG au Roi, 28 mars 1820. Le loyer se montait à 100 fl., l'aménagement à 150 et le transport des meubles à 75 (ARA St. 971).

serviabilité. N'avaient-elles pas mis antérieurement un local à sa disposition ? (1) L'avenir de la paroisse de Termonde semblait désormais assuré, grâce à une mesure du Prince d'Orange qui, en sa qualité de DGDG, fit subsidier le loyer du lieu de culte pendant six ans, c'est-à-dire jusqu'en 1832 (2).

Au début de 1827 le Consistoire octroya un don de 75 florins aux pauvres de la commune (3).

AUDENAERDE

Chef-lieu d'une classe de l'Eglise réformée du XVIe siècle, Audenaerde retrouva une paroisse sous le règne de Guillaume I. En fait cette recréation était due à la persévérance d'un capitaine du 37e Bataillon d'Infanterie de milice Jan Oosterdiep. Il n'eut de cesse que lorsque Audenaerde figurât parmi les garnisons dotées d'une paroisse protestante. Dans cette tâche il avait reçu l'appui de Goedkoop, qui ne manqua pas d'encourager de tels efforts en un lieu situé entre ses deux Eglises, Gand et Maria-Horebeke. Le 20 novembre 1815 déjà, il avait procédé au double baptême d'Anna, fille de Jan Josias Sluyskens, employé des contributions indirectes, et d'Isabella, fille du Commandant de place britannique William Maxwell (4).

Parmi les coreligionnaires identifiés, Oosterdiep trouva ceux qui formèrent bientôt le noyau consistorial : le capitaine T.C. Hugenin et deux fonctionnaires, le baron G. Bouwens van der Boyen, contrôleur des accises et J.J. Sluyskens, déjà cité.

Goedkoop apprit avec satisfaction la nomination de J.H.W. Deussen comme aumônier d'Audenaerde et pasteur de

(1) STUART M., Jaarboek... 1820, t. II, p. 192.
(2) La disposition date du 22 juillet 1826, CSCB, 39e séance, 15 juillet 1826 (AGR. Egl. prot. 1).
(3) La décision date du 10 janvier 1827, RPVC Gand (APKG).
(4) RPVC Gand, 17 novembre 1815 (APKG).

Maria-Horebeke (1). Remplacé dans ce double ministère, le pasteur de Gand put désormais se consacrer à d'autres tâches. Le nouveau pasteur du "Coin des Gueux" fut installé dans sa charge le 31 août 1817 par son prédécesseur. La difficulté de trouver une habitation adéquate à Maria-Horebeke obligea le pasteur à résider à Audenaerde.

La première réunion du Consistoire fut présidée par Deussen le 12 novembre 1817; il y rappela que ses quatre membres avaient été confirmés le 30 septembre par le CGER et installés ecclésiastiquement le 26 octobre 1817 (2). Ils examinèrent le problème le plus urgent : trouver un lieu de culte décent.

Le local utilisé était juché au second étage de l'Hôtel de Ville, sous l'oeil vigilant de Hanske de Krijger. Une chapelle du Béguinage appartenant aux Hospices, désaffectée depuis longtemps et transformée en magasin de fourrage, aurait mieux convenu.

Cependant les autorités ne semblaient pas d'humeur à leur céder cet édifice.

En réponse à une missive du CGER, Bouwens van der Boyen expédia une liste d'objets jugés nécessaires au culte : linge, vases, bibles, recueils, formulaires, registres et ... un local. La communauté, forte d'une centaine d'âmes, avait un office bimensuel partageant son pasteur avec Maria-Horebeke.

En date du 20 octobre 1817 un arrêté ministériel confirma l'utilisation du local de l'Hôtel de Ville (3). La garde de celui-ci fut confiée à Leendert Blankenbijl, l'instituteur horebekois, qui accepta la fonction de secrétaire du Consistoire.

---

(1) AR., 13 mai 1817, n° 39 (ARA St.)
(2) RPVC Audenaerde, 12 novembre 1817 (APKMH).
(3) Missive du CGER, 20 octobre 1817. Une lettre du même du 10 février 1818 annonça un subside de 50 fl. pour les frais d'installation. RPVC Audenaerde, 31 mars 1818 (ibidem).

Lors de la visite classicale effectuée le 24 avril 1818 par Goedkoop et Pauw, le Consistoire discuta l'opportunité de combiner leur paroisse à celle d'Etikhove. Deux représentants de cette dernière, J. de Jonge et J.-B. Van der Haeghe, lui en avaient fait la demande officielle. Le Consistoire vit dans cet apport d'Etikhove la possibilité de mieux asseoir la communauté et même de la transformer en une paroisse civile (1). Comme les visiteurs se déclarèrent incompétents, le Consistoire demanda au DGER la délimitation exacte de la circonscription pastorale de Deussen (2). Certes, sa nomination mentionnait explicitement Maria-Horebeke, mais fallait-il comprendre par là le "Vlaemsche Olijfberg", qui comportait également Etikhove ? Autrement cette dernière paroisse était privée d'un ministère pastoral et sa combinaison avec Audenaerde offrait une heureuse solution. Finalement la Direction classicale de Bruxelles déconseilla le jumelage et fut même prête à l'interdire (3).

Des nouveaux membres s'adjoignirent à la communauté durant l'été 1818 : trois militaires et deux civils, dont un d'Etikhove (4), tandis que l'ancien Hugenin, muté à Alkmaar, fut remplacé par le major Cox Van Spengler, commandant du 37e Bataillon d'Infanterie de la Milice nationale (5).

Le respect des convictions religieuses à l'armée préoccupa la Direction classicale bruxelloise, qui demanda de lui signaler immédiatement toute infraction au règle-

(1) La requête d'Etikhove datait du 20 avril 1818. Le 29 mars 1818 Deussen y avait célébré le baptême d'Amélia, fille de J. de Schepper.
(2) RPVC Audenaerde, 9 mai 1818 (APKMH).
(3) Lettre de la Direction classicale de Bruxelles au Consistoire d'Audenaerde, 15 avril 1818. Le pasteur annonça que le DGER avait annulé toute décision du Consistoire d'Audenaerde en matière de combinaison avec Etikhove. RPVC Audenaerde, 20 octobre 1818 (ibidem).
(4) L'habitant d'Etikhove était Johannes Van Waijenberg né à Vloersegem. RPVC, 10 juillet 1818 (ibidem).
(5) La nomination de Cox Van Spengler proposée par le Consistoire le 3 août, fut approuvée par le DGER le 12 août 1818.

ment qui dispensait les militaires protestants de présenter les honneurs militaires aux membres d'un autre clergé en fonction (1).

A nouveau le Consistoire s'en ouvrit au CGER en lui énumérant ses démarches pour obtenir un autre local. Le général-major Commandant provincial et son homonyme civil avaient tous deux été sollicités. Le dernier avait référé la question à la Régence d'Audenaerde. Or, cette autorité s'obstinait à ne pas donner de suite favorable. La Halle aux draps, suggérée par le Consistoire, avait été récusée par la commune car cette "coexistence était nuisible au commerce". Cependant permission fut accordée par les édiles à un groupe de théâtre amateur pour y jouer la comédie (2) ! L'intervention et la protection du DGER étaient vivement souhaitées (3). Les tracasseries continuèrent.

Chaque dimanche le local de l'Hôtel de Ville était spécialement pourvu de chaises pour le culte (4). Le 10 octobre 1819 un employé communal annonça qu'aucune chaise n'était disponible. Le culte ne fut pas supprimé pour autant. Cependant le vacarme entretenu dans l'escalier

---

(1) Lettre de la Direction classicale Bruxelles au Consistoire d'Audenaerde, 3 octobre 1818, RPVC Audenaerde, 20 octobre 1818 (APKMH).

(2) Les autorités communales avaient-elles oublié la lettre du sous-intendant de l'Arrondissement d'Audenaerde Desmet les informant que conformément à une dépêche du gouverneur, le Roi avait décidé assez puritainement, le 8 décembre 1815, que désormais les spectacles et autres divertissements publics n'auraient plus lieu à Noël, du dimanche des Rameaux jusqu'à celui de Pâques, à Pentecôte, au jour du Saint Sacrement, à l'Assomption et à Toussaint ? Schouwburgzaal op het Stadhuis Lakenhalle (Stadsarchief Oudenaerde 1139/68).

(3) Lettre du Consistoire d'Audenaerde au CGER, 12 novembre 1817. RPVC Audenaerde, 20 octobre 1818 (ibidem).

(4) Les archives communales d'Audenaerde possède une lettre - la seule - de Deussen au Juge de Paix Gijseling, du 15 juin 1819, demandant expressivement la disposition du local le samedi 19 juin et dimanche 20 juin à 9 heures 30 (Stadsarchief Oudenaerde Protestantse eredienst 583/100).

obligea un ancien à faire appel au Commissaire de Police, qui identifia un des trublions, un certain Hippoliet Onraed. Une lettre de réclamation rappela à la Régence de la ville que selon la volonté expresse du Roi toute les religions devaient être "getollereerd en gepatrimonieerd" (1).

Le 22 janvier 1820 Deussen fit part à la communauté de son acceptation de l'appel de la paroisse de Someren et Lierop. Attristé, le Consistoire vota des remerciements au pasteur; il avait d'ailleurs pris pareille mesure lors du départ de l'ancien Oosterdiep, muté à Luxembourg (2).

Pendant la vacance pastorale, les offices furent assurés par A. Goedkoop, A. van Deinse, R. van Altena et J.H. Molengraaf.

Audenaerde, une ville fortifiée par Vauban, demeurait un chaînon important du système de défense contre la France. Le Roi y portait grand intérêt et visita la ville à trois reprises, la dernière fois le 4 juin 1829 (3). Les travaux de fortification commencés en 1822 englobèrent le "Kezelfort" à Edelaere. Une somme de 186.000 florins y fut consacrée. Le lieu de culte protestant devait s'intégrer dans le plan total d'aménagement de la place forte. Le colonel Hennequin, directeur des fortifications de Gand, écrivit en ce sens au Consistoire. Cependant aucune décision concernant le temple n'était attendue avant la publication des arrêtés sur les fortifications d'Audenaerde (4).

Au cours d'un remplacement, le 13 mai 1820, Molengraaf annonça la désignation de Johannes Hubertus Hanewinkel (5). L'attente dura un mois, puis Goedkoop annonça au culte du 16 juin 1820 qu'Hanewinkel avait décliné la nomi-

---

(1) Lettre du Consistoire à la Ville d'Audenaerde, 13 octobre 1819. RPVC Audenaerde, 22 novembre 1820 (APKMH).
(2) RPVC Audenaerde, 6 février 1819 (ibidem).
(3) Le RPVC d'Audenaerde ne mentionne aucune de ses visites.
(4) Lettre de Hennequin au Consistoire 20 avril 1820, RPVC Audenaerde, 1 mai 1820 (ibidem).
(5) AR. 29 avril 1820, n° 39 (ARA St.).

nation.

Une longue vacance suivit, car Thomas Regnerus Huyssers ne fut nommé qu'en avril 1823 et partit déjà l'année suivante. Pendant l'intervalle les membres du Consistoire continuèrent à assurer la direction de la communauté et à défendre ses droits; ils prirent leurs mandats à coeur; preuve en soient deux faits.

Le camouflage des enfants protestants comme élèves du cours de religion catholique dans la brochure officielle de l'Athénée royal suscita le mécontentement des responsables de la paroisse (1). Les visiteurs Pauw et Rijke transmirent l'affaire à la Direction classicale, en exprimant le désir de voir le CGER et le Ministre de l'Instruction publique intervenir à bon escient (2).

Le manque d'un cimetière protestant se fit sentir et l'ancien Bouwens van der Boyen (3) présenta au nom des Consistoires d'Audenaerde et Maria-Horebeke une requête au Roi à ce sujet; il obtint satisfaction (4).

Le Consistoire ne désespérait pas d'obtenir un autre temple; il persévéra dans ses efforts et mentionna dans une requête au Souverain (5) deux bâtiments adéquats : l'église

(1) Le fils du major van Hulthem, membre du Consistoire, y était signalé comme ayant fait des progrès considérables dans l'étude du catéchisme romain ! (Cfr Palmarès de l'Athénée royal d'Audenaerde (Stadsarchief Oudenaarde 249).

(2) Rapport des visiteurs Pauw et Rijke 1822 (ANHK PKL IS). Par sa circulaire du 9 novembre 1818, le DGER avait déjà invité tout parent ou tuteur d'enfant protestant, victime de discrimination religieuse dans l'enseignement officiel de lui signaler la chose sans retard. RPVC Audenaerde 20 octobre 1818 (APKMH).

(3) Nous retrouvons G. Bouwens van der Boyen parmi les officiers dignitaires de la Loge maçonnique d'Audenaerde. En 1818 il y occupait la stalle de 2nd surveillant. Tableau des membres de la R.'.L.'. de St Jean "L'Aurore à l'O.'. d'Audenaerde, 1818 (Stadsarchief Oudenaerde 1380).

(4) Cfr DE JONGE S., Over een kerkhof... op.cit.

(5) RPVC Audenaerde, 28 mai 1823 (APKMH).

du Couvent des Soeurs noires et l'église du Couvent de Sion (1). L'autorité communale ne considérait pas avec grande faveur l'utilisation de ces propriétés (2). L'opposition communale n'empêcha nullement le Couvernement de poursuivre son plan d'installation. Une adjudication fut autorisée pour approprier le bâtiment du Couvent de Sion (3).

Le Consistoire crut pouvoir finalement disposer d'un temple. Vain espoir ! La prison et le tribunal, dont l'incorporation dans les fortifications était prévue, déménagèrent le 23 juillet 1824 dans la caserne inoccupée du Couvent de Sion. Provisoirement les autorités pénitentiaires désiraient disposer de l'église pour y installer la prison. Malgré des demandes insistantes, le Roi tint bon, mais se laissa finalement fléchir et abrogea l'arrêté de 1824 (4), tout en promettant un nouveau lieu de culte. Les travaux n'avancèrent que fort lentement, car ce n'est qu'en 1830 que la paroisse put envisager la dédicace du nouveau sanctuaire prévue pour une occasion dynastique - le 24 août 1830 - jour anniversaire du roi (5).

En 1824 Huyssers quitta Audenaerde et ne fut remplacé qu'en 1826. Pendant cet interrègne le secrétaire du Consistoire, le diacre de Jong, maintint l'administration avec grand soin. La nomination rapide d'un nouveau pasteur fut

---

(1) Deux couvents des Soeurs noires existaient à Audenaerde, l'un près de N.D. de Pamele, l'autre situé dans la Elnestraat. Il s'agit de ce dernier supprimé le 19 décembre 1796 (Abbé VANDEVYVERE Paul, Audenaerde et ses monuments, s.l. 1913, p. 101). Le Couvent occupé par les soeurs de Sion, qui suivaient la règle de Saint Augustin, également sécularisé, devint propriété de la Ville en 1814. (VANDEPUTTE Julien L. Th., De Eindries, uit de geschiedenis van Oudenaarde, Bruxelles, 19 , P. 22-26.

(2) CSCB, 15e séance, 15 octobre 1825. Lettre 12 août 1825 (AGR. Egl. Prot. 1).

(3) Par l'AR. 7 mai 1824 n° 123, autorisation fut accordée au CGDG pour solliciter un devis concernant les travaux d'installation du temple dans le couvent de Sion (ARA St.).

(4) AR., 13 juillet 1827, n° 188 (ibidem).

(5) Le Courrier des Pays-Bas, 21 août 1830, p. 3.

le souhait exprimé par les fidèles lors de la visite classicale de 1825 (1). Le DGCR se fit un plaisir de lui annoncer que le Roi avait nommé un pasteur pour Maria-Horebeke avec annexe à Audenaerde (2). Pieter Wybauw Prins accepta cette charge le 30 octobre. Il allait être le dernier pasteur d'Audenaerde. Le 21 avril 1830 Prins présida l'ultime réunion du Consistoire (3).

BRUGES

Officiellement la paroisse de Bruges fut créée le 4 mars 1817 (4). Cependant l'aumônier J. Verlaat y avait déjà exercé un ministère. De 1817 à 1830 son unique pasteur titulaire fut R.H. Van Altena. A sa charge brugeoise s'ajoutait la responsabilité pastorale des groupes d'Ypres et d'Ostende. A la fin de l'été 1817, il fut remplacé dans cette dernière ville par A. Van Deinse (5). Van Altena fut secondé par un Consistoire exclusivement militaire composé des anciens: le Lt-colonel Baron des Tombes et le major de place Volkheimer, et des diacres : les capitaines Buddingh et Smith (6).

La régence de Bruges avertit la paroisse qu'elle aurait à quitter son local (7). En effet, l'ouverture prochaine d'un Athénée l'obligeait à revoir la répartition des locaux. En compensation la Ville offrait - contre payement anticipatif - l'église de l'ancien couvent des Carmélites. Ce déménagement apparaissait bien inutile au Consistoire, car la séparation entre le sanctuaire et la future école était effective et si l'Athénée avait be-

(1) Rapport des visiteurs Goedkoop et Pauw 1825 (ANHK PKL IS).
(2) Lettre du DGER, 14 septembre 1825 (ARA HE Corr.)
(3) RPVC Audenaerde, 11 avril 1830 (APKMH).
(4) AR., 4 mars 1817, n° O.G. (ARA St.)
(5) AR., 1 avril 1817, n° 38 (ibidem).
(6) Disposition du CGER, 22 janvier 1818 (AE Bruges MA. 1895).
(7) Malgré nos coups de sonde l'identification de ce local n'a pas été possible; les Archives communales de Bruges (Période hollandaise) n'étant pas encore inventoriées.

soin d'une chapelle celle-ci pouvait fort bien être utilisée. D'autant plus que les clauses financières de l'échange proposées par la Commune semblaient bizarres. Ne s'agissait-il pas d'un bâtiment de l'Etat, cédé par Napoléon à la ville à des fins militaires moyennant son entretien (1) ? Même si, à la rigueur un accord pouvait être conclu pour le loyer, des sommes importantes étaient néanmoins nécessaires pour l'appropriation de l'église des Carmélites. Tout compte fait, le Consistoire espérait une intervention du CGDG (2).

La Régence mit à disposition l'ancienne chapelle des Thérésiennes, dont en 1822 le Consistoire se déclara satisfait (3).

Les registres de la paroisse ne purent être visés en 1826 lors de la visite de Rijke et Winckel -- le sergent-major responsable des écritures étant en permission (4). L'achat des orgues de la paroisse de Westkapelle (Flandre zélandaise) permit d'organiser désormais des cultes plus mélodieux. Par l'intermédiaire de la Direction classicale une aide financière complétive fut demandée au Gouvernement pour parachever l'installation de l'instrument (5).

Le même temple servit à la communauté anglicane (6).

---

(1) Rapport des visiteurs Goedkoop et Pauw, 20 avril 1818 (ANHK PKL IS).
(2) idem (ibidem).
(3) Rapport du CGDG au Roi, 28 mars 1820. Une somme de 6.000 fl. prévue à cet effet fut réduite à 4.650 par l'intervention du CGDG. Une chaire et des bancs furent confectionnés pour 1.740 fl. AR., 31 mars 1820, n° 26 (ARA St.)
(4) Rapport des visiteurs Rijke et Winckel, 18 mai 1826 (ANHK PKL).
(5) La paroisse avait rassemblé 320 fl. des 350 nécessaires : des frais de placement, réparation et accordage venaient s'y ajouter (ANHK PKL Maestricht 230).
(6) Lettre de H.N. Palmer au GFOc, 27 janvier 1818 (AE Bruges, MA. 1 reeks 1895).

Le pasteur Robertus Hendricus Van Altena partageait son ministère entre Bruges et Ypres. En 1820 les visiteurs Pauw et Rijke retrouvèrent dans l'annexe, qui groupait trois cents âmes, l'atmosphère ordonnée caractéristique de la charge principale (1).

La communauté protestante jouissait d'un pignon sur rue, car son sanctuaire était situé à la Grand'Place près de l'Hôtel de Ville. Extérieurement le bâtiment avait belle allure, mais intérieurement il ne répondait ni aux principes théologiques, ni aux canons de l'esthétique protestante. Cette église catholique, pourvue d'un autel, où brûlait une lampe éternelle, était décorée de peintures "idolâtres". Dans une partie de l'édifice le culte protestant jouissait d'une hospitalité précaire. Les membres du Consistoire s'étaient cotisés pour acheter bancs et chaire. Les visiteurs de 1822 estimaient que cette importante communauté était digne de recevoir un local plus approprié. Une intervention royale fut souhaitée (2).

Les pourparlers engagés pour obtenir un local plus adéquat aboutirent. Un échange de bâtiments mit à la disposition de la paroisse yproise l'église de l'ancien béguinage d'Ypres. La transaction fut menée par le Département de la guerre, qui libéra une somme de 3.500 florins pour les aménagements intérieurs (3).

TOURNAI

Tournai, une des première forteresses relevées par le gouvernement du Royaume uni, fut dotée d'une garnison. Bientôt Henri Lambert Hoffmann, aumônier de la IIe Division de l'armée mobile néerlandaise, fut provisoirement placé à Tournai avec responsabilité à Audenaerde. Il organisa la vie ecclésiale de sa communauté comme celle d'une paroisse

---

(1) Rapport des visiteurs Pauw et Rijke 1820 (ANKH PKL).
(2) ANHK PKL 1822.
(3) AR. 27 mars 1830, n° 152 (ARA St.).

civile. En effet, les officiers et soldats étaient accompagnés de leurs familles. Inaugurant les cultes le 28 avril 1816, Hoffmann présida aux destinées de la paroisse jusqu'en août 1817, quand il fut nommé à Liège.

Parmi le groupe d'aumôniers de garnison nommés en 1817 figurait le pasteur Johan Henricus Molengraaf, posté dans la ville scaldéenne.

La chapelle désaffectée de Saint Pierre, destinée à être démolie, fut assignée à la communauté protestante. Le 24 juillet 1817 déjà le Consistoire en sollicitait le remplacement auprès du CGDG. Il adressa une demande semblable aux Bourgmestre et Echevins de Tournai (1). Disposer d'une église consacrée au culte catholique n'était pas possible, répondit le Bourgmestre de Rasse, car "c'était un droit que la Loi fondamentale assurait à cette religion" (2). Le terrain libéré par la démolition de l'ancien couvent des Carmes, utilisé comme maison d'arrêt et déclaré insalubre, offrait une aire suffisante pour y construire un temple. Le CGDG fit le mort et ne répondit pas à une demande réitérée du 5 février 1818.

Or, le froid chassait les paroissiens de la chapelle et obligeait le pasteur Molengraaf à administrer les baptêmes à domicile. Faisant appel au Roi, le Consistoire souligna que toutes ces circonstances étaient préjudiciables au "bon renom et à l'honneur de notre belle religion" (3). D'ailleurs la décision de la démolition de Saint Pierre prise par le maïeur De Rasse, décédé entre-temps, avait été confirmée par son successeur. Après discussions, correspondances et consultations, le CGDG estima que la grande salle au-dessus de la Grand'garde était appropriée. Il rappelait que cet édifice avait servi de sanctuaire protestant à la

---

(1) Lettre du Consistoire de Tournai au Collège, 2 novembre 1820 (ARA St. 971).
(2) Lettre du Bourgmestre au Consistoire de Tournai, 11 novembre 1820 (ibidem).
(3) Requête du Consistoire de Tournai au Roi, non datée, reçue le 23 avril 1818 (ibidem).

garnison tournaisienne de la Barrière (1).

Suite à l'attitude discriminatoire du Commandant de Place à l'égard des militaires protestants, un memorandum fut rédigé par le Consistoire à la demande des visiteurs classicaux. Les rapports de visite subséquents n'en font plus mention (2).

Les membres consistoriaux exprimèrent aux visiteurs de 1825 leur mécontentement au sujet du fait que l'entrée de l'église se faisait par la grand'garde. Cette proximité intimidait les fidèles ruraux et les catholiques-romains venus nombreux au temple précédent. Les jours de fêtes chrétiennes ce nouveau local était utilisé par la paroisse de garnison, ce qui privait les francophones d'un office.

La chapelle St Eloi aurait pu convenir, mais un conflit entre son propriétaire et le Département de l'Intérieur retardait la solution.

ATH

Le 18 août 1818 le diacre athois Guillard avertit le pasteur Molengraaf que le culte ne pourrait avoir lieu car des échoppes de la kermesse encombraient le temple. Ce contretemps fit sortir Molengraaf de ses gonds. A plusieurs reprises il avait dû différer l'office d'un jour. En effet, le Bourgmestre autorisait des bals et des "divertissements sensuels"(zinnelijk vermaak) les jours de culte et dans le local qu'il avait lui-même désigné pour les offices. Pour préserver la bonne entente, Molengraaf avait jusqu'alors rongé son frein. Mais la suppression de la liturgie pendant un mois lui paraissait excessif. Jusqu'à quand le Gouvernement allait-il permettre à certains de prendre une attitude aussi contemptrice à l'égard de la religion ?

---

(1) Une allocation de 2.300 fl. fut destinée à l'aménagement de la salle. AR., 31 mars 1820, n° 26 (ARA St.)
(2) Rapport des visiteurs Goedkoop et Pauw, 1819 (ANHK PKL IS).

Il était grand temps que les Eglises protestantes méridionales disposassent de temples indépendants. Molengraaf regretta que la circulaire concernant le culte d'actions de grâce pour l'heureuse délivrance de la princesse d'Orange ne lui fût pas parvenue (1). Son collègue catholique par contre n'avait pas manqué de célébrer fort patriotiquement un "Te Deum" auquel tous les officiers de la garnison avaient été conviés. De trop rares officiers participaient au culte, d'autant plus, constatait Molengraaf qu'"actuellement la mentalité des officiers est telle qu'ils préfèrent lorgner une jolie poupée que regarder la Bible" (2).

Le dossier de la paroisse de garnison d'Ath fut examiné par la 6e Direction des Fortifications. La construction d'une nouvelle église estimée à quelque 30.000 florins fut considéré inadmissible par le CGDG (3). Le Roi décida néanmoins de consacrer 3.000 florins à l'arrangement de la salle au-dessus de la grand-garde (4).

Désirant compléter son modeste mobilier, le Consistoire sollicita en 1829 du CSCB la permission d'acheter un poële et une table munie d'un tapis vert (5). Voulant assurer que les finances locales ne seraient pas indûment grevées, le Collège demanda un devis (6).

MENIN

Depuis longtemps Menin n'avait plus eu de pasteur, ni d'aumônier à demeure (7) mais elle fut incluse parmi les

(1) AR., 2 août 1818, n° 45 (ARA St.)
(2) Lettre de Molengraaf au DCER, 26 août 1818 (ARA HE 53).
(3) Rapport du CGDG au Roi, 28 mars 1820 (ARA St. 971).
(4) AR. 31 mars 1820, n° 26 (ARA St.)
(5) Lettre de l'Eglise d'Ath au CSCB, 10 novembre 1829, CSCB 124e séance, 21 novembre 1829 (AGR. Egl. Prot.2).
(6) Lettre de l'Eglise d'Ath au CSCB, 30 novembre 1829, annonçant un encaisse de 122,53 fl. d'une dépense évaluée à 50 fl. (ibidem).
(7) Gargon Franciscus Henricus (1700-1751) fit son entrée le 28 août 1740 à Menin comme aumônier de garnison. Il y servit jusqu'à la prise de cette ville le 4 juin 1744. Attaché à la même unité, il se rendit ensuite à Termonde jusqu'en 1745, BWPG III, p. 180, 181.

garnisons desservies par des pasteurs de villes avoisinantes.

L'aumônier de Tournai fut chargé d'Ath et de Menin. Le premier titulaire de ce triple ministère fut Johan Henricus Molengraaf, entré en service le 15 juin 1817.

L'accroissement de la paroisse rendit trop exigu le temple improvisé dans une salle offerte par les autorités de Menin. La commune céda une de ses propriétés : l'ancien réfectoire du couvent des Capucins. Ce bâtiment hébergeait l'infirmerie de la garnison, un petit arsenal, un dépôt d'habillements militaires et l'appartement d'un gardien.

Le CGDG évalua à 515,92 florins la dépense pour l'aménagement de deux locaux dans ce complexe; de plus il se déclara prêt à payer le transport des meubles de la paroisse supprimée de Courtrai vers Menin (1).

Une contestation s'éleva entre le Consistoire et l'Administration communale au sujet de l'accès difficile, voire impossible du temple (2). Le Collège des Bourgmestre et Echevins se défendit. N'avait-il pas offert l'hospitalité aux Réformés dans sa propre salle d'audience, déménageant pour la leur céder ? La pleine sécurité du gardien de l'immeuble devait être assurée par le placement d'une cloison de bois à l'entrée commune du temple et du magasin sans obturer pour autant l'entrée de l'église.

Le Collège espérait que le DGER ferait comprendre au Consistoire combien sa démarche était irréfléchie, pour ne pas la qualifier d'arrogante. Ni le major, commandant de place, ni le Collège n'étaient au courant de la plainte consistoriale (3).

---

(1) Rapport du CGDG au Roi, 28 mars 1820 et AR. du 31 mars 1820, n° 26 (ARA St.).
(2) Lettre du DGER au GFOr, 22 janvier 1823, qui la réadressa au GFOc, 31 janvier 1823 (AE Bruges, MA 1 reeks 1895).
(3) Lettre du Collège des Bourgmestre et Echevins au GFOc, 6 février 1823, qui transmit au DGER, 12 février 1823 (ibidem).

Du 29 septembre 1822 au 22 septembre 1830 l'ancien Meyer collecta les fonds destinés à la diaconie (1).

(1) Aanteekeningen der ontvangen gelden in het arme-zakje der protestantsche gemeente te Meenen (Stedelijk Archief, Menen.

4. Cercle sud de Maestricht

LIEGE

Le tableau statistique du 13 avril 1816 ne mentionne pour la province de Liège que Verviers-Hodimont.

Or, le nombre de protestants à Liège fit regretter au lieutenant-général W.W. van der Duyn, commandant provincial, l'absence de tout service religieux réformé. Il signala cette lacune à son chef hiérarchique le lieutenant-général baron Constant-Villars, à la tête de 5e commandement général installé à Maestricht, estimant que les protestants devaient être en mesure de prouver "que les principes de la religion chrétienne étaient tout aussi présents dans leurs coeurs" (1), que dans ceux de leurs compatriotes romains.

Pour étayer sa demande, van der Duyn soumit un tableau de 265 personnes, tant militaires que civils, professant la foi protestante et habitant la garnison (2). Le pétitionnaire y ajouta quelques considérations :

> "N'est-ce pas une vérité irréfutable que la religion contribue au salut de l'état et de chaque individu en particulier et que si nous avons le bonheur de jouir de la liberté de notre patrie, c'est à un souverain que nous la devons, qui est à la fois libéral et confesseur de notre religion ancestrale sous le doux règne duquel la philosophie, la lumière et la tolérance environnent le siège de la religion raisonnable et dont les états n'ont jamais connu les principes si répandus de l'irreligion qui si longtemps ont occasionné dans un pays voisin l'esclavage et la misère. C'est pourquoi j'estime inutile d'ajouter quoi que ce soit à l'aspect utile, nécessaire et contraignant de ma demande" (3).

---

(1) Lettre de van der Duyn à Constant-Villars du 29 mai 1816 (ANHK PKL IS).
(2) Cette annexe de la lettre est absente dans le portefeuille consulté à La Haye (ibidem) mais se retrouve à Liège (AEPLg). Le total se décompose en 179 militaires et 86 civils. Van der Duyn précise que ce nombre ne comprend pas les protestants de langue allemande établis à Liège.
(3) Traduction de la lettre de van der Duyn (ANHK PKL IS).

Albert Goedkoop, toujours en route pour exhorter les disséminés, visita ses coreligionnaires liégeois au début de 1817; il les incita à constituer une communauté même sans local adéquat (1). Ainsi l'Eglise de Liège fut incluse parmi les paroisses de garnison créées par l'AR. du 4 mars 1817.

Entre-temps le Régiment von Ziegler, caserné à Liège, profitait du ministère de l'aumônier d'armée H.L. Hoffmann, qui organisa des services dans une salle située rue Saint Séverin (2). Le culte en allemand se tenait à 9 heures et l'office en néerlandais une heure et demie plus tard.

Le 4 mai 1817 Hoffmann fit son entrée à Liège comme pasteur de la nouvelle paroisse de garnison en prêchant sur le texte Luc 15/7 (3). Un Consistoire, composé uniquement de militaires recommandés par le Gouverneur militaire, une fois constitué (4) se mit à chercher un autre lieu de culte. L'église Saint André fut envisagée (5), mais les protestants durent se contenter de la petite église de Sainte Agathe, gracieusement mise à disposition par le propriétaire. Elle présentait divers inconvénients : son exiguïté, son éloignement du centre de la cité et son accès difficile par temps hivernal.

Lors de la démission d'un diacre en 1818, il apparut que le remplacement des membres du Consistoire s'opérait par la soumission d'une proposition du commandant mi-

---

(1) DPL, séance 16 janvier 1817 (ANHK Maastricht 202).
(2) SCHRUMPF CH. se trompe en imputant à Van der Bank l'aumônerie du régiment helvétique : Notice sur les origines et le développement de l'Eglise protestante nationale de Liège dans CIK, p. 360.
(3) RPVC Liège, 5 mai 1817 (AEPLg).
(4) Ce premier Consistoire liégeois comprenait comme anciens : le major Loke, aide-de-camp du lieutenant-général van der Duyn, le major Blanke, membre du Conseil de Milice de Liège et deux diacres luthériens, le capitaine Parmentier, officier d'artillerie et le capitaine Koch, commandant de place.
(5) L'AR. 4 janvier 1817, n° 8 avait même prévu des réparations à cet édifice.

litaire de la Province à l'approbation du CGER (1). Quelque temps plus tard, le CGER fit remarquer au Consistoire qu'étant dûment constitué, il lui appartenait désormais de coopter ses membres; ce qu'il fit promptement (2).

Peu à peu le Consistoire, affirmant son autonomie, secoua la tutelle du Gouverneur militaire (3). Les communications de la Direction classicale de Maestricht lui étaient maintenant directement adressées (4). Cette indépendance se manifesta même vis-à-vis du pasteur lorsque le Consistoire décida - contre l'avis de son président - de faire célébrer la Sainte Cène le jour de Pâques 1818 (5).

Deux difficultés entravaient la vie normale de la communauté : la vacance pastorale et l'incommodité du lieu de culte. En effet, Hoffmann accédant à l'éméritat "salve honore et stipendia", fut remplacé par J.D. Anosi qui, malade, se désista en demandant une retraite prématurée (6). A.A. Wierts de Coehoorn, pasteur de Eysden-Dalhem, nommé consulent put installer, le 14 février 1819, le nouveau ministre, Robert Alberthoma Chevallier (7). Pendant l'intervalle les pasteurs du Cercle de Maestricht avaient assuré le tour de prédications (8). Etape importante, cette nomination plaçait dans la chaire de Liège un pasteur wallon. En effet, l'élément francophone avait pris une telle ampleur qu'une pareille mesure s'imposait. D'autre part

---

(1) RPVC Liège, 10 avril 1817 (AEPLg).
(2) idem, 30 novembre 1817 (ibidem)
(3) Par déférence, et pour maintenir de bonnes relations, le Consistoire n'omit jamais de lui communiquer ses décisions importantes.
(4) idem, 1 novembre 1817 (ibidem).
(5) idem, 26 février 1818 (ibidem).
(6) AR. 6 juin 1818, n° 110 le nommait aumônier de garnison à Liège, tandis que celui du 28 octobre 1818 n° 102 le déclarait émérite (ARA St.).
(7) La nomination fut annoncée par l'AR. 12 novembre 1818 n° 65 (ibidem).
(8) Après le sermon d'adieu de Hoffmann tenu le 1 novembre 1818, les pasteurs suivants prêchèrent à tour de rôle : Wierz de Coehoorn en français et en néerlandais, Van Gendt de Maestricht en français, Danzmann de Vaals en néerlandais, Roediger de Verviers en allemand. RPVC Liège (AEPLg).

plus de quatre-vingts civils avaient introduit une demande pour obtenir une représentation au sein du Consistoire (1), exclusivement militaire (2).

Le terme de ce double développement fut la fondation d'une Eglise civile d'abord bilingue, puis unilingue française. Le local demeurait cependant un souci majeur. Comme l'appel à la classe de Maestricht n'avait suscité aucun progrès, le Département de la Guerre fut alerté (3).

Une occasion inespérée se présenta : le Roi lui-même vint en visite à Liège. Le Consistoire chargea l'ancien William Archibald Bake, major d'artillerie (4) de rédiger un mémoire à remettre au Souverain. Il y récapitula tous les déboires de la communauté en matière de temple.

Cette démarche porta des fruits, car le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur Repelaer van Driel, en visite à Liège, conféra à ce sujet avec le Gouverneur, qui lui indiqua l'ancienne église de Sainte Agathe comme le seul bâtiment répondant aux besoins de la communauté protestante. Considéré un instant comme alternative, l'achat de l'église de Saint André pour une somme de 20.000 florins fut rejeté comme totalement hors de question (5). Le choix de Sainte Agathe - propriété de la Fabrique de Saint Antoine - fut maintenu,

---

(1) Actes de la DEPL 1820 (ANHK PKL).
(2) Une première demande adressée au Gouverneur militaire provincial avait provoqué le rappel que Liège était une paroisse de garnison et que tant qu'il y avait des officiers protestants, ceux-ci devaient être choisis. Il promettait pourtant de s'en référer aux collèges supérieurs. RPVC Liège, 6 septembre 1818. Plus tard le Consistoire s'adressa directement au DGER pour solliciter l'autorisation. RPVC Liège, 9 avril 1819 (AEPLg).
(3) RPVC Liège, 14 février 1819 (AEPLg).
(4) DEMOULIN R. signale qu'en 1829 le lieutenant-colonel Bake, Commissaire royal des Etablissements de Seraing, proposa la suppression des douanes entre les Pays-Bas et le groupe prussien. Guillaume Ier et la transformation économique des Provinces Belges (1815-1830), Liège-Paris, 1938, p. 139. Cfr Mémoire Bake, ARA St. 8 décembre 1829.
(5) Rapport du CGDG au Roi, 28 mars 1820 (ARA St. 971).

car cet édifice pouvait être assez facilement réparé et meublé (1). Cependant les exigences exhorbitantes de la paroisse catholique firent avorter ce plan. La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines, sise rue Hors-Château, offrait une heureuse solution de rechange (2). Déjà en octobre 1817 un devis provisoire de réparations estimées à 5.000 florins avait été soumis au DGER (3). L'espoir du Consistoire en la bienveillance royale ne fut pas déçu : l'église lui fut attribuée (4). Une première tranche de 3.000 florins fut accordée par le DGER, le complément provenant du budget du Département de la Guerre (5).

Le 15 avril 1821 la dédicace fut présidée en néerlandais par le pasteur Chevallier (6) qui prononça le sermon de circonstance en français (7). La satisfaction de disposer enfin d'un bâtiment répondant aux nécessités communautaires inspira au sergent G. Vandenkolk le poème suivant :

"Oh Triumf ! Wat zijn wij verblijd,
Dees Tempel wordt aan U gewijd,
Drie Eenig Opperwezen

---

(1) AR. 12 décembre 1816 n° 7 (ARA St.). L'inspecteur de Casembrot et le major Kamerling furent chargés de la supervision des travaux, ce dernier avait également, à toutes fins utiles, dressé un plan de la chapelle des Ursulines. RPVC Liège, 21 juin 1819 (AEPLg).
(2) Ce bâtiment était assigné aux protestants et la dite somme inscrite au budget du Département du Culte réformé (ARA HE 1906).
(3) Prévoyant l'appropriation prochaine de la chapelle, le Bourgmestre accéda à la demande du Commandant de place et ordonna aux entrepreneurs de fourrage pour la cavalerie de la garnison d'évacuer le magasin qu'ils y avaient installé. Lettre du Chevalier Mélotte d'Envoz au Capitaine Koch 28 mai 1819 en réponse à sa demande du 25 avril (AEPLg).
(4) Simultanément l'église des Frères mineurs était remise à la paroisse protestante de Ruremonde et celle des Ursulines à la communauté de Liège. AR. 24 juin 1820, n° 48 (ARA St.)
(5) AR. 31 mars 1820, n° 26 (ibidem).
(6) REY A., Note sur l'Eglise protestante de Liège dans BSHPB II/7, p. 299-302 ill.
(7) RPVC Liège, 23 janvier 1820 (AEPLg).

U zij al Lof, U zij de Eer,
Gij schenkt Uw Heil ons meer en meer
Uw Naam wordt nooit volprezen".

Au début de 1823 Chevallier, nommé à Everdingen, fut remplacé par un collègue wallon, Matthieu André Van der Bank, installé le 12 août 1823 par Wiertz de Coehoorn (1). Paroisse et nouveau pasteur maintinrent d'excellentes relations même au-delà de la césure révolutionnaire.

La visite périodique effectuée par les représentants classicaux permit de constater que Van der Bank avait la communauté bien en mains (2).

Le Consistoire s'enquit auprès des visiteurs si l'Eglise de Liège pouvait devenir entièrement civile. Se déclarant incompétents en la matière, ils promirent d'appuyer toute demande en ce sens.

Un appel lancé dans la presse locale invita les Liégeois de confession protestante à se faire connaître (3). Le Consistoire désirait leur soumettre un projet de requête pour l'érection d'une paroisse civile. Réunis le 24 mars 1824, tous les fidèles signèrent la pétition, qui fut expédiée au Roi sur le champ (4).

Le 24 février vit l'Eglise de Liège sortir de sa cuirasse militaire : l'aumônier de garnison devint pasteur civil (5) et les officiers, membres consistoriaux, partagèrent leurs responsabilités avec des bourgeois. Désormais le Consistoire fut composé de quatre anciens : les professeurs Goede et Wagemann, le capitaine de génie Engelen, le lt-colonel Klerk de la 11e Afdeeling d'infanterie et

---

(1) RPVC Liège, 29 janvier 1823 (AEPLg).
(2) La visite se déroula le 9 juin 1823 en présence des membres du Consistoire, idem, 9 juin 1823 (ibidem).
(3) idem, 11 mai 1823 (ibidem).
(4) idem, 14 mars 1824 (ibidem).
(5) La création d'une Eglise protestante civile est sanctionnée à Liège; son titulaire est nommé définitivement avec un salaire augmenté. AR., 19 juillet 1824, n° 30 (AMJ.CP. 1930).

quatre diacres Lynen et Bartels, négociants, le capitaine Janssen et le lieutenant d'infanterie Meyer (1).

Liège nous offre un exemple du passage d'une communauté de garnison essentiellement militaire à une paroisse urbaine, comptant encore des soldats, mais dont l'évolution s'achève en une Eglise exclusivement civile. Parallèlement à cette mutation sociale a lieu une modification linguistique : le néerlandais est graduellement remplacé par le français. Anvers, Mons, Dinant et Ostende sont d'autres cas du même phénomène.

HUY

"Oser émettre les justes voeux et pouvoir en espérer l'accomplissement, c'est un des inappréciables bienfaits dont nous jouissons sous l'illustre règne de votre Majesté". Telle est l'entrée en matière d'une requête (2) signée d'une dizaine de Hutois demandant les services d'un pasteur pour le culte public et le catéchisme (3). Certes, ils ne s'attendaient pas à l'érection d'un poste pastoral permanent; le nombre des civils et des militaires protestants établis dans la cité mosane ne dépassait pas la trentaine. Leurs désirs se bornaient à la réalisation d'un arrangement plus économique et plus facile d'exécution. Liège, la paroisse la plus proche, distante de six lieues, disposait d'un pasteur bilingue capable de desservir la communauté militaire en néerlandais et le groupe civil en français.

L'avis du DGER fut favorable : du point de vue reli-

(1) RPVC Liège, 26 janvier 1825 (AEPLg).
(2) Requête adressée au Roi, 16 octobre 1826 (ARA St.2751).
(3) Les signataires étaient le commandant Van Schreven, chef du Détachement d'artillerie, le sergent V.R. Vedeloo, H. Stuart, Th. de Heusch, Wilhelmine de Heusch, Léonide de Heusch, le baron Emile de Heusch, chevalier de l'Ordre de Guillaume, J.C. Ehrmann, officier pensionné. Leur porte-parole était Trostorff Mathias, né à Vaals en 1773, installé depuis 1825 à Huy, il habitait le n° 11 de la rue de Namur avec son épouse Elisabeth Peipers et leurs filles Constance, Pauline et Mélinde. Il exerçait les fonctions de secrétaire du Commissaire de district (AE, Archives communales de Huy n° provisoire 450).

gieux il était nécessaire de placer ces coreligionnaires sous la houlette d'un pasteur; du point de vue politique "il n'était pas sans intérêt d'attirer l'attention sur ce groupe, car il pouvait contribuer à une vie sociale éclairée et tolérante" (1). L'attitude sympathique de la Régence locale, prête à mettre un lieu de culte à disposition, augurait favorablement de l'avenir. Le CGER, à qui incombaient les frais de desserte, releva le parallélisme entre la création de la paroisse de Dinant et celle de Huy. La chapelle aménagée par le CGDG (2) serait utilisée huit fois l'an par le pasteur de Liège, chargé du culte public et de l'instruction religieuse des enfants (3).

En cas d'urgence le Commandant de la Place de Huy pouvait l'appeler en le défrayant de ses frais de voyage imputés au budget de la Guerre (4). Le Département du Culte était responsable du calendrier des offices et de l'organisation du Consistoire. Le Roi accorda une allocation de cent florins pour acquérir des objets de culte, tandis que le CGDG attribua 25 florins pour les menues dépenses (5).

L'extension de la paroisse de Liège à Huy avait été préparée sous le ministère de Van der Bank, mais Cocheret de la Morinière en devint effectivement le pasteur (6).

---

(1) Rapport du DGER au Roi, 25 novembre 1826 (AE, Archives communales de Huy n° provisoire 450).
(2) Rapport du CGDG au Roi, 13 juin 1827, contient un devis d'aménagement de 700 fl. (ibidem).
(3) RPVC Liège, 3 juillet 1827 (AEPLg).
(4) Le major Bonivers, commandant de place, avait fait connaître à l'autorité communale hutoise sa mise à la retraite le 15 mai 1827 (Disposition royale 19 avril 1827 n° 134) et son remplacement par le capitaine Dirk van Royen, membre de la paroisse protestante de Huy. Lettres de Bonivers au Bourgmestre, 15 mai 1827 (Archives communales de Huy, n° provisoire 645).
(5) RPVC Liège, 11 octobre 1827. Douze bibles françaises furent mises à la disposition de la communauté (AEPLg).
(6) Dans son rapport le DGER fit remarquer que l'AR. du 16 avril 1816 n° 56 avait déjà prévu l'annexe hutoise de la paroisse de garnison de Liège, mais que le pasteur (H.L. Hoffmann, pasteur à Liège de mai 1817 à novembre 1818) ne s'était guère préoccupé d'en prospecter les possibilités. Cocheret de la Morinière fut pasteur de Liège-Huy du 7 octobre 1827 jusqu'à la veille de la Révolution.

Le Consistoire de Liège fixa au 2 décembre 1827 l'inauguration de cette église protestante hutoise (1) dans une salle de la caserne de l'Alne, rue du Vieux Pont. Un petit cimetière, peu utilisé, fut aménagé dans une parcelle du jardin du bâtiment militaire (2).

RUREMONDE

En 1816 la densité protestante parmi les militaires de la garnison de Ruremonde amena la Direction classicale de Maestricht à suggérer au CGER d'y instaurer le culte réformé (3). L'éloignement considérable de l'Eglise de Venlo, l'attitude favorable de la Régence catholique de Ruremonde, l'exemple positif de l'aumônerie de Maestricht furent autant d'arguments. Le CGER consulta le CGDG sans résultat. Finalement, en 1826, la garnison obtint les services du pasteur de Stevensweert Jacob Wanten Begemann (4), qui put utiliser l'église désaffectée des Franciscains (5) pourvue d'un concierge (6).

Le Consistoire de Ruremonde expédia le 15 avril 1822 une lettre de remerciements au Roi (7). Elle y décrivait l'office de dédicace du nouveau temple présidé le 31 mars 1822 par le pasteur retraité Antonius Wilhelm Koocken de Valkenswaard.

La première cène fut distribuée le jour de Pâques 1822. La communauté ruremondoise, forte de 70 civils en plus des militaires, n'avait plus qu'un seul souhait :

---

(1) Elle ne semble pas avoir été la première communauté protestante hutoise de l'époque moderne; en effet, en janvier 1686 le pasteur Johannes Soetman, aumônier de la garnison brandebourgeoise, avait officié à Huy. BAX, p. 157.
(2) DUBOIS R., Les rues de Huy, Huy 1910, p. 685-686.
(3) La lettre de Jonckers, secrétaire de la Direction classicale de Maestricht, au CGER, 16 juillet 1816 mentionne la présence de 275 protestants, dont 40 officiers.
(4) AR. 24 avril 1825 n° 98 (ARA St.).
(5) AR. 24 juin 1820 n° 48 (ibidem).
(6) AR. 31 mars 1820 n° 26 (ibidem).
(7) Lettre du Consistoire de Ruremonde au Roi, 15 avril 1822 (ARA St. 2215).

avoir un pasteur résidentiel comme en 1570, 1632 et 1702. De la correspondance échangée entre le CGER et le CGDG ressort que le manque de finances constituait le plus grand obstacle (1). Le Département de la Guerre découvrit qu'un reliquat de la somme prévue pour l'aumônier de Ruremonde permettait l'engagement d'un pasteur à demeure (2).

L'AR. du 24 avril 1825 créait la place de pasteur à Ruremonde et environs, en instituant un ministère mixte civil et militaire, dont le traitement serait suppporté à parts égales par le budget des Départements de la Guerre et du Culte réformé. Le décret de juin 1825 y nomma J.W. Begemann, qui depuis Stevensweert avait desservi jusqu'alors la garnison de Ruremonde (3).

BOUILLON

A la demande des militaires réformés de la garnison et de plusieurs habitants de Bouillon, l'Administration communale mit un de ses biens, l'ancienne chapelle du couvent des Augustins, à la disposition de la communauté protestante (4). Quatre cents florins furent consacrés à l'aménagement du sanctuaire (5) entrepris sur proposition du CGDG (6).

Jacques Peyran, pasteur de l'Eglise réformée de Sedan - la paroisse protestante la plus proche - accepta cette charge supplémentaire pour laquelle un subside de 150 florins fut octroyé (7). Devant les autorités de la ville et la communauté rassemblée, le pasteur titulaire procéda le 26 juillet 1821 à la dédicace du nouveau lieu

---

(1) Rapport du CGER au Roi, 19 mars 1825 (ARA St. 2215). Lettre du même au CGDG 12 avril 1825 (ibidem).
(2) Au lieu de payer annuellement 720 fl., une somme de 584 fl. avait été liquidée en moyenne depuis trois ans.
(3) AR., 13 juin 1825, n° 12 (ARA St.)
(4) Lettre du Bourgmestre de Bouillon, 28 juin 1820 n° 5. (ARA HE).
(5) Rapport du CGDG au Roi, 28 mars 1820 (ARA St. 971).
(6) AR., 31 mars 1820, n° 26 (ibidem).
(7) AR., 12 août 1821, n° 63 (ARA St.)

de culte. Sa prédication porta sur le psaume 84/5

"Heureux ceux qui habitent ta maison, ils peuvent te célébrer encore" (1).

ARLON

En juillet 1829 la Direction classicale de Bruxelles avait fait observer au MEER qu'Arlon était dépourvue de culte protestant. Le CGDG suggéra de recourir aux services de l'aumônier de la garnison prussienne de la forteresse de Luxembourg. Une demande fut introduite auprès du général-major von Goedecke, commandant provincial du Grand-Duché (2), pour sonder les autorités prussiennes et consulter le pasteur en activité. La réponse fut positive. En fait, l'aumônier avait déjà pris les devants en organisant le 18 novembre 1829 un culte à Arlon, au cours duquel deux enfants furent baptisés. Quoique cet office fût en allemand, les auditeurs déclarèrent l'avoir compris et se montrèrent fort satisfaits de leur nouveau pasteur. Provisoirement le général von Goedecke avait octroyé l'usage d'un local situé dans la caserne d'Arlon. Le MEER s'était astreint à trouver la solution la plus économique comme "c'était la volonté expresse de Sa Majesté" pour son aménagement et son ameublement (3). Le pasteur prussien obtint

---

(1) STUART M., Jaarboeken ... 1818, Amsterdam 1823, II, p. 222.

(2) Goedecke F.W. von (1771-1857), militaire nassauvien naturalisé néerlandais en 1817, participe à la campagne en Espagne (1809), est blessé à la jambe à Waterloo, promu général-major en 1816; devient commandant militaire provincial de Namur-Liège-Luxembourg; accède au grade de lieutenant-général en 1834 et à la pension en 1840.

(3) Rapport du MEER au Roi, 12 décembre 1829, contient une liste nominative des adultes (militaires et épouses) avec mention des enfants à la date du 10 novembre 1829. Il s'agissait des cadres de la 12 Afdeeling d'Infanterie, dont le major Boelen, tête de liste, commandait le bataillon de réserve. Cette énumération totalise 40 adultes et 23 enfants (ARA St. 3316).

le remboursement des frais de voyage et de séjour au même taux que ses collègues des Provinces méridionales (1). Les frais de culte furent inscrits au budget du Département de la Guerre et la paroisse placée ecclésiastiquement sous le contrôle de la Direction classicale de Bruxelles. Arlon fut la dernière communauté reconnue pendant le règne de Guillaume Ier.

(1) AR., 18 décembre 1829, n° 114 (ARA St. 3316).

C H A P I T R E III

LES SOCIETES MISSIONNAIRES PROTESTANTES

Le retour de la paix inaugura une ère nouvelle pour l'évangélisation européenne.

Le nombre de Sociétés à but missionnaire, à visée pédagogique ou à caractère socio-culturel était en constante augmentation. Toutes étaient impatientes de contribuer, chacune à sa façon,à l'avancement du Royaume de Dieu. Le monde entier offrait de nombreuses possibilités de service zélé et d'efforts soutenus.

Comme nous l'avons vu, certaines de ces associations avaient déjà choisi le Royaume uni des Pays-Bas comme champ de mission, d'autres les imitèrent.

Nous examinerons maintenant les caractéristiques de ces Sociétés, le climat dans lequel elles travaillaient ainsi que l'attitude des autorités à leur égard.

The London Missionary Society

Les circonstances favorables encouragèrent la LMS à envoyer en 1816 le Dr David Bogue pour rechercher avec les Néerlandais les moyens d'harmoniser les efforts pour avancer le Royaume de Christ.

Deux régions bénéficiaient d'une priorité : les Indes néerlandaises et les Provinces belgiques. L'adoption d'une nouvelle stratégie missionnaire dans les colonies néerlandaises s'imposait d'urgence. La LMS y avait provisoirement remplacé la NZG empêchée par les guerres napoléoniennes d'y continuer ses activités. D'autre part le délégué britannique enjoignit à ses interlocuteurs de "diffuser l'esprit de la religion vitale et évangélique en Belgique, que la Providence divine venait de placer sous le sceptre du Roi des Pays-Bas" (1).

(1) The report of the Directors to the Twenty-third General Meeting of the Missionary Society in London on Thursday May 15 th 1817, p. 38.

En insistant sur l'extension considérable de l'influence de la LMS, Bogue expliqua les méthodes utilisées en Grande-Bretagne. Les Directeurs néerlandais lui énumérèrent les résultats déjà obtenus. Le nombre de souscriptions enregistrées (suite à l'envoi de circulaires prouvait que les préjugés contre les Sociétés missionnaires tendaient à disparaître. Des professeurs de faculté, des fidèles et des pasteurs engagés s'unissaient pour soutenir l'oeuvre évangélisatrice. Même le Synode de l'ERPB avait officiellement approuvé la Société néerlandaise, lui assurant ainsi l'appui du Gouvernement. Le Comité hollandais se révéla fort conscient de ses responsabilités à l'égard des provinces du sud; il signala que plusieurs ministres de l'ERPB y étaient déjà à l'oeuvre.

Bogue rappela que "Dieu avait placé le Brabant et les Flandres sous le règne du Roi des Pays-Bas pour les délivrer de la superstition anti-chrétienne". Le périple de l'émissaire de la LMS à travers le Royaume uni ne fit que renforcer sa conviction de la nécessité impérieuse de l'entreprise (1).

Passant du Nord au Sud en août 1816, il s'arrêta à Anvers, où les prêtres "s'affairaient à réinstaurer le règne de la superstition". Les niches au coin des rues vidées par les Français étaient à nouveau pourvues de statues de la Vierge. Une vigilance sacerdotale empêchait la population soit de lire des livres évangéliques, soit d'entendre des sermons protestants. Lors du passage des troupes britanniques un clergyman avait prêché pour les Anglais à la citadelle (2). Un aumônier néerlandais y exerça ensuite

---

(1) Bogue était accompagné de son collègue James Bennett, son futur biographe et de deux jeunes gens : son troisième fils, étudiant à l'Université de Glasgow et de Joshua Wilson de Londres.

(2) BAINES S. ignore ce pasteur, vraisemblablement Henry Matthews, et cite Samuel Locke comme premier pasteur anglican d'Anvers au XIXe siècle. A history of the English Church in Antwerp, Anvers, 1963, p. 22.

son ministère auprès des autres militaires (1).

A Malines Bogue constata que la vraie gloire de l'Eglise chrétienne - la prédication de la Croix - était remplacée par le mobilier des anciens temples païens : les statues d'or et d'argent. L'archevêque de Malines ne jouissait guère d'une bonne réputation chez les informateurs de Bogue : il s'était violemment opposé à la tolérance religieuse inscrite dans la Constitution et avait provoqué le refus du serment d'allégeance chez de nombreux catholiques.

En route pour Bruxelles, Bogue vit le château de Laeken et exprima l'espoir que la présence d'un prince protestant inspirerait un nouveau courage à ses coreligionnaires trop aptes à être intimidés par la toute-puissante papauté. Dans la capitale peuplée de 80.000 âmes, Bogue chercha le 11 août à voir le pasteur Charlier, "un récent converti de l'esprit du monde, qui prêche avec grand zèle (2).

Cette rencontre n'eut pas lieu car Charlier était à Maestricht pour une réunion provinciale (3). Bogue s'entretint avec de Kerpezdron (4). Poursuivant son voyage vers Gand, il s'arrêta à Alost, où il fut à nouveau "choqué par les abominations de la papauté" et surpris que toutes les manifestations religieuses empreintes de superstition étaient totalement dépourvues d'instruction ou de prédication de la Parole. Infatigables, les prêtres s'évertuaient à restaurer l'autorité papale, dangereusement ébranlée par la Révolution française.

---

(1) Il ne peut s'agir que de Winckel en service à Anvers à cette époque.
(2) BENNETT J., Memoirs of Reverend David Bogue, p. 294.
(3) De telles absences préoccupaient Charlier. Il avait demandé l'autorisation à la DPL de Maestricht de pouvoir faire prêcher "un pasteur des Méthodistes" à sa place. La Direction la lui accorda eu égard à la pureté de la foi de ce prédicateur évangélique (probablement de Kerpezdron). 4e séance DPL, 12 août 1816 (ANHK Maastricht 202).
(4) Nous y revenons plus loin.

Nouvelle déception à Gand : Goedkoop y était absent. Bogue estimait fort ce digne pasteur. N'avait-il pas quitté un ministère confortable dans le Nord et ne s'était-il pas astreint à apprendre le français pour être mieux à même de prêcher l'Evangile à ses compatriotes méridionaux ?

A défaut du pasteur de Gand la députation rendit visite au Gouverneur de la Province qui la reçut amicalement. Il leur apprit que le culte protestant se faisait dans une des salles de l'Hôtel de Ville et groupait à part les militaires de la garnison, trois ou quatre familles ainsi que son propre ménage. La mise à disposition d'un véritable sanctuaire était à l'étude.

Via Bruges, la députation arriva à Ostende, terme du périple. "L'immoralité des classes inférieures était flagrante" et le nombre des enfants illégitimes considérable. A l'annonce de mesures imminentes contre les ménages irréguliers, une cinquantaine de mariages furent célébrés sur le champ.

Bogue rédigea un rapport circonstancié. Ainsi, la LMS put à meilleur escient prendre de judicieuses décisions.

Prévoyant l'envoi prochain de missionnaires en Belgique C. Perrot, toujours en alerte pour recruter de bons éléments, attira l'attention de la LMS sur deux candidats, Durell et Pottier (1). Le Comité de Londres décida d'envoyer immédiatement Durell à Gand (2). En effet, cette ville présentait plusieurs éléments favorables : la présence

---

(1) Note de C. Perrot lue à la séance du 17 juin 1816. Minutes of the Board of Directors of the London Missionary Society (ACCWM).
Pottier G.G. : prisonnier de guerre breton converti pendant sa captivité, étudie à Gosport, est consacré en 1819 à Saint-Hélier (Jersey), accomplit une suffragance dans l'Ariège et devient pasteur de l'Eglise réformée de France dans le Vaucluse (1821), meurt en 1828.

(2) Séance du 25 novembre 1816. Minutes ... p. 145.

de Goedkoop, l'existence d'un groupe anglophone et de plusieurs francophones protestants ainsi que l'absence de missionnaires d'autres sociétés (1).

En novembre 1816 S.W. Tracy, agent de la Société (2), en visite de prospection, rencontra à Rotterdam R. Cowie qui lui transmit des nouvelles des Provinces méridionales (3). Son informateur Goedkoop lui avait esquissé un plan pour la mise au travail de Durell, dont l'arrivée prochaine était annoncée. Ce missionnaire pouvait -grâce au nouveau règlement synodal - être nommé à une charge pastorale par le Gouvernement s'il réussissait un examen présenté au choix en néerlandais, français ou latin (4).

Comme la Classe de Bruxelles ne se réunissait qu'en avril, la LMS devait encore pourvoir à son entretien jusque là. Goedkoop (que Tracy ortographiait Heudecope) avait assuré qu'aucune entrave ne serait mise à l'exercice du ministère de Durell en attendant sa nomination officielle.

---

(1) Lettre de Bogue à la NZG, Gosport, 20 septembre 1816 (Extracta... 1816, p. 282). Bogue n'avait pas omis de solliciter l'avis de Goedkoop, qui se déclara favorable. D'ailleurs le pasteur de Gand en avait immédiatement averti le CGER en vue de la subsidiation de ce nouveau poste. Lettre de Goedkoop à la NZG, 19 octobre 1816 (ACCWM).

(2) Tracy Samuel Walter fut secrétaire de la LMS de 1811 à 1816.

(3) Cowie Robert, un des directeurs de la LMS, visita en 1816 tant le Nord que le Sud du Royaume et fit rapport au Comité le 11 novembre 1816, Minutes... p. 135 (ibidem). Lettre de Tracy au Rev. George Bunder, secrétaire de la LMS, 1 novembre 1816. Le 4 novembre 1816 Tracy assista à la réunion des Directeurs de la NZG, Extracta... 1816, p. 281.

(4) Le Règlement sur l'examen et l'admission au Saint Ministère dans l'Eglise Réformée prévoyait comme objets de l'examen : l'exégèse de l'Ecriture sainte, l'histoire ecclésiastique, la théologie dogmatique et l'histoire des dogmes, la morale chrétienne, la prédication et les devoirs attachés à la charge de pasteur (Art. 21). L'examen, qui devait être subi par tous ceux qui aspiraient au Saint Ministère, quelle que fut la langue dans laquelle ils se proposaient de prêcher, se déroulait devant une des Directions provinciales.

De passage à Amsterdam, Tracy sonda B. Ledeboer (1) pour savoir si la NZG reprendrait Durell à sa charge :

"But Dutchmanlike he was net willing that, that should be the case" (2).

Le Comité de la NZG se cantonna dans l'expectative en attendant le résultat de la démarche de Goedkoop auprès du CGER (3).

Pourtant la LMS insista beaucoup pour que la NZG reprenne Durell à son service. La dette de reconnaissance contractée pour l'entretien des missionnaires en Asie pendant les guerres napoléoniennes inclinait les responsables de la NZG à prendre une décision favorable. Comme un prédicateur bilingue, français-anglais, leur semblait susceptible d'entreprendre une oeuvre valable dans la région gantoise, le Comité de Rotterdam décida d'allouer 400 florins en un subside unique. Précautionneux, les directeurs stipulèrent que cette aide ferait soudure entre la responsabilité de la LMS à l'égard de Durell et sa prise en charge par le Gouvernement comme pasteur de paroisse reconnue (4).

Après "une courte mais périlleuse traversée", Durell atteignit Gand le 5 janvier 1817. La première personne

---

(1) LEDEBOER Bernardus (1764-1848). Marchand textile, propriétaire de la firme L.V. Ledeboer en Zonen, président de la Gilde des marchands de drap; devint en 1785 diacre de l'Eglise écossaise de Rotterdam; en 1797 co-fondateur de la NZG et son secrétaire pour les relations internationales jusqu'en 1848, également co-fondateur de la NGB en 1814, membre du comité de la "tot Nut van 't Algemeen", régent de l'Orphelinat réformé, membre de la Commission pour l'appréciation des produits de l'Art et de l'industrie à Gand en 1825. Possédant des connaissances variées, il déploya une grande activité dans les domaines professionnel, philosophique et religieux. LEDEBOER écrivit Iets over de noodzakelijkheid van het godsdienstig onderwijs in de scholen, Rotterdam, 1822.

(2) L'impécunosité de la NZG était due à la réduction des rentes provenant de l'investissement de leurs fonds. La Société espérait bientôt récolter deux ou trois cents livres (suite) à une centaine de circulaires expédiées dans tout le pays.

(3) Extracta... 1816, p. 282.

(4) HZG... 6 mars 1815, p. 214. La LMS et Goedkoop furent avertis de la décision.

touchée fut Goedkoop, qui le reçut affectueusement (1) et l'introduisit chez les officiers supérieurs, anciens de l'Eglise et chez le Maire Ph. De Lens. Ce dernier lui octroya l'usage d'une salle de l'Hôtel de ville. Durell fut fort satisfait de cette entrevue, le Maire lui ayant assuré

> "Tout ce qu'il vous faudra pour la tolérance, je vous l'accorderai !" (2)

Le but poursuivi par Durell était double : offrir aux Britanniques de Gand deux services hebdomadaires dans leur langue et rassembler les autochtones pour leur prêcher l'Evangile en français. Vingt-cinq familles anglaises pouvaient en profiter d'autant plus que la communauté anglicane de Gand n'existait plus à cette époque (3). Cependant certains Anglais ne surmontèrent pas le parti-pris épiscopalien à l'égard d'un ministre qu'ils considéraient comme "méthodiste" et "sectaire". Ainsi les services dominicaux anglais ne remportèrent pas le succès escompté. Les cultes français par contre bénéficièrent d'une publicité gratuite par l'interdiction lancée du haut de la chaire contre les "novateurs arrivés dans la ville" par plusieurs prêtres catholiques-romains (4).

Accompagné de son cicerone Goedkoop, Durell poursuivit à Bruxelles sa tournée d'introduction en visitant van Stralen, membre de la Première Chambre qui lui "promit toute assistance dans ses évangéliques projets"(5) et lui conseilla de visiter systématiquement les différentes villes pour déterminer les possibilités offertes à la prédication de l'Evangile.

---

(1) Durell se félicite de le connaître, car "plus je le connais, plus j'ai sujet à l'aimer. Sans fard dans ses manières - sans ostentation dans ses discours - plein d'amour pour Jésus-Christ et sa cause - simple comme un Nathanaël - prudent comme un conseiller - zélé comme un apôtre - voilà le caractère que je découvre dans mon digne collègue !" Lettre de Durell aux Directeurs de la LMS, 27 janvier 1817 (ACCWM).
(2) idem (ibidem).
(3) Le pasteur John Pendrill ne réorganisa les services anglicans à Gand qu'en 1841.
(4) idem (ibidem).
(5) idem (ibidem).

L'autre personnalité visitée n'était autre que Repelaer van Driel,qui put leur annoncer l'appropriation de l'église des ci-devant Capucins de Gand au culte protestant (1). Le Commissaire-général s'enquit des connaissances linguistiques de son visiteur jersiais : parlait-il l'allemand ou le hollandais ? Recevant une réponse négative, il s'en montra fort fâché,car il aurait engagé Durell sur l'heure. Il fit comprendre à ses visiteurs qu'il entrait dans le dessein de "Sa Majesté d'établir un culte protestant dans toutes les villes des Pays-Bas" (2).

Cette possibilité d'entrer dans le corps pastoral de l'ERPB parut une aubaine à Durell, mais il se rendit à l'évidence de la rigueur des examens exigés et craignit ne pouvoir y satisfaire.

Un léger découragement pointe dans la conclusion de Durell après sa visite à Bruxelles : "Ce ne sera qu'à la longue qu'on verra le règne de Jésus-Christ s'accroître dans cette place (3).

Goedkoop se faisait volontiers remplacer à Gand par Durell pour le culte français, lorsqu'il était en tournée à Audenaerde. Les préjugés s'estompant peu à peu une quarantaine de Britanniques en moyenne participèrent régulièrement au service (4). A son tour Durell adjura ses

---

(1) Affectation de ce bâtiment au culte protestant, allocation de 4.000 fl. pour réparations et autant pour l'ameublement. Cet édifice est encore aujourd'hui (1976) utilisé par l'Eglise protestante de Gand. AR., 14 janvier 1817, n° 1317 (ARA St.)
(2) Lettre de Durell, 27 janvier 1817 (ACCWM).
(3) idem (ibidem).
(4) Une seule chose manquait au bonheur liturgique de Durell : une robe pastorale,dont l'absence jetait un doute sur sa qualité de ministre du culte dûment consacré. Il signala que "Goedkoop portait un costume différent", mais ce n'est pas encore suffisant. Pour convaincre ses mandants de la nécessité impérieuse de la robe, il cita l'exemple du ministre méthodiste à Bruxelles (A. de Kerpezdron), qui n'osant pas proférer le mot de "robe" à Jersey, se trouvait obligé d'en porter une prêtée par Charlier. Comme à Gand une robe pastorale coûtait plus de cent francs - les tissus venant d'outre-Manche - il demanda "une prête-à-porter" à Londres. Séance 17 février 1817. Minutes .·. p. 22 (ACCWM).

correspondants d'observer une grande discrétion et même d'appliquer l'embargo sur toute publication. "Lisez, je vous conjure, partout où il vous plaira cette lettre, mais n'en imprimez pas une ligne, car je vous assure que nous voulons faire le bien ici, sourdement" (1).

Après plusieurs mois, la Société n'avait pas encore répondu à ces missives, ce qui plongea Durell dans la perplexité (2). Même Goedkoop adressa une lettre à Londres, car il déplorait ce manque de directives. D'ailleurs le nombre d'Anglais présents au service de son collègue était trop petit pour justifier un traitement de la part du Gouvernement. Les familles protestantes exclusivement francophones n'assistaient guère au culte "préférant l'estime des hommes à celle de Dieu" (3). Cette situation obligea Goedkoop à modifier ses plans pour Durell.

L'inspecteur de l'enseignement officiel, A. Van den Ende, avait, au cours d'une tournée en Flandre, découvert un noyau protestant à Tombronel (sic) (4). Une douzaine de familles protestantes y résidaient et avaient demandé des recueils de cantiques. La NZG les leur envoya. Goedkoop envisagea le transfert de Durell vers Tombrouck (5). Ce plan ne se réalisa pas.

Lorsque Durell invita la NZG à honorer sa promesse de 400 florins, elle expliqua que son allocation n'était que conditionnelle, c'est-à-dire payable au cas où il ne recevrait plus de salaire de la LMS. Or, comme cette der-

---

(1) Minutes... p. 22 (ACCWM).
(2) En fait, la lettre du 27 janvier avait été lue aux Directeurs le 17 février 1817. Ils avaient chargé Bogue de la suite à y donner. L'avait-il oublié ?
(3) Lettre de Goedkoop à G. Burden, 13 mai 1817 (ibidem).
(4) Il s'agissait de Tombrouck, dépendance de la commune de Rolleghem en Flande occidentale. Lettre de Van den Ende à la NZG, 13 juillet 1816. Extracta... 1816, p. 274.
(5) Lettre de Goedkoop à la NZG, 24 février 1817. Extracta... 1817, p. 308.

nière lui poursuivait son appui, la Société néerlandaise se sentait déliée de sa promesse (1).

Durell caressait toujours l'espoir de devenir pasteur "officiel". Dans le but de préparer ses examens, il réclama certains livres introuvables sur place (2). Pour être sûr de les recevoir, il proposa - si les fonds manquaient à la Société - de faire défalquer ces débours de ses appointements. En plus il s'ingéniait à trouver des filières pour les acheminer sans frais (3).

Pour les besoins directs de son ministère, il demanda à la LMS l'autorisation d'accepter un lot de bibles, don d'Edward Bishop de Sheerness, île de Sheppey (4) et réclama l'envoi des publications de la société (5).

Le Comité, saisi à nouveau par les demandes de Durell appuyé par Goedkoop, se décida à lui envoyer les ouvrages

---

(1) Lettre de la NZG à Durell, 3 février 1817, Extracta... 1817, p. 458.

(2) Nous avons pu identifier les volumes sollicités : MOSHEIM J., D.D. Ecclesiatical History, Ancient and Modern from the Birth of Christ to the Beginning of the Eighteenth Century traduit du latin par MACLAINE A., D.D. Londres 1811, en six vol., Ecclesiastical Geography de GUTHRAY ainsi qu'un manuel du pédagogue Lancaster.

(3) Il cite deux voyageurs faisant fréquemment la navette entre Londres et la Belgique : un Mr Kerr et un Mr Eckford, qui descendaient à Saint Bride's Precinct ou à la Globe Tavern à Oxford Market, lettre de Durell à Langton, 12 janvier 1818 (ACCWM).

(4) Nous avons vu que déjà en 1815 E. Bishop avait tenté de faire envoyer un missionnaire à Ostende, son intérêt pour la Belgique semble s'être maintenu au moins jusqu'en 1817.

(5) Ses desiderata comportaient le périodique Evangelical Magazine et l'ouvrage de BOGUE D. Essai sur la divine autorité du Nouveau Testament en traduction française et celui du théologien congrégationaliste anglais DODDRIDGE Ph. On the Rise and Progress of Religion in the Soul. Ces deux derniers livres semblaient être "fort acceptables". Durell en plaçait de nombreux exemplaires et en réclamait encore, il espérait recevoir également des publications sur les Eglises orientales pour étayer ses conversations sur la valeur de l'unité des anciennes Eglises chrétiennes.

désirés et une robe pastorale (1). Pendant le premier semestre de 1818 les rapports entre Durell et le Comité se bornèrent à des envois d'argent (2).

Après trente-deux mois d'activité à Gand, Durell quitta le pays en été 1819 pour se rendre dans la région de Valenciennes et y travailler au service de la Société Continentale (3) avant de devenir pasteur de l'Eglise réformée de France.

En novembre 1819 le pasteur de Faye, en visite aux Iles anglo-normandes, fit un crochet par Londres avant de revenir à Tournai. Muni d'une recommandation de Clément Perrot, il se présenta au Comité de la LMS pour lui dépeindre la situation des Eglises wallonnes du Sud des Pays-Bas et décrire les moyens jugés les plus appropriés pour y propager l'Evangile. Dans son introduction, Perrot plaidait avec chaleur la cause de son compatriote. Rassemblant les protestants dispersés dans la région et ayant obtenu la conversion d'un certain nombre de catholiques, de Faye présidait avec zèle aux destinées de l'Eglise de Tournai. Pour lui permettre d'étendre son rayonnement missionnaire au-delà des huit villages fréquemment visités (4) C. Perrot insista pour que le jeune pasteur "dont l'excellence du caractère et du travail étaient connue" fût soutenu financièrement, car le traitement alloué par le gouvernement était insuffisant. D'ailleurs n'était-il pas sur le point de se marier ? (5) L'appui d'Alexandre Hankey, le trésorier de la LMS, avait été spécialement sollicité à cet ef-

---

(1) Séance du 19 mai 1817. Minutes... p. 23 (ACCWM).
(2) Lettre de Durell à Hankey, 6 février 1818, séances 9 février et 15 juin 1818, Minutes... p. 113 et 211 (ibidem).
(3) ROBERT D., Les Eglises Réformées, op. cit., p. 359.
(4) Il s'agissait vraisemblablement de Belleghem, Ere, Estaimpuis, Ramecroix, Rolleghem, Rongy, Rumes et Taintignies.
(5) En fait il n'épousa Marthe Breton que le 28 mai 1821 à Saint-Hélier (Jersey); de Faye n'était pas un inconnu pour le Comité directeur : en mai 1819 il avait exprimé le désir d'avoir Durell à Tournai. Séance du 17 mai 1819 Minutes... (ibidem).

fet (1).

Comme d'une part l'émolument pastoral était minime et que la plupart des paroissiens ne disposaient pas des moyens d'y suppléer et comme d'autre part "le nombre de pasteurs zélés et désintéressés au travail sur le Continent était fort réduit", de Faye semblait à Perrot tout à fait digne d'intérêt.

Pourtant le Comité refusa, estimant que cette aide était plutôt du ressort de la Société continentale (2). Toutefois si cette dernière n'intervenait pas en faveur de de Faye, il lui serait loisible de réintroduire une demande (3). Ce refus ne signifiait pas que l'organe directeur de la LMS se désintéressait de la Belgique, au contraire. Les directeurs, alertés par Bogue, décidèrent d'inviter Clément Perrot, bien au fait sur l'état des Eglises en France, à poursuivre une enquête en Belgique (4). Après "sérieuse délibération et humble prière au Grand Chef de l'Eglise pour obtenir direction et assistance", il accepta l'invitation (5). L'évangélisation de la Belgique le préoccupait, mais il ne se sentait pas encore capable de proposer un plan d'ensemble. Il s'engageait à recueillir toutes les informations susceptibles d'aider le Comité à

---

(1) Lettre de Clément Perrot à Alexandre Hankey, Guernesey, 8 novembre 1819. Une autre lettre de la même veine avait été adressée par Bogue à ses collègues. Nous ne l'avons pas retrouvée. L'allocation annuelle proposée se chiffrait à 25 £. Minutes..., séance du 15 novembre 1819 (ACCWM).

(2) La Société continentale de Londres, oeuvre d'évangélisation fondée en 1817 à Genève par Henry Drummond, envoya dès 1818 des évangélistes sur le continent (en Allemagne, en Suisse, en Norvège et surtout en France), cfr ROBERT D., Les Eglises réformées, p. 356-362.

(3) Minutes of Board of Directors of the LMS, séance 16 novembre 1819 (ibidem). Détail invérifiable, les Archives de cette Société étant introuvables.

(4) Lettre de C. Perrot à George Bunder, secrétaire de la LMS, Guernesey, 27 mai 1820 (ibidem).

(5) idem (ibidem).

établir une stratégie valable.

Arrivé le 8 juillet 1820 à Bruxelles, C. Perrot rendit visite à J.-P. Charlier qui était "investi d'un pouvoir ecclésiastique sur les Eglises protestantes de Belgique comparable à l'autorité épiscopale, qu'il employait d'ailleurs avec prudence et humilité" (1). Habitué à accomplir des missions de confiance - son enquête en France sur les persécutions contre les Protestants pendant la Terreur Blanche le prouve - il s'entoura de précautions en Belgique. Il ne désirait pas que l'on fasse mention de son activité dans la presse anglaise si friande d'habitude de nouvelles concernant l'évangélisation. "Les ennemis de l'Evangile sont partout sur le qui-vive pour pouvoir accuser et trouver les moyens de mettre opposition à ce qu'ils haïssent". Les transferts bancaires destinés à couvrir ses frais de déplacements devaient lui parvenir sans aucune mention de la Société et les communications touchant sa mission lui être envoyées par des intermédiaires privés (2).

Perrot sillonna les Provinces méridionales en toutes directions, visitant notamment Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Namur et Mons. Dans la cité hennuyère il prêcha dans l'église de garnison à la demande de l'aumônier Otterbein. A la fin de son périple Perrot suggéra au Comité londonien de renforcer le personnel en y envoyant son compatriote Ph. Bellot (3) qui, placé dans une des principales villes,

---

(1) Telle est l'appréciation d'un congrégationaliste de la fonction de président d'une direction classicale d'une église réformée !

(2) Lettre de C. Perrot à Hankey Bruxelles, 18 juillet 1820 (ACCWM). Cet embargo étonne, car dans une lettre expédiée de Guernesey le 27 mai 1820, il transcrivait un texte reçu de F. de Faye relatant l'établissement d'un cercle d'études bibliques dans la demeure d'un nouveau converti aux environs de Tournai; ceci aux fins de publication dans Evangelical Magazine. Faut-il faire ici la distinction entre les activités d'un pasteur établi et celle d'un missionnaire sans statut officiel ?

(3) Philippe Bellot né à Jersey en 1788, après des études à l'Institut de Gosport, fut consacré au saint ministère en 1815 à Guernesey et débuta son travail en France en introduisant les méthodes lancastriennes d'enseignement, entra plus tard dans le corps pastoral de l'Eglise réformée de France dans le Pas-de-Calais.

pouvait fort bien devenir un pasteur officiel émargeant au budget de l'Etat. Les résultats du travail mené par Durell en Belgique et en Picardie justifiait aux yeux de Perrot le soutien demandé à Londres. Par ses courses missionnaires, Durell atteignait par semaine 2.000 personnes tant catholiques que protestantes.

Perrot revint à charge et recommanda à nouveau de ne pas donner trop de publicité au travail d'évangélisation. Au cours de son voyage, il avait soigneusement évité de laisser apparaître une relation avec la LMS et demandait la même circonspection à ses correspondants londoniens. En effet, trop souvent les missionnaires originaires d'autres pays étaient considérés sans discernement comme des espèces d'émissaires politiques ourdissant quelque sombre complot. Le clergé catholique ne laissait passer aucune occasion pour jeter le discrédit sur les protestants.

Déjà en 1817 une motion avait été adoptée par l'Assemblée générale de la NZG invitant toutes les Eglises des Provinces méridionales à considérer la création de sections locales de la NZG (1). Selon Perrot le mot d'ordre en Belgique était de "travailler avec zèle, mais avec dissimulation et d'attendre les résultats avec patience" (2). Parcourant le pays, il avait pu constater que la pratique des réunions missionnaires avait été adoptée à Gand et à Maria-Horebeke. A Bruxelles depuis 1818 le pasteur Pauw présidait de telles réunions, tandis que Charlier consacrait une fois par mois le culte vespéral à la lecture du périodique de la NZG. A Ostende, van Deinse avait organisé des distribution de traîtés et un cercle d'études bibliques pendant l'hiver (3).

Au cours de son périple, Perrot occupait chaque dimanche une chaire différente pour proclamer les "richesses

---

(1) HNZ... op. cit. 1817, p. 47.
(2) I had almost said with secrecy. Lettre de C. Perrot à G. Burder, Anvers 5 octobre 1820 (ACCWM Cor.)
(3) HNZ... op. cit., 1818, p. 58.

de la vérité". Selon lui un courant favorable à l'Evangile existait parmi les catholiques. En homme du Réveil, il jugea les "Protestants enfouis dans l'esprit du monde peu disposés à s'intéresser vivement à la conversion des autres". Sa prédication reçut pourtant un écho favorable (1).

La Wesleyan Missionary Society

Au commencement de 1816 le Comité de la Société des Missions wesleyennes s'intéressa à la Belgique et décida d'enquêter "en Flandre sur l'état de la Religion" et de faire examiner sur place la possibilité d'une action missionnaire (2). Le pasteur Richard Robarts, mandaté à cet effet, se rendit à Anvers, Bruxelles, La Haye et Rotterdam (3). Sa conclusion fut positive (4).

---

(1) Lettre de C. Perrot à G. Burder, Anvers, 5 octobre 1820. L'adresse était celle de Louis (orthographié Lewis) Mertens au 13 de la Rue Ducale à Bruxelles.

(2) LELIEVRE M. affirme que le dit Comité avait reçu de Bruxelles l'invitation d'y fonder un poste surtout pour les résidents anglais. Armand de Kerpezdron, gentilhomme breton 1772-1854, Paris, 1913, p. 96. Dans la correspondance adressée à la Société méthodiste missionnaire, nous n'avons pas pu découvrir qui avait sollicité cette intervention. Etait-ce Westmoreland, le seul méthodiste identifié à Bruxelles, dont nous reparlerons ?

(3) Les archives de la Wesleyan Missionary Societe (AWMS) possèdent cinq lettres de Robarts au pasteur James Buckley, secrétaire de la Société, qui dépeignent ses efforts pour rassembler les éléments de son rapport. 8, 15, 26, 29 avril, 13 mai 1816 (AWMS).

(4) Parmi les nombreux Britanniques en résidence à Bruxelles, Robarts découvrit quelques Baptistes et Presbytériens qui avaient vainement essayé d'avoir un ministre de leur dénomination. Ils étaient heureux de son arrivée. Les Anglicans, eux, ne voyaient pas d'un bon oeil ce pasteur non-conformiste, ils étaient mortifiés de sa présence dans la chaire de la Chapelle royale du Musée d'où l'on s'adressait au Roi. (Lettre de Robarts, 8 avril 1816). N'avaient-ils pas déchiré publiquement des prospectus annonçant les réunions méthodistes ? Cette opposition n'inquiétait nullement Robarts, il s'en réjouissait même, car il savait d'expérience que l'introduction du méthodisme suscitait généralement une levée de boucliers. Bruxelles confirmait la règle. (Lettre du 15 avril 1816). En vue de mettre les choses au

Grâce à la recommandation de Karl Steinkopf (1), il fut introduit chez Charlier et Mertens, qui lui parurent pleins de sympathie pour son projet. Ils demandèrent des traités édités par la "Religious Tract Society"(RTS), la Société des Traités religieux, car "la Bible était frappée d'interdit" (2). Une autre personne visitée fut John Westmoreland (3), un Méthodiste anglais qui promit de soutenir financièrement la mission aussi longtemps qu'il serait en Belgique.

Par les soins de Mertens, Robarts fut présenté à Anvers à un groupe de Britanniques qui désiraient un prédicateur à demeure, s'engageant même à le défrayer(4).

---

point, Robarts demanda à Joseph Butterworth d'intervenir auprès de S.A.R. Edouard August duc de Kent et de Strathearn pour lui expliquer les intentions méthodistes à Bruxelles. (Lettre du 26 avril 1816 - AWMS). J. Butterworth (1770-1826), libraire spécialisé en droit, devint en 1819 trésorier général de la Société missionnaire méthodiste, sa maison de Fleetstreet à Londres était le lieu de rendez-vous des philanthropes de renom. Parmi eux Lord Teignmouth (1751-1834) 1er président de la Société biblique britannique et étrangère, fondée d'ailleurs chez Butterworth; William Wilberforce (1759-1833), anti-esclavagiste persévérant et l'Ecossais Zacharie Macaulay (1768-1838), promoteur de nombreuses oeuvres chrétiennes.

(1) Steinkopf K.F.A. (1773-1859) théologien würtembourgeois, une des personnalités les plus marquantes du mouvement oecuménique du début du XIXe siècle. Il fut le lien entre les Réveils anglais et continental. Après avoir été secrétaire de la Deutsche Christentumgesellschaft, il accepta en 1801 un poste de pasteur allemand à Londres. Comme secrétaire d'outre-mer de la RTS et de la Société biblique britannique et étrangère, il entreprit trois grands périples en Europe (en 1812, 1815 et 1820) au cours desquels il fonda plus de 40 Sociétés bibliques. Par sa volumineuse correspondance, il était en rapport avec d'innombrables chrétiens d'appartenances fort diverses.

(2) Il transmit cette requête et demanda notamment une centaine d'exemplaires du traité intitulé The Dairyman's daughter.

(3) Nous renvoyons aux notices biographiques en annexe.

(4) Parmi ces personnes, Robarts releva James Biggs et les époux Ellerman. Cfr notices en annexe.

Les rapports de Robarts avec l'Eglise du Musée, ou mieux avec Charlier et Mertens, semblent avoir été excellents. Son genre de christianisme dynamique répondait aux aspirations de ces deux "réveillés".

Fin avril 1816 l'enquêteur méthodiste fut le témoin d'une chaude alerte à l'Eglise du Musée. Les autorités avaient fait savoir au Consistoire que le temple devait bientôt héberger les services du Palais de Justice. Charlier partit à La Haye pour soumettre l'affaire au Roi. Un transfert au temple des Augustins était toujours possible, mais, paré à toute éventualité, Charlier avait envisagé de construire une église avec école attenante et avait sollicité la collaboration de Robarts. Celui-ci jugea cette proposition intéressante et transmit le dossier à Londres (1). La démarche de Charlier auprès du Souverain permit à la communauté du Musée de garder son église. Voulant faire plaisir à ses deux amis, Robarts suggéra au Comité wesleyen de leur envoyer la biographie de John Wesley. Tous deux apprécièrent cette attention. Dans la perspective de l'arrivée prochaine d'un délégué méthodiste permanent Charlier promit sa pleine collaboration à tous les missionnaires méthodistes animés du même esprit que Robarts. Il ajouta :

> "Puissent les coeurs voler à la rencontre (de Dieu); puissent-ils, pénétrés de sentiments de leur misère, implorer sans cesse Sa puissante miséricorde. Qu'ainsi Son règne vienne, que Sa sainte église universelle, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, s'étende de plus en plus au sein de toutes les communions, sous la forme de tous les rites" (2).

Les conclusions de l'enquête menée par Robarts avaient été positives, il estimait qu'un prédicateur bilingue français-anglais subviendrait le mieux aux besoins découverts. Au moment de la publication du rapport de Robarts

---

(1) Lettre de Robarts au Comité des Missions méthodistes, 29 avril 1816 (AWMS).
(2) Lettre de Charlier au Comité des Missions méthodistes, 17 juin 1816 (ibidem).

le Comité wesleyen décida d'envoyer Armand de Kerpezdron à Bruxelles (1).

Charlier poussa l'esprit de collaboration jusqu'à présenter ce nouveau collègue au Consistoire de l'Eglise du Musée. Mertens se réjouissait "des fruits bénis de l'Esprit unissant tous en une et même cause surtout dans le véritable désert de toutes consolations et manifestations spirituelles" qu'était Bruxelles depuis tant d'années (2).

Le Comité de Londres fut fort satisfait d'avoir pu trouver ces croyants fidèles, dont l'ardeur soutenue par les méthodistes anglais laissait entrevoir une collaboration efficace.

L'enthousiasme du Comité était-il surfait ? De Kerpezdron une fois à pied d'oeuvre estimait que de nombreux obstacles étaient "de nature à résister aux efforts même d'une foi vigoureuse (3).

A Anvers pourtant, la présence "d'âmes affamées de biens spirituels, mais vraiment bien disposées pour le royaume des cieux" confirma au missionnaire breton le bien-fondé du rapport de Robarts. A Bruxelles le pasteur Charlier lui témoignait de l'affection, tout en gardant ses distances. De Kerpezdron entretenait peu d'espoir de prêcher en français (4).

Le groupe vers lequel de Kerpezdron s'était tourné dès son arrivée était l'armée britannique fidèle en cela à la tradition méthodiste du travail missionnaire entrepris parmi les militaires. Le pasteur König l'initia au travail d'aumônerie et lui procura une autorisation de visiter un

(1) Missionary Notices, Vol. VI, juin 1816, p. 46.
(2) Lettre de Mertens à James Buckley, 17 juin 1816 (AWMS), traduction anglaise dans Missionary Notices, vol. IX; septembre 1816.
(3) Lettre de de Kerpezdron à Perchard datée de Bruxelles, 9 juin 1816 dans LELIEVRE, Armand de Kerpezdron... op. cit., p. 96.
(4) ibidem, p. 97.

hôpital, où il trouva deux blessés anglais de Waterloo encore en convalescence. Il lui demanda même d'organiser un culte bimensuel en anglais à l'intention des militaires "pour maintenir l'étincelle divine" (1). Momentanément l'état de santé de de Kerpezdron ne lui permit pas de visiter les garnisons britanniques de Cambrai et de Valenciennes. Plus tard il reprit ces visites.

La permission d'utiliser l'église du Musée octroyée en décembre 1816 ne concernait que les cultes en anglais (2). Pourtant, de Kerpezdron cherchait un lieu de culte indépendant pour y présider des offices tant en anglais qu'en français. Or il n'attendait "aucun appui de la part de ceux-mêmes qui nous avaient été présentés comme étant si bien disposés" (3).

Lors de son passage à Bruxelles, le Dr Bogue fit une offre de collaboration à de Kerpezdron, qui la refusa (4). Bientôt la LMS allait réapparaître en la personne "d'un ministre calviniste avec le titre de docteur en théologie, bel homme, éloquent, bien poudré et bien frisé". C'était ainsi qu'apparut aux yeux de Kerpezdron le Dr Samuel Walter Tracy, muni de bonnes recommandations auprès de Charlier.

De Kerpezdron ne put refuser sa chaire à ce visiteur qui prétendait ne pas vouloir rester à Bruxelles. Il paya cher son hospitalité car sa petite communauté anglophone composée principalement de calvinistes et de baptistes se disloqua. Certains fidèles s'en allèrent écouter le pasteur Tracy, qui avait obtenu entre-temps l'utilisation du temple des Augustins (5).

(1) Lettre de de Kerpezdron à Buckley, 10 juillet 1817 (AWMS).
(2) La petite communauté wesleyenne ne payait que 100 fr de location, l'anglicane, plus nombreuse, en versait 400 annuellement. RPVC 8 décembre 1816 (AEPMu).
(3) LELIEVRE M., Armand de Kerpezdron... p. 98.
(4) Lettre de de Kerpezdron à Buckley, 2 septembre 1816 (AWMS).
(5) Une demande semble avoir été introduite pour l'usage de cet édifice à midi et à dix-huit heures chaque dimanche aux heures, où il n'était pas utilisé par le culte néerlandais. L'autorisation fut accordée. MEYHOFFER, Fichier pastoral belge : Tracy.

Un découragement passager s'était abattu sur le gentilhomme breton, qui ne décelait guère de fruits de son travail parmi les Britanniques. Bientôt il reprit le dessus et, résolu à persévérer (1), inaugura le 5 octobre 1817 un culte en français (2). Pendant plusieurs semaines il enregistra une moyenne de 35 présences (3). La période de rodage terminée, il s'enquit de son statut légal et découvrit, quelque peu étonné, qu'aux Pays-Bas nul ne pouvait exercer le ministère pastoral sans licence du Département des Cultes. Le pasteur John Hawtrey, représentant du Comité missionnaire de Londres, arrivé à Bruxelles en novembre 1817 en visite d'inspection, essaya de tirer cette question au clair (4). Il interrogea Charlier, qui dressa un mémoire sur l'introduction d'une nouvelle tendance chrétienne dans le Royaume. En vertu de l'article 190 de la Loi fondamentale la liberté des opinions religieuses était garantie à tous, le Comité méthodiste pouvait établir un ministre à Bruxelles qui officierait selon les statuts et règlements de la dite communion. Néanmoins l'agréation du DGER était requise et les autorités locales devaient être averties.

Ainsi existait la possibilité d'obtenir des émoluments pastoraux du Gouvernement. L'article 194 de la Loi fondamentale ne disait-il pas qu'un traitement pouvait être accordé aux ministres du culte, qui n'en recevaient pas ? La jouissance de ces appointements dépendait en dernière instance de l'appui du DGER et de la décision du Roi.

Sans préjuger des décisions éventuelles, Charlier estimait fort probable que le Gouvernement exigerait :
1. une centaine de fidèles au moins.

---

(1) Lettre de Kerpezdron au pasteur Reece, président de la Conférence méthodiste de Manchester, 6 août 1817 (AWMS).
(2) Meyhoffer suppose que ce local était la chapelle désaffectée de St Eloi, située au Passage de la Monnaie, aujourd'hui disparu. Fichier pastoral belge : de Kerpezdron.
(3) Lettre de de Kerpezdron au Comité de Londres, 9 novembre 1817 (ibidem). Cfr Missionary Notices, vol. XXV, mars 1818, p. 202.
(4) idem, ibidem.

2. l'engagement de se soumettre aux Règlements du Synode général réformé et de former un même corps avec les pasteurs protestants établis dans les provinces méridionales.
3. la nomination du pasteur par le Consistoire ou Comité de la Commission méthodiste de Bruxelles, approuvée par la Direction classicale et confirmée par le Roi.
4. l'indépendance de ce pasteur de toute autorité ou société étrangère.

Charlier avait fait de son mieux pour donner une réponse claire et précise aux demandes de Hawtrey. Il réitéra son aide à tous "ceux qui désiraient répandre dans ces Provinces la Parole du Royaume de Notre Seigneur Jésus Christ, l'unique Modérateur entre Dieu et les êtres déchus". Insistant sur l'unité de l'Eglise "intérieure ou universelle", il admit cependant que différentes routes y mènent. Charlier souhaitait vivement qu'elles puissent être couvertes de voyageurs dociles à la voix du Fils qui les appelle pour qu'ils ayent communion avec lui et avec le Père (1).

Par ces démarches, de Kerpezdron (2) sentait qu'il avait le vent en poupe et comme son concurrent Tracy, "le docteur prédestinatien" après avoir "déambulé dans les rues de Bruxelles comme un berger sans troupeau" (3), avait finalement quitté la capitale, il se retrouva le seul pasteur anglophone non-conformiste de la ville (4). Jamais auparavant n'avait-il jugé la situation plus propice pour l'établissement du Méthodisme sur une base solide (5).

---

(1) Note pour le très Cher Frère Révérend John Hawtrey rédigée par Charlier, 20 novembre 1817 (AWMS).
(2) Lettre de de Kerpezdron à Georges Marsden, secrétaire du Comité missionnaire wesleyen, 19 novembre 1817 (ibidem).
(3) idem, 17 novembre 1817 (ibidem).
(4) idem, 13 janvier 1817 (ibidem). La cause du départ de Tracy était, selon de Kerpezdron, son incapacité à rassembler une congrégation permanente et à obtenir un traitement d'Etat. Idem, 26 février 1818 (ibidem).
(5) idem, 23 janvier 1818 (ibidem).

Une constante dans le ministère de Kerpezdron fut sa sollicitude pour l'enseignement (1). Dans chacune de ses paroisses successives, il fonda des écoles (2). Ce zèle scolaire le poussa à entreprendre une démarche importante. Il avait formé le projet de fonder à Bruxelles une société pour promouvoir l'enseignement primaire.

Encouragé par un ami, le pasteur méthodiste se décida à solliciter une entrevue du Prince de Méan, archevêque de Malines. Il s'agissait d'offrir au prélat la présidence de l'association. Ce geste - dont de Kerpezdron n'attendait guère de résultat - n'eut aucune suite. L'archevêque "effrayé de venir à la lumière et résolu à ne s'associer qu'aux oeuvres des ténèbres" déclina l'offre en arguant qu'il avait "beaucoup de devoirs plus importants" et que d'ailleurs il ne voulait rien avoir à faire avec l'entreprise (3).

De Kerpezdron se demandait s'il devait faire appel à la "British and Foreign School Society" pour assurer le développement de son école. Il en remettait la décision au Comité de la Société (4). Cette assistance ne fut pas sollicitée.

M. Lelièvre, qui a exploité les manuscrits Bigot pour sa biographie, a dû admettre que sa source était muette sur les circonstances du départ de de Kerpezdron de Bruxelles(5). La correspondance conservée à Londres est plus explicite. A la fin d'août 1818, W.W. Harvey, un pasteur, qui semble avoir eu l'oreille du Comité londonien, vint à Bruxelles, rencontra de Kerpezdron et fit rapport.

---

(1) ROBERT D., Les Eglises réformées... op.cit., p. 477.
(2) A Bruxelles, dès son arrivée le 9 juin 1816, de Kerpezdron inaugura une petite école dans son propre salon. MEYHOFFER J., Le Protestantisme belge... BSHPB IV/3, p. 166.
(3) Lettre de de Kerpezdron à Marsden, 9 mars 1818 dans LELIEVRE M., Armand de Kerpezdron, p. 101.
(4) idem, 26 février 1818 (AWMS).
(5) LELIEVRE M., Armand de Kerpezdron... p. IX.

Résumant la situation, il constata que le missionnaire n'avait guère réussi à fonder une congrégation anglophone non-conformiste. Deux Eglises anglicanes offraient déjà leurs services aux 1.500 résidents britanniques de la capitale. L'office dominical de la première était suivi par quelque 300 fidèles, tandis que la seconde en rassemblait 200.

Harvey supputait à 60 le nombre de Britanniques susceptibles d'être intéressés par une communauté méthodiste. Il n'avait pas été favorablement impressionné par l'assistance aux cultes français de de Kerpezdron mais bien par le succès de son école (1). Cet avis influença négativement le Comité qui décida de suspendre le mandat de son délégué.

Aussi longtemps qu'il s'occupait des protestants parasitant en quelque sorte sur les autres paroisses tant anglophones que francophones, de Kerpezdron rencontra difficultés et obstacles. Le fait de se proclamer méthodiste ne semble pas lui avoir conservé toute la sympathie acquise au début de son travail. Un certain succès couronna ses efforts lorsqu'il dirigea son attention - en vrai missionnaire évangélique - vers les catholiques-romains moins sensibles aux finesses dénominationnelles protestantes. Une tentative de onzième heure pour sauver le pasteur breton vint de James Biggs, un non-méthodiste, l'un des premiers auditeurs anversois de Robarts. Il insista sur les difficultés de la tâche que de Kerpezdron avait pourtant fidèlement assumée. Persuadé qu'une pétition aurait remporté un succès certain, Biggs, pressé par l'urgence, préféra demander en son nom personnel l'annulation de la décision du Comité. Sa lettre datée du 3 septembre 1818 arriva trop tard. Le lendemain Armand de Kerpezdron quitta définitivement Bruxelles pour Mer (Loir-et-Cher) (2). Dès 1819 il

---

(1) Lettre de W.W. Harvey au Comité missionnaire, 3 novembre 1818 (AWMS).

(2) Son séjour à Bruxelles lui causa un préjudice financier. Comme émigré, il touchait une pension du Gouvernement anglais tant qu'il séjournait sur territoire britannique. Son passage sur le continent entraîna la suppression de

devint pasteur de cette communauté vacante. Comme pour Durell et d'autres, nous assistons au transfert d'un agent d'une société missionnaire au corps pastoral d'une Eglise officielle (1).

Passant en revue les stations missionnaires sur le continent le Comité décida que désormais Bruxelles serait occasionnellement visitée par des prédicateurs de France et des îles anglo-normandes (2). Plus tard la desserte fut laissée à l'appréciation du dit Comité (3).

La British and Foreign Bible Society

La "British and Foreing Bible Society" (BFBS) et la "Nederlandsch Bijbelgenootschap" (NBG) opéraient toutes deux dans les Provinces méridionales. Il ressort de leurs rapports qu'elles n'avaient pas pris la peine de subdiviser le champ de travail, ni d'harmoniser leurs plans d'action.

Même après les hostilités les militaires demeurèrent l'objet de la sollicitude de la BFBS, qui visait à subvenir

---

cette aide. Comme son départ d'Angleterre était dû à une injonction du Comité des missions et non à une décision personnelle, de Kerpezdron entreprit, sans succès d'ailleurs, une démarche auprès du Duc de Kent pour le rétablissement de la pension. Tentant sa chance auprès des autorités de sa patrie, de Kerpezdron expliqua au secrétaire de la Légation royale de France à Londres, Olivier Duvivier, la raison de sa présence aux Pays-Bas : il était employé "à Bruxelles, à l'éducation gratuite de 65 pauvres enfants" (sic). Introduisant une démarche d'indemnité auprès du Gouvernement de Louis XVIII pour bénéficier de "la loi de Milliard des émigrés" notre gentilhomme breton eut affaire à l'abbé de Grimouville. Ce fonctionnaire décida de ne pas transmettre la demande de de Kerpezdron, car celui-ci avait "abandonné la Religion de ses pères". La fière réponse du pasteur breton est publiée dans LELIEVRE M., Armand de Kerpezdron..., p. 106-111.

(1) Le Consistoire réformé de Paris et le baron Pelet, préfet de Blois, intervinrent pour obtenir sa confirmation royale en 1820. ROBERT D., Les Eglises réformées... p.364.

(2) Missionary Notices, vol. XXXII, août 1818, p. 259.

(3) idem, vol. XXXIII, septembre 1819, p. 71.

aux besoins en littérature biblique des troupes alliées sur le continent.

Le capitaine W. Anderson déjà cité avait intéressé son compagnon d'armes, le capitaine d'artillerie Charles Maitland, à l'oeuvre biblique (1).

Un stock important de bibles et de NT destinés aux militaires de l'armée royale néerlandaise stationnés en Flandre et en Brabant était arrivé de Londres. Maitland s'adressa à son frère le général-major Sir Perregrine, attaché au G.Q.G. à Cambrai, qui interrogea à son tour le Prince d'Orange pour savoir comment en disposer. Le Prince consulta la NBG, qui estima qu'une seule personne était qualifiée à cet égard : Albert Goedkoop (2).

En 1817 Maitland entra en rapport avec Samuel W.Tracy, agent de la LMS à Bruxelles, qui entreprit des démarches pour obtenir l'exonération des droits d'entrée sur les Ecritures (3).

Les circonstances redevenues presque normales, la BFBS se concentra sur ses activités habituelles : distribuer

---

(1) En avril 1816 Anderson assista, lors d'une permission, à une séance du Comité de la BFBS. Il rapporta que Maitland, en garnison à Valenciennes, gérait un dépôt de bibles françaises, mais désirait étendre son champ d'action. A sa demande il reçut des exemplaires allemands, russes et danois. Le succès de la distribution parmi le corps expéditionnaire du Danemark est traité en annexe. Maitland Charles-David, fils de Thomas de Shrubs Hall, New Forest, était membre d'une famille écossaise aux nombreux soldats et marins. Officier d'artillerie, ayant servi aux Indes et en Egypte, il fut envoyé en France de 1816 à 1818, où il s'occupa pendant ses loisirs de la distribution de bibles jusqu'en Belgique. Notons encore que Maitland, installé en France avec épouse et famille, connaissait J. de Visme à Dour. Lettre de Méjanel, qui était également en rapport avec lui, à de Visme, 12 septembre 1818. DE VISME J., Jean de Visme..., p. 227.

(2) Handelingen der derde Algemeene Vergadering van het Nederlandsch Bijbelgenootschap te Amsterdam op 2 en 3 Julij 1817, Amsterdam 1817, p. 38.

(3) Lettre de Maitland à la BFBS, 15 septembre 1817, elle était accompagnée d'une note de S.W. Tracy (ABFBS).

des traductions catholiques et protestantes des Ecritures parmi la population civile.

Un envoi de 400 Nouveaux Testaments fut effectué en avril 1816 à l'adresse de Charlier (1), qui signalait à Steinkopf que l'avenir des Eglises dans les provinces méridionales lui paraissait encourageant, car le Roi voulait placer des pasteurs ou fonder des Eglises à Liège, Namur, Mons, Tournai, Ypres, Ostende, Malines et Louvain. L'allusion à l'AR. du 16 avril 1816 est patente.

Le pasteur de Bruxelles exprimait à ce propos des voeux empreints de tolérance,

> Puisse la voix de la Reconciliation s'y faire entendre avec succès. Puisse le règne de Dieu venir dans ces provinces. Puissent les chrétiens de toutes les confessions chercher la seule chose qui soit nécessaire et vivre en paix" (2).

Pour les Provinces méridionales se posait le problème de disposer d'éditions bibliques récentes agréées par la hiérarchie romaine. Souvent les catholiques assez indépendants d'esprit pour acquérir une Bible, en achetait une protestante (3) habituellement celle de Martin (4).

Trois dépôts bibliques furent installés dans le pays. Une initiative locale en créa un à Anvers en vue de pourvoir les marins de passage d'exemplaires des Ecritures en

---

(1) Lettre de Charlier à L. Seelig, 26 avril 1816 (ABFBS).
(2) Lettre de Charlier à Steinkopf, 22 novembre 1816 (ibidem).
(3) GRONEMEYER, Gedenkboek... p. 19.
(4) MARTIN David (1639-1720), pasteur réformé français ayant fait sa théologie à Puylaurens (Tarn), consacré à Mazamet en 1663, essaya après la Révocation de poursuivre son ministère malgré les dragons. Sur le point d'être arrêté, il partit pour Utrecht en 1685, s'attela à la revision de la traduction d'Olivetan (théologien picard et cousin de Calvin, qui publia une bible en français à Neuchatel en 1535) à la demande du Synode des Eglises wallonnes des Pays-Bas. Le NT parut en 1696, la Bible en 1707. Il s'agit de La Sainte Bible expliquée par les Notes de Théologie et de critique sur la Version ordinaire des Eglises réformées, revue sur les Originaux et retouchée dans le langage : avec des Préfaces par David Martin, Amsterdam, 1707, 2 vol.

diverses langues (1).

A Dour, de Visme poursuivait la distribution biblique sans sortir de chez lui. Un jeune mineur de 18 ans, persuadé que la lecture des Ecritures apportait joie et libération, plaçait des bibles chez les habitants après son travail journalier (2).

A Tournai, de Faye s'évertuait également à faire connaître les Ecritures. Rendant compte de la gestion de son dépôt biblique à Mertens, qui centralisait les comptes pour Londres, il admit qu'il aurait voulu transférer une somme plus importante. Il avait cependant respecté les intentions de la BFBS en remettant gratuitement une Bible ou un NT à ceux dont le désir sincère de connaître les Ecritures était patent. Sa politique de dons se pratiquait d'une part à l'égard des déhérités et de l'autre vis-à-vis des personnes en autorité : le bourgmestre de Leuze et les maires des villages avoisinants (3).

Une grande discrétion caractérisait ce travail de dissémination scripturaire. De Faye demandait instamment de ne citer aucun nom de lieu et de donner le moins possible de publicité aux nouvelles "de l'avancement du Royaume du Seigneur". Travailler tranquillement dans l'esprit du Seigneur et saisir chaque occasion d'être utile à ses concitoyens lui paraissait la meilleure méthode. Il recommandait "la sagesse des serpents et l'innocence des colombes". Une telle prudence était particulièrement nécessaire dans un pays où les adversaires de la parole de Dieu étaient nombreux. Chaque démarche de distribution devait être soigneusement pesée (4). Les précautions prises par les propagateurs bibliques pour entourer leur travail furent ap-

(1) Lettre de Mertens à Steinkopf, 18 octobre 1824 (ABFBS).
(2) Lettre de Jean de Visme à Mertens, 30 août 1824 (ibidem).
(3) D'août 1823 à août 1824 le rapport signale la vente de 151 portions et la distribution de 132 portions des versions Martin et de Sacy. Lettre de de Faye à Mertens, 10 août 1824 (ibidem).
(4) idem (ibidem).

prouvées par Mertens, qui insista pour que le rapport de de Faye ne fut pas livré à la publication. Il craignait de voir se refermer la porte qui venait à peine de s'entrouvrir. "Répandre le bon grain" sans ostentation était une récompense en soi ne nécessitant pas "d'éventuels applaudissements humains" (1).

Steinkopf visita à nouveau les Pays-Bas en 1823. Bien que Bruxelles comptât des Eglises de langues française, néerlandaise, allemande et anglaise la capitale méridionale ne possédait pas de Société biblique. Le Royaume uni des Pays-Bas en totalisait pourtant une soixantaine.

Parmi les personnes intéressées au travail de pénétration chrétienne (2), citons les pasteurs anglicans Prince et Master qui se chargèrent d'introduire des Bibles anglaises parmi leurs compatriotes (3). Bientôt cette initiative pastorale se mua en un groupe biblique structuré (4), dont l'ambassadeur britannique Sir Charles Bagot accepta la présidence d'honneur tandis que Prince fonctionnait comme secrétaire (5).

A l'instar du grcupe de la capitale une "Association biblique protestante anversoise" vit le jour en janvier 1825

---

(1) Lettre de Mertens à Steinkopf, 18 octobre 1824 (ABFBS).
(2) Du 5 mars au 2 juillet 1823 trois cent huit portions furent distribuées. Reports... 1823, Vol. 7, p. 49.
(3) Lettre du Capitaine Plenderleath à la BFBS, 16 décembre 1823 (ABFBS).
(4) Reports... 1824, Vol. V, p. XXV.
(5) Thomas PRINCE, pasteur de la Communauté anglicane de Bruxelles, modifia la commande de 150 bibles et 150 NT en anglais, 6 bibles gaëliques, 10 galloises et 25 irlandaises établie par Steinkopf en 100 bibles et 100 NT en anglais, 100 NT en français version de Sacy et 50 bibles de poche en français en impression stéréotypique au lieu des textes gaëlique, gallois et irlandais. Les langues régionales britanniques étaient en fait moins pratiquées à Bruxelles que ne l'avait supposé Steinkopf. Initialement le but limité aux anglophones fut modifié de sorte à répandre les Ecritures également parmi les autochtones. Lettre de Prince à la BFBS 17 juillet 1823 (ABFBS).

à l'initiative de William Money, fils d'un membre du Parlement britannique (1). La présidence fut confiée à Amesley, Consul de Grande-Bretagne, la vice-présidence et la trésorerie à Ellerman, Consul de Hanovre, le secrétariat aux pasteurs S. Locke et C.P. Winkel. Le Comité comportait douze membres : six Britanniques, deux Néerlandais, deux Allemands et deux Suisses. Parmi eux figurait le Commissaire de Police Klinkhamer (2).

La direction de la Société, impatiente de commencer son travail, ouvrit des dépôts au domicile des secrétaires et chez Edgar Sadler. Une commande de Bibles et une liste de livres de prières furent envoyées à Londres. Plenderleath redirigea la seconde demande vers la "Prayer Book and Homily Society", spécialisée dans ce domaine, car il savait que statutairement la BFBS ne répandait que des textes scripturaires. Le caractère cosmopolite du grand port scaldéen offrait d'intéressantes possibilités de distribution biblique (3). Comme le nombre de traductions disponibles augmentait constamment grâce au travail philologique des théologiens, le BFBS pouvait facilement fournir des exemplaires en de nombreuses langues, au groupe anversois. Seule manquait une traduction flamande catholique et récente. Des Bibles allemandes étaient aussi demandées pour les troupes helvétiques en garnison à Anvers. Un résultat obtenu par la création de l'Association fut la collaboration entre tous les protestants de la ville, sans aucune distinction de nationalités.

---

(1) Lettre de Plenderleath à Steinkopf, 25 janvier 1825 (ABFBS).
(2) Circulaire imprimée par l'Association biblique protestante anversoise, 22 janvier 1825 reproduite dans la lettre citée en (1).
(3) Plenderleath signale qu'en 1823 deux cents voiliers néerlandais et belges, septante-sept britanniques, trente-trois américains et plusieurs vaisseaux hanovriens et prussiens avaient touché Anvers.

En janvier 1825 le Dr Pinkerton (1) rendit visite à la jeune société anversoise. Son itinéraire le mena de Calais à Bruxelles en passant par Lille et Tournai. Là, il ne trouva pas de Faye, en voyage à Jersey, mais il put y constater que le dépôt de bibles ne contenait plus que trois Bibles Martin in 8°. A Bruxelles il rata également Mertens, mais le rencontra à Anvers. (2)

Les responsables de l'Association biblique lui montrèrent fièrement leur première circulaire. Ils durent quelque peu déchanter. Le but annoncé était de promouvoir à la fois la distribution des Ecritures et de livres religieux. Or, l'objet unique de toutes les Société bibliques était la propagation exclusive des Ecritures. Les amis anversois promirent d'éditer une nouvelle circulaire rectifiée (3).

La création d'une Société biblique véritablement autochtone se faisait attendre. Or, en analysant la situation, Merle d'Aubigné était arrivé à la conviction que le but poursuivi ne serait pas mieux atteint par la constitution officielle et publique d'une société, mais que des résultats positifs pouvaient être assurés par un travail discret. Cette conclusion fut transmise par Mertens à Londres. Mais elle fut mal interprétée par Steinkopf, qui s'imaginait qu'une opposition au travail de la Société biblique se cristallisait dans les Provinces méridionales autour de la personne de Mertens.

Le second voyage effectué par Pinkerton en mars 1825 dissipa le malentendu. Il rassembla quelques amis de l'oeu-

(1) Pinkerton Robert, Ecossais envoyé comme missionnaire à Karass (versant nord du Caucase), puis enseignant à Moscou, ensuite agent de la BFBS pour le continent européen, s'établit en 1830 à Francfort-sur-le-Main pour diriger l'oeuvre biblique après le différend entre la BFBS et les Sociétés continentales concernant l'inclusion des Apocryphes.
(2) Lettre de Plenderleath à Steinkopf, 25 janvier 1825 (ABFBS).
(3) Reports..., op.cit., vol. 8, 22e rapport 1826, p. 57.

vre biblique pour examiner les mesures à prendre pour stimuler la connaissance des Ecritures.

Première constatation générale : il restait beaucoup à faire chez les protestants, énormément chez les catholiques. Bien que les obstacles à un large déploiement des activités d'une Société biblique n'étaient pas faciles à lever (1), Pinkerton fit néanmoins part à ses amis de deux projets. L'un était la fondation à Bruxelles d'une filiale de la NBG à l'usage des protestants. Cette restriction garantissait la non-immixtion du clergé catholique. L'opinion du Gouvernement, voire même l'autorisation du Roi seraient sollicitées. De l'accord royal dépendrait la suite des opérations. Mertens ne cacha pas qu'il nourrissait quelques réticences : il estimait que la distribution de la Parole de Dieu parmi les catholiques devait se faire avec discrétion. Mais, comme le but avoué de la future société se restreignait aux seuls protestants, ses doutes furent calmés (2). L'autre projet consistait à faire imprimer un NT catholique en flamand par un éditeur de la place (3). Un certain nombre d'exemplaires acquis par la Société seraient distribués parmi la population catholique, le reliquat mis en vente chez les libraires du Royaume. Ce plan fut jugé intéressant, car il propageait les textes bibliques sans offenser le clergé romain. Mertens prévoyait que "seul Satan pouvait chercher à détruire cette oeuvre d'amour", mais il estimait que les "prêtres, hélas, allaient prouver qu'ils étaient ses agents" (4). Malheureusement les autorités furent nettement opposées à cette édition. En effet, dès que le clergé aurait vent de l'entreprise de l'éditeur Dupon, il pourrait le forcer à nommer ses clients. Or, comme ceux-ci étaient protestants, le Gouvernement prévoyait que la hiérarchie les accuserait d'immixtion dans son pouvoir

---

(1) Reports... op.cit., vol. 8, 21e rapport 1824, p. 78.
(2) Lettre de Mertens à Steinkopf, 8 mars 1825 (ABFBS).
(3) L'imprimeur J.-B. Dupon avait fait une étude du marché, selon lui le nombre de Bibles vendues ou distribuées de 1816 à 1825 s'élevait à 1.700. Lettre de Mertens à Steinkopf, 16 mars 1825 (ibidem).
(4) Lettre de Mertens à Steinkopf, 8 Mars 1825 (ibidem).

spirituel et d'intervention dans la direction de son Eglise. Le Roi, garant de la liberté et des droits religieux de tous ses sujets, se verrait obligé de sévir. Le premier projet de Pinkerton, accueilli dans l'enthousiasme, dut finalement être abandonné. Pour le second on passa outre et un NT catholique sortit de presse à Bruxelles en 1825 (1).

Louis Mertens se rendait parfaitement compte des contingences de politique royale, mais regrettait que les autorités étaient plus préoccupées des implications politiques que des bienfaits spirituels qui résulteraient de cet effort d'éducation populaire. En fait, il en voulait au Roi qui manquait, selon lui, à ses devoirs de monarque évangélique. Il transmit à Steinkopf une copie - aujourd'hui, hélas, introuvable - "de l'opinion officielle, ou mieux de l'opinion privée du Roi, recueillie par Delprat". L'homme d'affaires bruxellois espérait que son désir de voir une promotion plus active de la cause biblique se réaliserait bientôt et de formuler la pieuse pensée que Dieu, qui tient les coeurs des Rois dans sa main, pourrait faire changer Guillaume I d'idée" (2).

Pinkerton, en passant à Bruxelles en juin 1826, avait constaté que Mertens et Merle d'Aubigné, toujours persuadés de l'importance de la connaissance des Ecritures, continuaient ce travail "alliant une piété ardente à un jugement équilibré et une connaissance des hommes." L'engagement d'un colporteur biblique parmi la population des provinces du Sud avait été suggérée. Consulté par Pinkerton le pro-

(1) Het Nieuwe Testament vertaelt volgens de gemeyne Latynsche Overzettinge, J.-B. Dupon, Bruxelles 1825 était une réimpression de Het Nieuwe Testament vertaelt volgens de gemeyne Latynsche overzettinge, verzien met korte aenteekeningen en behoorlyke tafels, F. Muller, Anvers, F. et D. Van der Ween, Gand 1717.

(2) "The Lord has the hearts of Kings in His hand it is in His power to give other feelings and dispositions to our Sovereign. Let us hope that some day or other this fond wish of our hearts may be realized in this country and more zealous promotion of the Bible cause be found amongst us". Lettre de Mertens à Steinkopf, 15 mars 1825 (ABFBS).

cureur-général A.F.G. Van der Fosse se déclara favorable à la dissémination des Ecritures, mais il ne conseilla pas la nomination d'un tel agent (1).

Deux représentants de la BFBS, Pinkerton et le pasteur Richard Waldo Sibthorp (2) visitèrent Bruxelles en octobre 1827. Ils constatèrent que dans l'ensemble le petit nombre d'amis sûrs que la Société comptait dans le Sud du Royaume avait poursuivi ses activités nonobstant tous les obstacles (3). De l'avis de Mertens, la Société biblique anglophone de Bruxelles s'était réduite après le départ des membres Plenderleath et Money à peu de chose.

Deux ans plus tard, Pinkerton visita Tournai et Bruxelles : les seuls dépôts bibliques toujours en activité. Pour détourner les soupçons, l'approvisionnement en bibles ne se faisait pas exclusivement par Londres ou Amsterdam mais également au départ de Paris. Le pasteur Colany Née, en poste à Lemé-en-Thiérache (4) avait organisé deux filières pour faciliter le passage des volumes venant de France. Elles passaient par Tournai et de Faye ainsi que par Dour et de Visme, qui entreprenait de fréquentes tournées en France (5).

L'oeuvre biblique dans les Provinces méridionales perdit un soutien fidèle par le décès de Louis Joseph Mertens (6).

(1) Lettre de Pinkerton à Steinkopf, 12 juin 1826 (ibidem).
(2) Sibthorp Richard Waldo (1792-1874) pasteur anglican, consacré en 1815. Pieux et sincère, il était un des "évangéliques" de Londres. Il entreprit un va-et-vient entre les Eglises anglicane et catholique, car il ne parvenait pas à se décider quelle était la "bonne" Eglise. Cfr DNB, vol. VII, p. 190-191.
(3) Missionary Register, septembre 1828, p. 439.
(4) Colany Née Antoine (1783-1844) originaire des Grisons, eut une vocation tardive, ayant été précédemment pâtissier. Il fut pasteur en Thiérache dès 1812 et, animé de l'esprit revivaliste, contribua beaucoup à établir l'Eglise réformée dans cette région. Parmi les collègues avec qui il entretenait des relations suivies, citons Philippe Belot, Laurent Cadoret - sortis de Gosport - Bernard de Félice, Henri Durell et Pierre Méjanel fils.
(5) Lettre de Merle d'Aubigné à la BFBS, 22 juillet 1825 (ABFBS).
(6) Reports..., vol. 9, 26e rapport 1830, p. XVII.

Het Nederlandsch Bijbelgenootschap

La Nederlandsch Bijbelgenootschap" pratiquait également - à l'instar de la BFBS - une politique de présence auprès des militaires.

Dans les garnisons de Maestricht, Hasselt, Tongres et Louvain le travail de l'aumônier Van Altena, soutenu par la Société biblique de Vere, suscita "une soif de connaissance biblique". La Bible, tant en traduction réformée et luthérienne qu'en édition catholique, fut très demandée par la troupe (1). Malheureusement une version romaine contemporaine était inexistante. Le manque de recueils de cantiques paralysait l'oeuvre dans plusieurs communautés protestantes.

Débrouillard, Goedkoop avait réussi à collecter quelque deux cents psautiers. Mais qu'était ce nombre lorsqu'un millier de fidèles se pressaient aux cultes ? Goedkoop avait ouï-dire que dans certaine garnisons, pour pallier cette absence de recueils, des textes étaient manuscrits pendant la semaine pour servir pendant le culte dominical. Le pasteur de Gand transmit à la NBG un projet ingénieux, qui fournirait à tous les militaires protestants deux volumes : un NT et un psautier. Cette subdivision répondait d'abord à une nécessité statutaire. Chaque Société biblique nationale ou locale respectait la règle d'or : répandre la Bible sans notes à l'exclusion de tout autre livre religieux pour éviter les controverses dogmatique et confessionnelle. Puis la double édition permettait de ventiler aussi les frais : les NT seraient financés par la NBG, tandis que le Département de la Guerre paierait les recueils de cantiques et veillerait à l'inaliénabilité des livrets. Dernière astuce, cette édition devait répondre à une condition essentielle : être du format 24° susceptible d'être glissé

(1) HNB... 1816, p. 36-37, information reprise par Reports... op. cit. 1817, vol. 4, p. 239.

soit dans le havre-sac, lorsque le militaire était en campagne, soit dans le shako, lorsqu'en tenue de parade, il se rendait au culte sans paquetage. Goedkoop comptait beaucoup sur "la sollicitude paternelle du Roi" pour la réussite de son plan. Il s'attendait à ce que le Souverain - fondateur du service d'aumônerie - offrît aux militaires la possibilité de participer pleinement aux cultes par le chant d'assemblée en fournissant des recueils de cantiques.

En présentant son projet aux responsables de la NBG, Goedkoop fit vibrer la corde patriotique. Ces militaires, quelques mois auparavant, n'avaient-ils pas été prêts à sacrifier leur vie et leur santé pour la sécurité et la tranquillité de la nation ? N'avaient-ils pas plus qu'aucun autre groupe social droit à un cadeau, qui constituait le meilleur soutien et la consolation la plus durable dans la vie présente, prémices de l'éternité"(1) ? Le projet accepté par la NBG (2) lança la "bible-shako", dont des milliers d'exemplaires furent distribués à la troupe pendant des années (3).

Les voyages fréquents du pasteur de Gand lui permettaient de juger la mentalité des populations. Un préjugé tenace existait contre la Bible, soit parmi les gens simples influencés par un clergé obtus et fanatique, soit parmi ceux qui, dégagés de cet ascendant clérical, affichaient une indifférence sans nuances (4).

Négligée pendant les régimes révolutionnaire et impérial, l'édition de textes bibliques commençait à peine à rattraper son retard (5). Les chrétiens francophones

---

(1) Lettre de Goedkoop à la NBG 1816 (ANBG 3/5).
(2) Het Nieuwe Testament en version dite des Etats-Généraux" publiée par J. Brandt en Zoon, Amsterdam, 1817, mesurait 9,5 cm. x 5,5 cm. et fut appelée"Bible-Shako".
(3) GRONEMEYER C.F., Gedenkboek, p. 17.
(4) Lettre de Goedkoop à la NBG, 10 juin 1816 (ANBG 5/3/3).
(5) ROBERT D. fait remarquer que la diffusion de la Bible sous l'Empire avait été surtout l'affaire d'étrangers. Il fallut une génération aux Français pour ressentir cette situation comme anormale. Les Eglises Réformées... p. 253. Notons que la BFBS sortit sa première bible française en 1807.

d'Europe furent pourvus des Ecritures grâce aux efforts du luthérien mecklembourgeois Frédéric Léo, pasteur auxiliaire d'une paroisse parisienne (1). Muni de fonds recueillis jusqu'en Russie, il lança des planches "stéréotypiques" qui permettaient un grand tirage (2). Une première édition de la version protestante d'Ostervald du NT sortit en 1813 des presses de Firmin Didot (3).

F. Léo ne se borna pas à travailler pour les protestants, il songea aux catholiques. Toujours en éveil pour promouvoir la cause biblique, Goedkoop s'empressa de correspondre avec lui. En mars 1816 Léo annonça qu'il avait déjà imprimé 21 des 35 feuilles du NT en traduction française de Sacy (4). Il était fort encouragé dans son entreprise par la constitution d'une "Société catholique pour la distribution du Nouveau Testament". Goedkoop plaida la cause de l'éditeur auprès de la NBG, qui soutint l'édition de Léo en achetant des exemplaires destinés aux Provinces méridionales.

Utilisant ses relations, le pasteur de Gand obtint également 1.000 florins de la NZG et une somme équivalente de particuliers. Dans son argumentation, il soulignait l'intérêt national de l'entreprise. N'était-ce pas dans le Sud du Royaume que vivaient ceux, qui avaient besoin d'une traduction française de facture catholique ? Certes, l'entreprise de Léo ne pouvait plus être considérée comme une affaire strictement française. Bien au contraire, la NBG se devait de mettre à la disposition des nouveaux compatriotes méridionaux un texte biblique convenable et par surcroît approuvé par la hiérarchie catholique. Trouver

---

(1) DOUEN O., Histoire de la Société biblique protestante de Paris (1818 à 1868), Paris, 1868, p. 68-73.

(2) Le Roi de Prusse, le Tsar de Russie, la Duchesse de Courlande, de nombreux Consistoires et d'innombrables fidèles et pasteurs contribuèrent à cette souscription.

(3) Le Nouveau Testament, Edition stéréotype produit de dons volontaires. Firmin Didot, Paris, 1813. Version Ostervald.

(4) Le Nouveau Testament traduit sur la Vulgate par le Maître de Sacy. Edition stéréotype publiée par les soins de M. Frédéric Léo produit de dons volontaires. Firmin Didot, Paris 1816.

les ressources nécessaires pour financer cette tâche était avant tout une affaire de conscience nationale (1). La persuasion de Goedkoop rendit possible l'achèvement de l'entreprise de Frédéric Léo.

L'exemple de la France alimentait l'espoir du ministre de Gand que le fanatisme et l'indifférence allaient céder la place à une attitude plus positive en matière de convictions religieuses. En attendant cette évolution des esprits, la distribution des Ecritures n'était guère facile. Prudence et sagesse devaient y présider. Résolu à faire de la publicité, Goedkoop envoya à la rédaction du "Journal de Gand" un article de chronique littéraire annonçant la prochaine parution du NT de Sacy (2). Le texte fut refusé. Avec l'approbation de la NBG il s'y prit alors autrement et choisit avec soin des personnes à qui il remettait un exemplaire entre autres : Le Bibliothécaire de la Ville de Gand, le Maire de Maria-Horebeke, le Prince de Saxe-Weimar. Au Gouverneur de Flandre orientale il offrit un NT de Sacy avec prière d'user de son influence pour susciter la création d'institutions bibliques similaires à la NBD, mais d'obédience catholique. Ce fut en vain (3).

Comme les circonstances n'étaient guère propices à une large distribution publique, il fallait recourir au travail individuel. Charlier enjoignit aux chrétiens de Bruxelles, qu'il avait trouvés résolus à promouvoir le

---

(1) Lettre de Goedkoop à Chevalier, secrétaire de la NBG, 29 mars 1816 (ANBG 5/3/2).

(2) La traduction française dite de Sacy est basée sur la Vulgate; elle est l'oeuvre de plusieurs traducteurs, dont Pascal, les frères Isaac-Louis et Antoine Lemaître et le duc de Luynes. Son appellation provint de l'anagramme du prénom d'un des Lemaître : Isaac. L'a-t-il préféré, comme le suggère Lortsch, pour oublier le nom de famille de son père embastillé pour protestantisme ? En fait cet ecclésiastique catholique avait des origines à la fois protestante et janséniste, sa mère Catherine était la soeur de grand Arnauld. LORTSCH D. consacre à la version de Sacy un chapitre de son livre Histoire de la Bible en France, Paris-Genève, 1910, p. 208-222.

(3) Lettre de Goedkoop à la NBG, 20 juin 1818 (ANBG 5/3/19).

Royaume de Dieu, par la distribution des Ecritures, d'y procéder avec précaution et discernement (1). Des conversations privées entre personnes de confessions différentes constituaient d'excellentes occasions pour proposer la Bible en lecture. Force fut de constater cependant que même ceux qui se sentaient libérés du joug superstitieux de l'Eglise romaine estimaient qu'une lecture généralisée des Ecritures exercerait une influence néfaste sur l'imagination et la moralité des femmes et des enfants (2).

Aucune localité méridionale n'apparaissait parmi les sections locales énumérées au fil des rapports présentés annuellement à la NBG. Lors de l'assemblée générale de 1817, le président W.F. Röell expliquant que le but de toutes les Sociétés bibliques consistait en la diffusion des Saintes Ecritures par des éditions peu onéreuses, insista sur l'absence de prosélytisme. Les membres comptaient que ce texte répandu dans le public dissiperait les malentendus.

Invité à donner son avis le pasteur Rijke corrobora cette analyse des mentalités. En gros, il divisa la population des Provinces méridionales en deux groupes. Les uns, élevés dès leur jeune âge dans la religion romaine, l'avaient rejetée devenus adultes. Ils avaient acquis indifférence et même dégoût, non seulement à l'égard de leur ancienne confession, mais vis-à-vis de toute religion positive et se contentaient d'une "petite philosophie" tout en fréquentant la messe. Certains étaient allés au bout de leurs conclusions et avaient rompu tout lien avec l'Eglise. Les autres entretenaient l'idée fallacieuse qu'ils étaient profondément religieux, mais en fait la mainmise pernicieuse du clergé avait dénaturé leur foi en un dangereux fanatisme. Chez eux un intérêt réel pour les choses de la religion n'était pas présent. Rijke en concluait que le texte du discours de Röell n'aurait guère d'impact à Bruxelles, surtout s'il était offert à la vente. Le premier groupe s'abstiendrait de l'acquérir par indifférence, le second par peur des prêtres, dont l'opposition ne serait pas ou-

(1) HNB... 1818, p. 20.
(2) Lettre de Goedkoop à la NBG, 20 juin 1818 (ANBG 5/3/19).

verte,mais canalisée par les confessionnaux. Afin d'atteindre le but poursuivi par la NBG, Rijke suggéra de faire publier le texte dans un des quotidiens de Bruxelles (1). Comme l'article ne parut pas dans la presse, le NBG s'en chargea (2). Peu d'effets en résultèrent, car à l'assemblée générale suivante le même thème fut traité par van Tets van Goudriaan, remplaçant Röell empêché. L'orateur exprima l'espoir que l'esprit règnant dans le Nord passerait dans le Sud. D'autant plus que l'interdiction de lire la Bible en langue vulgaire, qui n'avait jamais été une loi de l'Eglise, mais simplement une mesure de prudence, ne s'imposait plus. Il encouragea les pasteurs de Gand et de Bruxelles à poursuivre la promotion d'un esprit chrétien éclairé, dont les effets se faisaient déjà sentir parmi les catholiques allemands (3).

Grâce aux envois de la NBG, Goedkoop put satisfaire les besoins en bibles à Ath, Audenaerde, Courtrai, Menin, Mons, Nieuport, Ostende, Tournai et Ypres. Une centaine de NT furent alloués à l'Hôpital de Gand (4).

L'arrivée de l'ecclésiastique J.M. Schrant à Gand, comme professeur de littérature néerlandaise nouvellement nommé à l'Université, semblait à Goedkoop une réponse à

---

(1) A la proposition d'utiliser Le Vrai Libéral, dont les rédacteurs libéraux publieraient bien l'article, Rijke rétorqua que le comité de la NBG ne devait se compromettre ni ouvertement, ni secrètement "avec ces gens". Il se faisait fort par contre de faire publier l'article dans l'Algemeene Nederlandsche Staatscourant. Même si la lecture n'en serait que superficielle, l'article passerait plus facilement parmi d'autres en tous genres au lieu de faire l'objet d'une publication unique. Lettre de Rijke à la NBG, 16 décembre 1817 (ANBG 5/3/16).

(2) Le discours parut en français Discours prononcé par le Ministre d'état W.F. Röell, président de la Société Biblique des Pays-Bas à l'ouverture de la troisième assemblée générale de cette société, le 2 juillet 1817, Amsterdam 1818 in 8°, 22 p.

(3) HNB... 1818, p. 20.

(4) Assemblée générale de la NBG, 15-16 juillet 1818 Jaarboek... 1818, Amsterdam, 1823, p. 224-225.

ses prières. Il voyait en lui le savant catholique capable de fournir une traduction valable du NT et de lever ainsi l'hypothèque endémique pesant sur toute expansion du travail biblique dans le Sud. Goedkoop avait déjà pu apprécier le talent et la fidélité scripturaire de Schrant à la lecture de son ouvrage Het Leven van Jezus-Christus qu'il avait utilisé avec avantage lors de tournées de colportage en Flandre (1).

Pendant quatre ans (1818-1821) les deux ministres (2) eurent de fréquents contacts pour mener à bien une nouvelle édition néo-testamentaire. Schrant s'engagea à traduire le NT de la Vulgate sur le modèle du texte allemand de Fischer (Trèves 1794), à le munir de notes acceptables pour des non-catholiques et à en obtenir l'approbation ecclésiastique, tandis que Goedkoop se porta garant de l'appui de la NGB. Elle promit de souscrire pour un millier d'exemplaires, bien qu'elle apprît après coup qu'il s'agissait plutôt d'un texte néerlandais que d'une oeuvre flamande (3). La découverte, par une publicité dans les journaux, que l'édition serait annotée, provoqua le désistement de la Société biblique, car cette adjonction était contraire à son règlement.

---

(1) Schrant Johannes-Matthias (1783-1866) prêtre catholique, professeur de littérature néerlandaise à l'Université de Gand de 1817 à 1830. Cfr AA, Haarlem, 1874, t. 16, p. 480-484 (avec bibliographie) et FREDERICQ Paul, Université de Gand, Liber memoralis, Gand, 1913, vol. I, Article SCHRANT, p. 10-19.

(2) Son attitude tolérante lui valut l'opposition du clergé gantois. R. Rapsaet, l'influent secrétaire de l'évêché de Gand, attaqua son livre Het leven van Jesus-Christus et fit si bien que Rome le mit à l'index par bref du 25 novembre 1825. L'esprit conciliant de l'ouvrage était dû à la nécessité de produire un manuel scolaire acceptable pour les deux confessions. ALBERS relate l'entrevue accordée à Schrant par F. Cappacini Geschiedenis van het Herstel van de Hierarchie in de Nederlanden, Nimègue 1903, vol. I, p. 267-269. Un compte-rendu du livre parut dans Le Courrier de la Flandre, 3 et 12 avril 1825. J.F. DE LAVAL en fit une copie manuscrite (2203. Bibliothèque, Université de Gand).

(3) HNB... 28-29 july 1819, Amsterdam, 1814, p. 44.

Schrant et Goedkoop trouvèrent pourtant la parade. Le traducteur soumettrait un texte annoté, condition indispensable pour recevoir l'imprimatur, mais sous prétexte de rendre l'édition accessible aux moins fortunés, un tirage sans notes serait imprimé à meilleur compte (1). Le 29 juin 1820 Schrant présenta son travail au vicaire général de l'archevêché de Malines Verheylewegen, qui l'approuva sans difficulté. Entre-temps le BFBS avait permis d'augmenter le tirage à 5.000 exemplaires. Tout semblait concourir au succès de l'entreprise, quand il fallut déchanter. Se départissant de sa circonspection habituelle, Goedkoop publia anonymement une brochure, où il mit en scène un laïque catholique et un prêtre éclairé, qui à l'aide de passages scripturaires le convainc de soutenir la Société biblique (2). Cet opuscule fut recensé dans De Protestant, qui le présenta comme une excellente introduction à la traduction de Schrant (3). Celui-ci, se sentant coincé, tenta de se dégager en laissant publier une lettre à un ami (4). Une polémique s'en suivit (5).

Imprudemment la NBG publia dans son rapport que l'Archevêque de Malines Felix-Antoine de Méan avait autorisé la parution d'un grand nombre de NT démunis de notes. Prenant ses désirs pour des réalités, la Société biblique s'imagina qu'aux yeux de l'Eglise catholique la lecture du NT seul pouvait être salutaire (6). Le prélat, interrogé par Le Sage ten Broeck, affirma ne jamais avoir donné une telle autorisation(7). Pris au piège, Schrant tenta de

---

(1) ROGIER L.J., Schrant en de Katholieke Herleving, Tilburg 1932, p. 85.
(2) De voornaemste waerheden der Christelijke religie, getrokken uit en voorgesteld met de eijgenwoorden des heijlige Schriftuure, Saint-Nicolas-Waes, 1821.
(3) De Protestant, Breda, 1821, III/2.
(4) De Godsdienstvriend, 1821, VI, p. 293.
(5) Roomsch-Catholijke Bibliotheek voor het Koninkrijk der Nederlander, 1821, I, p. 325 et ss.; 1823, III, p. 508 et ss; De Protestant V; De Godsdienstvriend 1823, X, p. 240; XI p. 44-51.
(6) HNB... 26-27 juillet 1820, Amsterdam, 1820, p. 50.
(7) De Godsdienstvriend, VI, p. 180 et ss.

reconquérir la confiance de ses coreligionnaires, et surtout de la hiérarchie, en rédigeant trois traités pour préciser sa conception de l'Ecriture (1).

Une dernière déconvenue allait toucher Schrant et couler toute l'entreprise. Le vicaire général Verheylewegen, tombé en disgrâce, fut condamné par Rome (2). Ayant essuyé cet échec, Goedkoop n'en continua pas moins à disséminer les Ecritures, notamment à Saint-Nicolas-Waes (3), Overmeire, Zeveneken et Lokeren (4). Son zèle était partagé par ses collègues. Winckel travaillait parmi les artilleurs à Anvers et les lanciers à Malines. Charlier expédiait des bibles à Dour, Otterbein répandait des NT néerlandais parmi les soldats de la garnison montoise et Van Deinse distribuait des exemplaires à Bruges, Nieuport et Ypres ainsi que parmi la population polyglotte d'Ostende, où il espérait fonder une filiale (5). A Liège, par contre, une Société biblique locale avait vu le jour sous la présidence d'un officier supérieur (6). Tournai remerciait la NBG pour les bibles reçues et s'enhardissait à solliciter des recueils de cantiques, demande qui fut transmise à la commission française de la NZG.

---

(1) Verhandelingen over den Bijbel : 1. De Bijbel het beste boek. 2. De Bijbel niet de eenige en alleen toerijkende bron der openbaring. 3. De Bijbel slechts ten deele en Volksboek, Rotterdam, 1823. Schrant affirme qu'ils furent traduits en français par L. de Foere. Johannes Mathias Schrant. Zijn autobiografische herinneringen édités par Dr G. GORIS, S.J., dans Historisch Tijdschrift, Studies nr 2, 1932, p. 25.

(2) L'attitude de Schrant, une fois découvert son arrangement avec Goedkoop, fut loin d'être empreinte d'un grand courage. Dans ses notes autobiographiques qui reflètent cette même absence de vaillance, il essaie de se faire passer pour un incompris et un martyr. Zijne Autobriografische... p. 24.

(3) HNZ, 26-27 juillet 1820, Amsterdam, 1820, p. 49.

(4) idem, 24-25 juillet 1822, Amsterdam, 1822, p. 54.

(5) HNB...1820, p. 49.

(6) idem, 23 juillet 1823, Amsterdam, 1823, p. 52; 14 juillet 1824, Amsterdam 1824, p. 72.

La NBG mit la BFBS en garde contre son projet de financer une nouvelle traduction flamande effectuée à Ostende. L'examen des épreuves révéla que la traduction n'était que fort approximative, parfois même incompréhensible. Faute de mieux, la dissémination du texte de Moerentorf de 1599 continua (1).

Par l'entremise de Merle d'Aubigné une large distribution se fit parmi les ouvriers occupés au travail des digues à Maestricht (2). Mais c'était encore et toujours Goedkoop qui poursuivait son activité avec persévérance. Il fournit des bibles aux troupes helvétiques et à la 17e Afdeeling de la Milice nationale (3) et remit à Alost en 1829 un NT comme viatique à chaque militaire en partance pour l'armée des Indes (4).

The British and Foreign School Society

En 1798 un Quaker anglais Joseph Lancaster, fils d'un soldat de la Guerre d'Indépendance américaine (1771-1838), ouvrit une école pour garçons et filles au Borough Road à Southwark. Il y appliquait quelques principes éducatifs considérés comme nouveaux : la discipline basée sur une méthode rationnelle d'honneurs et d'humiliations et sur l'appel au respect de l'opinion des condisciples. Son originalité résidait dans l'utilisation d'élèves pour

---

(1) Openbaar verslag van het Nederlandsch Bijbelgenootschap voorgedragen in de Nieuwe Kerk te Amsterdam, 20 october 1825, Amsterdam, 1825, p. 20. L'original était la Biblia sacra Dat is De geheele Heylighe Schrifture bedeylt int Oudt ende Nieu Testament. Van nieus met groote neerstigheyt oversien, ende naer den lesten Roomschen Text verbeter, door sommighe Doctoren inder Heyligher Godtheyt in de vermaerde Vniuersityt van Louen, Jan Moerentorf, Antwerpen 1599 f°. La réimpression de ce vénérable texte était Het Oude Testament - Het Nieuwe Testament naar den laatsten Roomschen text op nieuw herdrukt naar de uitgave van Moerentorf te Antwerpen 1599, Bruxelles, 1812.
(2) HNB... 11 juillet 1827, Amsterdam, 1827, p. 32.
(3) idem, 2 août 1826, Amsterdam, 1826, p. 30.
(4) idem, 29 juillet 1829, Amsterdam, 1829, p. 17.

enseigner leurs pairs. Grâce à un usage parcimonieux de manuels et une éducation assez mécanique, il parvint à instruire de nombreux enfants à peu de frais (1).

Les coreligionnaires de Lancaster, surtout Joseph Fox et William Allen, prirent un vif intérêt à ses activités et le soutinrent financièrement. Cependant lorsque sa propre négligence administrative mit son oeuvre en danger, ses amis fondèrent "l'Institution for Promoting the British System for the Education of the Labouring and Manufactoring Classes of Society of Every Persuasion", puis la "Royal Lancastrian Institution", qui devint en 1814 la "British and Foreign School Society" (BFSS). Elle assuma la quasi-totalité de l'instruction primaire en Angleterre jusqu'à la promulgation de "l'Education Act" de 1870.

La Société constitua un lieu de rencontre, où des Quakers, des Non-conformistes philanthropes et même des agnostiques comme Jeremy Bentham et ses amis imbus des idées de la Révolution française se retrouvèrent. Croyants et rationalistes oeuvrèrent côte à côte. L'association fut un miroir fidèle de la classe moyenne de l'époque "mi-protestante, mi-industrielle et passionnément philanthrope" (2).

Par un étrange synchronisme la révolution industrielle et l'introduction du système monitorial suscitèrent souvent l'enthousiasme des mêmes personnes, fréquemment des hommes de vie pratique parmi lesquels des militaires. Samuel Taylor Coleridge en parlait comme d'un "mécanisme incomparable" ou d'une "vaste machine à vapeur morale". Certains y voyaient le principe de la division du travail

---

(1) Déjà en 1789 Andrew Bell (1753-1832), chapelain anglican à l'armée des Indes, tout en étant aumônier de cinq régiments s'occupait également de l'orphelinat de la Redoute Egmore à Madras. Il y appliqua avec succès le système monitorial, mutuel ou de Madras. Malheureusement une controverse stérile, surtout fomentée par leurs partisans respectifs, surgit entre Lancaster et Bell au sujet de la primauté de son introduction.

(2) HAVELY E., England in 1815, Londres, 1949, p. 531.

appliqué de façon identique dans les manufactures et dans les écoles.

Les écoles lancées par la Société, intitulées "British Schools", incluaient dans leurs programmes un enseignement religieux comportant la lecture de la Bible - sans notes ni commentaires - et ce que Lancaster appelait "des principes chrétiens généraux" (1). Soucieuse non seulement de l'instruction dans son propre pays, la Société s'assigna comme mission de répandre le système de Lancaster à l'étranger (2).

Sur le continent le premier point de chute fut la France, où des délégués britanniques fondèrent un groupe, d'où sortit bientôt la "Société pour l'Instruction élémentaire" érigée le 17 juin 1815 (3). Elle fut en France l'organe de propagation de la méthode lancasterienne ou d'enseignement mutuel (4). Statutairement cette société

---

(1) Cette conception issue des milieux non-conformistes contrastaient avec celle des "National Schools" créées par la "National Society for promoting the Education of the Poor in the Principles of the Established Church throughout England and Wales" qui, comme son nom l'indique, favorisait plutôt la propagation de la doctrine anglicane chère à Bell. Placée sous les auspices de la "Society for the Promotion of Christian Knowledge" la "National Society" se propagea grâce à la structure diocésaine et paroissiale de l'Eglise anglicane. Les établissements lancasteriens étaient selon la formule de James Mell (Schools for all, not for Churchmen only".

(2) La BFSS avait en 1820 des relations avec des Sociétés soeurs à Amsterdam, Bruxelles, Calcutta, Florence, Malte, Naples, New York, Paris, Philadelphie, Saint Domingue et Saint Petersbourg. A notre connaissance aucune étude n'a encore été consacrée à l'influence de la BFSS sur l'enseignement en Belgique. Il serait intéressant à notre avis de creuser ce problème et de voir comment cette société, "missionnaire"à sa façon, a pu propager de nouvelles méthodes pédagogiques dans notre pays. La disparition des archives constitue comme tant d'autres cas d'organismes bénévoles l'obstacle majeur à de pareilles études.

(3) A ne pas confondre avec la "Société pour l'Encouragement de l'Instruction Primaire parmi les Protestants de France" qui date de 1829.

(4) Cfr ROBERT D., Les Eglises réformées..., p. 434-438.

n'était pas protestante, mais des réformés y jouèrent un rôle prépondérant (1). L'orientation libérale de la méthode lancasterienne avec sa toile de fond britannique et protestante (2) n'était pas pour engendrer un grand enthousiasme chez les éléments conservateurs (3) et cléricaux (4). Hypocrisie et mécanique étaient selon Dubois-Bergeron les caractéristiques principales de l'enseignement religieux lancasterien (5).

En 1817 des membres de la Société française vinrent en éclaireurs à Bruxelles et y trouvèrent un embryon organisé selon le modèle de la BFSS. Notons que l'année précédente un ouvrage de Lancaster avait paru en français dans la capitale (6). Conjuguant leurs efforts, ils établirent des plans pour développer l'enseignement mutuel (7). Le promoteur de cette entreprise n'était autre qu'Edouard, duc de Kent, futur père de la reine Victoria, installé à

---

(1) Les premiers moniteurs chargés de diffuser la méthode en France étaient des pasteurs, notamment F. Martin, E. Frossard et P. Bellot, qui se fixa plus tard dans le Pas-de-Calais comme pasteur réformé.

(2) Lamennais n'appréciait guère la méthode, neutre et insuffisante, et prônait son remplacement par celle de l'abbé de la Salle De l'Education du peuple, Gand, 1818, p. 24.

(3) Les aspirations démocratiques du système lancasterien - Agricol Perdiguier l'avait pratiqué - n'inspiraient nullement confiance. PIERRARD P., L'enseignement primaire à Lille sous la Restauration, Revue du Nord, t. LV, avril-juin 1973, p. 127-130.

(4) "En France les ennemis de la religion (catholique) et de la monarchie se retrouvaient - quel hasard ! - parmi les amis de la nouvelle technique éducative. DUBOIS-BERGERON, La vérité sur l'enseignement mutuel, Paris, 1821, p. 9.

(5) DUBOIS-BERGERON, La vérité... p. 112.

(6) LANCASTER J., Méthode lancasterienne ou système d'éducation britannique : épitome complet des inventions et améliorations faites dans l'éducation de la jeunesse et mises en pratique dans toutes les écoles publiques de la Grande-Bretagne, traduit par Th.F.A. Jouvenne et J.R. Jones, Bruxelles, 1816.

(7) SLUYS Alexis, L'instruction publique en Belgique sous le régime néerlandais (1815-1830), Bruxelles 1900, p. 34.

Bruxelles pour profiter du coût peu élevé de la vie (1). Son patronage ne consistait pas à prêter son nom, il s'intéressait véritablement à l'oeuvre. En automne 1818 le duc rassembla un groupe d'hommes susceptibles de créer une société pour promouvoir l'enseignement mutuel à Bruxelles. Cet embryon reçut non seulement des encouragements, mais également un soutien financier de la BFSS de Londres (2). Sachant que la réussite de l'entreprise dépendait en une large mesure de la personnalité du directeur, le prince se préoccupa de le trouver; il prévoyait même l'extension de la méthode à l'enseignement des filles (3).

L'année 1819 fut décisive. En octobre, la BFSS envoya son secrétaire J. Millar en mission de prospection dans le but d'encourager le système lancastérien dans les provinces

---

(1) La Société trouva en lui un soutien fidèle; le 17 mai 1811 il en avait présidé le dîner d'anniversaire à la "Freemason's Tavern" à Londres. En 1813 le Duc était intervenu avec beaucoup de tact dans les affaires financières de Lancaster. Pendant l'été 1818, accompagné de la Duchesse et du frère de celle-ci, le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Saalfeldt, il visita l'école du Borough Road.

(2) BINNS Henry Bryan, A Century of Education being the Centenary History of the British and Foreign School Society 1808-1908, Londres 1908, p. 97-98.

(3) "Adverting to the subject, you have named, viz. of that liberal and valuable Burgomaster M. Ch. Vanderfosse, wishing to establish a school in the mechanical principle of Lancaster on an extensive plan, I would beg leave to suggest that to give this matter its full effect, it would be indispensable that a young man who qualifies in understanding and good morals, should be sent out here to our parent institution in the Borough Road where we bring up schoolmasters to be thoroughly instructed in the whole detail and if this suggestion of mine, should be approved of, it will only be necessary for you to address a letter to Doctor Schwabe, our foreign secretary, who will have great pleasure in giving any information required, and in superintending the progress of the young man, and should it be intended afterwards to extend it to girls, the same step will be necessary with regard to a young woman". Extrait d'une lettre du Duc de Kent à Gillet, propriétaire de l'ancien couvent des Capucins rue des Sables, qu'il proposait à la ville de Bruxelles comme local scolaire, 26 juillet 1819 (AVB IP 49).

belgiques (1). Déjà en rapport avec l'inspecteur Van den Ende, il annonça au Bourgmestre de Bruxelles son intention de convoquer quelques personnes pour considérer les avantages de l'instruction mutuelle (2).

La réunion présidée par Millar décida d'établir une école pour l'instruction des enfants pauvres selon le système mutuel en s'inspirant des principes suivants : le caractère neutre de l'enseignement, l'accessibilité de l'école à tous les enfants sans distinction de religion ou d'opinion des parents et l'enseignement de la morale générale (3). La direction permanente des futures écoles serait remise à un comité, dont deux tiers des membres seraient catholiques-romains. Pour faciliter l'exécution immédiate du projet, un comité provisoire composé de Barthelemy, J.B. Beyens, Biggs, Charlier, Defrenne, Greindl, Houlton, Rahlenbeck et Vifquain fut constitué (4).

---

(1) James Millar, d'abord simple adjoint, devint le secrétaire en titre de la BFSS à la mort d'un vieil ami de Lancaster, Joseph Fox, médecin-dentiste, qui avait rempli ces fonctions bénévolement.

(2) Lettre de Millar à Vanderfosse, 13 octobre 1819 (AVB IP 49).

(3) The schools are open to the children of every religious denomination and consequently no particular religious tenets shall be taught, but the lessons be such as shall incalculate the great principles of morality on which all agree. Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 1819 (ibidem).

(4) En effet, la composition de ce comité provisoire ne respectait pas scrupuleusement ces proportions : nous avons identifié de façon certaine quatre protestants : Biggs, Britannique protestant intervenu en 1818 en faveur de Kerpezdron; J.-P. Charlier, pasteur de l'Eglise française-allemande; J. Houlton, membre de la commission de l'Eglise anglicane de Bruxelles; Ch. Rahlenbeck, consul de Saxe et membre du Consistoire de l'Eglise du Musée. Les autres membres étaient A.J. Barthélémy, avocat et futur ministre de la Justice sous Léopold Ier, J.B. Beyens, avocat, futur président de la "Permanente Commissie der Maatschappij tot stuur en aanmoediging van het wederzijdsche onderwijs te Brussel (traduction flamande de l'appellation de la Société), Defrenne J.M., avocat à la Cour d'appel, membre de la Grande Loge d'administration des Provinces méridionales; Greindl (probablement Henri, membre de l'administration des hospices, magistrat communal de Bruxelles en 1814-1815); Vifquain E.E., architecte, qui fut secrétaire de la

Une liste de souscription circula, vingt-quatre noms y figurent (1). Encouragé par la création du comité, Millar chercha à obtenir l'approbation du Ministre de l'Instruction A.R. Falck (2) qui le rassura : aucune permission n'était nécessaire. En effet, les autorités ne préconisaient aucune méthode particulière. La seule obligation consistait en l'agréation de l'instituteur par le jury provincial. L'enseignement mutuel pouvait donc sans entraves s'établir à Bruxelles comme il avait été instauré à Luxembourg, Liège et Courcelles (3). D'ailleurs le Gouvernement souhaitait l'augmentation des institutions scolaires surtout dans les communes aux moyens insuffisants. Falck invitait Millar à visiter les écoles du Nord du

---

Société. Nous constatons que ceux qui soutinrent l'oeuvre dès le début provenaient soit du barreau, soit du Conseil de la Régence; ils étaient rattachés à l'Eglise protestante ou à la Loge ou aux deux. Cette tradition se perpétua, car en 1847 le Comité se composait des maçons Pierre Stevens, avocat, Henri van Schoor, conseiller communal, et Rahlenbeck; ce dernier voisinait avec son coreligionnaire Schumacher. Le rôle des maçons et en particulier de P. Stevens, J.M. Defrenne, J.B. Beyens et Greindl dans la propagation de l'enseignement mutuel a été relevé par BARTIER J., Théodore Verhaegen, la Franc-maçonnerie et les sociétés politiques dans Revue de l'Université de Bruxelles, octobre 1963 - avril 1964, p. 155-156.

(1) Mertens L., membre du Consistoire de l'Eglise française-allemande; Donelly, vice-amiral; Houlton J., colonel; Hord P.; Proby, marguillier suppléant de l'Eglise anglicane; Irwin; Ormsby; Cox; Hawkerley; Smithers H.; Robert-Jones J., protestant et franc-maçon, futur carossier de Léopold I; Whitwall W.; Biggs J., directeur de pensionnat à Koekelberg; Prince Th., pasteur anglican; Levitt Ph.; Genny H., capitaine; Beyens J.B., avocat; De Geyr, avocat; Mary E.; Beaufort, colonel, membre de la Régence (?); Crupigny; Hatfield; Charlier J.P., pasteur, et Greindl.

(2) Lettre de Millar à Vanderfosse, 15 octobre 1819 (AVB IP 49).

(3) Anvers semble avoir eu la primeur en avril 1819 grâce aux efforts persévérants de son bourgmestre le chevalier Florent van Ertborn. VAN DAELE H., 150 ans d'enseignement communal à Anvers dans Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique, 23e année n° 88, avril 1969, p. 87-89. D'autres villes, comme Liège, Tournai et Ypres connurent en 1820 de semblables institutions, tandis que des essais furent tentés à Wavre, Nivelles, Maestricht, Huy et Gand (ARA Onderwijs 2766).

Royaume - résultat de vingt ans de travail et modèle pour un progrès identique dans le Sud (1).

L'appui officiel se marqua de façon tangible par le patronage du Prince d'Orange (2). Une nouvelle réunion, tenue le 22 octobre 1819, décidant de passer aux réalisations, autorisa Millar d'annoncer publiquement la création prochaine d'une école (3) où, grâce à la méthode de Lancaster, un seul maître pourrait enseigner les deux langues à cinq cents élèves (4).

Cette création fut approuvée par l'administration communale qui précisa que l'établissement de l'école lancastérienne était indépendante de l'institution, dont elle s'occupait grâce aux subsides royaux accordés à l'enseignement de la méthode simultanée (5). Loin de se nuire, l'établissement de ces écoles donnerait lieu à une noble émulation servant à fixer l'opinion sur la supériorité d'une méthode sur l'autre. La "Société pour l'encouragement de l'enseignement mutuel à Bruxelles" fut autorisée à lancer une souscription publique pour subvenir aux dépenses de la nouvelle école (6); elle rapporta 33.000 florins : parmi les

---

(1) Lettre de Falck à Millar, copie, 18 octobre 1819 (ARA Onderwijs 2766).
(2) Lettre de Millar à Vanderfosse, 20 octobre 1819 (AVB IP 49).
(3) Lettre de Millar aux Bourgmestre et Echevins, 20 octobre 1819 (ibidem).
(4) Persuadé que sa méthode donnait d'excellents résultats, Millar, qui avait vu la méthode "hollandaise" utilisée à l'école du dépôt de mendicité de Bruxelles prétendit que cette dernière était d'une opération plus tardive et nécessitait de plus importantes dépenses. Il se faisait fort de faire enseigner les deux langues du Royaume en moins de temps qu'il ne fallait pour inculquer une seule avec l'ancienne méthode. Lettre de Millar à Vanderfosse, 22 octobre 1819 (ibidem).
(5) Une lecture rapide des textes a fait écrire à H. Boon P.B. que la fondation de l'école a été autorisée par l'arrêté royal du 23 octobre 1819, il s'agit bien entendu d'un arrêté de la Régence de la Ville de Bruxelles. Cfr BOON H., Enseignement primaire et alphabétisation dans l'agglomération bruxelloise de 1830 à 1879, Louvain, 1969, p. 12.
(6) Minute d'une résolution de la Régence, 23 octobre 1819 (ibidem).

cotisants importants figuraient le Roi Guillaume, le Prince d'Orange, le Département de l'Instruction publique et la Société générale pour favoriser l'industrie.

Le programme scolaire se limitait "à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du flamand et du français et des quatre opérations arithmétiques (1). A vrai dire le besoin d'instruction était général. Les villes principales possédaient un certain nombre d'écoles pour les besoins des classes moyennes et supérieures, mais l'éducation des enfants pauvres était presque totalement négligée. Certes, l'enseignement entrait dans les préoccupations du Gouvernement, qui espérait accélérer le processus d'alphabétisation dans le Sud du Royaume (2). L'aide apportée par des sociétés bénévoles, surtout si elles ne risquaient pas de créer des centres d'opposition aux autorités, était la bienvenue. Un représentant (non identifié) de la société bruxelloise participa à Londres à la réunion de la BFSS de janvier 1820.

La Société fut privée d'un soutien important lorsque mourut le Duc de Kent le 23 janvier 1820. Une quinzaine de jours avant son décès il se préoccupa du choix du stagiaire belge à envoyer à Londres pour une formation complète. La candidature de Joseph Piré, un pédagogue averti et zélé, lui souriait; il l'appuya auprès d'Holton, auquel il suggéra

---

(1) Dès que la nouvelle se répandit qu'une école serait bientôt inaugurée à Bruxelles J.F. Van de Gaer, instituteur de l'école d'enseignement mutuel d'Anvers offrit de partager avec son nouveau collègue bruxellois l'expérience acquise avec la confection des tableaux pour la langue flamande et l'arithmétique "qu'à Paris même ils n'ont pas pu perfectionner". Lettre non datée, probablement de novembre 1819 de Van de Gaer aux Bourgmestre et Echevins (AVB IP 49).

(2) L'enseignement organisé par l'Etat était loin de recueillir tous les suffrages. Le clergé se voyait frustré de ce qu'il considérait son monopole. Voulant exciter la population campagnarde contre l'enseignement officiel, les prêtres répandirent l'allégation que les nouvelles écoles primaires étaient destinées à devenir des lieux de culte protestant. Le livre noir ou la propagande ecclésiastique belge dévoilée par ... prêtre catholique, Bruxelles 1838, p. 152.

de dépêcher cet enseignant à l'Ecole centrale de Paris pour un stage complémentaire (1). Le Duc proposa de faire remplacer Piré par E. Frossard, en résidence à Jersey (2) et demanda que l'on obtienne l'accord de Beyens, président du comité bruxellois (3).

La nouvelle école pour garçons, installée dans l'ancien couvent des Minimes, fut inaugurée le 8 mars 1820 (4). A cette occasion, une séance solennelle fut présidée par Beyens, qui remercia la BFSS pour son aide financière. Il

---

(1) Piré (on trouve aussi Piret) Joseph-François-Léonard (Rumes 23 octobre 1778- Bruxelles 8 mars 1857). Après avoir fréquenté le Collège thérésien à Bruxelles et celui des Oratoriens à Soignies, il entreprit des études supérieures à Louvain, dirigea successivement les pensionnats des chanoines Piré, ses oncles, et de M. Baudeweins à Bruxelles. Ayant appris l'anglais, effectua un stage à Londres. Considéré comme "le fondateur du système lancasterien en Belgique", il dirigea l'Ecole des Minimes à Bruxelles pendant vingt ans. La méthode employée fit de cette institution une véritable école normale, dont l'influence fut considérable. STALLART K.L., Jozef Piré, Stichter der Lancastersche leerwijze in België dans Klauwaert 5 avril 1857, p. 7.

(2) Frossard Emile (1794 Clermont-Ferrand - 1883 Condé-sur-Noireau). Pasteur réformé français, 5me enfant de Benjamin-Sigismond, doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban, où Emile fit ses études. Consacré pasteur en 1814, il propagea en France le système de Lancaster. Pourtant ce dernier estimait vain de vouloir introduire une méthode éducative générale dans un pays aussi catholique à l'aide de jeunes pasteurs protestants. Frossard, accompagné de son collègue François Martin, fils, de Bordeaux suivit un stage à Londres pour se qualifier comme moniteur. Travaillant avec succès au service de la "Société pour l'instruction publique", il collaborait également avec Philippe Belot, de Jersey. ROBERT D., Les Eglises réformées... p. 435, signale l'opposition du clergé. "On y lisait l'Evangile, les versions hérétiques, on y priait Dieu debout en le tutoyant". (Cfr DE LA MENNAIS J.M., De l'Enseignement mutuel). Son activité d'agent lancastérien l'amena en Suisse et en Belgique, il séjourna également à Jersey et à Amsterdam avant de retourner en France, où, en 1822, il devint pasteur de Condé-sur-Noireau (Calvados).

(3) Lettre d'Edouard, Duc de Kent, à J. Millar, 8 janvier 1820, reproduite in extenso dans BINNS H.B. A Century..., p. 98, 99.

(4) idem, p. 98.

introduisit le pasteur E. Frossard comme le pionnier du système lancasterien en France et en Suisse; celui-ci dénombra tous les avantages de cet enseignement par rapport à la religion, au patriotisme et à la conscience sociale. Une visite guidée de l'établissement, dirigée par J. Piré, termina la réunion (1).

La quinzième assemblée générale de la BFSS tenue le 10 juin 1820 à la"Freemason's Hall"à Londres enregistra avec satisfaction la propagation de son système éducatif au-delà des frontières de la Grande-Bretagne (2). Trente-cinq personnes, parmi lesquelles Piré avaient au cours de l'année écoulée effectué un stage à l'Ecole centrale à Londres. Après cet apprentissage la direction de l'école modèle bruxelloise (3) lui fut confiée. Son établissement devient rapidement une pépinière d'où sortirent de nombreux maîtres,qui propagèrent les nouvelles idées pédagogiques dans différentes régions du pays (4).

L'instruction des déshérités enregistra un progrès considérable en 1822. Des écoles dominicales pour adultes furent ouvertes pour les ouvriers occupés pendant la semaine. Le Hainaut en particulier avait accompli un effort important. Grâce à l'adoption du nouveau système pédagogique, les moyens d'éducation en 1822 avaient doublé par rapport à 1817. Sur une population de quelque 500.000 habitants, 60.000 écoliers fréquentaient quotidiennement des écoles. Le rayonnement des établissements scolaires de Mons et de Tournai avaient contribué à ce développement dans la province.

---

(1) Jaarboeken... 1820, Amsterdam, 1824, II, p. 102-104.
(2) Au cours de cette réunion une motion fut votée déplorant le décès du Duc de Kent "zélé protecteur et chaleureux avocat de la société", une autre résolution fut prise pour remercier le Prince Léopold de Saxe-Cobourg de son éminent patronage, The Missionary Register, juin 1820, p. 229.
(3) idem, décembre 1820, p. 506.
(4) idem, novembre 1823, p. 476.

Le succès remporté par l'école des garçons de Bruxelles avait prouvé aux "amis de l'instruction" la nécessité d'offrir une institution pareille aux filles. La création d'une école centrale pour filles "selon le système britannique" fut décidée en 1822 (1); elle ne s'ouvrit pourtant que le 4 novembre 1825. L'épouse de Piré, née Block, qui avait réussi l'examen organisé par le Comité, fut chargée de sa direction.

Les autres provinces, également démunies au point de vue scolaire, ne furent pas oubliées. En 1821 une association fonda à Namur une école lancasterienne (2), tandis qu'une institution semblable ouvrit ses portes à Liège en automne 1825. Elle connut un rapide succès, car déjà au mois de novembre 350 filles et garçons la fréquentaient. Le Roi lui accorda un subside de 400 florins (3). En 1827 une "Société pour l'Encouragement de l'Instruction élémentaire" fut créée pour l'ensemble des provinces de Liège, Luxembourg et Namur. Son activité principale consistait en la publication et la distribution de manuels scolaires à bon marché.

La Commission permanente mit beaucoup de scins à entretenir de bons rapports avec la BFSS de Londres et son pendant à Paris, qui toutes deux firent mention des progrès enregistrés à Bruxelles (4).

En remettant au Roi le rapport annuel de l'Ecole des Minimes, un membre (non identifié) lui fit observer que les dépenses s'y montaient par élève à 3,45 florins tandis qu'aux Ecoles communales de Terarken et des Visitandines pour un nombre d'enfants de moitié inférieur les frais comportaient 7,45 florins par individu. Le monarque eut l'impression que la Régence n'avait pas traité le

(1) The Missionary Register, septembre 1822, p. 414-415.
(2) ARNOULD D., Notice et collection de rapports sur l'instruction publique de la province de Namur, s.l. (1825).
(3) L'Oracle, 3 novembre 1825, n° 306 et 307, p. 3.
(4) Enseignement mutuel à Bruxelles. Assemblée générale du 9 décembre 1826. Rapport annuel de la Commission permanente. Distribution solennelle des Prix, Bruxelles, 1826

budget des écoles pour enfants pauvres avec toute l'économie requise (1).

Intéressé par les résultats probants obtenus à peu de frais Guillaume I soutint les institutions lancasteriennes par des subsides importants (2). Les Ecoles modèles de Bruxelles (3), sous la direction du couple Piré-Block, constituèrent des centres de rayonnement pour l'instruction populaire dans le pays tout entier (4).

De Maatschappij "Tot Nut van 't Algemeen"

Parmi les sociétés bénévoles, qui exercèrent une action culturelle et éducative dans les Provinces méridionales, l'association "Genootschap van Kunsten en Wetenschappen onder de zinspreuk tot Nut van 't Algemeen" ou pour utiliser son titre français "la Société d'Utilité publique", mérite une mention spéciale (5).

Fondée en 1783 par le pasteur Jan Nieuwenhuizen, elle déploya au fil des années un large éventail d'activités

---

(1) Pour sa défense la Ville insista sur le fait qu'elle était prête à introduire le meilleur système éducatif. En attendant de procéder à ce choix, ses frais scolaires grossissaient, car au lieu d'utiliser de jeunes moniteurs bénévoles, elle salariait des instituteurs formés et capables de répondre aux questions des élèves (AVB IP 49).
(2) 22e Rapport de la BFSS, idem octobre 1827, p. 475.
(3) En 1830 le poste de président de la Société, précédemment occupé par J.B. Beyens était vacant, les membres étaient Barthélémy A., Rahlenbeck Ch. G., Defrenne J.M., Schumacher H., Weemaels J.C.P., Biggs J., Van Toers E., (BERGMANS P., Van Toers dans BN, t. XXV, col. 381-383), Mary E. (MAHIEU E., Mary E. dans BN, t. 13, col. 929-931), Stevens P., Greindl et Cattoir H.
(4) 23e Rapport de la BFSS, idem novembre 1828, p. 519).
(5) Cfr GROSHEIDE D., De Maatschappij "Tot Nut van 't Algemeen" in de Zuidelijke Nederlanden dans Bijdragen tot de Geschiedenis der Nederlanden, 1949, p. 209-228.

d'éducation populaire (1).

En 1818 des demandes de renseignements provenant d'Anvers parvinrent au Comité central (2), mais ce ne fut que l'année suivante qu'une section locale se créa spontanément à Dixmude; d'autres s'établirent la même année en Flandre occidentale à Ostende, Nieuport, Ypres et Bruges. Elles furent acceptées par la direction générale qui y voyait une contribution importante de la Société à la réunion de tous les Néerlandais (3).

---

(1) Elle avait pour but de fonder et d'entretenir des bibliothèques publiques gratuites, d'organiser des conférences éducatives, de publier des ouvrages de vulgarisation sur des sujets de religion, d'histoire, de science naturelle et d'industrie, d'instituer des écoles pour indigents et adultes, de maintenir des caisses d'épargne, de soulager la pauvreté et, comme un "Carnegie Hero Fund" avant la lettre, de récompenser les actes de courage.
FREDERICQ P., De Maatschappij "Tot Nut van 't Algemeen" in Zuid-Nederland tot aan de Belgische Omwenteling van 1830 dans Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 1913, p. 268-340.
Cette communication contient en annexe de larges extraits des rapports des années 1818 à 1831 tirés des archives de la Société déposées à Amsterdam.

(2) Sur proposition de J.E. van Henexthoven, le G.A. de Keverberg de Kessel introduisit une demande d'affiliation. De même M.J. van Bree, directeur de l'Académie Royale des Beaux-Arts d'Anvers écrivit au Comité central pour y rattacher la "Société des Amis des Arts" récemment créée pour la promotion des arts et des sciences et le développement de l'enseignement. Ces deux tentatives anversoises avortèrent, le Comité estimant que seule une association totalement indépendante se justifiait dans le Sud. En 1817 un autre ouvrage de vulgarisation avait paru en français Précis comparatif des écoles lancastriennes en Angleterre avec celles établies à Amsterdam en faveur des enfants de pauvres, Amsterdam, 7 mai 1817.

(3) "Dit opent het heilrijk uitzigt, om bij de verspreiding van haar eigen werkdadig nut, het hare toe te brengen tot de herstelling van alle Nederlanders als een enig volk". Rapport du 10 août 1819, p. 6.

La Société essaima et de nouvelles sections virent le jour, à Namur et Anvers en 1821, à Termonde en 1823 (1), à Gand (2) et à Bredene en 1824, à Thielt et à Louvain en 1825 et à Bruxelles en 1826 (3).

De nombreux officiers et fonctionnaires originaires du Nord, en service dans le Sud, s'affilièrent individuellement, tandis que l'appui des autorités lui conférait un statut quasi-officiel (4). Le 10 juin 1824 le Ministre de l'Intérieur présenta un plan du Roi pour assurer le développement de la Société dans les Provinces méridionales. Le Souverain favorisa l'association en subsidiant son fonds de récompense (5).

La diversité de ses activités était considérable. A Gand fut créée une école pour adultes, dont tous les élèves furent vaccinés par les soins de l'association. L'allocation de bourses d'étude pour l'enseignement primaire permettait de peupler certaines institutions telle l'école primaire de l'Etat à Bruges, dont l'entière population était subsidiée par la section locale. L'ouverture de crèches assurait le contrôle de la santé des enfants comme celle de Bruxelles (6), qui hébergeait 600 pensionnaires.

---

(1) Wetten van het Departement Dendermonde der Maatschappij "tot Nut van 't Algemeen", Termonde, 1823, 14 p.

(2) Wetten voor het Departement Gent der Maatschappij "tot Nut van 't Algemeen", Gand, 1824, 11 p.

(3) Règlement du Département de Bruxelles de la Société pour l'Utilité publique érigée le 16 avril 1826, Bruxelles, 1829, 15 p.

(4) Souvent des cliques militaires agrémentaient les réunions publiques : en 1819 et en 1821 la musique de la 6e Afdeeling, à Bruges en 1822, la 12e à Namur, en 1826 la 15e à Anvers, en 1827 le 1er régiment d'infanterie à Bruxelles.

(5) L'AR. du 18 janvier 1825 octroya 1000 fl., cette aide continua; 1826 : 1.600 fl., 1829 : 900 fl. et en 1830 1.100 fl. FREDERICQ, De Maatschappij... p. 302, 320, 331, 335.

(6) A Bruxelles, des maçons comme P. Stevens conjuguent leurs efforts à ceux de la "Nut" pour doter la ville de ses premières écoles gardiennes. BARTIER J., Théodore Verhaeghen..., p. 156.

L'enseignement technique pour artisans à Anvers offrait des cours de mathématiques et de mécanique. La Société elle-même n'organisa pas d'écoles à horaire complet, mais s'intéressa aux questions pédagogiques générales. Partisan de la méthode classique de l'enseignement, elle rejetait le système de Lancaster propagé par d'autres associations (1). La section de Namur - la seule francophone - s'était spécialisée dans la diffusion de brochures traitant de sujets de premier secours comme Les moyens de ranimer les noyés et De la mort apparente, du danger d'être enterré vivant et des moyens de la prévenir rédigées par J. Vuilleumier, professeur à l'Athénée. A Ostende, 40.000 portions de soupe furent distribuées dès l'hiver 1820 (2). Conjuguant leurs efforts le Département local de la Société d'Utilité publique et la Loge maçonnique "Les trois Niveaux" vinrent au secours des nécessiteux (3). Une Commission philanthropique composée de membres par nombre égal de chaque société administra cette action. Elle acquit un digesteur pour ramollir les os et faciliter

---

(1) Un discours prononcé par l'instituteur principal de l'Ecole primaire de l'Etat à Bruxelles devant la section de la capitale fit l'objet d'une brochure. PIETERSZ J., Redevoering over het onderscheid van doel en strekking van het soogenaamde de gelijktijdig onderwijs en ongerling onderwijs, uitgesproken in het Departement Brussel der Maatschappij tot Nut van 't Algemeen op den 4 juni 1828, Bruxelles, 1828.

(2) La loge "Les trois Niveaux" envoya une délégation présidée par Bernaert à la réunion extraordinaire de la Société pour remettre une médaille d'argent et une adresse au Sergent Pierre Blanvalet du 6e Régiment d'infanterie,qui s'était distingué par son zèle lors de la distribution de soupe populaire. FREDERICQ P., op.cit., p. 285.

(3) Parmi les maçons nous avons relevé : Donny, M.J. Bernaert, Cap. De Zantis, L'Olivier, J. De Knuyt, Duclos, E. Perlan, Verpoorten, Cooney; parmi les membres de la "Nut" : Liebaert, Morjoux, Me Belpaire, Ch. De Cleir, J. Janssens, Van Bueren, le pasteur A. Van Deinse, De Potter, Vermeersch, J. Haasman et J.D. Pasteur. Les quatre derniers faisaient partie des deux associations et Pasteur était en plus membre du Consistoire. (BERNAERT M.J.) Mélange de Philosophie, d'Histoire et de Littérature maçonniques, Ostende, 1822, p. 245-254.

la préparation de la soupe. Loin d'emporter l'adhésion unanime du public, les activités furent soumises à une critique acerbe et rencontrèrent une opposition grandissante. Elle fut accusée d'être un des instruments de protestantisation utilisé par Guillaume I dans le Sud de son Royaume (1).

L'association se défendait d'être inféodée à un parti ou d'obéir à une Eglise. Mais comme elle était pour ainsi dire issue du protestantisme, comme des fonctionnaires en majorité protestants l'avaient introduite et la soutenaient dans nos régions (2), comme elle propageait des idées libérales et un esprit de large tolérance, le clergé catholique-romain estimait de son devoir pastoral de s'y opposer.

Les vicaires généraux de Gand s'exprimèrent dans leur mandement de Carême de 1825 contre les sociétés qui sous le couvert de toutes sortes de bienfaisances cachaient leur véritable but :

> "promouvoir l'indifférence en matière religieuse et injurier notre sainte religion, l'héritage essentiel transmis par nos ancêtres"(3).

A l'appui de ces accusations figuraient en appendice des extraits incriminés d'un livre d'histoire générale (4). En fait, ce n'était pas tel ou tel ouvrage qui suscitait l'inquiétude des prélats, mais le but même du "Nut" animé par l'esprit du protestantisme contemporain, qui de réforme

---

(1) Le prêtre Léon de Foere se méfiait de la Société et inquiet de son succès, mit ses lecteurs en garde : "On peut appeler cette société une véritable propagande d'anticatholicisme". Les éditions de la "Nut" constituaient selon lui un danger pour la foi catholique, car les vérités du Christianisme n'étaient présentées qu'à l'aide de principes protestants. Le Spectateur belge, vol. V, p. 310.

(2) Nous retrouvons le pasteur A. van Deinse comme secrétaire de la section locale d'Ostende de 1819 à 1830. FREDERICQ P., De Maatschappij..., p. 279.

(3) Recueil de mandements etc. publiés par S.A.Prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, suivi des actes du Vicariat, le siège vacant, Gand 1843, p. 515 et ss.

(4) Les auteurs du livre incriminé étaient Curas et Schröck. Nous n'en avons pas trouvé d'exemplaire.

en réforme en arrivait à répandre l'indifférence (1).

Cette accusation visait en fait l'espèce de religion naturelle que professait la Société en opposition à la religion révélée prêchée par l'Eglise. Le fait de répandre des livres scolaires, d'où était exclue toute religion positive amenait le clergé à avertir les fidèles contre la "Maatschappij".

La conception de la neutralité scolaire, qui prévalait dans les milieux officiels, n'interdisait nullement aux enseignants de parler de la Divinité. Au contraire, les autorités y voyaient la preuve du caractère éminemment religieux et moral de l'enseignement prodigué dans ses écoles.

La Société d'Utilité publique avait en général la réputation d'être une association de bienfaisance "protestante et orangiste". Dans certains cas, elle permettait aux citoyens du Nord de se faire valoir dans les provinces du Sud. Schrant dépeint cette mentalité (2). Certains Hollandais établis en Belgique se croyaient appelés "à civiliser les Belges souvent plus civilisés qu'eux" (3). Considérés comme "étrangers et hérétiques" ces intrus avaient l'opinion publique contre eux. Leurs moqueries contre les accents et les expressions de terroir et, leur manie de tout réformer irritèrent les Belges (4). S'adonnant à cette besogne avec peu de tact, ils faisaient appel aux autorités, dont ils espéraient mérites et récompenses. Le moyen le plus simple de briller était - selon Schrant - la fondation d'une section locale de la "Maatschappij". Lui-même refusa d'ailleurs la présidence du Département gantois, car, bien qu'ancien membre et même lauréat, il estimait que la Société n'avait guère épargné les catholiques (5).

---

(1) DANHAIVE F., La Révolution Anti-néerlandaise, dans le Guetteur wallon, octobre 1930, p. 12.
(2) Cfr ROGIER I.J., Het Gents profesoraat van J.M. Schrant (1818-1830) dans Beschouwing en Onderzoek. Historische studies, Utrecht-Anvers, 1954, p. 216-255.
(3) Schrant Johannes Mathias. Zijn autobiografische... p.28.
(4) KAMELIUS F., Histoire politique et littéraire du Mouvement flamand, Bruxelles, s.d., p. 40.
(5) SCHRANT J.M., op.cit., p. 28.

Certains périodiques traitaient volontiers le sujet. Les journaux catholiques publiaient la liste des membres de la "Maatschappij" à qui les prêtres refusaient l'absolution (1). La pression exercée sur les partisans de l'association devint de plus en plus forte (2). Déjà le rapport de 1829 faisait état d'une hostilité franche ou masquée, qui risquait même d'entraîner la suppression de quelques sections locales (3).

Comparée aux Provinces septentrionales, la situation du "Nut" n'était pas fort réjouissante (4). Goedkoop considérait l'intérêt suscité par la section locale comme "un baromètre de l'esprit civique des Gantois (5).

---

(1) FRIS Victor, De regeering van Koning Willem I dans Vlaamsch België sedert 1830, Gand 1905, p. 122.

(2) Van Genabeth, secrétaire de la section de Bruges, qui eut des ennuis en septembre 1830, caractérisa cette opposition comme "tegenwerking eener blinde en verblindende Belgische priesterpartij. SABBE Maurits Petrus van Genabeth op de Voorposten te Doornik en te Brugge, Anvers, 1939, p. 59.

(3) Le 1 juillet 1829 eut lieu à l'Hôtel de Ville de Bruxelles une réunion pour l'élection du nouveau bureau d'administration du Département de Bruxelles de la Société, car la réunion précédente du 17 juin n'avait pas rassemblé le nombre de membres exigé par le règlement. Des assemblées extraordinaires de la section bruxelloise furent convoquées le 26 juin et le 7 août 1830 dans le même local, Archives Gouvernement provincial du Brabant, AGR (Papiers du Gouverneur Van der Fosse).

(4) FREDERICQ fait remarquer qu'après 1830 la Flandre dut attendre 21 ans pour voir se créer une oeuvre similaire d'éducation populaire d'inspiration laïque : le "Willemsfonds"et 46 ans pour l'érection du "Davidsfonds" catholique (op. cit. p. 271). Rappelons que Charles Buls cita la "Maatschappij" comme source d'inspiration pour la fondation de la "Ligue de l'Enseignement". Exposé du but de l'association présenté à l'Assemblée générale du 26 décembre 1864, Bulletin de la Ligue de l'Enseignement, t. I, 1865-1866, Bruxelles, 1866, p.1-6.

(5) Des 200 membres inscrits précédemment, seulement 133 restaient et de ceux là une trentaine ne payaient pas leur cotisation. En insistant, ils auraient démissionné. L'école financée par des dons de membres devint très lourde à porter. Par mesure d'économie, il fut envisagé de la fermer pendant les mois d'été. Des 90 élèves, une quarantaine se représentèrent en automne. La fermeture ne fut pas décidée pour ne donner

Une décision gouvernementale provoqua l'ire des catholiques : l'AR. du 21 août 1823 supprima deux associations catholiques : la"Roomse Katholieke Maatschappij ter Bevordering van godsdienstig wetenschap en goede zeden voor het koninkrijk der Nederlanden" avec siège à Utrecht et dont l'animateur fut J.G. Le Sage ten Broek et la "Société catholique de Belgique" sise à Bruxelles et dont la cheville ouvrière fut le Comte de Robiano (1).

La crainte de voir échapper l'enseignement au contrôle de l'Eglise catholique alimenta l'hostilité envers la Société (2).

> "Heden kan het onderwijs katholiek, morgen protestantsch, overmorgen ongodsdienstig zijn"

déclarait le périodique "De Vaderlander" (3).

L'appréhension fut d'autant plus grande qu'un danger de noyautage apparut. Lorsque l'administration recruta des instituteurs catholiques dans le Nord pour les écoles du Sud, les candidats reçurent partiellement leur formation à l'Ecole normale de la Société à Groningue.

---

(1) CLAESSENS P., La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours (1794-1880), tome I Etudes historiques, Ixelles, 1883, p. 82.

(2) Une polémique sur la compétence de la Société en matière d'enseignement religieux se déroula en 1827 entre deux quotidiens gantois Le Catholique des Pays-Bas et Le Journal de Gand. Elle donna lieu à la publication de brochures. L'initiale qui cache le professeur RAOUL L.V.) Droits du Prince sur l'enseignement public, Gand, 1827. Traduction néerlandaise de SEPP C., JZN Regten van den Vorst op het publiek onderwijs et le pamphlet anonyme Du droit exclusif sur l'enseignement public. Gand 1827 p. 111. Traduction néerlandaise Over het uitsluitende regt op het openbare onderwijs. Utrecht, 1827. Les articles parus en mai dans Le Catholique des Pays-Bas furent traduits et édités. Onpartijdig en bescheiden onderzoek omtrent de vraag : behoort de regeling van het openbare onderwijs tot de uitsluitende regten der souvereiniteit ? Utrecht, 1827.

(3) De Vaderlander, 26 janvier 1830, p. 2.

Analysant la composition de la Société dans les provinces du Sud, le rapport de 1830 classait les membres en trois catégories (1) :

1. Les fonctionnaires, officiers et commerçants originaires du Nord établis dans le Sud, qui connaissaient l'association.
2. Les Belges attirés soit par la nouveauté, soit par l'opportunisme, dont certains par peur de représailles ne faisaient figurer que leurs initiales sur les listes de souscription.
3. Les Belges - peu nombreux - animés d'idéalisme qui partageaient les espoirs et le but poursuivi par la Société (2).

The Religious Tract Society

Il n'entra pas dans les intentions premières des promoteurs de la "Religious Tract Society" d'étendre leurs activités hors de Grande-Bretagne. Cependant la distribution des tracts parmi les prisonniers de guerre de diverses nations internés sur les pontons anglais suite aux campagnes contre Napoléon amena fort naturellement une extension du travail.

Cinq traités en français et trois en néerlandais furent publiés et une correspondance fut entretenue avec les pasteurs des centres d'internement : Portsmouth, Chatham, Sheernes et Bristol (3).

En 1815 le Dr. Pinkerton visita Rotterdam et constata

---

au fanatisme aucune raison de se réjouir. Tant que des élèves fréquentèrent l'école, elle fut maintenue. Lettre de Goedkoop à la Commission synodale générale de l'ERPB, 16 avril 1830 (ARA HE 1551).

(1) En 1830 la Société totalisait dans les dix sections méridionales 641 membres. FREDERICQ P., op. cit.; p. 338.

(2) idem, p. 339.

(3) JONES W., The Jubilee Memorial of the Religious Tract Society, p. 283.

que la NZG poursuivait la distribution de tracts (1). L'année suivante, le Dr Steinkopf apprit que 100.000 exemplaires avaient été imprimés en néerlandais, français et allemand. Parmi ceux-ci figuraient : Les dialogues de Viviane, Sur la Régénération, Réponse à la grande question, Quelques pensées profondes sur l'éternité, La fille du laitier (2), Le serviteur nègre.

De passage à Zeist, il fonda une association locale grâce à la collaboration de Treschow, le pasteur de la communauté morave. A la démission de Steinkopf en 1820, Peter Treschow devient secrétaire de la RTS pour les relations internationales (3).

Les archives de la RTS, échappées au blitz londonien, ne débutent qu'en 1818. Nous n'avons donc pu reconstituer pour la période antérieure les activités de la distribution des tracts religieux aux Pays-Bas (4).

En été 1819, deux personnes, F. Cayse, capitaine du port et P.F. Vanderzijpe, disséminèrent à Ostende des tracts en plusieurs langues en provenance de Londres (5). Le premier demanda d'augmenter la proportion de textes en langue néerlandaise (6).

---

(1) En 1823, la NGT comptait 2.000 membres, avait édité 53 traités en 243.875 exemplaires et totalisait 840 £ de recettes. JONES W., p. 328.
(2) La fille du laitier était un récit écrit par L. Richmond (1772-1877), pasteur anglican aux vues très évangéliques. Cette histoire au sujet d'une habitante de l'île de Wight, Elisabeth Wallbridge, connut un grand succès et fut traduit en allemand, français, danois, gaëlique, gallois, italien, romanche, russe, suédois et en signes phonétiques. L'édition anglaise The Dairyman's Daughter se chiffra du vivant de l'auteur à plus de deux millions d'exemplaires. DNB, t. XLVIII, p. 258-259.
(3) JONES W., The Jubilee... p. 90.
(4) La RTS est déjà mentionnée en 1816, lors du voyage en Belgique du pasteur méthodiste R. Robarts, qui procure à Charlier et à Mertens une centaine de traités.
(5) Lettre de Vanderzijpe à RTS, 19 juillet 1819, RPVS, 27 juillet 1819, vol. 9, p. 169 (Archives RTS=ARTS).
(6) Lettre de Cayse à RTS, 30 octobre 1819, idem, 14 décembre 1819, vol. 9, p. 262 (ibidem).

L'expérience acquise dans divers pays par les colporteurs indiquait que l'aspect volumineux de la Bible rebutait certains lecteurs; par contre, un opuscule de quelques pages trouvait aisément preneur. Le but des promoteurs de la Société des Traités religieux (1) consistait à fournir un appui à l'oeuvre biblique. Par l'édition de "traités" compris comme tracts ou brochures à très bon marché, l'association espérait contribuer à la propagation des vérités cardinales de la Parole de Dieu formulées simplement souvent à l'aide d'une historiette édifiante. L'utilisation du matériel londonien fut à ce point appréciée que le 15 août 1820, des chrétiens se rassemblèrent dans l'église anglicane d'Amsterdam pour fonder "la Société amstellodamoise des Traités religieux"(2). Le Révérend Algernon Sydney Thelwall, pasteur de cette communauté, qui en avait pris l'initiative (3), précisa que la distribution des traités par quelques personnes approvisionnées depuis Londres, avait débuté pour Amsterdam à la fin de 1819. Ainsi les Provinces méridionales avaient eu la primeur. Les possibilités individuelles furent bientôt dépassées par les deman-

---

(1) "A ce nom pompeux (Tractaten-Gesellschaft) on ne s'attend rien moins qu'à une société de grands diplomates, décidant du sens des traités publics et du sort des nations. On devrait l'appeler Société de Tractätlein, Flugschriften und Broschüren... J'aime trop mes yeux pour m'amuser à lire tout le fatras qu'ils publient". Lettre de P. Ochs, politicien, créateur de la République Helvétique et Président du Directoire helvétique (1752-1821) à Paul Usteri (1768-1831), docteur en médecine de Zürich, de tendance libérale. 16 octobre 1815. STEINER G., Korrespondenz des Peter Ochs, vol. 3, p. 272, Zürich, 1927 - 1937.

(2) Het Amsterdamsche Godsdienstige Tractaat-Genootschap.

(3) THELWALL A.S. (1795-1863), pasteur anglican. Après des études de théologie au Trinity College à Cambridge, il fut appelé par l'Eglise anglicane d'Amsterdam, où il remplit également les fonctions de missionnaire de la "Société de Londres pour l'évangélisation des Israëlites". La conversion d'I. da Coste et L. Capadose l'intéressa au plus haut point et par eux il entra en contact avec les milieux du Réveil hollandais, NNBW, t. X, col. 1015-1019.

des croissantes de textes, dont le format réduit et les titres intrigants tentaient le lecteur (1).

L'assemblée décida de constituer un comité (2) et de rédiger des statuts inspirés par ceux fixés en mars 1819 par la RTS (3).

Certains critères furent fixés pour la confection des traités : chacun devait être approprié aux circonstances prévalant dans la ville ou le pays prospectés, il ne devait contenir aucune trace de sectarisme, ni susciter des sentiments négatifs, mais au contraire présenter un christianisme pur et amical capable d'emporter l'adhésion de tous les disciples du Christ (4).

Comme chacun prêtait son concours bénévolement toutes les finances remises à la Société étaient utilisées pour l'impression ou la traduction des traités. Dès la fondation du groupe amstellodamois, il fut déterminé que son but ultime était la création d'une Société d'envergure nationale (5). Cet objectif devint bientôt réalité. En effet, le 21 mai 1821 fut fondée la Société néerlandaise des Traités religieux (6), dotée d'un comité de 21 mem-

---

(1) Dès le début de 1820 sept mille traités furent distribués à Amsterdam.

(2) Le comité se composait de E. Berney, J.J. Carp, A. de Haan, H. Hemsley, G.H. Hodges, T. Jackson, J. Leonard, J. Mackay, J.W. Smitt, J.H. Zilver et trois secrétaires J.S. Mollet, les pasteurs W.B. Nivison et A.S. Thelwall ainsi qu'un trésorier P.J. Clifford.

(3) RPVC, 2 mars 1819, Vol. 9, p. 181 (ARTS).

(4) A côté de la théologie du Réveil, qui caractérise ces traités, il faut relever leur tendance éducative préconisant par exemple le vaccin et déconseillant les diseuses de bonne aventure. Conçus par des notables pour les classes pauvres, ces opuscules inculquaient le respect de l'ordre et des classes possédantes. ROBERT D., Les Eglises réformées, op. cit. p. 431.

(5) Het Amsterdamsche Godsdienstige Tractaat-Genootschap, p. 2.

(6) Het Hoofdbestuur van het Nederlandsche Godsdienstige Tractaat-Genootschap aan deszelfs christelijke Landgenoten, p. 1 (NGTG).

bres (1), qui propagea l'idée de l'utilisation de ce nouveau moyen d'évangélisation (2).

En 1822 le besoin se fit sentir de distribuer des traités en français à Bruxelles. Plenderleath et J.W.Hewitt demandèrent l'assistance de la RTS pour les imprimer et en assurer la distribution. La requête fut transmise au pasteur M. Monod à Paris, qui était en rapport avec la RTS, en lui demandant de bien vouloir transmettre des traités à Bruxelles surtout "Le Sermon sur la Montagne" muni de nombreuses notes et publié en mai 1822 (3).

Ces contacts se poursuivirent (4) via le pasteur Mark Wilks, qui fut l'intermédiaire officieux entre les sociétés anglaises et leurs pendants français (5). L'acheminement de la littérature directement depuis Londres n'arrêta pas pour autant (6). L'éventail des textes néerlandais s'enrichit d'un traité Sur la Régénération, dont la traduction fut revue par A.S. Thelwall (7). Cette brochure tirée à 20.000 exemplaires fut mise à la disposition de la Société néerlandaise des Traités religieux (8).

Persuadé de l'excellence de l'oeuvre, Th. Thompson (9)

---

(1) Nous y retrouvons les membres du comité amstellodamois rejoints par T. Atkinson, W.H. van Rossem, G.I. Walkaert et les pasteurs D.M. Kaakebeen et R.J. Van der Menten. Le secrétariat était confié à I. Kortenhoef Smith et au pasteur G.I. Rooyens, tandis que A.S. Thelwall se chargeait de la correspondance étrangère. Idem, p. 3.
(2) Aan de Christenen in Nederland over het verspreiden van Godsdienstige tractaatjes (Amsterdam 1821).
(3) RPVS, 15 octobre 1822, vol. 11, p. 132 (ARTS).
(4) Idem, 3 décembre 1822, vol. 11, p. 150 (ibidem).
(5) ROBERT D., Les Eglises réformées, op. cit., p. 367.
(6) Une jeune dame - non identifiée - en partance pour Anvers reçut de la RTS 500 traités en anglais et en français. Idem 3 juin 1823, vol. 21, p. 220 (ibidem).
(7) idem, 20 août 1822, vol. 11, p. 111 (ibidem).
(8) idem, 27 août 1822, vol. 11, p. 283 (ibidem).
(9) Thompson Thomas (1755-1828) laïque britannique, né près de Hull, à ses débuts fut employé par W. Wilberforce. Devint riche banquier. Elu au Parlement (1807-1818) il fut le premier représentant de confession méthodiste à siéger à Westminster; il y défendit les intérêts de cette dénomination. En 1813 il présida à Leeds

suggéra de publier les résultats encourageants obtenus par la Société afin de lui susciter un appui plus large encore (1). Payant d'exemple, Thomson offrit 52 £ pour soutenir l'établissement de Sociétés de Traités sur le continent (2). Durant l'hiver 1824-25 un violent raz-de-marée et des inondations étendues ravagèrent les côtes des Pays-Bas et menacèrent même Amsterdam. Les milieux religieux ne demeurèrent pas insensibles à ces événements.

Dans une brochure Keert u tot Hem, die slaat, Thelwall, le promoteur de l'oeuvre des traités (3) interpréta les cataclysmes comme un signe de la colère de Dieu, provoquée par l'indifférence du peuple néerlandais - affirmation âprement discutée dans de nombreux pamphlets (4). Cette effervescence des esprits attira l'attention de la police.

Le CGER informa le Roi du rapport du directeur de la sûreté et émit l'avis que les principes religieux et politiques de ces sectaires étaient plus moyenâgeux que chrétiens et qu'ils étaient au protestantisme ce que les missionnaires jésuites représentaient pour le catholicisme (5).

---

la réunion constitutive de la Wesleyan Methodist Missionary Society, dont il devint le premier trésorier laïque en 1815. Il était très lié à Butterworth Joseph (1770-1826) le libraire chez qui eut lieu la fondation de la BFBS. Thompson fut avec Butterworth parmi les fidèles méthodistes les plus influents de son époque.

(1) RFVS, 7 juin 1825, vol. 12, p. 265 (ARTS).

(2) Cette proposition fut appuyée par le pasteur Charles Dawes, qui avait déjà la traduction en français du traité 'Le jeune villageois à son actif.

(3) KLUIT M.E. souligne les affinités théologiques entre Thelwall et da Costa, Het Réveil in Nederland 1817-1854, Amsterdam 1836, p. 108-111.

(4) KNUTTEL W.P.C. a recensé soixante-six brochures traitant de ces intempéries N° 25.419 à 25.484 dans Catalogus van de Pamfletten Verzameling van de Koninklijke Bibliotheek, zesde deel 1795-1830, La Haye, 1910. Parmi elles, de LERIE d'AUBIGNE, Sermon prononcé à l'occasion du premier dimanche de la passion et des fléaux, qui ont affligé quelques unes des provinces du Royaume dans la Chapelle dite de la Cour, Bruxelles, 1825, 48 p.

(5) Lettre de van Pallandt van Keppel au Roi, 31 octobre 1825, dans Gedenkstukken, op.cit., RGP 37, p. 52

Il lui semblait que tactiquement les autorités ne devaient pas intervenir, car la répression tendait plutôt à attiser le feu qu'à l'étouffer. Il ne fallait surtout pas donner aux fanatiques l'occasion de se poser en martyrs. Ordre fut donné à la police d'exercer une discrète surveillance tant à Amsterdam qu'à Utrecht. D'ailleurs "Thelwall avait été évincé aux dernières élections de la NGT qui, somme toute, n'était composée que d'exaltés et de superstitieux" (1).

Au cours du voyage qu'il entreprit en 1826 dans les Provinces méridionales comme représentant de la BFBS, le Dr Pinkerton constata l'aide précieuse qu'une distribution de traités - surtout en flamand - (2) pouvait apporter à l'oeuvre biblique. Pinkerton signala le pasteur J.H. Merle d'Aubigné comme une personne fort capable et même désireuse de superviser pareille entreprise (3).

Le Comité de la RTS transmit immédiatement ce rapport à Thompson, car il cadrait avec sa proposition (4). Ravi de voir l'utilité de sa suggestion, il accepta de remettre 20 £ pour l'impression des traités flamands à Bruxelles à la condition toutefois qu'une société y fût fondée. Cette clause adoptée par le Comité fut portée à la connaissance de Merle d'Aubigné (5). A l'occasion d'un nouveau voyage en Belgique, Pinkerton se rendit compte de l'impossibilité de fonder une Société des Traités à

---

(1) Remarquons que dans cette même lettre le CGER accusait les émissaires de la Société continentale (Societeit voor het vaste land) de semer l'intolérance dans les Eglises protestantes sous le couvert d'y apporter l'Evangile. En France, ils avaient déjà fomenté de l'agitation. Gedenkstukken, RGP 37, p. 54.
(2) RPVS, 5 juillet 1825, Vol. 12, p. 275 (ARTS).
(3) Lettre de Pinkerton à RTS, 15 juin 1825 qui suggéra d'allouer 20 £ pour le travail à Bruxelles, RPVS, 21 juin 1825, Vol. 12, p. 270 (ibidem).
(4) RPVS, 21 juin 1825, vol. 12, p. 270 (ibidem).
(5) RPVS, 12 juillet 1825, vol. 12, p. 278 (ibidem).

Bruxelles (1). Au lieu d'insister sur la création d'une organisation, il proposa d'en remettre la responsabilité à Plenderleath, Mertens et Merle d'Aubigné. Trois personnes dont le jugement méritait la plus grande confiance (2).

Le Comité londonien se rangea à ses suggestions. Sans association officielle, l'oeuvre supervisée par ces trois administrateurs se poursuivit par la publication de traités en flamand et la distribution de brochures en français (3) et en anglais (4).

La Société des Frères Moraves

Stricte dictu, la Société des Frères moraves (5) n'exerça aucune activité directes dans les Provinces méridionales recherchant de préférence des régions inhospitalières au climat rigoureux, comme le Groenland, pour y apporter l'Evangile. N'empêche que cette Eglise a influé sur les communautés protestantes du Sud par l'entremise de deux pasteurs.

Depuis 1754, de nombreux ministres des Eglises na-

---

(1) "During a recent visit to Brussels he (Pinkerton) had ascertained the impractability of forming a Tract Society in that place". Il n'est pas plus explicite quant à la raison de cet empêchement. Vraisemblablement Pinkerton admit les raisons déjà énoncées par Merle d'Aubigné au sujet de la discrétion avec laquelle il fallait entourer le travail biblique.

(2) RPVS, 27 décembre 1825, vol. 13, p. 65 (ARTS).

(3) Lors de son passage à Bruxelles le pasteur R.W. Sibthorp, représentant de la BFBS laissa un lot de traités en français. Lettre de Sibthorp depuis Hambourg, 17 août 1829, RPVS 1 septembre 1829, vol. 15, p. 215 (ibidem).

(4) En visite à la RTS, le banquier Salter décrivit le manque d'instruction religieuse de nombreux habitants anglais de Bruxelles et demanda un stock de traités en anglais; le Comité les fournit. RPVS, 18 août 1829, vol. 15, p. 208 (ibidem).

(5) Nous renvoyons pour l'histoire de ce groupe à Zincendorf et les Moraves dans LEONARD E.G. Histoire générale du Protestantisme, t. III, p. 91-99.

tionales allemandes se réunissaient annuellement à Herrnhut (Lusace) pour apprendre à connaître la communauté des Frères de l'Unité et pour se retremper dans une atmosphère fraternelle. Pendant quelques jours des questions de théologie pratique y étaient débattues. Les pasteurs habitant trop loin ou empêchés d'y participer y envoyaient un rapport. En retour ils recevaient une description détaillée des travaux de la réunion (1).

Goedkoop (2) et Charlier furent parmi les correspondants répandus dans le monde entier. Leurs missives à la conférence pastorale relataient leurs problèmes spirituels, exposaient leurs activités d'évangélisation et surtout sollicitaient l'intercession de leurs collègues rassemblés. Les lettres en néerlandais étaient expédiées aux pasteurs de la communauté morave (3), qui se chargeaient de les réexpédier - traduites en allemand - à Herrnhut (4).

---

(1) LUTJEHARMS W., Het Phildelphisch-Oecumenische Streven der Hernhutters in de Nederlanden in de Achttiende Eeuw. Zeist, 1935, p. 115.

(2) Son premier contact avec les Moraves remonte au temps de ses études lorsque son mentor, le professeur et pasteur KROM J.H., auteur de la préface de l'ouvrage Ratio Disciplinae Unitatis Fratrum, Dordrecht, 1793, les lui fit connaître. En 1803 Goedkoop rencontra à Utrecht le missionnaire morave Kirchner, qui pilotait aux Pays-Bas trois païens récemment convertis. Cette entrevue le marqua de façon à lui faire choisir la mission comme tâche pastorale. Lettre de Goedkoop à la Conférence pastorale, 22 mars 1813 (RA Utrecht Predigerarchief).

(3) Les correspondants moraves furent P. Treschow, G. Scheltz et Frühauf.

(4) Quatorze de ses lettres de 1813 à 1826 ont été conservées à Zeist, ainsi que des copies de deux réponses en allemand à Goedkoop et une à Charlier. La raison de l'interruption des relations après 1826 n'apparaît pas. Cette correspondance est déposée avec tout le fonds morave aux Archives de l'Etat à Utrecht. Cfr Brieven van Albert Goedkoop, éditées par LUTJEHARMS W. dans BSHPB IV/4, p. 250-255.

En 1818 Charlier put se retremper dans l'affection fraternelle grâce à l'arrivée à Bruxelles d'un collègue français "moravisant" J.P. Méjanel (1), qui le remplaça dans la capitale et prêcha à Anvers. Malgré une certaine opposition, sa prédication axée surtout sur un appel à la repentance et à la conversion "rafraîchit" quelques âmes (2).

Le pasteur titulaire de l'Eglise française-allemande de Bruxelles, s'adressant à la conférence en avril 1819, fit part de la lutte victorieuse qu'il avait menée, lorsque le doute l'avait assailli. Le pasteur Gottlof Scheltz de Sommerfeld le congratula, car il était patent qu'un esprit d'incroyance, qui sapait l'autorité des Ecritures et desservait la cause du Christianisme, sévissait parmi de nombreux jeunes pasteurs (3).

Le décès soudain de Charlier le 9 octobre 1822 fut douloureusement ressenti par les responsables moraves. En qualifiant cette disparition de grande perte pour les Provinces méridionales, Goedkoop (4) décrivit, à l'intention de la Conférence, la conversion de Charlier à l'orthodoxie et ses difficultés subséquentes (5).

---

(1) HORDERN F. Les Moraves en France sous l'Empire. Quelques précisions nouvelles. BSHPF, 1966, p. 51.
(2) DE VISME J., Jean de Visme, op.cit., p. 227.
(3) Ich kenne selbst (écrivait Scheltz) noch lebenden Ambtsbruder, der das Glück hatte in seiner Jugend einen so starken Eindruck von den grossen Wahrheiten : die Schrift ist das untrügliche Wort Gottes - Jesus Christus ist der wahrhaftige ewige Sohn Gottes, sein Tod ist das vollgültige Versöhnungsoffer fur die Sünden der ganzen Welt erhielt bei welchen er alle Schulen und Systeme des Unglaubens unverletz durchgehen konnte. Lettre de Scheltz à Charlier, 14 octobre 1818 (ibidem).
(4) Lettre de Goedkoop à Frühauf, 5 novembre 1822 (ibidem).
(5) Charlier avoua qu'il avait, tout en portant le titre de "Ministre du Christ" été contaminé par l'esprit du siècle et avait vécu dans le scepticisme. Grâce à l'influence d'un Ananias (le baron Mertens) il était revenu aux vérités premières, dans lesquelles il puisa force, consolation et paix. Sa conversion ne fut guère appréciée par ceux qu'il avait nourris de ses sermons rationalistes. Une délégation consistoriale lui demanda même de changer sa prédication pour arrêter l'exode des paroissiens. Contraint par sa conscience, il ne

Déterminer exactement l'impact des Moraves sur le protestantisme du Sud par l'entremise de Goedkoop et dans une moindre mesure par celle de Charlier n'est pas aisé. Cependant nous ne pouvons négliger cet élément conditionnant le climat spirituel des Eglises. Les préoccupations oecuméniques de la Société des Frères moraves trouvèrent un écho chez Goedkoop (1). Il appréciait surtout dans le moravisme la fraternité chrétienne, qui transcendait les frontières nationales et dénominationnelles réunissant tous les "vrais disciples du Christ" (2). La liaison de Goedkoop avec les Moraves s'épanouit chez lui en un éventail de contacts avec de multiples sociétés poursuivant le même but : l'annonce du salut par Jésus-Christ et par lui seul (3).

---

put renoncer à l'annonce du salut tel qu'il l'avait désormais compris. Selon Goedkoop le zèle pastoral et la conduite chrétienne de Charlier forcèrent la considération même de ceux qui le tenaient pour un exalté. Parmi ces derniers, il avait été suggéré que le synchronisme de sa conversion et la défaite de Waterloo indiquait plutôt une réorientation politique qu'un réajustement théologique. Goedkoop nia pourtant cette interprétation. Lettre de Goedkoop à la Conférence pastorale morave, 23 mars 1823 (RA Utrecht).

(1) Après des hésitations, il s'enhardit à entrer en correspondance avec les Moraves mû par "een wezenlijk oogpunt - de bevordering namelijk van de ware eensgezindheid tussen alle ware Christenen." Lettre de Goedkoop à la Conférence pastorale morave, 22 mars 1813 (ibidem).

(2) "Predikers van het woord des Kruises, in onderscheiden Kerkgenootschappen zoowel als in onderscheiden landen thuis horende, vereenigen zich met elkander in de groote zaak, wel nauwer dan zij met velen zich verrenigen kunnen aan wien zij door schijnbare ten minste uitwendige, nauwere banden van woonplaats en kerkgenootschap zich verbonden kunnen voelen." idem (ibidem).

(3) Gelijk de Zendings-Maatschappijen en de Bijbelgenootschappen, die zonder opzigt tot eenig afzonderlijk Kerkgenootschap zich vereenigd hebben om het ware Christendom te bevorderen, en de heilzame eenvoudige leer van het Evangelie - de bron zelve overal te verspreiden, een sterk sprekend bewijs zijn dat de Geest van Christus ons nog niet verlaten heeft, en dat zoo de vijand van het Christendom aankomt als een stroom, die alles dreigt te verwoesten, te vernielen, en te ontwortelen, de Geest des Heren de banier daartegen plaatst, zoo is vooral eene jaarlijksche bijeenkomst, waarop zich zoo velen zoo in persoon als schriftelijk verenigen, die het Hoofd behouden, welk eenen christelijken - of onchristelijken -

L'autre contribution spécifique des Moraves fut l'ardeur missionnaire, qu'ils cherchaient à promouvoir au sein des Eglises chrétiennes. La vocation de Goedkoop dirigée initialement vers l'outre-mer trouva son épanouissement dans son oeuvre en Belgique d'abord comme réanimateur et organisateur du protestantisme autochtone, puis comme introducteur et soutien d'associations missionnaires, enfin comme co-fondateur et président de la Société Evangélique belge. Ce travail de pionnier souvent décourageant nécessitait un esprit vaillant que la fraternité morave pouvait à point nommé raviver et consolider (1).

Remarquons que ces pasteurs n'étaient pas à proprement parler des adeptes officiels de Zinzendorf, mais ils éprouvaient incontestablement une réelle sympathie pour les principes et la vie moraves. De même en France, il est à constater que des pasteurs de l'Eglise officielle, sans s'en détacher, étaient à des degrés divers influencés par la piété morave (2). Tous ces ministres s'efforçaient de prêcher le pur Evangile et non la philosophie. Par les liens fraternels avec les Frères de l'Unité, ils se sentaient membres du corps de Christ, par le sacrifice sanglant duquel ils héritaient la Vie éternelle.

---

naam zij ook hebben, die een punt van vereniging aanbiedt, om zoo mogelijk de schande en schade kan herstellen, of lenigen, welke de scheuringen der Christenheid door verbastering, hoogmoed, heerszucht en dergelijke onzalige bronnen veroorzaakt, haar hebben aangedaan. Welk een heerlijk gezigt !

(1) Daarom was hem de verbinding met Herrnhut "zoo vertroostend, bemoedigeng en leerzaam". LUTJEHARMS W., op.cit., p. 215.

(2) HORDERN F., Les Moraves en France, op.cit., p. 52.

C H A P I T R E IV

LES EGLISES MERIDIONALES ET LA DYNASTIE DES ORANGE

Un domaine où l'Etat et l'Eglise se retrouvaient était l'organisation d'offices religieux à caractère officiel. Leur célébration dépendait en fait d'initiatives prises par les autorités gouvernementales. Un Arrêté royal "invitait" les autorités ecclésiastiques à veiller à la célébration d'un culte spécial.

Ces offices peuvent se classer en trois groupes :

a) les grands événements de l'Histoire nationale,
b) les événements importants de la vie de la Dynastie : mariages, grossesses et naissances princières,
c) le troisième groupe comprenait des offices spéciaux, mais à caractère moins solennel.

a) Les cultes nationaux

A la demande des autorités, les événements importants de la vie nationale furent marqués par des offices religieux (1). Le 5 mars 1815 un service fut célébré au temple du Musée pour rendre grâce à l'Eternel de l'heureux événement qui fixait le sort de la patrie "d'une manière si avantageuse pour ses futures destinées". Le Prince Souve-

(1) Des précédents existent dans ce domaine. Sans remonter au Décret du Roi Louis du 16 mai 1810, qui prévoyait une semaine entière de prière, signalons que le gouvernement provisoire des Pays-Bas décida le 28 novembre 1813 d'organiser des prières et des supplications afin que le Tout-Puissant daigne bénir tous les efforts consentis pour la restauration de la patrie. Le Prince Souverain signa le 26 décembre 1813 un arrêté instituant 1° un moment de prière régulier à tenir d'abord le 5 janvier 1814 et ensuite le premier mercredi de chaque mois entre 18 et 19 heures et 2° un jour solennel de prière, de jeûne et d'action de grâce le 13 janvier 1814 (AR. 26 décembre 1814 Bijvoegsel 1/41). Les cultes officiels furent : le mercredi 20 juillet 1814 à l'occasion de la signature du (1er) Traité de Paris et le vendredi 18 novembre 1814 pour célébrer le premier anniversaire de la libération du joug français. Cette cérémonie fut répétée le 19 novembre 1815.

rain y assista (1). Röell, le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, fit organiser le mercredi 29 mars un office spécial pour l'accession du pays au rang de Royaume indépendant.

L'enchaînement des événements politiques et militaires en Europe allait fournir une excellente raison d'appeler les croyants à exprimer ensemble leur reconnaissance. Pour marquer la victoire de Waterloo et la libération totale du territoire national, il fut décidé de faire célébrer un "Te Deum" à la Collégiale de Sainte Gudule. Le 2 juillet le Prince d'Orange, dont la fameuse blessure semblait bien cicatrisée, s'y rendit. Après la messe il rejoignit le temple du Musée pour rendre grâce au Dieu des armées, des victoires qui avaient délivré le pays d'un "ennemi audacieux et pervers" (2).

Annonçant l'organisation de ce service religieux spécial, le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur souligna notamment l'idée que c'était Dieu lui-même qui permettait aux citoyens d'exprimer par des actes qu'ils étaient dignes de la liberté reconquise et du rang accordé désormais à leur pays en Europe.

Appelés à recommander les intérêts de la patrie au Tout-Puissant, il ne pouvait y avoir pour les citoyens de devoir plus pressant et agréable que Le supplier pour leur Roi respecté. Celui-ci présentait l'exemple le plus élevé d'un total dévouement à la patrie. Ses grandes et aimables qualités lui avaient acquis rapidement l'affection de ses nouveaux sujets (3).

---

(1) L'Oracle, 5 mars 1815, "l'Algemeen dank en bedestond" avait été officiellement prescrit à l'occasion de l'acceptation du trône du Royaume des Pays-Bas par le Prince d'Orange, p. 271, 1 mars 1815, Bijvoegsel II 2159.
(2) idem, 3 juillet 1815 n° 184 et STUART Jaarboek... op.cit., 1815.
(3) Circulaire de Röell, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur à ses compatriotes.

L'Arrêté faisait remarquer que souvent Dieu avait été honni par les prières contradictoires de princes et de peuples, qui tous avaient l'outrecuidance d'implorer la bénédiction divine sur des projets de vanité et domination. Pourtant maintenant elle pouvait être demandée avec confiance pour la défense de ce que Dieu lui-même avait donné et pour détourner des catastrophes pires que celles,dont il nous avait délivrées"(1).

Quelques mois plus tard, le 25 septembre 1815, à l'occasion de l'inauguration du Roi, un service solennel fut célébré en néerlandais en l'église du Musée par le pasteur Pauw, titulaire de la paroisse de la Briëlle. Y assistèrent outre le Roi et la Reine, les princesses douairières d'Orange et de Brunswick, les princes Guillaume et Frédéric ainsi qu'un nombreux auditoire se trouvant à Bruxelles pour la solennité. Le dimanche suivant - 1 octobre - le pasteur Pauw prêcha à nouveau devant la Cour (2).

Il était prévu que tant que durerait la lutte contre Napoléon des moments de prières seraient tenus mensuellement. Ils furent supprimés dès que le 2nd Traité de Paris fut conclu le 20 novembre 1815.

Le culte célébré dans l'euphorie consécutive à la défaite de Napoléon fut le premier d'une série de cérémonies revenant annuellement au mois de juin. En effet, le premier anniversaire de la bataille de Waterloo "victoire décisive par laquelle le Tout-Puissant a fait échouer les projets de la tyrannie, a détourné les plus terribles malheurs et a rétabli la paix en Europe" donna lieu à un décret par lequel le Roi fournissait aux habitants des Pays-Bas l'occasion de donner libre cours à leur vive reconnaissance envers leur divin Libérateur" (3).

(1) AR. 20 juin 1815 n° 317, Staatsblad... op.cit., Bijvoegsel II/46.
(2) L'Oracle, 26 septembre 1815, n° 270, et 28 septembre 1815, n° 271.
(3) Circulaire du Commissaire-général provisoirement chargé des Affaires des Cultes réformés et autres excepté celui des catholiques, 10 juin 1816, accompagnant l'AR. du 8 juin n° 123 (AEPV R 30/7).

Cet arrêté symptomatique de la prépondérance prise par l'Etat sur les confessions religieuses, indiquait jusqu'à l'heure précise pour la tenue du culte : midi sonnant (1).

La tradition de marquer liturgiquement l'anniversaire de la bataille de Waterloo fut poursuivie (2), élargie (3) et réglementée (4). Au souvenir de la bataille fut ajouté le rappel de tout événement heureux ou malheureux, qui avait touché le peuple pendant l'année écoulée (5). La célébration devint coutumière. En 1824 le Synode obtint un assouplissement du règlement : si le 18 juin tombait un samedi ou un lundi, la cérémonie pouvait avoir lieu le dimanche intermédiaire. Une précision fut apportée l'année suivante : le culte devait dans les villes obligatoirement se célébrer le 18 juin, tandis que les paroisses rurales avaient la latitude - si le jour faste tombait en semaine - de le célébrer le dimanche suivant (6). Les glissements de date pouvaient à première vue paraître anodins et relever du domaine de la simple efficience et du bon ordre; cependant la coïncidence du culte spécial et d'un dimanche enlevait la raison d'être même de la célébration.

L'ERPB s'étant laissée distancer par l'Etat, réagit avec retard. Elle avait constaté que le caractère national du jour de jeûne et de prière considéré comme une occa-

---

(1) DE VISSER, Kerk en Staat..., t. 3, p.542.
(2) AR. 21 mai 1817, n° La G2 28 mai 1818, n° 7 (ARA St.)
(3) AR. 18 mai 1820, n° 20 (ibidem).
(4) AR. 20 juillet 1824, n° 111 (ibidem).
(5) L'Etat se réserva le droit de promulguer des cultes spéciaux selon les besoins. Par dépêche du 27 septembre 1816, le CGER demanda aux autorités ecclésiastiques de célébrer un service à l'occasion de la victoire consécutive au bombardement du port barbaresque d'Alger par les forces navales britannico-néerlandaises sous les ordres de Lord Exmouth. AR. 25 septembre 1816, n° 36 (ARA St.). L'Eglise protestante francophone de Bruxelles organisa un tel culte le 2 octobre 1816 présidé par le pasteur Charlier.
(6) AR. 11 février 1825, n° 105 (ibidem).

sion de méditation et d'introspection collective avait disparu. Comble d'ironie, le Synode avait en 1824, par sa demande au Roi, contribué lui-même à affaiblir la portée de la cérémonie. Faisant marche-arrière, les autorités synodales sollicitèrent du Souverain l'abrogation de l'AR. du 11 février 1825 et la réinstauration d'un véritable jour de jeûne et de prière fixé de façon permanente au 18 juin, qui deviendrait ainsi un jour férié officiel (1). Le DGER y mit son veto et le statu-quo demeura (2). La dernière fois que la victoire de Waterloo fut célébrée comme à l'accoutumée en Belgique fut en 1830. Une invitation parvint par l'entremise des Directions classicales de Bruxelles et de Maestricht aux Eglises des Provinces du Sud (3). Mentionnons encore la demande synodale faite au Roi en 1831 pour prescrire une journée de prière extraordinaire afin d'appeler les citoyens à la repentance et à la confiance à cause des circonstances dramatiques du moment (4). Sur initiative de l'ERPB la journée du 14 août 1831 y fut consacrée officiellement (5).

A l'occasion de la reprise des hostilités avec la Belgique, les citoyens furent invités à recommander humblement à Dieu les intérêts de la patrie et invoquer sa protection sur les armes dans une lutte, où l'honneur et le devoir les engageaient (6). Le siège de la Citadelle d'Anvers incita le Roi à proclamer un autre jour de prière le 2 décembre 1832 (7).

---

(1) Adresse du Synode de l'ERPB au Roi, 24 juillet 1827, HNZ... 1827, p. 23.
(2) La réponse du DGER van Pallandt van Keppel consistait à dire que pour ne pas froisser les catholiques-romains il valait mieux ne rien changer. Note du DGER au synode de l'ERPB, 30 octobre 1827 (ANHK Synode).
(3) Circulaire de la Direction classicale de Maestricht, 26 mai 1830, AEPV R30/71).
(4) Requête du Synode de l'ERPB au Roi, 9 juillet 1832.
(5) AR. 1 août 1831 (ARA St.).
(6) idem. Journal du Lt-général B. de Constant Rebecque dans Mémoires et documents inédits sur la Révolution belge et la Campagne des Dix jours 1830-1831 édités par C. BUFFIN, Bruxelles, 1912, p. 279.
(7) AR. 21 novembre 1832, n° 16 (ibidem).

b) Les cultes dynastiques

La plupart des cultes de ce genre furent célébrés à l'occasion de la naissance de princes royaux. La procédure suivie ne variait pas : un arrêté royal chargeait le DGER et le Directeur-général chargé des Affaires du culte catholique de faire connaître, à leurs confessions respectives l'état béni (gezegenden staat) dans lequel se trouvait la Princesse d'Orange, bru du Roi. Ils les invitaient à s'en souvenir dans leurs prières, afin que "par une disposition favorable du Tout-Puissant un bien-être continu et, au moment opportun, un accouchement heureux lui fussent assurés" (1).

Quatre à cinq mois plus tard un autre arrêté royal chargeait les mêmes fonctionnaires d'inviter les diverses communautés ecclésiastiques à remplacer les prières pour l'heureuse délivrance désormais exaucées par une action de grâce solennelle à l'égard du Très-Haut doublée d'une prière pour le rapide et complet rétablissement de son Altesse Impériale et la santé du jeune prince ou de la jeune princesse (2).

La filière pour la transmission de ces arrêtés passait par les Gouverneurs de provinces et les Bourgmestres. Un certain contrôle pouvait ainsi être exercé sur l'exécution des décisions royales (3). Le troisième décret déterminait les mesures nécessaires pour la cérémonie du baptême (4). Bruxelles fut le témoin d'un tel événement.

---

(1) AR. 25 septembre 1816, n° 35, 7 mars 1818 n° 58, 20 février 1820 n° 62, 23 décembre 1821 n° 6, 1 décembre 1823 n° 12 et 5 avril 1828 n° 94 (ibidem).

(2) AR. 20 février 1817 n° 43, 2 août 1818 n° 45, 13 juin 1820 n° 68, 21 mai 1822 n° 56, 8 avril 1824 n° 84 et 5 août 1828 n° 92 (ibidem).

(3) En 1820 le Maire d'Hodimont envoya au pasteur Roediger l'ordonnance du Gl.g, par laquelle il lui était enjoint de faire chanter un "Te Deum" dans son temple le lendemain. Il le priait de s'y conformer et de lui accuser réception de sa missive. Lettre d'A.J. Arnoldy, Bourgmestre d'Hodimont au pasteur Roediger, 24 juin 1820 (AEPV R 30/73).

(4) AR. 10 mars 1817, n° K2; 2 août 1819, n° LaG 9; 29 mai 1822 n° 12; 19 avril 1824, n° 43 et 8 août 1828 n° 135 (ARA St.

Dans le choeur avait été échafaudé un amphithéâtre où 1.400 dames prirent place. Les hommes étaient placés sur des estrades à différents degrés d'élévation dans les deux nefs latérales. La nef principale était réservée aux invités. Deux tribunes à l'entrée du choeur recevaient les ministres et le corps diplomatique. Une tribune royale pour le Roi et sa famille s'élevait en face de la chaire.

Les murs du temple étaient recouverts de tapisseries représentant des sujets bibliques et appartenant au baron Vanderlinden d'Hoogvorst. D'autres tapis, propriété de la ville de Gand, retraçant divers épisodes de la vie d'Alexandre le Grand, complétaient la décoration murale.

L'encadrement musical était confié à l'organiste G. Devolder, un musicien gantois membre de l'Institut des Pays-Bas.

L'événement avait été annoncé dès huit heures du matin par toutes les cloches de la ville. La description la plus détaillée de ce culte, qui nous soit parvenue laisse supposer une belle unanimité parmi les Eglises :

> "Toutes les communions chrétiennes ordonnèrent des prières publiques pour l'heureuse délivrance de la Princesse; et ce concert unanime entre les chrétiens de toutes les communions, pour demander au dispensateur de tous les bienfaits qu'il accordât à toute la famille de notre Roi le bonheur qu'elle mérite à tant de titres, prouve que la tolérance, cette fille du ciel, règne parmi nous" (1).

Or, il n'en était guère ainsi (2).

---

(1) GHIESBREGHT, Description..., p. 31.

(2) La participation de l'Eglise catholique-romaine à la préparation de la cérémonie n'avait pas été obtenue facilement. Mgr de Broglie avait opposé une fin de non-recevoir à l'ordonnance des prières pour la princesse d'Orange en invoquant que la naissance attendue devait perpétuer une famille calviniste très attachée au maintien de la pernicieuse Loi fondamentale. Le Cardinal Consalvi adopta une attitude plus conciliante en permettant de prier pour un prince non-catholique afin de demander à Dieu que l'administration du pays se fasse dans le calme, que la paix soit conservée et que les catholiques puissent s'adresser à la vraie Eglise, c'est-à-dire l'Eglise catholique-romaine. De Laval, p. 170.

Dans toute la ville, la cérémonie fut entourée d'un grand faste militaire. Des détachements de cavalerie et d'infanterie, parmi lesquels les Carabiniers belges, la Maréchaussée ainsi que la Garde bourgeoise tant à pied qu'à cheval avaient été mis en place tout au long du parcours emprunté par le cortège.

A la Porte de Hal une batterie de fort calibre ponctua les étapes du cortège de cinquante-et-un coups de canon (1).

Sur le parvis de l'église la Garde bourgeoise s'était rangée. Le Ministre du Culte protestant entouré des membres du Grand-Consistoire de Bruxelles y accueillit la famille royale. Celle-ci laissa inoccupée la tribune prévue pour elle, car le Roi et ses proches préférèrent se placer en face du prédicateur W.L. Krieger donnant

> "ainsi aux chrétiens de toutes les communions, dont ils étaient environnés, le sublime exemple de cette égalité parfaite, qui doit exister dans le temple du Seigneur"(2).

Après la prière, l'aumônier de la Cour prononça un sermon pour lequel quinze minutes avaient été prévues (3), se basant sur le texte du psaume 127

> "Comme les flèches dans la main d'un guerrier, ainsi sont les fils de la jeunesse".

Krieger célébra "le héros des Pays-Bas, le vainqueur couvert de lauriers, orné du rameau d'olivier de paix".

Après s'être adressé au père, le pasteur parlant de la mère nomma "le plus puissant monarque d'Europe, Alexandre le bien-aimé, qui avait rendu de si éminents services à la chrétienté et à l'humanité" (4).

---

(1) Le chargé d'affaires de France remarqua que malgré les saluts répétés du Roi et de la Reine le peuple garda un silence glacial lors du passage du cortège royal. POULLET P., Les premières années du Royaume des Pays-Bas, p.

(2) GHIESBREGHT, Description... p. 40.

(3) W.L. KRIEGER, Kerkelijke Rede bij den heiligen Doop van den Eerstgeboren zoon van Zijne Koninklijke Hoogheid den Heer Prins van Oranje en Hare Keizerlijke Hoogheid Mevrouwe de Prinses van Oranje, geboren Grootvorstin van Rusland, in de Nederduitsche Protestantsche Kerk te Brussel, op den 27 maart 1817, La Haye, 1817.

(4) idem, p. 40.

Tour à tour W.L. Krieger eut un mot aimable et louangeur pour le Roi, la Reine, le Prince Frédéric, la jeune Princesse Marianne et pour les parrains et marraines (1). Malgré un style plein d'onction le prédicateur n'omit pas de rappeler un des points cardinaux de la théologie réformée, notamment "que nos enfants sont conçus et nés dans la corruption et régénérés par le bain de la nouvelle naissance" (2).

Terminant sa prédication Krieger exhorta chaque auditeur baptisé à mettre sa vie au service de Dieu. Un jour viendra où nous comparaîtrons devant le Chef des Rois de la terre pour rendre compte si nos enfants et nous-mêmes avons vécu pour le monde ou pour Dieu.

Avant de procéder à l'administration proprement dite du baptême, l'aumônier exprima sa reconnaissance à Dieu pour le fait que les membres de la famille royale professaient un profond respect pour Dieu et pour son service, qu'ils témoignaient d'un intérêt constant pour l'Evangile de Jésus-Christ et qu'en public ils Lui rendaient hommage en Lui consacrant leur descendant.

Devant l'assistance debout le chapelain donna par baptême le nom de Willem-Alexander-Paul-Fredrik-Lodewijk (3)

---

(1) Ceux-ci étaient Guillaume I, Frédérique-Louise-Wilhelmine, princesse douairière d'Orange; Frédérique-Louise, princesse douairière de Brunswick et Nicolas, grand-duc de Russie. Registre de baptême de l'Eglise néerlandaise de Bruxelles (AEPMu).

(2) W.L. KRIEGER, Kerkelijke Rede..., p. 12.

(3) PICHAL E. relata qu'en 1874 lors du mariage de notre nouveau-né devenu Guillaume III, roi des Pays-Bas avec Emma de Waldeck-Pirmont, un extrait d'acte de naissance lui était nécessaire. L'Etat-Civil de Bruxelles ne put le lui fournir. En remplacement une copie de l'acte de baptême de l'Eglise protestante de Bruxelles fut demandée. Nicolaas de Jonge, pasteur de la communauté néerlandophone de l'époque, ne fut pas plus en mesure de produire un pareil document. Il pallia cette difficulté en établissant un acte par lequel des témoins oculaires du baptême royal certifiaient celui-ci. Ce document légalisé servit de certificat de baptême. A titre de récompense de Jonge reçu la croix de chevalier de l'Ordre du Lion néerlandais. Derrière une façade bruxel-

Concluant sa description de la cérémonie, Ghiesbreght s'écria :

> "Ce fils chéri, l'espoir de la patrie, assis un jour sur le trône des Pays-Bas, sera le protecteur éclairé de nos droits et le soutien de notre charte, qui est cette arche sainte dans laquelle reposent notre gloire et notre prospérité (1).

Un événement plus triste marqua les annales du temple des Augustins. Guillaume-Alexandre-Frédéric-Ernest-Casimir, second fils du Prince d'Orange, mourut le 22 mai 1822 à huit heures. Placé dans un petit cercueil d'acajou revêtu d'une plaque d'or, la dépouille fut ensevelie dans la crypte de l'église des Augustins (2).

---

loise dans L'année académique est ouverte, Etterbeek, 1970, p. 41-42.
Ceci pose la question des archives de l'Eglise néerlandophone de Bruxelles. Rahlenbeck suppose qu'elles disparurent lors de la Révolution, la populace ayant saccagé le Temple des ci-devant Augustins (RAHLENBECK C., Les Protestants... p. 142. Or, Lammerts affirme qu'il lui fut possible de découvrir que certains documents (doopboeken, charters en aantekeningen) étaient toujours en existence en 1832. En effet, le Meer enjoignit au sacristain de remettre les archives mentionnées ci-dessus à P. Gevers. Il les avait mis en sûreté à Bruxelles avec ses effets personnels, dès le début de la Révolution. Cependant Lammerts avoue qu'il n'a pas pu retrouver ces papiers. LAMMERTS M.D., De Predikanten... Rien ne porte à croire en effet que ces archives aient été effectivement transportées à La Haye. Cependant nous avons dépisté trois pièces provenant de l'Eglise des Augustins :

a) le registre de baptêmes (10 novembre 1816 - 8 août 1830) qui contient au verso le relevé des mariages bénis dans cette communauté (31 août 1817-2 mai 1830). Il s'agit du "contra-boek" tenu comme livre de contrôle pour corroborer le registre mis au net. Ce document est déposé aux AEPMu.
b) un copie-lettres contenant 47 copies de lettres expédiées par le Consistoire de l'Eglise néerlandophone à divers correspondants (18 avril 1829 - 22 juillet 1830) (ANEKB).
c) Deux bibles néerlandaises (Statenbijbel), dont la reliure porte l'empreinte "Protestantsche Kerk van Brussel". L'édition et la reliure sont identiques à celles conservées par l'Eglise de Gand. Un exemplaire se trouve dans la Bibliothèque de la Société des Bollandistes (Etterbeek), l'autre aux AEPMu.

(1) GHIESBRECHT, Description..., p. 45.
(2) STUART, Jaarboek... 1822, p. 20.

Pour permettre cet enterrement, une mesure exceptionnelle s'imposait. En effet, le décret impérial du 23 prairial an XII interdisait l'inhumation dans les églises, temples, synagogues et généralement dans un édifice clos et fermé, où les citoyens se réunissaient pour la célébration du culte (1). La suspension du décret napoléonien fut prévue pour ce cas précis.

Un nouveau genre de culte à prétexte dynastique fut lancé par la DEPL en 1820. Jusqu'alors seuls les anniversaires du roi Louis et de l'empereur Napoléon avaient fait l'objet d'un service particulier, mais sous le régime du Royaume uni la pratique était tombée en désuétude.

La décision limbourgeoise de célébrer un culte spécial le 24 août à l'occasion de l'anniversaire du Souverain fut communiquée à la session de 1820 du Synode de l'ERPB (2). Trouvant cette initiative digne de publicité, le Synode décida de la porter à la connaissance de toutes les directions provinciales. Selon les circonstances locales chaque Consistoire pouvait choisir un moment de cette journée d'été pour un service liturgique adéquat (3). Les autorités civiles locales y furent invitées. En transmettant cette décision au DGER, le Synode lui demanda d'en avertir les autres Eglises du pays (4). Les Gouverneurs des provinces septentrionales furent également invités à promouvoir cette louable initiative issue d'un désir des Eglises

---

(1) Recueil des circulaires, instructions et autres actes émanés du Ministère de la Justice ou relatifs à ce département, 1ère série, Bruxelles, 1882, p. 392.
(2) HNZ..., op. cit., 1820, p. 90.
(3) Resolutie van de Synode der Hervormde Kerk, omtrent de Godsdienstoefening op 24 Augustus des Konings geboortedag, 15 juillet 1820 n° 38, Bijvoegsel VI 282. Le but en était "ten einde het opperwezen te danken voor de verlenging van het leven zijner Majesteit en daarvoor te bidden.
(4) Ces Eglises étaient l'Eglise évangélique luthérienne, la Fraternité remonstrante, la Communauté évangélique luthérienne restaurée d'Amsterdam, les Communautés baptistes, la Communauté des Herrnhuters de Zeist, l'Eglise Christo-Sacrum à Delft, l'Eglise des chrétiens grecs et celle des chrétiens arméniens.

du Sud à souligner leur attachement à la couronne (1).

c) Les cultes spéciaux

Le troisième groupe de cultes solennels n'avait trait ni à des faits d'armes ni à des événements dynastiques. C'était à proprement parler des initiatives ecclésiastiques transmises pour exécution aux communautés par le Département du culte réformé.

En 1817 le Synode exprima le désir de voir instituer un jour de prières pour les cultures et un culte d'action de grâce pour la moisson. Ce souhait fut soumis au CGER avec prière de trouver de commun accord la meilleure formule pour la mise en pratique de la proposition (2). La même année le Synode adopta une résolution invitant toutes les communautés sous sa juridiction à fêter le 300e anniversaire de la Réformation (3). Un décret synodal rappela la célébration de ce service solennel soulignant l'histoire et les bénédictions de la Réforme de l'Eglise au XVIe siècle (4).

d. Les chapelains de cour

Trois pasteurs jouèrent un rôle lors d'événements importants de la vie politique de Guillaume.

La première maison sur territoire néerlandais, où le Prince d'Orange fut accueilli après son mémorable débarquement sur la plage de Scheveningen le 30 novembre 1813, était la demeure du pasteur Faassen habitant la Keizerstraat. C'est sous son toit qu'il se remit quelque peu de

(1) A quelques jours des émeutes, l'anniversaire du Roi fut célébré par un "Te Deum" à SS Michel et Gudule. Un service d'action de grâce fut célébré dans les deux églises protestantes de Bruxelles. Gazette des Pays-Bas, 21 août 1830.
(2) HNZ..., op.cit., 1817, p. 85.
(3) Circulaire du Synode (APKA A4 K1).
(4) L'Eglise française-allemande de Bruxelles observa cette solennité, RFVC Bruxelles 1819, p. 27. Decret synodal, 13 juillet 1819 (AEFV R 30/61).

ses émotions avant d'entrer triomphalement dans sa nouvelle capitale.

Le lendemain la population hagueoise se rendit à la Grote Kerk pour un culte d'action de grâce à l'occasion de l'indépendance retrouvée. En présence du Prince entouré d'une foule innombrable, le pasteur Bernard Verwey tint un sermon basé sur un texte du psaume 126. Le service se termina par le chant du Wilhelmus van Nassouwe. Le 30 mars 1814 le Souverain fit son entrée dans la Nieuwe Kerk par la petite porte. Devant les membres des Etats-Généraux et de la famille princière Guillaume I accepta de prononcer le serment sur la Constitution qui venait d'être votée la veille par la Haute Assemblée.

Le professeur et pasteur Petrus Haack prononça une "allocution religieuse" dans laquelle il demanda la bénédiction de Dieu sur le peuple et le prince (1).

1. Daniel Delprat (2)

Le 25 avril 1817 le roi Guillaume nomma Delprat aumônier de la cour, celui-ci succédait à J.C. Chantepie de la Saussaye, pasteur wallon à La Haye. Le nouvel aumônier fut chargé de l'éducation chrétienne de la princesse Marianne (3) et plus tard du prince d'Orange, futur Guillaume III et ses frères les princes Alexandre (4) et Henri (4). Périodiquement Delprat présidait les cultes pour la cour soit à Bruxelles, soit au château de Loo près d'Apeldoorn.

---

(1) Godsdienstige redenvoering bij het plechtig beëedigen der Grondwet van de Vereenigde Nederlanden. Op den 30ste van Lente maand 1814, uitgesproken in de Nieuwe Kerk te Amsterdam door Petrus Haack predikant aldaar. In het voorberigt vindt men de beide aanspraken van den Souvereinen Vorst voor en bij het Beëedigen der Grondwet gedaan Amsterdam. s.l. s.d.

(2) Une biographie due à DELPRAT D.H., Généalogie de la Famille Delprat dans BCHEW, t. III, p. 368-374 fournit un portrait.

(3) Ce catéchisme comportait deux fois une heure par semaine. Lettre de D. Delprat à son fils G.M.M. Delprat, 11 janvier 1822, ibidem, p. 389.

(4) idem, 15 décembre 1826, ibidem, p. 390.

L'ultime service qu'il eut à diriger dans la capitale méridionale avant la Révolution se déroula le 8 août 1830. Il avait choisi comme texte le verset 4 du Psaume 112,

"La lumière s'est levée dans les ténèbres
à ceux qui sont droits".

Les antécédents de Delprat le rendaient apte à saisir le sens des événements. Depuis 1791 il avait été appelé au service de l'Eglise wallonne de La Haye sur les voeux du Prince Guillaume V Stadhouder. La pureté de sa langue et la correction du style de sa prédication le désignèrent à Maarten van der Goes van Dirksland, Ministre des Affaires Etrangères de la Republique batave, comme collaborateur précieux pour la rédaction en français de documents diplomatiques. Depuis lors son activité se déploya sur le double plan du ministère pastoral et de la carrière diplomatique. Dès septembre 1798 Delprat remplit les fonctions de secrétaire au Département des affaires étrangères. A la mort du secrétaire-général J. Bosscha, le roi Louis Napoléon lui offrit sa succession, en lui suggérant de renoncer au pastorat. Ne désirant pas abandonner son troupeau, ni renoncer à son ministère, Delprat cumula les deux fonctions. Dès ce moment le pasteur eut ample occasion de se familiariser avec le problème des relations de l'Eglise et de l'Etat. Pendant cette période, il fut nommé représentant aux côtés de l'ancien ministre J.H. Mollerus, du professeur J.W. te Water et du pasteur remonstrant M. Stuart.

Comme membre d'une commission consultative nommée par décret impérial du 24 janvier 1812, il fut chargé de réorganiser les Eglises protestantes aux Pays-Bas. Il s'agissait de proposer au Ministre des cultes à Paris, Bigot de Préameneu, un projet de texte qui, tout en s'alignant sur la loi du 18 Germinal de l'an X, était adapté aux circonstances hollandaises. J.D. Janssen avait fourni un effort considérable en étudiant soigneusement les dispositions des Articles organiques des cultes protestants, ayant force de loi en France, pour y trouver le moyen de ne pas trop désavantager les Eglises hollandaises.

J.D. Janssen soumit une esquisse de projet à son chef hiérarchique le baron d'Alphonse, intendant aux affaires intérieures et aux cultes. Celui-ci présenta ce texte à la commission susnommée. Cinq mois après sa création, la dite Commission remit le 8 juillet 1812 le résultat de son travail au baron d'Alphonse. Ce document s'intitula

> "Projet d'articles organiques pour le culte réformé des Départements hollandais" (1).

Tous ces efforts furent vains : le rapport contenant le projet de loi ne parvint jamais à l'Empereur, il fut intercepté avec d'autres dépêches par les Cosaques, lors de la campagne de Russie.

Dès le rétablissement du Royaume des Pays-Bas en 1813, G.K. van Hogendorp placé à la tête du Département des Affaires étrangères insista auprès de Delprat pour qu'il devienne son conseiller privé dans le cadre du bureau politique de son Ministère. Delprat accepta (2).

Voulant utiliser l'expérience acquise sous un autre régime, le pasteur wallon de La Haye fut invité à siéger dans la Commission consultative pour l'organisation des églises réformées, dont la création avait été suggérée par le Conseil d'Etat. Le mandat de ce groupe consistait à assister le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans la rédaction d'un Projet de règlement général à soumettre à l'approbation royale.

Dans la Commission nommée AR. du 28 mai 1815, Delprat allait retrouver parmi les neuf autres membres son collègue l'aumônier royal W.L. Krieger.

Par une étrange méthode de travail, la Commission ne fut pas convoquée en séance plénière par le Secrétaire de

---

(1) Ce texte a été publié in extenso dans DE VISSER J. Th., Kerk en Staat..., p. 159-168.

(2) "A Bruxelles, je me suis battu les flancs à faire de belles phrases, tant pour Berlin que pour St Petersbourg". Lettre de D. Delprat à son fils, G.M.M. Delprat, 11 janvier 1822, dans BCHEW, t. III, p. 389.

l'Intérieur, qui se contenta d'entretenir une correspondance confidentielle avec chaque membre de façon à obtenir un texte sans jamais avoir à affronter la commission réunie. En fin de compte les travaux furent clôturés par une séance générale, qui n'eut plus qu'à approuver le projet de règlement. Par ce processus, faut-il le préciser, les fonctionnaires espéraient obtenir un accord général sur un texte favorable à la thèse gouvernementale.

2. Willem Leendert Krieger

Krieger comme Delprat avait eu une vie politique active au cours de sa carrière pastorale et ce depuis la fin du XVIIIe siècle.

Il fut parmi les 18 pasteurs réformés qui se concertèrent le 11 avril 1797 à Utrecht pour rédiger une adresse destinée à influencer l'Assemblée nationale batave dans le sens d'une libéralisation des rapports entre l'Etat et l'Eglise réformée. Le texte, qui ne fut mis au point que le 25 mai, fut envoyé à l'Assemblée, mais ne produisit aucun effet.

Krieger et Delprat se retrouvèrent d'ailleurs comme membres de la Commission destinée à doter l'ERPB d'une discipline ecclésiastique.

Aidé de Van Deinse il furent tous deux chargés de rédiger un règlement sur la composition et le mandat des consistoires.

W.L. Krieger connut une sorte de couronnement de sa carrière pastorale lors de sa nomination comme président du Synode national de l'ERPB en 1816 par le Souverain. Il fut le premier à assumer cette responsabilité.

D'autres honneurs l'attendaient. Comme nous l'avons relaté, sa fonction d'aumônier de la Cour lui donna l'occa-

sion de baptiser le petit-fils de Guillaume I - le futur Guillaume II - en l'église des Augustins à Bruxelles en 1817 (1).

(1) Le restant de sa vie est décrite dans sa notice biographique placée en annexe.

T R O I S I E M E P A R T I E

REVOLUTION NATIONALE ET PERENNITE ECCLESIALE

Les Eglises protestantes des Provinces méridionales et les événements révolutionnaires (septembre - octobre 1830)

C H A P I T R E I

LA CLASSE DE BRUXELLES

A la fin de l'été 1830 cinquante-cinq paroisses protestantes existaient dans les Provinces méridionales, cinquante-deux d'entre elles allaient se trouver en territoire belge (1). Elles subirent le contrecoup des événements de septembre 1830, quelques-unes d'entre elles disparurent. Dans les échauffourées que connurent les villes de Belgique, des églises protestantes - et même des propriétés de certains protestants furent l'objet de vandalisme (2). Pour le peuple descendu dans la rue, le protestantisme s'identifiait souvent au régime du Roi Guillaume. Protestant devenait synonyme de hollandais.

Le départ vers le Nord des troupes néerlandaises délestées des déserteurs belges sonna le glas de la plupart des paroisses de garnison tandis que l'existence de certaines communautés civiles fut perturbée par l'exode de paroissiens. Mais c'est surtout la fuite des pasteurs qui décida de leur sort.

---

(1) Du total de cinquante-sept, il faut décompter Valkenburg supprimé en 1823 et Courtrai en 1827, ainsi que les trois églises de Maestricht toujours sous régime néerlandais.

(2) La source principale de notre connaissance des événements impliquant des Eglises consiste en des lettres officielles et privées relatant le départ précipité et l'odyssée de plusieurs pasteurs. Les registres des procès-verbaux de séances de consistoire ne contiennent pas d'allusion directe aux troubles. Une exception, Goedkoop consigna une notice décrivant les péripéties vécues. RPVC Gand (APKG).
Chronologiquement, la première confrontation des révolutionnaires avec le protestantisme ou tout au moins avec quelques-uns de ses adeptes fut la destruction et le pillage d'installations industrielles et de propriétés situées dans les faubourgs d'Anderlecht-Cureghem, de Forest et d'Uccle appartenant à des protestants. Après une enquête préliminaire, nous avons renoncé à poursuivre l'examen de ces incidents. En effet, les archives communales de cette époque sont pratiquement inexistantes. Il s'agirait de déterminer si nous avons affaire à des dépradations à motivation religieuse ou simplement à des désordres à caractère luddite.

Cependant tous les pasteurs nommés par Guillaume I ne prirent pas le large. En plus des responsables des paroisses de la Classe de Maestricht (1) de Faye, de Visme, Goedkoop, Merle d'Aubigné (avec une éclipse à La Haye) et Roediger restèrent à leur poste. Remarquons d'emblée que ces derniers, sauf Goedkoop, n'avaient pas la nationalité néerlandaise.

BRUXELLES

Le dernier culte en néerlandais tenu à Bruxelles fut célébré le mardi 24 août 1830. Présidé par le pasteur d'Anvers, W.F.C. van Laak, ce service revêtit quelque solennité étant le jour anniversaire du Roi que l'on espérait également fêter par un grand feu d'artifice, finalement décommandé.

Un rapport justificatif de sa conduite et destiné au MEER fut rédigé par J.C. van Erkelenz, le sacristain de l'Eglise néerlandophone de Bruxelles. Il nous donne un témoignage occulaire des incidents survenus au temple des Augustins (2).

Ce fut le 5 septembre - jour où fut annoncé l'ouverture des Etats-Généraux - qu'une foule de deux à trois cents personnes assemblées devant l'église des Augustins demanda l'entrée du bâtiment. Comme Babut de Marès était le dernier des anciens de l'Eglise à se trouver en ville, van Erkelenz envoya son fils chez lui pour obtenir son avis. Il accorda l'entrée du temple.

---

(1) Il s'agit de C.J.S. Begemann, J.W. Begemann, Brouwer, Cox, de Cock, Grimm, Hermsen, Neumann, Preusser, Stockfeld, Van Huls et Wierts de Coehoorn.

(2) Ce rapport constitué par neuf feuilles folio fut expédié par Joh. Chr. Van Erkelenz (le lecteur-chantre-marguillier de la communauté néerlandophone de Bruxelles nommé par AR. 21 août 1816, n° 67) au Département du Culte réformé à La Haye. Verslag van J.C. van Erkelenz, koster der Nederduitsche Protestantsche kerk te Brussel, wegens het hem en zijn gezin wedervarene gedurende den opstand te dier stede tot op den 14 October 1830 (ARA HE 342).

Les citoyens, la plupart armés, pénétrèrent dans le sanctuaire et procédèrent à l'élection d'officiers et de sous-officiers en vue de l'encadrement des patriotes. Ce vote se déroula dans un calme relatif.

Jusqu'au vendredi 24 septembre l'église ne fut plus visitée. Ce jour-là la foule des révolutionnaires réunis à la Grand'Place cherchait à compléter son maigre armement. Une voix anonyme annonça que l'église des Augustins contenait cinq mille fusils et de nombreuses caisses de munitions (1). Prenant ce renseignement au sérieux quelques hommes armés se présentèrent à la demeure du sacristain pour exiger l'entrée du sanctuaire. Lorsqu'il s'y présenta les clefs à la main, des individus munis de marteaux, maillets et haches s'acharnaient déjà sur la porte principale.

Ayant affirmé sur sa vie qu'aucune arme n'était cachée dans l'Eglise, le sacristain parvint à calmer la centaine d'intrus. Comme le temple, visité de la crypte au campanile, ne livrait aucun armement, certains visiteurs dérivèrent leur ardeur sur l'orgue et sur les Bibles, tandis qu'un autre groupe tentait d'ouvrir le coffre de fer de la chambre du Consistoire contenant des vieilles bibles à fermoirs d'argent, le service de baptême et l'argenterie de sainte cène (2).

Une armoire fracassée livra quelques menues monnaies, du linge de la table de communion et les coussins de velours pour le siège du Roi.

Des cris venant de l'orgue annonçant sa destruction imminente inspirèrent une ruse au sacristain. Soudoyant

---

(1) Antérieurement cette église avait effectivement servi d'arsenal.

(2) L'AR. du 14 juillet 1817, n° 76, stipulait que les Bibles nécessaires à l'Eglise néerlandaise de Bruxelles devaient être payées sur les deniers de l'Etat. Un ordre du Cabinet du Roi du 30 avril 1817 n° La R2 prévoyait la remise d'une coupe et d'un plat d'argent à la communauté bruxelloise (ARA HE 1906).

un tambour, van Erkelenz parvint à lui faire battre le rappel, ramenant dans le choeur de l'église le gros des envahisseurs. Toujours à la recherche d'armes les patriotes menacèrent de mort le concierge s'il ne leur montrait pas la cachette. Son attitude en imposa et les révolutionnaires s'en prirent à l'orgue en y tirant des coups de feu.

Persuadés que l'église n'était qu'un arsenal camouflé, les visiteurs obligèrent le sacristain à refaire un tour complet du bâtiment s'éclairant de bougies. Découvrant un petit réduit,où van Erkelenz remisait son attirail de peintre amateur, les patriotes lacérèrent le portrait du Prince d'Orange en uniforme de Garde bourgeoise. Un buste du Prince Frédéric, découvert dans la loge du concierge, fut fracassé. Finalement les patriotes à qui van Erkelenz avait donné un peu d'argent s'en allèrent bredouilles. Le sacristain, dont l'épouse et les enfants avaient pris refuge chez un certain Opdenberg, se mit à consolider le grand portail à l'aide de planches. Deux visites, toujours pour récolter des armes, se firent pendant la nuit du 24 au 25 septembre (1).

Le lendemain, vers 10 heures, une trentaine d'individus se présentèrent à l'église. Un d'entre eux préten-

---

(1) Confirmation du rapport de van Erkelenz se trouve dans la correspondance de Sir Thomas Cartwright, le secrétaire d'ambassade britannique à La Haye envoyé à plusieurs reprises à Bruxelles et à Anvers pour informer le Foreign Office de première main. R. Demoulin a souligné la valeur de la correspondance diplomatique britannique pour la connaissance des événements de 1830. Ecrivant à Lord Aberdeen au Foreign Office, Cartwright illustre l'exaspération intense des Bruxellois, leur animosité et leur haine contre les Hollandais par les agissements d'une foule tumultueuse qui accourut à l'Eglise royale. Après que l'un d'eux fut monté en chaire et eut tourné la religion en ridicule, au milieu des applaudissements de la multitude, tout l'intérieur fut complètement dévasté. Lettre de Cartwright à Lord Aberdeen, Vilvorde 26 septembre 1830 dans BUFFIN, Documents inédits sur la Révolution belge, Bruxelles, 1910. Lettre de J.F. Staedtler à S.A.S. le Prince Auguste d'Arenberg, 1910, p. 19.

dait connaître le lieu exact de l'arsenal secret. Mis au défi par le sacristain, il dut se rétracter. Cette déception provoqua une altercation parmi les visiteurs. Finalement ils s'éloignèrent en promettant de revenir en force à midi pour bouter le feu à l'église afin de faire sauter le sacristain et sa réserve de poudre cachée.

Comme les combats se rapprochaient de la rue du Meiboom et de la porte de Laeken, van Erkelenz se rendit compte que certains blessés auraient bientôt besoin d'un abri. Il prit conseil d'un de ses voisins, le docteur Deneufbourg (1). De l'entretien se dégagea la conclusion qu'un moyen existait de combiner le soin aux blessés et la sauvegarde du sanctuaire en déclarant le temple "Ambulance de blessés".

Dès quinze heures des affiches furent apposées sur la porte de l'église et aux endroits habituels d'affichage annonçant la décision.

Au cours du 26 septembre quelques blessés y furent hébergés parmi lesquels un Israélite, qui avait tenté de se suicider. Une permanence y fut assurée par le docteur Nieuwenhuizen. L'ancien Babut de Maret félicita chaleureusement van Erkelenz pour son initiative opportune.

Par décision du 26 septembre 1830 le Gouvernement provisoire avait déjà établi un hôpital dans les locaux de l'Hôtel provincial à la rue du Chêne pour recevoir les blessés des combats de Bruxelles (2).

---

(1) Cfr LECONTE L., Tableau d'honneur des médecins et pharmaciens de la Révolution de 1830 dans Carnet de la Fourragère, 15e série, décembre 1964, p. 409-444 surtout p. 419, 420, 439 et 442.
Ce docteur en médecine reçut la Croix de Fer pour le dévouement avec lequel il soigna les blessés de la Révolution. Le Livre d'Or de l'Ordre de Léopold et de la Croix de Fer publié sous le patronage de Sa Majesté le Roi, Bruxelles, 1858, tome second p. 696. Notons les homonymes Deneubourg et Deneufbourg.

(2) Le personnel comprenant L.J. Ranwez, père, Verhulst et A. Pelseneer comme directeurs. Deridder, chirurgien en chef, Ginette, médecin en chef, de Sutter, aumônier,

Deux jours plus tard, l'impérieuse nécessité de prendre de promptes mesures concernant les soins que réclamaient "les généreux défenseurs de nos libertés" imposa la création d'une Commission centrale "chargée de la surveillance et de la direction des hôpitaux et ambulances, ainsi que de recevoir les dons offerts par la bienfaisance publique" (1).

Le 30 septembre, la dite Commission demanda au Gouvernement provisoire l'autorisation de transporter au Temple l'hôpital de la rue du Chêne car "aucun autre local de la ville n'était plus favorable pour cet objet"(2). L'auto-

---

Henri, secrétaire, Ranwez fils et Touchard, gardes-magasin, Piérard de Kissel, chirurgien aide-major (AGR. Ministère de l'Intérieur 1000).

(1) L'arrêté du 28 septembre 1830 instituant cette commission signé par Louis de Potter, Charles Rogier et Sylvain Vande Weyer fut publié dans Le Courrier des Pays-Bas, 1 octobre 1830 n° 274. Elle était composée de J. Ranwez pour l'Hôpital du Gouvernement provincial, Depage fils, pour celui de Saint Jean, Kickevorts pour celui de Saint Pierre ainsi que du Dr Vleminck, médecin-en-chef (ibidem).

(2) La demande était signée par Depage fils, Kickevorst et Vleminck. Presque tous les practiciens mêlés au travail des hôpitaux et ambulances de la Révolution firent carrière plus tard dans le Service de Santé de l'Armée belge. Jean-François Vleminck, qui pendant la Révolution fut un des neuf membres de l'Etat-Major de la Garde bourgeoise, assuma plus tard la présidence de l'Académie Royale de Médecine et remplit les fonctions d'Inspecteur général du Service de santé de l'Armée. Ayant vu de près la nécessité d'offrir les meilleurs soins aux blessés de la Révolution, Vleminck insista auprès du Gouvernement provisoire pour créer au plus tôt un service de santé "offrant à nos braves soldats la garantie que leurs blessures seraient presque aussitôt pansées que reçues" (ibidem).
Le groupe de travail proposé le 30 septembre 1830 par Vleminck pour étudier la façon de pourvoir aux besoins des futurs blessés dénommé "Commission du Service de Santé militaire" comprenait les médecins suivants : le chevalier Seutin, célèbre pour ses nombreuses amputations après la bataille de Waterloo et chirurgien-en-chef de l'hôpital St Pierre, R. Deneufbourg, ancien chirurgien-major de l'Armée royale, qui avait suggéré la transformation du Temple des Augustins en ambulance, Van Sevendonck, aide-major, et le pharmacien Vandencorput. Tous étaient francs-maçons.

risation fut accordée le jour même. On parla dès lors du projet de réunir toutes les ambulances improvisées dans le temple, créant ainsi le "Grand Hospice Belge" (1).

Le 4 octobre la Commission des Hôpitaux intima l'ordre au concierge d'évacuer sa demeure nécessaire pour l'utilisation de l'ambulance. Un délai de 24 heures lui était accordé. Obtempérant à cette injonction, van Erkelenz remisa ses meubles chez un batelier de Leyde installé à Bruxelles avec l'intention de faire ensuite déménager son mobilier par voie fluviale vers une destination encore à choisir.

Le lendemain, le sacristain avertit par écrit Babut de Maret de son départ forcé. Le dernier membre du Consistoire de l'Eglise néerlandophone de Bruxelles encore dans la capitale répondit oralement qu'il ne s'occupait plus des affaires de l'Eglise, bien qu'il détînt encore la clef du coffre de fer du Consistoire.

La désaffection de Babut de Maret incita van Erkelenz à s'adresser au "Comité central provisoire, la seule autorité civile "plus ou moins légale" pour avertir que la Commission des Hôpitaux l'avait forcé à quitter son poste. De plus il signalait que le sieur Babut de Maret renonçait à ses responsabilités paroissiales et qu'il lui incombait de prévenir les autorités que le contenu du coffre scellé dans le mur du consistoire était la propriété de l'Eglise et non du Gouvernement. Ayant posé la question de savoir si les objets pouvaient demeurer là en sécurité ou s'il fallait prévoir leur transfert, le sacristain reçut l'assurance que la Commission des Hôpitaux serait consultée et que le sieur Babut serait approché au sujet du coffre consistorial, mais que de toutes façons il lui était loisible à tout moment de visiter tant l'église que sa propre demeure. Visites que van Erkelenz effectua régulièrement jusqu'au 4 octobre, date de son départ pour le Nord.

---

(1) Le Courrier des Pays-Bas, 3 octobre 1830, n° 276.

Van Erkelenz n'omit pas de justifier par devers Babut de Maret les allocations aux pauvres et les dépenses extraordinaires encourues.

Dans son rapport van Erkelenz fit remarquer au MEER que c'était "au péril de sa vie qu'il s'était opposé à la destruction de temple et à la démolition du fauteuil royal ainsi qu'à la profanation du tombeau du Prince Guillaume Frédéric". Il se recommandait, ainsi que sa femme et ses enfants, à la bienveillance ministérielle (1).

Prenant son travail à coeur la nouvelle Commission demanda l'autorisation du Gouvernement provisoire de transporter au temple des Augustins l'hôpital de la rue du Chêne.

Les mois passant et le nombre des blessés hospitalisés diminuant, l'Administrateur général des Finances fit remarquer que des mesures d'économie s'imposaient. Le Comité de l'Intérieur, admettant le bien-fondé de ces remarques, l'informa que l'Hôpital des Augustins - le seul encore en activité - allait être évacué et les malades transférés à l'Hôpital St Pierre (2).

Cette évacuation ne se fit pas sans quelques difficultés (3). Pourtant la Commission chargée de cette ambulance estimait au début de décembre que l'approche de la mauvaise saison rendait le local peu propice à la guérison. La décision de supprimer l'Hôpital temporaire établi au temple protestant et l'évacuation de ses blessés vers l'Hôpital St Pierre fut prise officiellement. Il importait d'ailleurs - précisait l'arrêté - de rendre ce sanctuaire à son

---

(1) ARA HE 342.
(2) Lettre du Comité de l'Intérieur à l'Administration générale des finances du 11 décembre 1830 (AGR. Ministère de l'Intérieur 1000).
(3) Le Dr Deridder, chirurgien de l'Ambulance des Augustins, s'opposait à l'évacuation, il voulait conserver le temple comme hôpital de Gouvernement avec le secret espoir de se faire nommer chirurgien-major de l'Armée. Il déclara ne procéder à l'évacuation que pour autant qu'un ordre du Gouvernement lui soit remis. Lettre de l'Inspecteur des Commissions réunies des secours et des récompenses au Chef de Comité de l'Intérieur, 26 novembre 1830 (ibidem).

culte (1). Avec la fin de l'année 1830 se termina le rôle hospitalier du temple dit des Augustins.

Le dimanche matin 26 septembre 1830, la bataille faisait rage autour de la porte de Louvain, où se trouvait le pavillon habité par le pasteur Merle d'Aubigné. Entre 10 et 11 heures "les boulets ayant commencé à entrer dans notre maison", le pasteur pensa qu'il y avait force majeure et décida de partir (2). Le comte Edouard de Bijlandt, aide de camp du Prince Frédéric, lui amena une charrette de déménagement et le pressa de quitter la ville. Au début de l'après-midi le pasteur plaça sa femme et deux dames hollandaises, les soeurs Ammann, dans la voiture et prit la route du Nord. Arrivés à La Haye, ils furent recueillis à la Prinsengracht 34, chez leurs amis Van der Hegge Spies.

Le jeudi 30 septembre, il adressa une lettre au DGER Pallandt de Keppel pour lui annoncer sa présence à La Haye.

> "Je désirai demeurer aussi longtemps que possible à mon poste : j'ai prêché jusqu'à il y a huit jours. Nous sommes restés près de quatre jours au milieu de scènes de désolation et de carnage que l'on ne saurait dépeindre" (3).

Quelques jours plus tard, "l'incertitude du sort de la Belgique ne permettant pas encore de fixer le sien", il demande au DGER de pouvoir conduire son épouse - "souffrante et à laquelle le climat de la Hollande était défavorable" à Paris (4). Le Ministère n'objecta pas à ce voyage. Merle d'Aubigné se proposait de retourner à Bruxelles"dès que la cessation des circonstances dans lesquelles cette ville se trouvait et la dispersion actuelle de la communauté le rendrait possible" (5).

---

(1) Lettre du Comité de l'Intérieur à l'Administration des Finances, 11 décembre 1830 (AGR.Ministère de l'Intérieur 1000).
(2) En 1829 Merle d'Aubigné résidait au Boulevard de l'Observatoire n° 956. Almanach Royal de la Cour des Provinces Méridionales et de la Ville de Bruxelles Bruxelles, 1829, p. 47.
(3) Lettre de Merle d'Aubigné au Baron Pallandt de Keppel datée La Haye, 30 septembre 1830 (ARA HE 341).
(4) Chez un cousin, Henri Lutteroth, rue Caumartin 22 à Paris.
(5) Lettre citée en (3).

Merle voyait dans les événements de 1830 les signes avant-coureurs de la parousie. La méditation de Luc 21/25-28 lui inspira un appel adressé à ses contemporains pour qu'ils prennent conscience de la fin des temps et que dans cette perspective ils se convertissent et héritent la vie éternelle. Ce sermon est une actualisation d'un texte biblique interprété dans le sens revivaliste cher à Merle d'Aubigné (1). Il n'avait guère de sympathie pour les révolutionnaires, qui non seulement tentaient de renverser l'ordre établi, mais - ô sacrilège - abattaient les arbres devant sa demeure.

> "Je regarde tout trouble et toute émeute comme diamétralement opposé aux devoirs du chrétien, je les repousse comme péché envers Dieu et un attentat envers la société"(2).

BRUGES

A Bruges, la vague révolutionnaire déferla le 28 août provoquant le pillage de la demeure de Sandelin, membre des Etats-Généraux (3). Ces troubles commencèrent par la fuite d'un groupe de détenus de droit commun, qui avaient maîtrisé leur gardiens.

---

(1) Merle d'Aubigné : Les signes du temps ou l'avènement du Règne du Seigneur. Sermon prononcé à La Haye le 10 octobre 1830, La Haye-Amsterdam 1830.

(2) MERLE d'AUBIGNE", La question de l'Eglise à Genève en 1842, ou liberté des cultes", Genève-Paris, 1842, p. VI.

(3) Pierre-Alexandre Sandelin, né à Bruxelles en 1777, docteur en droit, avait fait carrière dans l'administration sous l'Empire, nommé président du Tribunal de première instance à Bruges en 1817, il n'hésita pas, tout en étant catholique-romain, à adopter une attitude politique différente de celle du clergé. Depuis 1821 il présidait la section brugeoise de l'association "Tot nut van 't Algemeen" et y avait prononcé plusieurs discours, où il insistait sur le but de la société : promouvoir la religion et les bonnes moeurs - caractéristiques de nos ancêtres - parmi les plus déshérités. Il échappa de justesse en 1830, prit la nationalité hollandaise en 1839 et mourut en 1857. FREDERICQ P., De Maatschappij..., p. 286, 305, 306, 316, 326, 333, 336.

Une effervescence régnait en ville. Certaines personnes devinrent la cible de la colère populaire. Ainsi P. Van Genachten, professeur de littérature néerlandaise à l'Athénée de Bruges, fut poursuivi à travers les rues au cri de "Daar gaat de secretaris !" (van tot Nut van 't Algemeen). Il se décida à quitter la ville pour Middelbourg. Là, pourtant, il reçut une lettre de son ami le pasteur R.H. van Altena lui annonçant le retour du calme (1). En effet, la Garde bourgeoise put rétablir l'ordre assez facilement. Deux émeutiers furent tués et cinq blessés (2). Une commission de notables obtint la collaboration du clergé catholique pour apaiser les esprits (3). Van Genachten revint à Bruges avec sa famille.

Cependant, le 25 septembre - un dimanche - les désordres reprirent de plus belle. L'annonce des succès remportés à Bruxelles sur les troupes royales n'y fut certes pas étrangère. Le pasteur R.H. van Altena, ayant présidé le matin même un culte dans son annexe de garnison d'Ypres (4), revenait tranquillement à Bruges, ignorant la reprise des émeutes. Une cocarde aux couleurs brabançonnes qu'on lui imposa lui permit de traverser la ville jusqu'au moment, où un groupe de révolutionnaires le conspuèrent et le rossèrent.

Van Genabeth jugea plus prudent de quitter à nouveau la ville en laissant sa famille aux soins d'une dame de ses

---

(1) VAN GENABETH P., Veertien jaren in België en vlugt uit Brugge, Amsterdam, 1831, p. 47, 57, 58.

(2) Dagverhaal betrekking hebbende op de Gebeurtenisses in België in 1830 en 1831. Article anonyme "De Militaire Spectator Tijdschrift voor het Nederlandsche Leger, Breda, 1858, p. 25.

(3) Le doyen de Saint-Sauveur F. Cornelis coordonna les efforts du clergé brugeois.

(4) Dans la garnison d'Ypres les troubles débutèrent le 27 septembre, quand le commandant F.J. de Mahieu (né à Ath, il avait servi l'Autriche, la France et les Pays-Bas, depuis 1823 il commandait la Place d'Ypres), se rallia à la cause belge. Les officiers hollandais s'égaillèrent dans diverses directions, certains furent fait prisonniers à Courtrai; DOMELA-NIEUWENHUIS NYEGAARD J.D., De Hervormde..., p. 62.

connaissances. Il fut bien inspiré car trois agents de la sûreté se présentèrent à son domicile pour l'arrêter. Sa famille le rejoignit plus tard dans le Nord (1).

Comme son épouse était en visite à Goes, Van Altena décida de mettre sa nombreuse famille en sécurité; il l'expédia le soir même à St Anna-ter-Muiden (2), où elle fut hébergée par la famille pastorale Janssen. De Flessingue, où il s'était rendu lui-même, il fit un premier rapport au DGER lui annonçant que les paroisses de Bruges et Ypres s'étaient dispersées et que certains de leurs membres se regroupaient à Flessingue (3). Il demanda en outre le remboursement des avances faites par les trésoriers de paroisse aux sacristains, lecteurs, chantres et organistes (4).

Le 27 septembre, suite à un ordre du commandant provincial le général-major Goethals, la garnison quitta Bruges pour Ostende.

OSTENDE

En septembre 1830 la garnison d'Ostende comportait les 2e, 3e et 4e compagnies de la 6e Afdeeling d'infanterie, la 1e étant à Nieuport. Chaque compagnie totalisait 200 hommes.

Un calme relatif régnait en ville, où la population était avide de nouvelles apportées de Bruxelles par les

---

(1) Lettre d'un officier hollandais en poste à Bruges, VAN GENABETH, Veertien... op.cit. Annexe 4, p.92-94.
(2) Le groupe se composait de onze personnes, du fils Robert et de cinq filles; une d'entre elles était la mère de cinq enfants, dont le benjamin n'avait que dix semaines. Lettre de H.J. Janssen, fils cadet du pasteur Johannes Anthonie Janssen en poste à St Anna-ter-Muiden depuis 1811. DOMELA-NIEUWENHUIS NYEGAARD, De Hervormde... p. 76-77.
(3) Lettre de R.H. Van Altena au DGER datée de Flessingue le 18 octobre 1830 (ARA HE 342).
(4) Le 29 septembre un groupe de civils d'Ypres - il s'agit vraisemblablement de nos protestants - arriva à Ostende et fut évacué sur Flessingue grâce au Consul britannique. WILLEQUET J., 1830 Naissance de l'Etat belge, Bruxelles, 1945, p. 122.

passagers des diligences. Les événements de la capitale amenèrent le pasteur van Deinse à prendre - en sa qualité de président de la Direction classicale - la décision de postposer la réunion de cet organe prévue pour la fin du mois.

Le dimanche 26 septembre 1830, tous les officiers reçurent l'ordre de se rendre à la caserne à dix heures trente (1). Certains participantsau culte à l'Eglise protestante durent en sortir.

A la caserne, le Major Franzen, commandant du bataillon, expliqua qu'un plan avait été découvert par lequel, profitant de l'absence de la troupe aux services religieux, la caserne aurait été occupée et les armes saisies par des rebelles. Pour déjouer ce complot, les soldats assistèrent à la messe fusils chargés et la garde autour de l'arsenal fut renforcée. Mais à part quelques salves de mousqueterie nécessaires pour dégager la grand'garde installée à la Grand'place, le calme fut maintenu.

Le lendemain 27 septembre arriva à Ostende la garnison de Bruges forte de 1.100 hommes sous les ordres d'un officier belge - le général-major Charles-Auguste Goethals, commandant militaire de la Province.

Une discussion eut lieu entre Goethals et Franzen, à qui le premier donna finalement un ordre écrit de se replier sur Flessingue.

Grâce à l'intervention du Consul britannique G.A.Fauché, les militaires guère rassurés (35 officiers et 40 soldats) purent s'embarquer sur un navire à vapeur

(1) "Eene geschiedkundige aanteekening betreffende de Belgische Revolutie van 1830" dans De Militaire Spectator , 3e série 5e partie, Breda, 1860, p.483. Les livraisons de 1858 à 1860 de ce périodique contiennent une série de notes - toutes anonymes - émanant d'officiers, témoins oculaires, relatant les événements de 1830 dans certaines villes de garnison belges.

anglais qui envoya ostensiblement ses couleurs pour ne laisser aucun doute sur sa nationalité (1). Les militaires se cachèrent dans la cale pour ne pas susciter l'ire de la foule massée sur l'embarcadère.

Vers huit heures le bateau quitta Ostende pour Flessingue (2). Le pasteur Van Deinse crut que la situation deviendrait rapidement intenable et se replia vers L'Ecluse (3). Il expliqua que ce fut sur les instances de ses amis et après avoir été témoin de combats meurtriers devant sa propre demeure, qu'il décida d'abandonner ses paroisses, ses meubles, livres et papiers (4).

Au milieu de la nuit, il put mettre en sécurité l'argenterie (5) liturgique chez son collègue anglican le

---

(1) Ce consul fut lieutenant à l'armée britannique de 1811 à 1816. Secrétaire particulier de Sir Charles Bagot, il accompagna celui-ci à St Petersbourg. En 1825, il devint consul en Afrique du Sud avant d'être nommé le 5 avril 1830 à Ostende. Lettre de G.A. Fauché à Lord Aberdeen, 29 septembre 1830, DEMOULIN R., Correspondance des consuls anglais (sic) en Belgique pendant la Révolution de 1830 dans Bulletins de la Commission Royale d'Histoire, Bruxelles, 1935, p. 422.

(2) Eene geschiedkundige aanteekening... p. 488.

(3) Le pasteur Johannes Anthonie Janssen de Sint Anna-ter-Muiden en Flandre zélandaise accueillit ses collègues de Bruges et d'Ostende après leur départ de Belgique. Son fils Hubertus Johannes écrivit à son frère aîné Hendrik Quirinus, à qui nous sommes redevables de plusieurs ouvrages sur la Réforme en Flandre, pour lui relater les péripéties du moment. Ces lettres ont été publiées par DOMELA-NIEUWENHUIS NYEGAARD dans De Hervormde..., p. 76-81 (Annexe I).

(4) WILLEQUET J. mentionne dans 1830... p. 121, la mort de deux Ostendais tués par le feu des Hollandais.

(5) Lettre de van Deinse au DGER datée du 6 octobre 1830 dans laquelle il lui signale qu'il n'a touché qu'une somme de 100 fl. (sur le traitement trimestriel de 350 fl. et son allocation de logement de 100 fl.) avancée par le Receveur communal au nom du Gouverneur de la Province car "in 's Rijks schatskist geen meerdere penningen waren". ARA HE 341.
Le DGER demanda le 9 octobre 1830 au Ministre des Finances de lui régler son traitement (ibidem).

pasteur Marcus.

Il eut quelques difficultés dans sa fuite, il se foula la cheville lorsqu'il échappa à la foule dans une chaloupe de pêche à Blankenberghe. C'est ce handicap qui l'empêcha de se présenter au DGER à La Haye. Installé à Middelbourg, van Deinse lui exprima le désir de pouvoir reprendre le plus tôt possible son ministère à Ostende, où il avait travaillé pendant treize ans (1).

ALOST

Le 29 septembre, quelques Alostois enthousiastes qui avaient tenté de fomenter des troubles furent matés par les troupes royales. Bien que le calme fût ainsi maintenu, les unités de la garnison quittèrent la ville le lendemain.

Quelques jours auparavant ordre avait été donné d'évacuer les prisonniers de la maison de détention militaire (2).

Libres de toute entrave, les "gens du commun" se livrèrent au pillage du local de l'Hôtel de ville qui servait de temple à la petite communauté protestante. Telle fut la triste nouvelle que Roelofswaard, diacre d'Alost, apporta à son pasteur le 2 octobre (3). Il avait appris que les révolutionnaires forçant une fenêtre s'étaient acharnés sur le mobilier, surtout la chaire et les bancs du consistoire et des officiers et avaient fracturé le coffre où étaient rangés les bibles, psautiers et registres d'église, les déchirant et jetant le tout par les fenêtres.

---

(1) La petite garnison de Nieuport, encadrée par ses trois officiers, quitta la ville le 30 septembre. DOMELA NIEUWENHUIS NYEGAARD, De Hervormde..., p. 62. ,
(2) Cfr WITTE Else, De Revolutiedagen van 1830 in Aalst dans Studia Historica Gandensia, n° 90, Gand, 1968.
(3) Membre du Consistoire de la paroisse d'Alost, Roelofswaard était boulanger à la Maison d'Arrêt de la ville.

La première impulsion de Goedkoop avait été de s'informer officiellement auprès de la Régence de la Ville. Mais ne désirant pas essuyer une fin de non-recevoir, il se ravisa et en informa le MEER (1).

Soucieux de se rendre compte "de visu" des dégâts, Goedkoop avait espéré se rendre à Alost lors d'une de ses visites à Termonde. Ce plan ne se réalisa pas. Il dut se contenter d'un rapport écrit par un ami sur les indications de Janssens, le concierge de l'Hôtel de Ville (2). La perte la plus regrettable était sans conteste les documents de l'Eglise d'Alost, car - excès de parcimonie - ils étaient consignés dans les registres de la paroisse dissoute de Courtrai. Ainsi disparurent d'un seul coup les archives de deux communautés protestantes. Dès que possible le pasteur espérait récupérer les restes du mobilier et les ramener à Gand (3).

PHILIPPEVILLE et MARIEMBOURG

Le 30 septembre, des troubles éclatèrent à Philippeville, quand des fantassins et des canonniers mutinés se rendirent maître de l'arsenal. Ils placèrent deux canons en batterie sur la place du Marché, où le colonel van Teijlingen commanda à ses soldats d'ouvrir le feu sur les mutins. Ses troupes tirèrent en l'air et firent cause commune avec les bourgeois. Voulant rétablir l'ordre, le colonel fut malmené, mais grâce à une intervention opportune réussit à se dégager (4). La garnison capitula et la place de Philippeville se rendit aux bourgeois.

Quelques jours après, le maître de forges Hannonet fit connaître les ordres du Gouvernement provisoire au

---

(1) Lettre de A. Goedkoop au MEER, 2 octobre 1830 (ARA HE 341).
(2) Nous n'avons pas pu identifier cet "ami". Etait-ce Roelofswaard ?
(3) Lettre de A. Goedkoop au MEER, 10 octobre 1830. (ibidem).
(4) Le Courrier des Psys-Bas, 4 octobre 1830, n° 277.

Commandant de la place de Mariembourg qui y obtempéra et se rendit (1).

Ainsi disparurent les garnisons de ces deux places fortes tenues par l'armée royale des Pays-Bas et la raison d'être des Eglises de garnison.

NAMUR

Fin septembre, le calme régnait à Namur, la place forte la plus importante des Pays-Bas du sud, après Anvers (2). Occupée par la garnison la plus nombreuse et défendue par 12 bouches à feu la citadelle fut prise pratiquement sans verser de sang. Succinctement cette capitulation assez extraordinaire obtenue par les Namurois patriotes aidés d'un groupe de volontaires accourus d'Andenne se déroula comme suit : le 17 septembre, le général van Geen avait proclamé l'état de siège. Le 1 octobre des soldats d'origine wallonne au nombre d'un millier furent conduits hors ville, ayant fait défection. Jugeant la situation peu favorable, van Geen entama des pourparlers le 5 octobre. Le jour même un accord fut conclu pour le départ de 66 officiers, 180 sous-officiers et quelque 3.000 hommes, qui quittèrent la citadelle accompagnés de notables namurois (3). Parmi les troupes royales se trouvait l'aumônier van Idzinga, qui se replia à Zierickzee (4). Il y toucha les arriérés de frais de voyage déboursés au cours de son travail d'aumônerie (5).

---

(1) Lettre de J.F. Staedler à S.A.S. le Prince Auguste d'Arenberg, 5 octobre 1830 publiée par le baron C. BUFFIN, Documents inédits sur la Révolution belge, Bruxelles, 1910, p. 222.
(2) Plans en relief des villes belges levées par des ingénieurs militaires français - XVII - XIX siècles, Bruxelles, 1968, p. 326.
(3) WANTY Col. B.E.M., Les aspects militaires de la Révolution de 1830, p. 187-189.
(4) Uit het verleden onzer gemeente dans De Kerkbode van Gent, 2e année, n° 7. PICHAL E. y cite Goedkoop d'après des archives aujourd'hui disparues.
(5) AR., 28 décembre 1830, n° 45 (ARA St.)

BOUILLON

Depuis la fondation de la paroisse de garnison de Bouillon en 1818, le médecin militaire Forrer avait rempli les fonctions de trésorier consistorial.

Le pasteur français le plus proche, Jacques Peyrau, titulaire de l'Eglise réformée de Sedan, desservit la communauté.

Lorsque la crise révolutionnaire atteignit le sud du pays, les deux cent et dix hommes du bataillon de réserve de la 18e Afdeeling se mutinèrent le 2 octobre 1830. Seuls onze Suisses - parmi lesquels nous pensons pouvoir compter Forrer - restèrent fidèles au Roi. Un accord avec les autorités communales évita toute effusion de sang (1). Le pasteur ne pouvant prévoir l'issue des événements, réclama son traitement encore dû à Forrer (2). Il espérait que le calme bientôt revenu lui permettrait de reprendre son travail pastoral.

Se considérant non-combattant, le docteur adressa une demande au bourgmestre Linotte de Poupehan pour obtenir un passeport (3). Profitant de la situation, l'administration n'envisagea la délivrance du laissez-passer que contre remise des comptes et de l'inventaire de l'Eglise (4). Forrer ne fit aucune objection à ces conditions estimées raisonnables (5). Mais lorsqu'il se rendit compte que la ville de Bouillon s'attendait à recevoir les fonds et les objets ecclésiastiques, le trésorier se rebiffa en expliquant que cela ne regardait en rien l'autorité communale. En effet, c'était de la Classe de Maestricht que provenaient tous les fonds utilisés par la paroisse de Bouillon et c'était au

(1) WANTY Col. B.E.M., Les aspects... op.cit., p. 190.
(2) Lettre de Peyrau à Forrer par porteur, 3 octobre 1830 (ARA HE 344).
(3) Lettre de Forrer à Linotte de Poupehan, 4 octobre 1830 (ibidem).
(4) Lettre d'O. Leray, secrétaire communal, à Forrer, 5 octobre 1830 (ibidem).
(5) Lettre de Forrer à O. Leray, 6 octobre 1830 (ibidem).

Collège de Surveillance de Maestricht qu'annuellement les comptes avaient été soumis (1). Contraint de s'exécuter - l'obtention de son passeport pour Luxembourg en dépendait - Forrer établit un procès-verbal de remise des effets et de l'argent de l'Eglise protestante de Bouillon (2).

AUDENAERDE

Audenaerde, comme Grammont, connut des poursuites rapides et sévères contre les patriotes pressés (3).

Au début d'octobre, le pasteur P.W. Prins se rendit compte que la paix et la tranquillité de la ville ne seraient plus assurées très longtemps. La garnison avait été finalement forcée par la pression populaire de quitter sa caserne.

Après ce départ, Prins crut préférable de vider les lieux. Escorté par un groupe de citoyens armés de la Garde bourgeoise (4), le pasteur accompagné de son épouse et de ses six enfants quitta Audenaerde dans l'après-midi du 3 octobre 1830. Cette décision de fuir semble avoir été prise avec quelque précipitation, car tout son mobilier et la plus grande partie de l'habillement de sa famille furent abandonnés.

Finalement il se retrouva en sécurité à Amsterdam, mais fort démuni financièrement. Comptant sur la bienveillance coutumière du Roi, qui venait récemment d'augmenter son salaire, Prins espérait la liquidation du solde de son traitement, même séparé de sa communauté.

---

(1) Lettre de Forrer à Linotte de Poupehan, 6 octobre 1830 (ARA HE 344).
(2) Ce procès-verbal sur la remise des effets et l'argent de l'Eglise protestante de la garnison de Bouillon contient un inventaire et un état des lieux du local de culte, un relevé du mobilier de l'église et une liste des pièces d'archives (ibidem).
(3) WILLEQUET Jacques, 1830..., p. 114.
(4) "een aantal fatsoenlijke gewapende lieden".

GAND

Gand, dont l'orangisme avait été nourri par la prospérité industrielle, demeura calme (1). L'ordre y fut maintenu quelque temps par l'attitude résolue du gouverneur H.J. van Doorn van Westcapelle. A la longue cependant les événements de Bruxelles influèrent sur l'atmosphère de la cité et l'agitation gagna la population. Goedkoop n'en poursuivit pas moins les cultes ordinaires, en omettant de célébrer la sainte cène en septembre. Prenant exemple sur le mouvement d'exode des familles de fonctionnaires et de militaires, le pasteur de Gand décida d'envoyer les siens vers le Nord. Tous ces départs diminuèrent considérablement la paroisse (2). Du Consistoire il ne restait que le diacre Kreuzer, à qui Goedkoop adjoignit W. Scholz, un ex-ancien ayant fonctionné en 1816 (3). L'effervescence augmentant, le pasteur jugea préférable de prendre refuge quelques jours dans une cellule de la prison, où il pouvait s'occuper des prisonniers et d'où il dirigeait sa paroisse.

Le "bon" esprit orangiste des Gantois lui permit de réintégrer son domicile. Les cultes au temple de la Digue de Brabant et à la chapelle de la prison se tinrent de façon régulière. L'office du 10 octobre ne put avoir lieu dans l'église car la veille l'édifice avait été pillé - plutôt par erreur semble-t-il - par des patriotes qui cherchaient des armes dans le magasin de munitions avoisinant (4).

---

(1) STENGERS J., Sentiment national, sentiment orangiste et sentiment français à l'aube de notre indépendance dans RBPH t. XXIX, 1951, p. 74-75.

(2) DOMELA-NIEUWENHUIS NYEGAARD avance pour Gand le chiffre de 1.015 âmes en 1827 et de 70 en octobre 1830 NNBW, t. VIII, col. 613/614.

(3) Goedkoop annonça le départ des anciens Makkers et Aufmorth et du diacre Beulens et la désignation de Scholz au MEER. Il ne doutait pas que ce dernier lui accorderait une tacite approbation, ne désirant pas recevoir de correspondance compromettante. Lettre de Goedkoop au MEER, 3 octobre 1830 (ARA HE 341).

(4) Il s'agit du dix octobre et non du seize comme Goedkoop le consigne erronément dans le RPVC de Gand. Le dix octobre était un dimanche, date à laquelle Goedkoop présida le dernier culte à la citadelle avant l'investissement du lendemain.

Si les civils durent se passer de service religieux, les détenus et les militaires furent eux privilégiés. D'une part, le culte en prison eut lieu comme à l'accoutumée, de l'autre les autorités militaires demandèrent à Goedkoop de présider des services en plein air dès 8 heures le 10 octobre dans l'enceinte de la Citadelle (1).

La "Légion belgo-parisienne", commandée par le vicomte Le Doulcet de Pontécoulant, entra à Gand le 11 octobre. Bientôt la Citadelle fut investie. Manquant de vivres et démoralisée, la garnison fut obligée de capituler. Un accord fut conclu le 17 octobre à 9 heures du soir entre le colonel des Tombes (2) et Pontécoulant au nom de Duvivier, commandant militaire des deux Flandres (3).

Le 19 octobre à quatre heures, les huit cents hommes de la 17e Afdeeling quittèrent avec armes, bagages et drapeau la ville de Gand en silence. Malgré l'heure matinale de nombreux Gantois s'étaient rangés au passage des troupes avec qui de nombreuses poignées de mains furent échangées (4).

Par ordre du Commandant belge, Goedkoop fut contraint de se joindre à la troupe qui, accompagnée de façon amicale

---

(1) La poste entre le Nord et le Sud semblait toujours fonctionner, car Goedkoop expédia le 11 novembre une lettre au MEER dans laquelle il demandait son intervention auprès du CGDG pour le remboursement des frais de voiture occasionnés par les cultes à la Citadelle. Il en tint cinq, vraisemblablement pour ne pas distraire l'ensemble des militaires protestants de leur service de garde, la garnison étant en état d'alerte (ARA HE 342). Le MEER transmit la lettre de Goedkoop au DGDG en le recommandant chaleureusement car "son zèle et son abnégation étaient bien connus". Lettre du MEER au DGDG, 19 octobre 1830 (ibidem).

(2) En 1818 le lieutenant-colonel Baron J. Des Tombes était ancien du Consistoire de la paroisse de garnison de Bruges (AE Bruges MA 1 série, 1895).

(3) GEY van PITTIUS : Verhaal van de gebeurtenissen te Gent en te Oudenaarde in september en october 1830 dans De Militaire Spectator, Breda, 1859, p. 291.

(4) LECONTE L., Le Régiment des Tirailleurs Parisiens du Vicomte Adolphe de Pontécoulant dans Carnet de la Fourragère, 1948, p. 211.

par la Garde bourgeoise de Gand jusqu'à Saint-Nicolas-Waes, se dirigea vers Anvers (1).

La paroisse de Gand ne se laissa pas faire et rappela son pasteur d'Anvers : il revint le samedi 22, mais trop tard pour remettre le sanctuaire en ordre et annoncer la reprise des cultes. Ce fut la seconde exception. La continuité des services dominicaux reprit normalement le 30 octobre.

A. Goedkoop avait réussi ce tour de force de prêcher tous les dimanches pendant le turbulent mois d'octobre et de n'avoir dû supprimer le culte public dans le temple que deux fois et encore pour cause de force majeure.

TERMONDE

La garnison de Termonde, constituée par quelque deux cents hommes provenant du bataillon de réserve de la 17e Afdeeling avait été renforcée par des artilleurs et des marins débarqués du bateau de guerre "Sumatra" et de quelques canonnières (2).

Signe de son caractère autochtone, la communauté protestante locale était demeurée sur place sans difficultés. Malheureusement, le 18 octobre des hommes incapables d'apprécier le bienfait de la tolérance religieuse se mirent à détruire les objets destinés à l'exercice du culte et à profaner le temple (3). Sa fermeture en fut la suite immédiate.

---

(1) La collusion de Goedkoop - même dans l'exercice de ses fonctions pastorales - avec les troupes royales poussa Pontécoulant à se débarrasser de lui avec la garnison. Le 21 octobre 1830 le Baron Hochepied-Larpent, consul britannique à Anvers, écrivit au Foreign Office à Londres "I saw about eight hundred men of the late garrison from the Citadel of Ghent, on the quay". DEMOULIN, Correspondance..., p. 479.

(2) WANTY Col. B.E.M., Les aspects..., p. 198.

(3) Lettre de l'Eglise protestante de Termonde au Roi Léopold, 27 mai 1832, publiée dans DOMELA-NIEUWENHUIS, De Hervormde..., p. 65. L'original déposé dans les Archives de l'Eglise protestante de Gand a disparu.

Le major Goetz qui commandait la garnison, reçut l'ordre du général Chassé de se replier sur Anvers. Ce mouvement s'effectua le 21 octobre.

Précédemment Goedkoop visitait la paroisse deux fois par mois. Depuis juillet 1830 ses frais de voyage et de séjour à charge du Département de la Guerre n'étaient plus liquidés. Comme les mandats de La Haye ne lui parvenaient plus, le pasteur s'en inquiéta, car ce manque de ressources le gênait considérablement dans l'exercice de son ministère. D'autre part des sommes provenant de sources militaires hollandaises lui parvenant par des canaux détournés pouvaient pour le moins éveiller des soupçons quant à son loyalisme à l'égard du nouveau régime. Goedkoop demanda à ce que le Département créditât son compte à Amsterdam. Ainsi sa situation en Belgique devenait exclusivement civile, précaution indispensable contre toute tentative d'expulsion (1).

* * *

Caractéristiques de l'état d'esprit de la population de Flandre occidentale sont les événements survenus à Coolscamp. Les villageois excités par le curé Van Driessche s'en prirent à l'école primaire officielle. Ils avaient cru l'affirmation sacerdotale que l'uniformité des plans des nouveaux bâtiments scolaires (2) provenait d'un but caché : la métamorphose de toutes les écoles en temples protestants.

L'instituteur et sa famille échappèrent de justesse aux mains des révolutionnaires et quittèrent à la hâte

(1) Goedkoop tenait beaucoup à conserver "la considération et la sympathie" acquises auprès de ses concitoyens. Il veillait à ce que sa conduite ne suscitât aucune remarque, afin de pouvoir demeurer à son poste. Lettre de Goedkoop au MEER, 11 octobre 1830 (ARA HE 342).

(2) Entre 1817 et 1828 le Gouvernement avait construit ou réparé 1.146 écoles primaires et 668 maisons d'instituteurs. MALLINSON J., Power and Politics in Belgian Education (1815-1961), Londre, 1963, p. 19.

l'école saccagée et pillée. D'autres établissements scolaires en Flandre furent sur le point de subir un sort identique (1).

ANVERS

L'accroissement de la paroisse anversoise avait nécessité l'augmentation du nombre de sièges en 1824 et en 1828. Or, selon le pasteur Mounier, il fallait s'attendre à un auditoire encore plus dense (2). Il rédigea un projet de requête au Roi pour l'obtention d'un temple plus vaste, qui fut discuté lors qu'une réunion du Consistoire le 22 octobre 1830. Ce fut l'ultime session d'un collège directeur d'une Eglise protestante sous régime néerlandais. L'envoi de la pétition fut différé "en raison des circonstances survenues le 25 août"(3).

Le Consistoire fut mis au courant d'une démarche effectuée par les trois pasteurs : ceux-ci s'étaient considérés obligés de présenter leurs respects au Prince d'Orange lors de son arrivée dans la ville comme représentant du Roi (4). Une audience privée leur avait été accordée.

Une note de van Laak - la dernière en néerlandais - nous apprend que des cultes furent encore organisés après le 4 octobre, mais que les pasteurs quittèrent Anvers après l'entrée des troupes belges le 26 octobre (5).

---

(1) Le livre noir, p. 152.
(2) L'arrivée de plusieurs centaines de recrues originaires du Nord était attendue à Anvers. RPVC Anvers, 8 juillet 1830 (APKA).
(3) Il s'agit des désordres consécutifs à la représentation de "La Muette de Portici" à Bruxelles.
(4) L'AR. du 4 octobre 1830 nommait le Prince d'Orange gouverneur général temporaire des provinces méridionales tout au moins dans les régions où l'autorité légale était encore reconnue. Arrêté non inséré dans le Journal Officiel mais publié dans le Courrier des Pays-Bas, le 8 octobre 1830.
(5) SEITZ J. prétend que ce départ se fit "par suite d'un arrêté du Roi des Pays-Bas, comme tient apparemment à le remarquer officiellement M. van Laak". Nous n'avons pas retrouvé ce décret intimant aux pasteurs anversois de quitter leur paroisse. Histoire de l'Eglise Evangélique Protestante d'Anvers au XIXe siècle dans CIN, p. 155.

L'église fut fermée jusqu'au retour du calme et la réinstauration d'une administration régulière permettant l'exercice normal du culte (1).

* * *

Le mouvement de fuite des pasteurs "nordistes" vers les régions septentrionales du Royaume s'était achevé fin octobre 1830. Les derniers pasteurs à se replier vers le Nord furent ceux d'Anvers. Dès son arrivée outre-Moerdijk, Marcus se mit en devoir de justifier son repli. Une présence pastorale ne semblait plus guère nécessaire - la communauté protestante anversoise s'étant dispersée. Le peu de bien pouvant encore être dispensé ne correspondait pas aux réels dangers guettant les "Nordistes". L'aigreur de la population causée par le bombardement de la cité réduisait considérablement l'efficacité d'un ministère pastoral prolongé. L'hostilité populaire avait finalement chassé le sacristain demeuré en place.

Considérant la situation dans son ensemble et conscients du peu d'utilité qu'un ministère en cachette pouvait offrir, les pasteurs anversois décidèrent de ne pas laisser leur zèle faire d'eux des victimes inutiles et préférèrent se mettre en sûreté avant que la possibilité leur soit définitivement ôtée.

Marcus se déclara prêt à retourner à Anvers "dès que le Département le jugerait nécessaire et utile". Entretemps ses collègues et lui se trouvaient dans une pénible incertitude au sujet de leurs rapports présents et futurs avec la paroisse anversoise.

Tant que le sort des Eglises protestantes des Provinces méridionales n'était pas définitivement réglé,

---

(1) Un des anciens, M. Schroeder, put sauver du presbytère quelques livres : des Bibles, des psautiers et des recueils de cantiques en néerlandais, français et allemand ainsi que des règlements de l'ERPB. RFVC Anvers, 17 octobre 1832 (APKA).

Marcus se préoccupait de ses moyens de subsistance. Pour l'heure il s'enhardissait à se mettre sous la protection du MEER (1). Au lieu de tancer le replié, le MEER le félicita d'être sorti d'un guet-apens (moordhol).

Déjà des propositions avaient été soumises au Roi en faveur des pasteurs "chassés du Sud". Dès qu'une forme concrète leur serait donnée les intéressés en seraient informés. D'ailleurs le Gouvernement ne pouvait se désintéresser du sort de ceux qui avaient été les victimes de la rebellion et de la violence. Le MEER se proposait d'ailleurs d'y apporter tous ses soins (2). Dès leur arrivée en zone plus calme, tous ces pasteurs, épouses de pasteurs et employés signalèrent leur présence au MEER, auquel ils firent part de leur situation précaire. L'administration des cultes décida d'attacher ces personnes à des organes ecclésiastiques du lieu de leur nouvelle résidence et d'assurer leurs traitements pendant le dernier trimestre de 1830 (3).

(1) Lettre de P.J. Marcus au MEER, Amsterdam, 3 novembre 1830 (ARA HE 343).
(2) Lettre du MEER à P.J. Marcus, 4 novembre 1830 (ibidem).
(3) L'AR., 20 décembre 1830, n° 44, cite les pasteurs Marcus, Mounier et van Laak et le sacristain Van Gelder (ARA St.)

C H A P I T R E II

LA CLASSE DE MAESTRICHT

Les événements révolutionnaires de 1830 eurent leurs répercussions jusqu'au Limbourg. Dans cette région, où généralement les Belges furent reçus en libérateurs, les Limbourgeois, catholiques pour la plupart, estimant que le nouveau régime leur serait propice, adoptèrent une attitude favorable à la Révolution. La forteresse de Maestricht, tenue par une forte garnison hollandaise sous les ordres du général-major B.J.C. Bibbets, demeura au pouvoir des Pays-Bas.

Au cours de leur campagne limbourgeoise les volontaires belges, surtout les Eclaireurs du Corps franc du général Mellinet, considéraient les habitants protestants - généralement fonctionnaires - comme les soutiens du régime hollandais. L'installation des nouvelles autorités présupposait la disparition de ces ennemis. Des éléments fanatiques profitèrent de cette disposition d'esprit pour tenter d'en finir avec le "simultaneum" et supprimer définitivement les paroisses protestantes (1).

---

(1) Suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, décrétée en 1796, une décision fut prise le 30 mai 1797 par laquelle tous les bâtiments ecclésiastiques sis sur le territoire de la République batave devenaient la propriété de l'ensemble des citoyens. Cette mesure s'appliquait à toutes les dénominations chrétiennes. Quant à l'utilisation de ces bâtiments, il fut décidé que des dispositions conformes à la justice et à l'équité seraient prévues.
En 1798, par décision de l'Assemblée représentative un assouplissement fut introduit : le rachat du droit d'utilisation d'une église pouvait être obtenu par l'un des cultes en présence. Cette possibilité désavantageait les minorités et surtout les communautés protestantes limbourgeoises.
Cependant cet arrêté ne fut pas appliqué, car un autre courant d'opinion se manifesta : les églises devaient demeurer la propriété de ceux qui les détenaient au début du siècle. Un décret impérial du 2me jour complémentaire an XIII (19 septembre 1805) précisa que les édifices religieux protestants existants dans les départements de l'Ourthe et de la Meuse Inférieure continueraient à être utilisés par ceux, qui les employaient avant la Révolution. Ce décret validé par le Royaume uni des Pays-Bas entraîna le maintien du "Simultaneum" dans le Limbourg.
Les catholiques-romains mécontents de cette disposition furent contraints de l'accepter. Pendant l'Amal-

Les incidents se produisirent surtout là où un seul sanctuaire servait aux deux cultes. Beek, Eysden, Gulpen, Heerlen et Meerssen possédaient une église "simultanée" (1). L'année même de la Révolution, quelques échauffourées marquèrent le changement de régime dans quatre des cinq communes précitées ainsi qu'à Grevenbicht et Ruremonde, où les protestants eurent à subir des sévices (2).

Pendant la nuit du 17 au 18 octobre 1830 des manifestants parcoururent la commune de Heerlen aux cris de "Vive de Potter". En plus de dépradations au commissariat de police, la foule procéda à la pendaison en effigie du pasteur L.D. Preusser. La porte du presbytère fut enfoncée à coups de poutre par les militaires; le curé et le bourgmestre en profitèrent pour obliger le pasteur à signer un désistement du droit de simultaneum (3). Après ces

---

game les règlements antérieurs furent maintenus en vigueur. Le "Simultaneum" fut prolongé. Cependant l'idée subsistait dans les esprits que chaque communauté devait pouvoir disposer de son propre sanctuaire. Déjà en 1821, le Consistoire de Meerssen s'attacha à réaliser ce projet. Sans grand succès au début, elle reprit les démarches en 1825. Le Consistoire envcya une lettre au Conseil communal local en citant les "Menigvuldige hindernissen, inconvenienten, onaangenaamheden en stoornissen" auxquels les protestants étaient en butte à cause de l'utilisation simultanée du sanctuaire local. L'occasion avait été jugée propice, car les finances communales se portaient fort bien. Un budget pour la construction d'une église protestante s'alimentait de la somme reçue en compensation du rachat de la part d'utilisation de l'église commune de Meerssen.

(1) La commune d'Eysden forme une exception : les communautés catholique-romaine et protestante se partageaient le même sanctuaire, mais aucune difficulté ne surgit et la bonne entente persista même après septembre 1830. La construction d'une église protestante fut envisagée. Non seulement désirable en soi,elle pouvait empêcher, lors d'une diminution du nombre des membres, la suppression totale de la paroisse réformée. La nouvelle église réformée ne fut construite qu'en 1857.

(2) SANGERS W. et SIMONS A.H., Er ligt een eiland in de Maas, Echt, 1955, p. 110.

(3) Lettre du major Pelrin au général-major Dibbets, 18 octobre 1830, pour lui demander de l'aide pour maintenir la tranquillité à Heerlen, publiée dans VAN DER KEMP P.H. De Belgische Omwenteling in Luik en Limburg tot aan het

péripéties, le ministre et les principaux membres de la paroisse jugèrent préférable de passer momentanément en Prusse voisine.

A Beek, dès le début de la Révolution, des menaces furent proférées à l'égard des protestants (1). Le 19 décembre, le dimanche avant Noël, apparurent venant de Sittard les premiers volontaires brabançons, wallons et français du général Mellinet. Les villageois les excitèrent contre les protestants, qui n'étaient que des espions à la solde du perfide Guillaume. Le mercredi 22 décembre arriva le gros de la troupe. Le frère du pasteur Cox fut arrêté comme espion et transféré à Maeseijk (2). Le pasteur lui-même subit une dragonnade, ce qui le poussa à faire fuir son épouse et ses enfants à Düren en Prusse; il resta au poste. Les protestants se tinrent cois et ne se montrèrent guère au dehors, surtout près du sanctuaire.

En mars 1831 le Corps franc de Mellinet fut remplacé par des troupes régulières. Les réformés reprirent souffle; ils s'enhardirent et reprirent le chemin du temple le 20 mars 1831. Mais le samedi suivant le bourgmestre de Beek décida d'interdire aux protestants l'usage de l'église catholique et de les rendre responsables de tout désordre résultant de leur refus d'accepter cette exclusion (3).

Le dimanche 27 mars les croyants protestants trouvè-

---

verlies van Venlo in november 1830, La Haye, 1904, nota 166 p. 68, 69. Des considérations d'ordre économique incitèrent le Syndicat d'Amortissement d'Amsterdam de faire appel au Commandant-en-chef pour assurer la protection des fonctionnaires et des installations des mines domaniales situées à Kerkrade.

(1) Le sang des Gueux coulerait à flots dans les rues du village; le pasteur, sa femme et ses enfants seraient pendus. Evangelische Kirchenzeitung, 1836, p. 166-168.

(2) A Maeseijk il fut incarcéré pendant plusieurs semaines pour être ensuite acquitté par un Conseil de guerre.

(3) Lettre du Bourgmestre F. Corten, datée du 26 mars 1831, accompagnant la copie d'une résolution de la Régence de la Commune du même jour, qui invoque le Simultaneum l'art. 46 de la loi du 18 Germinal an X, où il est précisé qu'un même temple ne peut être consacré qu'à un même culte (AERN PKL IS).

rent l'église entourée de quatre gendarmes et d'une trentaine de membres de la garde-civique. Les réformés n'insistèrent pas. Devant cet abus, ils s'empressèrent de réclamer justice. La communauté réformée de Beek, par la plume de son pasteur J.H. Cox, protesta auprès du bourgmestre contre l'intolérance, dont elle était victime. Une requête fut également adressée aux autorités provinciales. Les connaissances juridiques du notaire Wilmart, ancien de la communauté de Meerssen furent mises à contribution pour sa rédaction. Les griefs énoncés par le Conseil communal de Beek furent réfutés point par point :

1. Les protestants n'avaient jamais empêché, ni troublé les offices catholiques.
2. La fin du "simultaneum" était souhaitable non pas à cause des désagréments provoqués par les protestants aux catholiques, mais bien à cause du contraire.
3. Le droit de célébrer le culte protestant dans l'église locale avait été à plusieurs reprises irréfutablement établi.
4. Seul le gouvernement pouvait apporter une solution équitable à cette situation regrettable en octroyant une compensation à la communauté protestante qui lui permettrait de construire son propre sanctuaire.

Cette lettre fut doublée d'une missive au Gouverneur de la Province.

Le Bourgmestre répondit au Gouverneur que la garde postée autour de l'église n'était pas pour empêcher les protestants d'y entrer, mais au contraire pour assurer leur protection pendant leurs dévotions ! Les requêtes demandant l'autorisation de pouvoir utiliser à nouveau l'église pour la célébration du culte réformé ne suscitèrent aucun écho (1).

Obligés de prendre leur expulsion en patience, les

(1) Offerhaus attribue cet immobilisme au fait que les autorités civiles belges n'avaient pas d'interlocuteur ecclésiastique valable et représentatif avec qui régler ces différends. Jaarboekje... 1916, p. 22.

protestants remplacèrent leurs offices publics par des réunions soit aux presbytères, soit dans la demeure de l'un ou l'autre paroissien.

La rumeur fut répandue que le Roi Guillaume avait l'intention de nommer des pasteurs dans les paroisses catholiques limbourgeoises et que tous les enfants seraient désormais baptisés selon le rite réformé. Aucun service protestant ne fut plus célébré même dans le presbytère (1).

Jusqu'à fin 1833 aucun traitement ne fut liquidé au pasteur Preusser par les autorités belges, ni aucune indemnité de logement payé par la commune.

A Meerssen le pasteur et plusieurs fidèles furent arrêtés, mais pas pour longtemps. Malgré l'opposition du curé Reinerus Goffin, la porte du temple fut enfoncée par les militaires, qui procédèrent au pillage de l'église et à la destruction de son mobilier par un feu de joie dans le cimetière (2).

A Gulpen, le curé A.L. Vander Velpen interdit aux réformés de pénétrer dans l'église (3). Une protestation déposée au Conseil communal et une autre au gouvernement provincial à Hasselt le 20 mars 1831 n'y firent rien. En juin 1831 le pasteur C.G. van Huls quitta Gulpen, où il avait travaillé depuis septembre 1826. Profitant de son départ, le Gouvernement belge y supprima le traitement pastoral. En attendant un remplaçant, le pasteur de Vaals J.C. Neumann assuma la consulence et prêcha deux fois par mois dans le presbytère, qui demeura ainsi à l'usage de la

---

(1) Faute de pouvoir disposer du cimetière local, le pasteur Preusser fut obligé d'enterrer dans le jardin du presbytère son plus jeune fils, mort à la suite d'une maladie contractée en plein hiver lors du repli de la famille devant les troupes de volontaires belges.

(2) HABETS J., Beknopte geschiedenis van de Proostij van Meerssen dans Société Historique et Archéologique du Duché de Limbourg, t. 18, p. 93.

(3) SURINGAR L.H., Levenschets van Joachim Willem Suringar - Bijdrage tot de geschiedenis van het Protestantisme in Limburg dans Jaarboekje des Limburgsche Protestanten Vereeniging voor 1917, p. 18.

paroisse (1). La vacance dura jusqu'en 1834 quand J.W. Suringar fut installé à Gulpen. La cérémonie présidée par J.W. Begemann dut se faire dans le presbytère, l'église simultanée étant toujours inaccessible.

L'autorité de Gulpen en tant que propriétaire de la maison du pasteur lui contesta le droit de l'habiter. Un procès s'ensuivit devant le tribunal de Tongres. Le droit de la paroisse réformée établi depuis 1663 fut reconnu et la jouissance du presbytère fut confirmée par le Tribunal (2).

La communauté protestante d'Urmonde possédait sa propre église, il ne pouvait y avoir question de supprimer le "simultaneum". Des menaces furent proférées contre les protestants (3). Des soldats compatissants donnèrent au ministre le conseil de déguerpir; il refusa.

L'entrée des troupes belges à Venlo en novembre 1830 fut marquée par des manifestations d'intolérance : les fenêtres du temple furent brisées et l'église fermée. Le pasteur Brouwer jugea préférable de se réfugier avec ses fidèles en Prusse à Kaldenkirchen, où il poursuivit son ministère du 16 janvier au 6 mars 1831 (4). L'ordre revint dès que l'administration belge y fut établie (5). La paroisse connut un recul, en 1833 elle ne comptait que 133 membres (6).

---

(1) La Del démit Neumann de sa consulence, car la paroisse de Vaals, dont il était le titulaire, n'admettait pas la création de ce nouvel organe administratif.
(2) Indicateur des pièces sortantes du cabinet du Juge d'instruction de Tongres 1831-1839, n° 140 (AE Hasselt Tribunal Tongres 367).
(3) Un généreux mécène avait promis un barrilet de genièvre pour la destruction du mobilier d'Eglise et une pièce d'or pour la pendaison du pasteur.. Evangelische Kirchenzeitung, 1838, p. 167.
(4) PICHAL R., Uit het verleden onzer Gemeente dans De Kerkbode van Gent, IIe année, n° 7, juillet 1930 (APKG).
(5) OFFERHAUS H.J., Onderzoek betreffende de protestantsche gemeente in de tegenwoordige Provincie Limburg, Jaarboekje... 1917, p. 583.
(6) En 1828 la paroisse comptait 400 âmes, chiffre qui fut atteint à nouveau en 1840 (ARA HE 1795).

Au milieu de l'effervescence révolutionnaire, quelques paroisses connurent pourtant le calme. A part Eysden, dont nous avons déjà parlé, signalons Sittard qui vécut tranquillement et où les concitoyens catholiques du pasteur Grimm lui promirent aide et assistance, si le besoin s'en faisait sentir.

L'attitude amicale de la population de Stevensweert était due, selon le pasteur C.G.S. Begemann, à l'influence bénéfique du bourgmestre (1). Bien que ce maire fut "ultra Belgischgezind" il n'était pas ultramontain et ne supportait pas l'intolérance. Grâce à son ascendant personnel, l'ordre et la justice régnèrent dans sa commune. Malheureusement lors de l'arrivée des détachements belges, l'église fut fracturée, les bibles et psautiers détruits. Après avoir déposé plainte entre les mains du colonel belge (non identifié) Begemann fut molesté par des soldats et même menacé par un militaire sabre au clair. Le pasteur s'endormit cette nuit-là un fusil de chasse à son côté (2).

* * *

En décembre 1833 le Gouverneur de la Province, J.-F. Hennequin, commenta les incidents à la séance extraordinaire de la Députation des Etats :

> "Quoiqu'aucune violence n'ait été commise envers les personnes et que ce soit (à) des volontaires de l'armée qu'est due la destruction des livres appartenant à la communauté protestante que renfermait l'église de Meerssen, il est vivement à regretter que les habitants catholiques aient cru pouvoir se faire justice eux-mêmes plutôt que de l'attendre de l'autorité supérieure" (3).

---

(1) Begemann C.G.S. consigna les événements locaux de la Révolution dans les archives de l'Eglise protestante de Stevensweert.
(2) SANGERS W. et SIMONS A.H., Er ligt..., p. 188.
(3) Rapport sur la situation administrative de la Province de Limbourg dans Mémorial administratif de la province de Limbourg, 1833, p. 893.

Une description de la mentalité de l'époque tente d'éclairer l'attitude des Limbourgeois (1). Les membres de la génération arrivés à l'âge adulte vers 1830 avaient connu leur région comme un "Generaliteitsland" lorsque toute influence politique leur était déniée et toute participation au gouvernement interdite. Les réformés, établis depuis le règne de Guillaume I étaient à leurs yeux ceux qui réintroduisaient la situation antérieure. Considérés comme des intrus, ils constituaient généralement les cadres de l'administration, ce qui ne contribuait guère à leur popularité.

Tout en reconnaissant que le sondage scientifique d'une opinion publique est malaisé, M. De Vroede tente d'analyser l'attitude des Limbourgeois pour ou contre la Belgique (2). De façon nuancée, il passe en revue la situation sous ses aspects militaire, économique et religieux. Il constate que des cellules "orangistes" formées de protestants, de fonctionnaires et de certains cercles bourgeois et industriels subsistaient au milieu d'une majorité catholique et agricole favorable au nouveau régime (3). Cet auteur estime que les autorités belges une fois établies ne menèrent pas de politique anti-protestante, mais qu'elles prirent les mesures nécessaires pour "régulariser" le culte protestant (4).

* * *

Pendant les semaines qui précédèrent la Campagne des Dix jours et qui permirent à l'Armée hollandaise de se préparer à reconquérir les provinces rebelles, l'organisation de l'aumônerie militaire protestante ne fut pas négligée.

En effet, le Directeur général du Département de la Guerre (DGDG), D.J. de Eerens, s'adressa au MEER pour lui

---

(1) Cfr HABETS J., Beknope...
(2) DE VROEDE M., Voor of tegen België, De openbare mening in het huidige Nederlands-Limburg in de jaren 1830 dans Bijdragen voor de geschiedenis der Nederlanden, t. 15, 1960, p. 5.
(3) ibidem p. 37.
(4) ibidem p. 36.

signaler le désir du Prince d'Orange, généralissime des forces hollandaises, de voir des aumôniers incorporés à ses troupes.

Une réserve de recrutement toute logique s'imposait : les pasteurs ayant exercé un ministère dans les provinces méridionales et plus particulièrement les anciens aumôniers de garnison repliés vers le Nord. Quatre pasteurs pouvaient entrer en ligne de compte : Molengraaf, van Altena, van Exter et van Idzinga. Malheureusement les deux premiers avaient atteint la limite d'âge. Or,le Prince d'Orange insistait sur des aumôniers "dans la fleur de l'âge, bien de leur personne et jouissant d'une robuste santé" (1).

Quelques jours après, au cours d'une réunion du Cabinet, le Roi désirant disposer d'aumôniers capables, s'enquit lui-même de la question. Diligemment le DGDG fit parvenir un rapport au Roi indiquant les mesures prises pour assurer l'exercice régulier du culte aux armées (2).

Après consultation avec le MEER, et muni de l'entière approbation de Son Altesse Royale, le DGDG invita plusieurs pasteurs à accepter temporairement les fonctions d'aumônier d'armée. La décision tomba rapidement et les pasteurs Marcus, van Exter et van Laak furent nommés (3). Ils se rendirent immédiatement au Grand-Quartier-Général de Son Altesse Royale.

Lorsqu'à l'aube du 4 août 1831 l'armée hollandaise pénétra sur le territoire belge, trois des quatre divisions avaient leur aumônier protestant.

La Ière Division sous le Lieutenant -Général van Geer avait van Exter, la IIme sous le Lieutenant-Général Charles Bernard, duc de Saxe-Weimar, comptait van Laak et la IIIme sous le Lieutenant-Général Meyer disposait de

(1) Rapport en date du 22 juillet 1831.
(2) idem.
(3) AR. du 29 juillet 1831, n° 87 (St. Ar.)

Marcus. La Division de réserve sous les ordres du Lieutenant-Général Cort-Heyliger ne semble pas avoir eu d'aumônier protestant. Aucune instruction précise ne leur avait été transmise, car leurs services antérieurs au sein des forces armées semblaient rendre des ordres superflus. Ils devaient agir selon les circonstances et sous leur propre responsabilité (1).

Le Département du Culte réformé avait stipulé les conditions de leur engagement : une solde égale au traitement ordinaire d'aumônier de garnison, soit 1.400 florins annuels à partir du 1 juillet 1831.

Pendant leur présence sous les drapeaux aucune indemnité d'attente (wachtgeld) ni d'allocation de non-activité due aux fonctionnaires méridionaux repliés ne leur seraient versées.

Les opérations ayant pris fin à l'armistice du 12 août, les aumôniers repassèrent à la vie civile avec une décharge honorable de leurs fonctions militaires en date du 7 juin 1832 (2).

---

(1) Rappelons l'article 13 de l'AR. du 16 avril 1816 n° 56 qui précise que lors de l'entrée en campagne de l'armée, les pasteurs de garnison seront obligés de faire le service de pasteur d'armée conformément à telles dispositions et prescriptions qui leur seront données en pareil cas.
(2) Lettre du DGDG au Roi datée du 7 juin 1832.

Q U A T R I E M E P A R T I E

SAUVEGARDE CONSTITUTIONNELLE

DE LA LIBERTE RELIGIEUSE

Les Eglises protestantes et l'Etat belge

(novembre 1830 - avril 1839)

C H A P I T R E I

LA SITUATION CREEE PAR L'EXODE PASTORAL

Dans les artères de Bruxelles les clameurs de victoire s'étaient enfin tues sur les barricades. Lentement la vie reprenait son rythme normal. Quelque peu surpris de la réussite de la Révolution, les nouveaux dirigeants se concertèrent pour établir des priorités parmi les innombrables mesures à prendre afin d'assurer l'existence du jeune Etat.

Quelle place les Eglises protestantes - celles au moins qui survivaient - pouvaient-elles y occuper ?

Les protestants seraient-ils forcés - une fois encore - de courber l'échine pour essayer de passer inaperçus ?

L'éclatement du Royaume uni pouvait entraîner une situation fort désavantageuse : la cessation de l'appui du gouvernement, le tarissement des subsides, l'arrêt du recrutement pastoral, bref, la fin d'une ère de prospérité et de liberté.

BRUXELLES

Dans la capitale subsistaient l'Eglise française-allemande et les communautés anglicanes. Les paroisses néerlandophone et écossaise n'avaient pas résisté à la Révolution.

Après son périple à La Haye, Merle d'Aubigné, fort de sa nationalité genevoise, revint dans son Eglise, le seul pasteur replié à retrouver ses ouailles (1). S'adressant le 23 novembre 1830 aux membres du Consistoire, réunis pour la première fois depuis les événements, le pasteur leur fit remarquer que bien que la Révolution avait renversé tant d'Eglises protestantes dans les provinces

(1) BIELER B. affirme que le couple pastoral rentra à Bruxelles au début de novembre. Le pasteur organisa des secours et son épouse donna des leçons aux enfants privés d'école. Une famille du Refuge Jean-Henri Merle d'Aubigné, Clamart, 1930, p. 169.

méridionales, celle de la capitale subsistait; il y voyait un sujet d'actions de grâce envers le Seigneur (1).

Entre-temps deux problèmes accaparaient l'attention consistoriale : les déshérités de l'Eglise néerlandophone dispersée et le bâtiment des Augustins. Conscient de ses responsabilités à l'égard de ses coreligionnaires indigents, le Consistoire délégua Grellet chez le seul ancien néerlandais encore à Bruxelles (vraisemblablement le pusillanime (Babet Demaret) pour recevoir le solde de la caisse diaconale (2). Ainsi des secours continuèrent à être distribués. En 1833 une quête en faveur des pauvres fut organisée parmi les familles hollandaises encore en résidence à Bruxelles (3). Le portefeuille de l'Eglise-soeur fut remis, par décision du Consistoire, à l'ancien Schmidt, chargé d'en assurer la gérance (4).

L'inutilisation du temple des Augustins suggéra l'emploi d'une de ses dépendances comme local pour l'école entretenue par l'Eglise du Musée (5).

Le Consistoire n'était pas seul à vouloir utiliser le bâtiment. L'Archevêque de Malines se basant sur le Décret impérial du 9 Messidor an XIII s'était adressé au MI pour que l'édifice fût rendu au culte catholique. La Ré-

---

(1) RPVC Bruxelles, 23 novembre 1830, p. 118. Cette affirmation d'ordre générale n'est hélas pas étayée par une liste des Eglise "abattues". Etaient présents : le pasteur, les anciens Engler, Grellet, van Baerle et le diacre Lausberg; l'absence de Ronstorff et de Loke est signalée (AEPBu).
(2) Ce solde s'élevait à 110 fl. et des inscriptions sur le Grand livre se montant à 13.900 fl. Les vases sacrés et une Bible furent récupérés.
(3) RPVC Bruxelles, séance 22 décembre 1830, p. 120 (ibidem).
(4) idem, séance du 18 janvier 1833, p. 172 (ibidem).
(5) Ce local ne fut pas libéré, mais par contre la Ville de Bruxelles mit à disposition deux chambres de l'ancienne Cour, utilisées jusqu'alors par le Cabinet de Physique et d'Histoire naturelle. Lettre du Bourgmestre de Bruxelles à la Commission administrative du Cabinet précité, 30 novembre 1831 (A.M.J. C.P. 1930/5).

gence de Bruxelles n'entendit pas l'affaire de cette oreille et souligna que le décret cité n'avait ni le caractère de donation, ni celui de cession de propriété, mais consistait en un simple permis d'exercer le culte dans l'église de l'ex-couvent. D'après les renseignements obtenus sur place, les habitants du quartier n'éprouvaient nullement le besoin d'y suivre la messe étant amplement pourvus de sanctuaires dans un rayon fort restreint : les églises Sainte Catherine, Saint Nicolas, Saint Jean-Baptiste du Béguinage et Notre-Dame du Finistère (1). L'Archevêque n'obtint pas satisfaction.

L'église des ex-Augustins n'avait jamais été considérée comme propriété communale, elle était un bien de l'Etat (2). Cependant il ne fallait pas oublier la transaction qui avait eu lieu en 1828. La dernière partie de l'ancien hôtel des finances avait été cédée à la Ville de Bruxelles par le gouvernement précédent. Comme compensation elle avait entrepris à ses frais divers travaux de restauration au temple (3).

Garant des intérêts de la communauté néerlandophone provisoirement dispersée, le Consistoire de l'Eglise du Musée veillait à préserver ses droits sur les Augustins si centralement placé dans le paysage urbain bruxellois. Cette politique tendait à préserver les possibilités de réanimation d'une communauté protestante de langue néerlandaise à Bruxelles.

Alerté par un article d'un quotidien annonçant la

---

(1) Lettre du Bourgmestre de Bruxelles au Gouverneur du Brabant, 18 septembre 1834 (AVB Culte 26).
(2) Lettre de la Régence au Gouverneur du Brabant, 29 avril 1834 (ibidem).
(3) En 1831 un père de famille nombreuse, nommé Sandrin, habitant une maison (près du Grand Théâtre) sur le point de s'écrouler, sollicita de la Régence la permission d'aménager dans la demeure du claire (sic) annexe du Temple des Augustins. Lettre de Sandrin à la Régence, 2 juillet 1831 (ibidem). La Ville lui répondit négativement comme "il n'était pas question de disposer des biens du Roi Guillaume. Lettre de la Régence à Sandrin, 8 juillet 1831 (ibidem).

cession par le MI de tout le mobilier de l'église des Augustins à la nouvelle église catholique-romaine de Molenbeek-Saint-Jean (1), le Consistoire décida le 19 novembre 1832 de protester contre ce déménagement et réclama les bibles, psautiers et autres livres de la communauté néerlandophone (2). Comme le bâtiment possédait encore ses orgues et que l'instrument du temple du Musée accusait près de 150 ans d'âge, le Consistoire tenta de les récupérer (3). Finalement de nouvelles orgues furent commandées chez Dreymann de Mayence (4).

Le 10 mars 1836, lors d'une discussion à la Chambre au sujet d'un crédit pour l'aménagement du temple en vue des fêtes nationales, le député de Smet demanda où en était le procès intenté par la Fabrique de l'Eglise du Finistère pour obtenir la propriété de l'immeuble. Le MI put rassurer le député. Aucun procès n'était en cours. Une commission de jurisconsultes allait bientôt s'occuper de la question. Selon le Ministre, le bâtiment était bel et bien la propriété de la dite Fabrique d'Eglise. Gendebien en conclut que la discussion reprendrait normalement si la Chambre était saisie d'un projet de loi.

Dans le litige entre la Fabrique et le Consistoire (5), ce dernier ne semble pas avoir pu justifier ses droits par des pièces valables (6). Au lieu de produire un des onze Arrêtés royaux ou d'autres pièces y afférant (rapports du CGER, des commissaires chargés de la surveillance, des listes de dépenses ou inventaires du mobilier acheté ou

---

(1) L'Emancipation, 19 novembre 1835.
(2) RPVC Bruxelles, séance 19 novembre 1835, p. 188.
(3) RPVC Bruxelles, séance 27 novembre 1839, p. 212.
(4) idem, 11 février 1840, p. 214.
(5) Lettre du Gouverneur de Stassart à la Régence de Bruxelles, 2 mai 1836 (AEPMu).
(6) La copie de la lettre du Secrétaire des Affaires du Culte réformé des Pays-Bas envoyée par le Consistoire au MI fit écrire à ce dernier que cette pièce était "dénuée de toute force probante".

rendu), le pasteur Vent n'envoya au début qu'un "livre de caisse du Consistoire général de la ci-devant Eglise des Augustins" au MI (1). Cet envoi fut complété ultérieurement par une copie de deux Arrêtés royaux (2).

Pour bien montrer aux autorités qu'une communauté de langue néerlandaise existait encore à Bruxelles, le Consistoire invita Goedkoop à présider à partir de mai 1837 un culte le second jeudi et le dernier dimanche de chaque mois au temple du Musée.

Placée au centre de la cité, l'église vide offrait un local que d'aucuns désirait utiliser (3).

Dans un autre domaine le pasteur Vent fut sur la brèche pour défendre les droits des protestants. Il intervint rapidement auprès du Conseil général des Hospices et des secours de Bruxelles pour signaler un cas flagrant d'intolérance religieuse. Une jeune fille de 18 ans, Anne Margaretha Neumann, originaire de Gruffenburg (Wetzlar) hospitalisée depuis le 27 octobre 1835 à l'Hôpital Saint Pierre avait été transférée à peine convalescente dans une autre chambre pour soigner une domestique atteinte de typhus. Enlevée ensuite par voiture, elle fut placée chez une dame chargée d'obtenir sa conversion. Tout s'était passé à l'insu du Directeur de l'Hôpital, dont l'impartialité - précisait Vent - était la plus louable. Averti, le pasteur avait fait prendre la jeune fille pour l'héberger dans une famille aux frais de l'Eglise. Déjà l'année précédente un cas semblable avait provoqué une mesure par laquelle aucun protestant n'était plus admis à l'Hôpital St Jean, mais dirigé vers St Pierre pour assurer sa tran-

---

(1) Lettre de C.H. Vent au Bourgmestre de Bruxelles, 5 août 1836 (AEPMu).
(2) Ces AR. datent respectivement du 25 avril 1817 et du 18 avril 1816(ARA St.)
(3) En mars 1838 le MI de Theux refusa la salle au Grand Orient de Belgique, qui projetait d'y organiser une fête de bienfaisance. BARTIER J., Théodore Verhaegen, la franc-maçonnerie et les sociétés politiques dans Revue de l'Université de Bruxelles, octobre 1963 - avril 1964, p. 173-174.

quillité (1).

Les faits et circonstances relatés par Vent furent confirmés en tous points par le Directeur et le médecin-en-chef de Saint Pierre. Le Conseil s'empressa d'en donner connaissance à l'Archevêque de Malines et de témoigner au Consistoire bruxellois leurs vifs regrets (2). A partir du 15 décembre 1835 des chambres séparées furent spécialement prévues pour les malades protestants (3). Ainsi le souhait de la Régence de ne voir aucun malade troublé par qui que ce soit en matière de religion fut respecté (4).

MARIA-HOREBEKE

En appréciant la situation neuf mois après les événements, Goedkoop fournit une explication - voire même une justification - pour le départ de son collègue en Flandre orientale. Sa résidence à Audenaerde et sa nombreuse progéniture n'avaient pas permis à Prins de demeurer à son poste. Goedkoop prétendit même que s'il avait habité Maria-Horebeke sa sécurité aurait été assurée.

Prévoyant des difficultés, le pasteur de Gand avait jugé utile de faire partir sa femme et son fils dès le 28 septembre 1830 afin d'avoir les coudées franches (5).

Pour lui les circonstances ressemblaient à celles qui avaient prévalu autrefois : le "Mont des Oliviers flamand" devait reprendre comme jadis ses relations avec le Synode de l'ERPB, autorité protectrice des protestants belges

(1) Lettre de Vent au Conseil général des hospices et secours de la Ville de Bruxelles, 11 décembre 1835 (AVB Culte 148).
(2) Lettre du Conseil précité à la Régence, 24 décembre 1835 (ibidem).
(3) RPVC Bruxelles, séance 4 mars 1836, p. 189 (AEPMu).
(4) Lettre de la Régence au Conseil précité, 21 décembre 1835 (ibidem).
(5) Maria van Logchem s'installa avec son fils Wouter à Leyde où celui-ci entreprit des études, son frère s'engagea à l'armée pour secourir la patrie en danger.

menacés de persécution.

A nouveau les coreligionnaires du Nord soutiendraient les Eglises du Sud en leur permettant tout simplement de subsister (1).

N'exposant que lui-même, Goekoop vaqua à ses occupations pastorales et demeura à son poste tel un capitaine sur la passerelle.

La piété de ses ouailles l'étonnait, car les fidèles encore en résidence à Gand participaient avec assiduité aux offices publics. Cette attitude courageuse le surprenait, car les événements ne prédisposaient guère à s'afficher en marge de l'opinion générale. Les concitoyens n'avaient que trop tendance à identifier la confession protestante à la nationalité hollandaise, dont la Révolution avait débarrassé le pays.

Goedkoop trouvait dans cette fidélité une confirmation du bien-fondé de sa décision d'être resté au milieu de ses paroissiens. Il caressait l'espoir que son séjour en Belgique serait fructueux : le maintien d'une communauté à Gand permettant d'attendre des temps meilleurs. Dégagé d'obligations familiales immédiates, Goedkoop s'estima appelé à reprendre ses anciennes responsabilités de pasteur

---

(1) Après septembre 1830 tout paiement de salaire tant pour les pasteurs que pour les employés fut suspendu par le Gouvernement. Goedkoop toucha cependant son traitement d'aumônier de prison. Cent cinquante prisonniers protestants - des traînards de l'armée royale - peuplaient encore la maison d'arrêt de Gand. Goedkoop s'occupa d'eux. En envisageant les difficultés matérielles, le pasteur de Gand estimait ne pas devoir mourir de faim car, cita-t-il dans une lettre au Synode de l'ERPB le texte de I Cor. 9/14, "Le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile". Lettre de Goedkoop au Synode de l'ERPB, 15 juin 1831 (ARA HE 1934). L'aide synodale apportée à Lamers, le maître d'école-chantre de Maria-Horebeke, lui permit de rester au travail, suppléant l'absence d'un pasteur local.

du "Mont des Oliviers flamand" et de s'occuper de Gand ainsi que de Maria-Horebeke et d'Audenaerde. Il put encourager son collaborateur Lamers qui s'occupait du troupeau du "Coin des Gueux" entre les visites pastorales.

En fait, son aire de desserte ne comprenait pas seulement les six paroisses de Flandre Orientale (1), mais englobait bien plus. De novembre 1830 à septembre 1841 Goedkoop fut l'unique pasteur néerlandophone en activité dans notre pays (le Limbourg excepté).

Malgré la haine populaire, dont Goedkoop attribue une grande responsabilité au clergé catholique, la célébration du culte put pourtant se poursuivre sans entraves majeures à Bruxelles, Dour, dans la ville et la province de Liège, à Rongy ainsi qu'à Tournai.

Tentant d'interpréter les signes des temps, Goedkoop se demandait si l'attachement à la religiosité superstitieuse n'allait pas accuser un coup sérieux à mesure que le peuple verrait ses chefs religieux se compromettre avec des athées pour atteindre leurs buts politiques (2). Ce pronostic de défection populaire à l'égard de l'Eglise catholique-romaine à cause de l'alliance unioniste ne se traduisit guère dans les faits.

Le paradis qui en peu de mois avait été métamorphosé en "un désert pourrait avec la bénédiction de Dieu être à nouveau éclairé par les rayons de la Vraie Lumière, qui illumine et réchauffe à la fois". Cet espoir le poussa à se maintenir aussi longtemps que possible dans sa paroisse (3).

---

(1) Alost, Audenaerde, Gand, Maria-Horebeke, Saint-Nicolas et Termonde.

(2) "de volkshaat, die zoo hevig uitbarste en waaraan de geestelijke leidsleiden des volks; zoo veel aandeel hebben" (ARA HE 1934).

(3) De coeur orangiste, A. Goedkoop ne se laissa pas compromettre. Domela-Nieuwenhuis Nyegaard J.D. prétend qu'il fut traité d'espion par les autorités belges, mais que le nouveau régime ne put jamais avancer quelque preuve contre lui. A vrai dire la teneur de ses rapports au Synode de l'ERPB pouvaient à la ri-

Il désirait être le témoin de ce redressement, même au prix de sacrifices et de souffrances, en s'abstenant de toute activité politique (1).

GAND

Peu de temps après la Révolution, Goedkoop décida d'organiser à Gand un culte en français et de tenir les procès-verbaux des séances du consistoire dans la même langue (2).

L'Eglise faillit perdre son sanctuaire lorsque le 24 décembre 1830 les autorités exigèrent sa remise pour y établir une caserne. Avec l'aide de la Régence orangiste, Goedkoop put déjouer cette menace en exhibant le contrat par lequel le Gouvernement payait 200 florins de loyer par trimestre.

La fête de Noël 1830 put se célébrer normalement et le 26 décembre quatorze communiants participèrent à la Cène. Pendant les premiers mois de 1831 des départs diminuèrent encore le troupeau. Pourtant quinze fidèles communièrent le 5 avril, jour de Pâques. Les cultes se tinrent sans entraves alternativement à Gand et à Maria-Horebeke.

Pourtant une nouvelle menace se précisa. L'épidémie de choléra qui sévissait en 1832 obligea les autorités à prendre des mesures d'hygiène. Le 5 avril 1832 le pasteur

---

gueur être mal comprise.
Une solide amitié le liait à Hyppolyte Metdepenningen, l'ardent orangiste, le franc-maçon convaincu et le premier docteur en droit sorti de l'Université de Gand fondée par le Roi Guillaume, à l'inauguration de laquelle Goedkoop avait assisté en 1817 dans la salle de la Pacification de l'Hôtel de Ville de Gand. Un tableau de M.J. van Bree immortalisa cet événement (Rijksmuseum Amsterdam).

(1) ARA HE 1934.

(2) Mesure d'ordre linguistique que Domela-Nieuwenhuis Nyegaard attribue à l'opportunisme de Goedkoop désireux d'entrer dans les bonnes grâces du nouveau régime.

fut averti que son église serait transformée en hôpital pour héberger les nombreux malades. Les services ne furent pas interrompus, car une salle de l'hôtel de ville fut mise à disposition de la communauté (1).

La ville de Gand avait cédé l'église du couvent des Capucins à l'Etat pour que le culte protestant puisse y être célébré, un loyer sanctionnant cette mise à disposition. Comme la Révolution avait quelque peu perturbé les services administratifs, le loyer n'avait pas été versé depuis le 10 octobre 1830. Gand le réclama (2).

Le MI désira s'assurer du bien-fondé de cette réclamation et demanda les arrêtés l'étayant. L'AR. du 5 mai 1819 n° 100 lui fut fourni (3). Sur cette base le loyer de 200 florins pour 1831 fut dûment versé. Le Ministre des Finances fit remarquer que tous les crédits étant épuisés, le loyer du dernier trimestre de 1830 demeurerait impayé.

La question du dédommagement des déprédations commises dans son église lors du pillage du 16 octobre 1830 retint longtemps l'attention du Consistoire gantois. Il espérait obtenir un remboursement, d'autant plus que le Gouvernement provincial à la fin de 1831 avait demandé un état des dommages occasionnés lors des troubles. Le Consistoire y satisfit, mais aucun dédommagement ne lui parvint (4). Une nouvelle tentative fut lancée en juillet 1832 sans aucun résultat (5).

En juin 1834 le secrétaire de la Régence affirma à Goedkoop "que toutes les pièces étaient déposées dans un

---

(1) PICHAL Ed., Uit het verleden onzer Gemeente dans De Kerkbode van Gent, 2e année, n° 6, juin 1930 (APKG).
(2) Lettre du Bourgmestre de Gand au GFOr, 6 mars 1832 (Ar. Ville de Gand).
(3) Lettre du MI au même, 3 juillet 1832 (ibidem).
(4) Lettre du Consistoire de Gand au même, 3 janvier 1832, RPVC Gand, p. 42 (APKG).
(5) Lettre du Consistoire au Collège des Bourgmestre et Echevins de Gand, 3 juillet 1833, RPVC Gand, p. 42 (ibidem).

carton ad hoc" de sorte qu'il n'y avait pas à espérer une réponse (1).

Goedkoop se rendit le 8 juillet 1834 auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins pour faire examiner à nouveau le dédommagement. La Ville de Gand lui fit savoir que "stricte dictu" elle ne pouvait pas être tenue responsable et que seule une condamnation judiciaire des coupables pouvait amener des réparations. Néanmoins, tenant compte du fait que le dommage avait été causé à une propriété publique, le Bourgmestre promit de transmettre au Gouvernement toute requête munie d'un avis favorable (2). Aucun succès ne couronna l'envoi de la demande.

ALOST

Désirant se rendre compte par lui-même de la situation à Alost, Goedkoop s'y dirigea avec l'intention d'y présider un culte dans la prison, dont il assurait l'aumônerie depuis six ans. Mal lui en prit. Aux abords d'Alost il fut appréhendé et amené "comme un vagabond" à travers les rues de la ville suivi d'une foule goguenarde et moqueuse pour être retenu pendant douze heures à la grand'garde (3).

---

(1) RPVC Gand, p. 44 (APKG).
(2) RPVC Gand, p. 47.
(3) Lettre de Goedkoop au Synode de l'ERPB réuni en session en juillet 1831, 13 juin 1831 (ANHK Synode IS 2271). Deux causes de l'identification de Goedkoop peuvent grosso modo se concevoir : d'abord tout simplement un Alostois peut avoir reconnu la physionomie du pasteur, ensuite le port d'un vêtement ecclésiastique peut l'avoir désigné à la vindicte populaire.
Le Synode avait légiféré sur le port d'un costume particulier spécifiquement ecclésiastique pour les pasteurs des Provinces du Sud. Une commission composée du professeur de Jong de Bois-le-Duc, des pasteurs Goedkoop et van Deinse et de l'ancien Ryser de La Haye (séance du 7 juillet 1817, HHZ... 1817, p. 56). Il ne s'agissait en l'occurrence que du port liturgique de la robe pastorale (toga). Le Règlement sur les visites d'Eglise (1816 art. 10) déterminait pour les visiteurs le port "convenable d'un manteau et du rabat (mantel en bef). Cfr SCHOTEL, Bijdrage tot de geschiedenis der Kerkelijke

La persévérance de Goedkoop, qui ne voulait point abandonner cette paroisse fut récompensée par une décision ministérielle lui octroyant libre accès aux établissements pénitenciers d'Alost, Anvers, Gand et Vilvorde (1).

Au cours de sa visite bimensuelle à ces quatre prisons, dont l'Etat supportait les frais, Goedkoop établissait son itinéraire de façon à passer à Termonde pour y encourager la poignée de fidèles(2). D'ailleurs ce périple incluait Bruxelles où le pasteur de Gand donnait un cours de catéchisme et présidait un culte pour ses coreligionnaires, qui ne comprenaient que le néérlandais.

LIEGE

Une cause fortuite et non révolutionnaire allait priver Liège de son pasteur. Le 2 mai 1830 le pasteur Cocheret de la Morinière avait annoncé à son consistoire qu'il comptait se rendre à La Haye pour obtenir une audience du Roi afin de lui faire part de choses importantes le concernant (3). Profitant de cette visite, Cocheret se proposait d'appuyer la demande de l'Eglise de Liège auprès du Souverain pour obtenir un second pasteur en la personne de M.A. Vander Bank, son ancien conducteur spirituel.

Le dernier procès-verbal de réunion de consistoire

---

en wereldlijke kleeding, 2 vol., La Haye 1856. Il se peut qu'à Alost Goedkoop portait soit le "rok découpé" ou la "kniegesp", ou encore le tricorne caractéristique du costume de ville pastoral.

(1) Cet Arrêté du Ministre de la Justice du 27 avril 1833 étendait la mesure prise le 11 mai 1832 uniquement pour la Maison de correction de Saint Bernard aux prisons d'Alost, Gand et Vilvorde. Ces deux décisions belges se référaient à des arrêtés du régime néerlandais du 11 décembre 1822 et du 11 octobre 1826.

(2) Aucun frais n'était accordé pour la desserte de Termonde. Lettre de Goedkoop au Synode de l'ERPB, 4 juin 1833 (ANHK Synode IS 2634).

(3) Le procès-verbal de la séance du 2 mai 1830 mentionne : "belangrijke zaken hem zelven betreffende". La nature exacte de cette démarche ne nous est pas apparue. RPVC de Liège, 2 mai 1830, p. 35.

rédigé en néerlandais, daté du 9 juin 1830, relate la décision de ne pas envoyer de requête écrite au Roi vu la visite personnelle de Cocheret.

Après l'été et les événements de septembre, J.F. Bartels et C.F. Paulus constatant qu'ils étaient les seuls membres du Consistoire encore à Liège, décidèrent de convoquer les personnes ayant fait partie précédemment de ce comité. La réunion tenue le 19 octobre avait pour but "d'aviser aux moyens d'assurer le service divin du troupeau et de faire cesser le veuvage de l'Eglise (1).

Préoccupé par cet état de choses le groupe voulut assurer la desserte immédiate de l'Eglise : une invitation fut adressée au pasteur Wierts de Coehoorn d'Eysden - ancien consulent de la paroisse - pour baptiser un nouveau-né, une autre au pasteur Roediger de Verviers pour procéder plus tard à un autre baptême (2).

Les doléances de la communauté privée de pasteur furent expédiées à la Direction classicale à Maestricht. Des remplaçants lui furent demandés. Les liégeois insistèrent auprès du pasteur Molière, président du Cercle sud de Maestricht pour organiser les tours de prédication.

Comme Eysden était en territoire belge, Wierts de Coehoorn se déplaça aisément à Liège, où il présida la séance du Consistoire du 4 décembre 1830.

Pour régulariser la situation pastorale, le Consistoire intérimaire demanda à Cocheret de la Morinière, réfugié à Bois-le-Duc s'il avait l'intention de reprendre ses fonctions (3). Devant un avenir fort précaire, il exprima les pensées partagées sûrement par ses collègues repliés :

> "Comment pouvait-il rentrer dans un pays à l'état provisoire et incertain, où tout Hollandais était

(1) RPVC Liège, 2 mai 1830, p. 39, 40. Ces ex-membres étaient J.C. Charlier, Prof. Goede, I.A. Lynen, H.L. Meigen, J.A. Aebli.
(2) idem, séance 20 octobre 1830, p. 41.
(3) idem, séance 7 novembre 1830, p. 42.

considéré comme un ennemi exécrable ? Comment pouvait-il vivre sans revenus ? Par quelle route y arriver ?" (1)

Cette réponse ne présageait rien de positif. Entretemps Roediger fonctionnait comme consulent, tandis que Neumann de Vaals et Wierts de Coehoorn d'Eysden se partageaient les prédications et l'administration des sacrements (2). Cette célébration dut se faire avec des coupes d'emprunt, car un ancien de l'Eglise de Liège - le quartier-maître d'artillerie Helgen - les avait par surcroît de précaution emportés ainsi que les registres et une somme d'argent pour déposer le tout chez le pasteur Molière à Maestricht. Le Consistoire les réclama à ce dernier. Le dépositaire demanda conseil au MEER, qui s'enquit auprès de Cocheret pour obtenir son avis. L'ancien pasteur de Liège déclara que les registres étaient à l'Eglise, les coupes achetées par le Département de la Guerre pour la paroisse de garnison et la somme d'argent produit de collectes faites pendant le culte. Bref, il concluait que ces objets et ces dons appartenaient à la communauté liégeoise et que les membres du consistoire, qui les réclamaient étaient dignes de les recevoir (3). Molière fut autorisé à remettre les objets aux Liégeois (4). Soucieux de trouver une solution, le Consistoire revint à charge chez Cocheret, qui se rendit à La Haye pour prendre des informations précises auprès du MEER. En reprenant ses fonctions pastorales dans une province insurgée, il n'encourrait certes pas la disgrâce du gouvernement, mais devrait renoncer aux émoluments accordés par le Roi pour le poste de Liège (5).

(1) Lettre de Cocheret au Consistoire de Liège, 17 novembre 1830 estampillée du 20 novembre à Aix-la-Chapelle (AEPLg Correspondance). Cocheret prétendait que la route d'Aix-la-Chapelle n'était pas sûre pour le transport des personnes.
(2) Lettre de Molière au MEER, 30 novembre 1830 (ARA HE 345).
(3) Lettre de Cocheret au MEER, 4 décembre 1830 (ibidem).
(4) Lettre du MEER à Molière, 9 décembre 1830 (ibidem).
(5) Lettre de Cocheret au Consistoire de Liège, 15 décembre 1830 (AEPLg).

C'était à cette communauté en définitive de décider si elle pouvait assurer son traitement pastoral, et cela était hors de question (1). D'ailleurs la sécurité publique laissait beaucoup à désirer...

> "l'Evêque a dû se sauver à Malignes (sic) et la diligence d'Aix-la-Chapelle a été arrêtée et volée" (2).

Espérant obtenir une solution, Vander Bank, que le sort de son ancienne paroisse préoccupait, provoqua une entrevue avec Cocheret à Utrecht. Il lui fit des représentations en soulignant que par bienséance il avait d'abord à faire une démonstration d'affection pastorale avant d'exiger des mesures financières en sa faveur. Même si l'ignorance était totale sur l'avenir du ci-devant Royaume uni des Pays-Bas, Vander Bank suggéra aux responsables liégeois de préparer l'arrivée d'un nouveau pasteur en sollicitant un presbytère des autorités communales (3). Il se réjouissait que le Gouvernement provisoire avait décidé d'allouer la somme de 25.000 francs au culte protestant sur le budget de 1830 (4). Vander Bank ne cessait d'insuffler courage et confiance aux Liégeois. Par un rappel héraldique il leur remettait en mémoire que le Royaume des Cieux ressemble à un petit grain de semence (5). Par l'intermédiaire de J.A. Lynen, le Consistoire sonda Vander Bank officieusement pour savoir s'il accepterait de venir lui-même en poste à Liège. Il constatait avec quelque raison que les circonstances n'étaient pas de nature à engager un étranger à venir s'établir en Belgique. Il rédigea néanmoins un projet d'adresse au Roi Léopold, persuadé qu'avec franchise

---

(1) Lettre du Consistoire de Liège à Cocheret, le 21 décembre 1830 (AEPLg).
(2) Lettre de Cocheret au Consistoire de Liège, 17 novembre 1830 (ibidem).
(3) Lettre de Vander Bank au Consistoire de Liège datée d'Utrecht, 6 janvier 1831 (ibidem).
(4) Il suggérait même d'instaurer une espèce de casuel protestant.
(5) Le sceau de l'Eglise de Liège représente un arbre. Lettre de Vander Bank au Consistoire de Liège, 6 janvier 1831 (ibidem).

et prudence un appel pouvait être fait à la justice du gouvernement (1).

La lettre d'accompagnement était destinée au MI sortant de charge Teichman. Vander Bank comptait sur son intervention, car il le tenait pour protestant (2).

La sollicitude manifestée par Vander Bank le désigna tout naturellement au Consistoire comme candidat possible. Une vocation lui fut adressée officiellement (3). Comme aucun progrès en matière de traitement n'avait été enregistré, il insista pour que l'adresse destinée au Souverain fut expédiée sans retard. Une certaine réticence à entrer en contact avec les pouvoirs publics avait prévalu au sein du Consistoire de Liège (4).

Pressé par l'Eglise de Liège d'accepter et par celle d'Utrecht de refuser, Vander Bank prit finalement une décision : il déclina l'offre. L'incertitude matérielle dans laquelle il engagerait sa famille et l'insécurité qui planait encore sur les destinées de la Belgique l'amenèrent à refuser (5).

Revenant à la charge, il engagea le Consistoire à solliciter une audience auprès du Roi pour l'entretenir des intérêts du protestantisme en Belgique et à Liège en particulier.

---

(1) Lettre de Vander Bank au Consistoire de Liège, 29 septembre 1831 (AEPLg).
(2) Nous n'avons pas réussi à confirmer cette supposition.
(3) La célérité du Consistoire à lui lancer un appel étonna Vander Bank, car en tout cas il aurait été mieux à son avis d'attendre l'armistice fixé au 25 octobre. Lettre de Vander Bank à J.A. Lynen, datée d'Utrecht, 20 octobre 1831 (ibidem).
(4) "L'idée de revenir à charge auprès du Gouvernement ne doit pas vous effrayer - c'est en continuant à frapper à la porte qu'on parvient peut-être à la faire ouvrir". Lettre de Vander Bank au Consistoire de Liège, 6 novembre 1831 (ibidem).
(5) Lettre non datée - probablement décembre 1831 - de Vander Bank au Consistoire de Liège. Il recommande aux Liégeois de s'aboucher avec le "digne pasteur de Gand" qui est de bon conseil, de s'entendre avec le troupeau de Huy et de ne pas perdre de vue E. de Sauvage, le MI, qui s'est montré très raisonnable avec Goedkoop (ibidem).

"Ne craignez point de dire la vérité lorsqu'elle ne tend qu'à demander qu'on vous fasse justice et qu'elle ne peut blesser que celui qui veut vous opprimer" (1).

En attendant, le culte dominical fut assuré par des remplaçants grâce aux soins du Consistoire (2).

OSTENDE

Peu à peu les protestants de la ville balnéaire se regroupèrent autour du seul pasteur à demeure, R.M. Marcus. Un "Comité de l'Eglise protestante à Ostende" se créa pour défendre les intérêts de la communauté (3).

Dans un mémoire présenté au MI, le dit Comité retraça brièvement le passé récent de la Communauté et décrit la situation nouvelle (4). Une congrégation de quatre à cinq cents membres jouissait du travail pastoral de Marcus. Le Consistoire provisoire croyait pouvoir attirer l'attention du Gouvernement sur la paroisse et espérait qu'il lui plairait de fixer la somme nécessaire tant à l'entretien de l'église qu'au traitement du pasteur, organiste et employés d'église (5). Le pasteur Marcus avait introduit une demande similaire (6).

Le MI demanda l'avis de la députation de Flandre

---

(1) Même lettre de Vander Bank au Consistoire de Liège (AEPLg).
(2) Lorsque un de ses desservants était empêché, la lecture d'un sermon était assurée par Arnold Lynen, promu à la fonction de lecteur. RPVC de Liège, séance du 16 janvier 1831, p. 45). Le professeur Hagenberg, enseignant à l'Ecole spéciale de Commerce, s'acquittait deux fois par semaine de l'instruction religieuse des enfants. RPVC de Liège, séance du 3 avril 1831, p.46).
(3) La composition est donnée en Annexe.
(4) Ce texte impute à Van Deinse d'avoir emporté les Registres et documents de la paroisse; aucune mention n'est faite des vases liturgiques confiés par lui à Marcus.
(5) Lettre du Comité de l'Eglise protestante d'Ostende au MI, 12 mai 1832 (AMJ CA 22.548 A).
(6) Lettre de Marcus au Ministre des cultes, 11 mai 1832 (ibidem).

Occidentale (1). Le Colonel Fulton s'empressa de préciser les sommes allouées précédemment au culte protestant à Ostende et de soumettre une liste de fidèles (2). Ces pétitions et celles des autres communautés anglicanes dans le pays posèrent au Gouvernement le problème de la subsidiation du culte anglican. L'application de l'article 117 de la Constitution allait être mise à l'épreuve !

Charles James Clifton succéda à Marcus et réitéra la demande. Le Ministre de Theux fit demander au GFOc si Clifton était ministre anglican et si le culte qu'il desservait à Ostende était professé par des Belges. Si tel était le cas, il désirait en connaître le nombre. Soulignant le bien-fondé de ses questions, le Ministre se hasarda à donner une interprétation de la loi fondamentale de son cru. Il argua que les traitements des ministres du culte mis par la Constitution à charge du Trésor étaient uniquement alloués à des cultes professés par des Belges. Certes, il ne s'opposait nullement à une subsidiation, mais comme la Régence voyait dans le maintien d'un pasteur anglican dans sa ville un moyen d'y attirer des étrangers, elle pouvait fort bien porter cette dépense à son budget (3).

Les édiles ostendais ne se laissèrent pas convaincre si facilement. Tout d'abord il fut relevé que dix familles belges se trouvaient parmi les fidèles. Ensuite, la Régence estimait ne pas devoir payer, car les étrangers en question contribuaient presque tous à toutes les charges du Gouvernement. Finalement - in cauda venenum - l'article 117 de la constitution ne faisait nulle distinction entre cultes étrangers et régnicoles (4).

---

(1) Lettre du MI à la députation F.Occ., 17 mai 1832 (AMJ CA 22.548 A).
(2) Un traitement de 1.600 fl. et un loyer de 400 avaient été accordés à Van Deinse. Une liste d'une cinquantaine de noms était présentée, dix-sept de ces personnes n'étaient pas soumises aux contributions. Lettre du Comité d'Ostende au MI, 18 juin 1832 (ibidem).
(3) Lettre du MI au GFOc, 2 août 1832 (ibidem).
(4) Lettre d'Isengrin, bourgmestre d'Ostende au GFOc, 19 septembre 1834 (ibidem).

Clifton ne lâcha pas prise non plus et insista auprès du Consul britannique Thullerson afin qu'il intervienne auprès du secrétaire général du MI Dugniolle en faveur des protestants d'Ostende, qui comprenaient des Belges, des Français, des Allemands, des Néerlandais et bien entendu des Anglais. D'ailleurs il officiait tantôt en anglais tantôt en français.

Finalement toute cette affaire se solda par l'attribution d'un subside à la communauté anglicane d'Ostende par l'AR du 28 avril 1835. Le Roi Léopold était d'ailleurs intervenu en faveur d'une subsidiation (1).

LOUVAIN

Annexe de Bruxelles, la communauté de Louvain avait subsisté, malgré un nombre très restreint de fidèles. Elle avait trouvé en la personne de Sigismond Scheler un pasteur attentif et serviable. Il utilisait les loisirs que ses fonctions de bibliothécaire du Roi lui laissaient pour encourager cette poignée de protestants. Ceux-ci espéraient pouvoir jouir à nouveau des avantages dont ils bénéficiaient avant la Révolution. En leur nom S. Scheler introduisit auprès du MI une requête pour obtenir le libre usage d'un temple (2), les services d'un pasteur, d'un sacristain et d'un organiste. Leur porte-parole comptait sur "la sage intention du gouvernement d'accorder faveur égale à l'exercice des différents cultes" (3).

La réponse de la Régence consultée par le GB ne débordait pas d'enthousiasme. Les soixante protestants prérévolutionnaires n'étaient plus que quinze, la plupart Allemands ou Hollandais, répartis en différentes sectes :

---

(1) Nous reparlerons du rôle joué par le Roi Léopold dans cette affaire.
(2) L'église du Couvent des Dames blanches, bâti en 1627, avait servi de temple sous le règne de Guillaume I.
(3) Lettre de S. Scheler au MI, 24 juillet 1833 (AMJ CP Louvain).

calvinistes, luthériens, évangélistes (sic). Le ministre qui desservait jadis la paroisse était calviniste. M. Scheler étant présumé luthérien "il serait encore douteux si les protestants de Louvain jouissaient de l'avantage d'exercer leurs devoirs religieux d'après leur croyance".

Si, contre toute attente, le Gouvernement trouvait convenable d'y rétablir l'exercice du culte protestant, il devait choisir un autre local, car la Chapelle utilisée précédemment était convertie en caserne. Le mobilier comprenant orgues, tribune et bancs était toutefois disponible (1).

Le MI ne laissa guère d'espoir à Scheler. Les circonstances s'opposaient à ce que le Gouvernement accordât des fonds en faveur du culte protestant à Louvain, "toute dépense de cette nature était hors de proportion avec son objet" (2).

Scheler ne s'avoua pas battu, il revint à charge en déclarant inexactes les statistiques avancées. Il estimait de 60 à 70 le nombre de membres de la paroisse louvaniste. Une liste de 21 signatures était annexée à sa lettre, parmi lesquelles plusieurs employés de l'Etat. De vingt à trente autres "ayant perdu leur berger spirituel" avaient aussi "perdu leur franchise chrétienne et n'osaient plus avouer la profession de leur foi". Sans signer elles avaient promis de fréquenter le culte aussitôt rétabli. Les militaires protestants casernés à Louvain avaient demandé au Baron de Planitz d'être leur interprète pour solliciter un culte, dont ils avaient été privé depuis leur présence sous les drapeaux. G.A. Angelbroth, chef de musique du 10e Régiment en signalait une vingtaine (3). Scheler réintrodui-

---

(1) Lettre du Bourgmestre Van Boekel au GBr, 8 octobre 1833 (AMJ CP Louvain).
(2) Lettre du MI à Scheler, 24 octobre 1833 (ibidem).
(3) Lettre d'Angelbroth au Baron de Planitz, 17 février 1834 contient en fait six noms : Angelbroth (originaire de Weimar), Rauschenberg (Cobourg), Anthor (Cobourg), Keyser (Sonderhaussen), Itelbrecht (Lobenstein), Muck (Hesse) (ibidem).

sit donc une requête en constatant que :

> "Trois ans sans instruction religieuse, sans prédicateur de l'Evangile, sans nourriture pour l'âme, sans jouissance des saints sacremens est une cruelle privation pour le chrétien..."

Piquée par le reproche d'inexactitude contenu dans la nouvelle requête qu'elle transmettait du Département de l'Intérieur, la Régence de Louvain se mit à justifier ses chiffres. Elle collationna les signatures recueillies par Scheler et trouva vingt-deux noms, plus celui d'un converti au catholicisme deux semaines auparavant (1). Les recherches effectuées à Louvain pour retrouver "les protestants pusillanimes" ne révélèrent que les noms déjà connus. Les quelques militaires pouvaient être négligés : étrangers à la Belgique ils n'y avaient qu'une résidence précaire (2).

Comme il ne se trouvait que vingt-deux personnes à Louvain professant le culte protestant et que dans ce nombre il n'y en avait que trois qui fussent Belges, le MI jugea qu'aucune suite ne devait être donnée à la nouvelle requête. Le Ministre avait parlé, la question était réglée (3).

TERMONDE

De toute évidence les communautés protestantes qui avaient survécu aux événements révolutionnaires et dont le nombre de membres avait diminué, avaient grand besoin

---

(1) Ce groupe était composé de 14 hommes et 8 femmes; 2 veuves, 7 célibataires et 13 personnes mariées; 12 étaient nées dans les anciennes Provinces septentrionales, 4 en Allemagne, 3 en Belgique, deux dans les Iles britanniques et une au Cap de Bonne-Espérance. En moyenne la durée de leur résidence à Louvain était de 16 ans et 7 mois. Neuf maris avaient une épouse catholique, le groupe totalisait 17 enfants baptisés catholiques et un baptisé protestant. Liste établie par les autorités de Louvain, 21 mars 1834 (AMJ CP Louvain).
(2) Lettre du Bourgmestre au MI, 21 mars 1834 (ibidem).
(3) Lettre du MI à Scheler, 7 août 1834 (ibidem).

d'encouragements et de réorganisation. Goedkoop s'attela à cette tâche pour sa région et reprit ses visites en Flandre. A Termonde il constata avec joie que malgré la mise à sac et la fermeture de la chapelle protestante la cellule paroissiale subsistait. Ces fidèles avaient eu le courage de se regrouper et d'affirmer leur existence. Goedkoop désirait recevoir du gouvernement une indemnité lui permettant de les visiter régulièrement (1).

Lorsque le pasteur de Gand se présenta le 27 mai 1832 pour reprendre la tenue des cultes, il put disposer d'un local à l'Hôtel de Ville, offert par le Bourgmestre.

Le Consistoire regroupé décida le même jour d'entreprendre auprès du Roi les démarches nécessaires pour rentrer en possession de son temple (2). Une pétition adressée au "Prince aussi éclairé qu'ami de la liberté religieuse" rappelait que l'Eglise de Termonde refondée en 1817 avait été privée depuis le 18 octobre 1830 de l'exercice public du culte. La profanation et la fermeture du temple avaient attristé "tous les vrais amis de notre glorieuse révolution". Ils ne purent que déplorer ces tristes abus en attendant la proclamation de la liberté des cultes dans la Constitution belge. Persuadés qu'une décision favorable du Roi leur rendrait les bienfaits perdus en 1830, ils supplièrent humblement celui-ci de vouloir ordonner la réouverture de leur ancienne église en autorisant leur pasteur Goedkoop à venir prêcher l'Evangile tous les quinze jours et y exercer tous les attributs de son ministère (3). Le Cabinet du Roi en accusa réception et transmit la de-

---

(1) RPVC séance du 27 mai 1832 (APKG). Selon une note de Goedkoop datée du 12 février 1832 et insérée dans le dit Registre, les archives de l'Eglise et les objets du culte avaient été déposés à l'Hôtel de Ville de Termonde, où il les récupéra.

(2) Lettre de Goedkoop au Consistoire d'Anvers, 22 juin 1832 (APKA A 49).

(3) Le texte de cette pétition signée par Tinne, P. ten Kate, ancien, et T. Lehman, diacre, a été publié par DOMELA-NIEUWENHUIS NYEGAARD dans De Hervormde..., p. 65.

mande au MI (1). Hélas, le vif espoir avec lequel les pétitionnaires avaient "tourné leurs regards vers le trône" fut déçu (2).

Ils réitérèrent leur requête en y annexant une demande concernant le refus de l'ancien trésorier Jacob Voss, passé entre-temps au catholicisme, de remettre la caisse consistoriale (3).

Aucune satisfaction ne fut obtenue pour l'utilisation de l'Eglise (4). Par contre il fut répondu au Consistoire que Voss était obligé de rendre compte de sa gestion financière (5). Le 1 mars 1833 il s'exécuta (6). Même privée de son ancien sanctuaire, la petite Eglise de Termonde n'en continua pas moins son existence (7).

HUY

Avec le départ de Cocheret de la Morinière la paroisse de Huy fut privée de pasteur (8). L'autorisation

(1) Réponse n° 6078 du 14 juin 1832. RPVC séance du 19 juin 1832 (APKG).
(2) Réponse négative du MI au Consistoire de Termonde, dont nous ignorons la teneur exacte, 11 septembre 1832, idem séance du 13 mars 1833 (ibidem).
(3) Pétition du Consistoire de Termonde au MI, 11 novembre 1832, dont le texte est perdu, idem (ibidem).
(4) Nouvelle réponse négative du MI au Consistoire de Termonde, 6 février 1833, idem (ibidem).
(5) Lettre du même au même, 8 février 1833 idem (ibidem).
(6) Voss remit au nouveau trésorier Tinne la somme de 97 fl. 34 cents reliquat de la caisse de l'Eglise.
(7) Goedkoop procéda le 27 mai 1832 à un baptème, le 18 juillet à l'installation d'un nouveau membre du Consistoire, le 15 mars 1834 à une confirmation, le 5 mai 1834 à la réception de deux nouveaux membres, le 28 mai 1840 le Consistoire signa les statuts du Synode au nom de l'Eglise locale.
(8) PICHAL Ed. citant Goedkoop "in zijn nagelaten papieren" écrit que Cocheret de la Morinière essaya d'aller prêcher à Huy le 19 septembre 1830. Cette expédition depuis Bois-le-Duc, où il se trouvait depuis mai 1830 ne semble pas avoir été couronnée de succès et nous paraît quelque peu utopique. Nous n'avons trouvé nulle part confirmation de cette tentative. Uit het verleden onzer Gemeente dans De Kerkbode van Gent, 2e année n° 7, juillet 1930 (APKG).

accordée en 1827 d'utiliser une salle de la caserne de l'Alne lui fut retirée par le Conseil communal à la demande du Commandant de place qui désirait disposer de tous les locaux pour l'usage de la troupe (1). Le cimetière protestant aménagé dans le jardin attenant à la caserne ne fut guère utilisé (2).

MONS

La mesure prise en 1826 pour assurer le culte en français à Mons, prolongée en 1830 pour une période de deux ans (3), permit à de Visme de maintenir la petite communauté montoise.

ANVERS

Au début de 1831 une lettre alarmante de la Régence mit les responsables anversois en alerte. Elle notifiait une pétition adressée au Gouvernement provisoire par le Dr Samuel Locke, chapelain anglican à Anvers, pour obtenir l'usage exclusif de l'église protestante et des bâtiments annexes (4). En effet, depuis le 27 octobre 1830 - jour de l'entrée des troupes belges dans la métropole - le temple de la Longue rue de la Boutique était fermé. Il ne fut rouvert qu'un instant le 13 février 1831, pour permettre au pasteur Van Laak, revenu expressément, de baptiser le nouveau-né Johannes Steiger (5).

Le 26 février 1831, les membres de la Fabrique d'Eglise, J.M. Gogel et H. Steenveld, convoquèrent une réunion

---

(1) Délibération du Conseil communal de Huy, 27 mai 1831 (AE Huy Archives communales Huy).
(2) DUBOIS H., Les rues..., p. 685-686.
(3) AR. 2 février 1826, n° 108 et AR. 20 février 1830, n° 132.
(4) Locke expliquait qu'une seule église suffirait aux protestants de la métropole. Il offrait d'officier en allemand et en français en plus de l'anglais et de restituer le cas échéant le bâtiment de la rue des Tanneurs (Lettre de Locke au Gouvernement provisoire, 31 janvier 1831 (AMJ 22.549).
(5) Registre des baptêmes (APKA A 2).

consistoriale (1) pour déjouer cette tentative d'accaparement du temple. Locke retira sa demande (2). Etait-ce une mesure de rétorsion des anglicans pour la pression subie en 1821 en vue de leur intégration dans la paroisse réformée ?

Le départ de Marcus, Mounier et Van Laak avait privé la paroisse d'Anvers de toute direction pastorale. Une longue polémique s'instaura avec la Régence qui, mettant en doute le montant de 6.600 florins alloué par le Gouvernement précédent, désirait connaître l'importance numérique de la Communauté protestante et son éventuelle diminution (3). Le Consistoire en fut réduit à prouver l'existence administrative de la paroisse à l'aide de quelques documents en sa possession.

Le MI fit connaître son intention d'allouer 1.400 à 1.500 florins comme traitement pastoral et 400 à 500 florins pour tous autres frais. Avant de soumettre l'arrêté à la signature du Roi, la Régence fut invitée à consulter le Consistoire (4). La modicité de l'allocation ne permit pas aux responsables d'accepter, ils estimèrent d'ailleurs au-dessous de leur dignité de marchander. L'idée d'envoyer

---

(1) Les présents étaient tous membres chevronnés du Consistoire : G. Kreglinger, diacre allemand nommé par AR. du 21 août 1816; H. Steenveld, maître de fabrique et diacre français-hollandais nommé par le même AR.; J.M. Gogel, maître de fabrique et ancien élu le 8 septembre 1819; Louis Amy, ancien français-hollandais élu le 10 octobre 1820; J.F. Schröder, maître de fabrique depuis le 18 octobre 1821; Jacques Lenoir, diacre français-hollandais élu le 1 septembre 1823; G. Vandenbroeck, diacre français-hollandais élu le 28 août 1826; Melges, diacre français-hollandais élu le 16 novembre 1826 et J.F. Flemmich, diacre allemand élu le 18 décembre 1827. La majorité avait donc plus de 10 ans d'activité.
(2) Lettre de Robiano au MJ du 22 mars 1831 (AMJ 22.549).
(3) Lettre de la Régence au Consistoire, 10 février 1832. La somme de 6.600 fl. représentait le traitement des pasteurs (3 x 2.000) et de l'employé (600). RPVC, Anvers, 17 février 1832 (APKA).
(4) RPVC Anvers, 5 mai 1832 (ibidem).

une députation auprès du Roi pour solliciter son intervention fut lancée, une ultime visite chez le Ministre devant précéder l'audience royale (1).

Les autorités - tant la Régence que le MI - subodoraient une diminution de l'importance de la communauté anversoise et doutaient du bien-fondé de ses démarches. Ces hésitations trouvèrent un écho dans la presse (2). Le Consistoire décida de ne pas répondre (3), mais accorda quinze jours de répit au Ministre.

Entre-temps le pasteur Vent de Bruxelles fit savoir qu'il avait été chargé par le MI de lui faire une proposition motivée pour la fixation des traitements des pasteurs en Belgique. Il invitait le Consistoire à lui faire parvenir tout renseignement susceptible d'avancer la cause de son Eglise.

Goedkoop s'efforça de mettre Anvers en garde contre son collègue bruxellois et obtint que ses offres de service fussent déclinées, non sans recevoir un blâme pour avoir envoyé copie de sa lettre d'avertissement au Ministre (4). Il intervint aussi (5) pour déjouer la tentative de former un synode belge agencée par l'Eglise de Liège (6).

L'idée de la démarche auprès du Roi reprit vigueur "pour lui exposer les besoins réels et la véritable situation de notre communauté et lui prouver à l'évidence que la faible somme, que le Gouvernement accordait, ne suffisait pas à moitié pour subvenir aux plus stricts besoins"(7).

---

(1) RPVC Anvers, 4 juin 1832 (APKA).
(2) L'Emancipation.
(3) RPVC Anvers, 4 juin 1832 (ibidem).
(4) idem, 16 juin 1832 (ibidem).
(5) Lettre de Goedkoop à l'Eglise d'Anvers, 20 juillet 1832. RPVC Anvers, 3 août 1832.
(6) Lettre de l'Eglise de Liège à celle d'Anvers, 17 juillet 1832 (ibidem).
(7) RPVC Anvers. Assemblée extraordinaire 12 août 1832.

F.C. Schröder, D. Luning et J.F. Flemmich acceptèrent de visiter le Roi, le MI et le Bourgmestre d'Anvers. Le 21 septembre 1832 le Souverain reçut les protestants anversois, qui lui remirent une adresse rédigée par L. Amy. Il leur formula "les promesses les plus satisfaisantes à l'effet d'une revision de l'AR. du 12 juillet afin de fournir à l'Eglise les moyens nécessaires pour la réorganisation du culte" (1). Comme cette démarche ne produisit aucun résultat tangible, le Consistoire résolut de s'adresser directement au Parlement (2). Sur la base de pièces rassemblées par Flemmich, Lenoir rédigea une pétition (3) qui fut remise (4) au baron Osy (5), député d'Anvers, pour transmission à la Chambre des Représentants

La défense des intérêts de l'Eglise par le baron Osy à la Chambre le 11 février 1833 lui valut la visite d'une délégation consistoriale - Schröder, Luning et Flemmich - pour lui exprimer la reconnaissance du Consistoire (6).

Entre-temps la recherche d'un candidat pasteur rendue malaisée par l'incertitude au sujet du traitement, se pour-

---

(1) Les pièces jointes à l'adresse furent les lettres du Consistoire d'Anvers au MI, 9 janvier 1832, à la Régence d'Anvers, 10 février, ses réponses et rappel 23 février et 2, 11 mai 1832 et l'AR. 12 juillet 1832.
(2) RPVC Anvers, 26 septembre 1832 (AFKA).
(3) RPVC Anvers, 24 et 26 janvier 1832 (ibidem).
(4) Flemmich se chargea de remettre la pétition et une lettre d'accompagnement au baron Osy à Bruxelles et de la commenter verbalement.
Le texte complet se trouve dans Le Moniteur belge, 12 février 1833.
(5) OSY Jean Joseph Renier (1792-1866) banquier et homme politique, président de la Banque d'Anvers, filiale de la Société Générale, membre des Etats provinciaux d'Anvers, membre de la Régence d'Anvers et du Congrès national. Osy et Flemmich se connaissait car ils étaient respectivement administrateur et principal fondateur de la "Cinquième Compagnie d'assurances maritimes" à Anvers fondée par AR. 26 janvier 1828.
HANNES J. et LAUREYSSENS J., De Verzekeringsmaatschappijen en hun beheerders te Antwerpen (1819-1873 dans Bijdragen tot de Geschiedenis inzonderheid van het Oud Hertogdom Brabant, 5e série, t.18/1-2, 1966, p. 115, 124 et 131.
(6) Nous reprenons cette question dans le chapitre sur les débats parlementaires.

suivait à l'étranger (1). Scheler revint à charge pour la place vacante de la section allemande (2).

En fait, la vacance s'étira d'octobre 1830 à juillet 1833. Pendant cette période le Consistoire mena la barque de l'Eglise avec fidélité en maintenant un équilibre entre les trois sections linguistiques. Le centre de gravité de la communauté s'était déplacé, car la section "hollandaise" revêtait moins de prééminence.

L'Assemblée extraordinaire tenue le 12 août 1832 détermina une nouvelle priorité en décidant que le pasteur à choisir devait avant tout prêcher en français, et accessoirement en allemand (3). Le second pasteur pour lequel des démarches seraient engagées officierait en néerlandais. Le manque de candidats francophones et l'arrivée en décembre 1832 à Anvers d'un candidat en théologie d'origine hambourgeoise E.F. Grüning dérangèrent les plans établis (4). Invité à prêcher en allemand, ce jeune théologien s'exécuta avec succès emportant l'adhésion de la section germanophone à tel point (5) que le Consistoire donna satisfaction à une pétition demandant son "acquisition (sic) comme une chose précieuse pour toute la communauté"(6). Grüning continua à assurer le service avec jouissance d'une indem-

---

(1) Lettres à P.J. Mounier, à Franck, à Fischer de Vegesack à Brème. RPVC Anvers, 28 août et 4 avril 1833 (AFKA).
(2) RPVC Anvers, 18 février 1833 (ibidem).
(3) Le Consistoire tint à soumettre sa gestion à l'appréciation de la Communauté en convoquant à trois reprises (12 août 1832, 19 mai et 28 juillet 1833) une assemblée générale composée du Consistoire, du Collège des Maîtres de Fabrique et des notables.
(4) L'ancien Flemmich s'est targué d'avoir provoqué la venue de Grüning à Anvers. RPVC 9 avril 1833 (ibidem).
(5) Les cultes du 20 janvier et du 3 mars 1833 eurent lieu avec la permission du Dr Locke en l'église anglicane de la rue des Tanneurs, tandis que celui du Vendredi Saint 24 mars se déroula au Temple des Annonciades, Longue rue de la Boutique.
(6) Lettre émanant de 24 membres germanophones, 24 janvier 1833 (ibidem).

nité jusqu'au 15 juillet, date d'une décision définitive (1). La proposition de le nommer pasteur unique de la paroisse - même à titre provisoire fut rejetée. De plus l'absence d'une consécration joua en sa défaveur. Cherchant à pallier cette lacune le candidat hambourgeois trouva soutien chez le pasteur Vent.

Avec le consentement du Consistoire de Bruxelles Grüning "reçut les ordres de pasteur par la consécration de MM. les Pasteurs Vent de Bruxelles et Richard de Liège, à Bruxelles après le service divin, dimanche 21 août 1833 (2).

Cet acte ecclésiastique n'allait pas passer inaperçu. A Anvers sa légalité fut contestée par certains car "M. le Pasteur Vent lui-même ne possédait pas les titres justificatifs de Pasteur". D'autres persistaient à croire qu'il fallait d'abord prouver l'abus de pouvoir du Consistoire de Bruxelles et l'absence de titres valables du pasteur Vent avant de se prononcer (3).

L'illégalité de la consécration et partant l'impossibilité pour Grüning d'administrer les sacrements à Anvers fut étayée par la production des Règlements des Eglises protestantes (4).

Au cours de l'assemblée générale de l'Eglise tenue le 19 mai 1833, la validité douteuse de la consécration fut évoquée à nouveau (5). Grüning demanda prompt redressement (6). Le Consistoire lui proposa de continuer provi-

---

(1) Lettre du Consistoire d'Anvers au candidat Grüning, 9 avril 1833 (APKA).
(2) RPVC 30 avril 1833 (ibidem).
(3) Aucune preuve de l'usurpation par C.H. Vent du titre de pasteur ne fut avancée; quant à l'incompétence du Consistoire bruxellois, l'analogie avec le cas de P.J. Marcus qui, sur autorisation du Consistoire d'Anvers, avait été ordonné pasteur par Monnier, ne fut citée.
(4) C'est l'ancien Lenoir qui les remit avec leur traduction française. Nous supposons qu'il s'agissait du Règlement à l'usage des Eglises wallonnes.
(5) RPVC 17 mai 1833 (APKA).
(6) RPVC assemblée générale 19 mai 1833 (ibidem).

soirement sa prédication pendant six mois (1). Mais, piqué, il fit dépendre son acceptation de la reconnaissance officielle de sa qualité de pasteur (2). La défense des intérêts de Grüning par certains anciens n'amena pas de solution (3). L'envoi d'une lettre de Vent et de Richard répondant aux objections anversoises n'y changea rien. (4)

Le Consistoire de Liège ne se laissant pas impressionner par les doutes émis à Venlo et repris par Anvers, démonta l'argumentation limbourgeoise : la consécration de Grüning avait eu lieu "selon les règlements en vigueur".

Anvers, qui se débattait dans des problèmes de discipline ecclésiastique, ne possédait pas de collection complète de la législation en matière de culte et recevait soit de Venlo soit de Bruxelles et de Liège des directives contradictoires. La Direction supérieure des Eglises du Limbourg voulait maintenir coûte que coûte les règlements ecclésiastiques existants; en fait elle voulait plutôt imposer le respect de l'organisation de l'ERPB. Le duumvirat Vent-Richard, soutenu par leur Consistoire respectif, estimait être dispensé de cette obéissance et agissait selon la vieille discipline réformée traditionnelle.

Les hésitations du Consistoire d'Anvers furent finalement levées par la suggestion de Goedkoop de s'adjoindre un consulent - en bonne pratique réformée - lui-même acceptant d'en remplir les fonctions.

Le règlement invoqué pour ramener l'Eglise d'Anvers dans le droit chemin administratif était basé sur l'AR du 16 novembre 1825 (n° 177. Ainsi le Consistoire put prendre

---

(1) Lettre du Consistoire d'Anvers à Grüning, 12 juin 1833 (APKA).
(2) Lettre du Grüning au Consistoire d'Anvers, 17 juin 1833 (ibidem).
(3) Les partisans de Grüning étaient George Born, Charles Boff, J.F. Flemmich et J. Kreglinger.
(4) Lettre de Vent et de Richard à Grüning, 26 juin 1833 (ibidem).

des décisions sans avoir à craindre les doutes, réclamations ou suggestions divergentes de certains membres qui, tout en désirant le bien de la communauté, étaient enclins à proposer des mesures souvent à contresens. La difficulté d'harmoniser les aspirations des trois sections linguistiques de la paroisse se manifesta par le désir de certains d'avoir un culte séparé en langue allemande (1).

Recommandé par son concitoyen Richard, un théologien alsacien bilingue, Sébastien Spoerlein, vint prêcher à Anvers les 7, 14 et 21 juillet 1833. Sa candidature fut reconnue recevable par le consulent Goedkoop qui proposa sa nomination au Consistoire. L'unanimité des protestants anversois se fit autour de ce nouveau conducteur spirituel.

Pendant que l'Eglise d'Anvers éprouvait des difficultés à revenir à une vie paroissiale normale, la garnison de la Citadelle assiégée par les troupes belges continuait à résister.

Le sort des militaires protestants enfermés dans la forteresse de septembre 1830 à décembre 1832 préoccupa le Département du Culte réformé (2).

Le MEER demanda au lieutenant-général Chassé comment subvenir aux besoins religieux des hommes sous ses ordres. Il ignorait si les églises de la Citadelle et du fort de Lillo étaient encore utilisables. Le ministre offrit de placer (3) un aumônier de garnison (sous les ordres du général) pour s'occuper des assiégés, malades et blessés.

---

(1) Proposition déposée par l'ancien Flemmich au cours de l'Assemblée générale tenue le 28 juillet 1833 et combattue par Telghuys "comme entraînant des inconvénients, dangers et injustices. Demander une séparation pour satisfaire un amour-propre ou un amour national déplacé nuirait à l'exercice public du culte protestant dans le pays". RPVC Anvers, 28 juillet 1833 (APKA).

(2) Signalons quelques lettres écrites en français par le capitaine Isaac Paul Delprat, un des onze enfants du pasteur Daniel Delprat, depuis la Citadelle assiégée. Annexes XI et XIV de la Généalogie de la famille Delprat dans BCHEW, t. III, p. 391-393.

(3) Lettre du MEER à Chassé, 9 décembre 1830 (ARA HE 345).

L'enquête de Chassé révéla qu'une église existait en effet à Lillo, mais était consacrée au culte catholique-romain, tandis que celle de la Citadelle ne servait plus qu'à entreposer du matériel. Le problème des locaux se posait avec acuité : les officiers avaient à peine de quoi se loger et l'aménagement d'un logement pastoral était hors de question. Mais comment subvenir aux besoins spirituels d'un groupe et négliger les autres sans s'exposer aux reproches de l'arbitraire ?

Certes, à côté des protestants en grand nombre dans la garnison, des catholiques étaient également présents. Ainsi, le Commandant de la Citadelle regrettait de ne pas être en mesure de répondre positivement à la demande du MEER. Il signala cependant que la Société biblique de Haarlem avait offert à la garnison un lot considérable de bibles, de recueils de cantiques et des traités religieux permettant une distribution générale par unités à tous ceux qui en désiraient. Le général estimait que vu les circonstances c'était la meilleure façon d'encourager les militaires protestants sous ses ordres (1). Le Synode prit acte des efforts du MEER (2).

Parmi les assiégés se trouvait le fusilier Johannes Merckens, originaire de Rotterdam. Soucieux de soutenir le moral de ses compagnons d'armes, il organisa fort simplement un cercle de lecture biblique. Après la reddition de la forteresse, il poursuivit son travail religieux à Saint-Omer, pendant l'internement de la garnison hollandaise (3).

Aux Pays-Bas Willem De Clercq, un membre d'un des

---

(1) Lettre de Chassé au MEER, 21 décembre 1830 (ARA HE 345).
(2) Séance du 19 juillet 1831, HHK... 1831, p. 153.
(3) LECONTE J.-R., Notes sur l'épilogue du siège de la citadelle d'Anvers. Le sort des prisonniers hollandais (1832-1833) dans Revue internationale d'Histoire militaire, t. XX, 1959, p. 591-606. Le nombre d'internés s'élevait à 174 officiers et 4.000 soldats.

petits groupes de "réveillés" entra en correspondance avec lui. Ainsi germa l'idée d'expédier, en plus de bibles et de traités religieux, un évangéliste capable d'apporter "le message du salut".

Le groupe revivaliste fut unanimement enthousiaste et résolut d'envoyer un certain M. Sames. Merckens en fut ravi surtout lorsqu'il comprit que l'émissaire n'était pas "animé de l'esprit de l'Eglise mais de celui de Dieu". Il espérait même exercer quelque influence sur la population autochtone de Saint-Omer. Certes le travail de Merckens ne se poursuivait pas sans opposition de la part de certains co-détenus. En mars 1833 Sames, passant par Dunkerque, arriva à pied d'oeuvre.

Elisabeth Kluit estime que l'envoi de cet "aumônier militaire privé" fut une des premières conséquences pratiques de la piété du Réveil néerlandais. Capadose craignait qu'on en arrivât rapidement à la fondation d'une nouvelle société missionnaire. L'imitation de l'étranger ne lui paraissait pas indiquée pour les Pays-Bas. D'autant plus qu'il redoutait que des vocations ne fussent artificiellement suscitées. Un acte de foi pouvant fort bien devenir chez certains épigones un simple gagne-pain (1).

VERVIERS-HODIMONT

L'Eglise de Verviers-Hodimont ne désirait nullement se cantonner dans l'unique exercice du culte ou la seule pratique de la diaconie, mais étendait sa sollicitude à l'instruction des enfants. Désirant recevoir de l'aide du Gouvernement, le Consistoire adressa en 1833 une requête au Roi pour obtenir un subside pour l'établissement d'une école à Hodimont.

(1) Lettre de Capadose à De Clercq, 11 mars 1833 publiée par KLUIT E., Het Réveil in Nederland 1817-1854, Amsterdam, 1936, p. 204-205.

La demande fut rejetée sur la base de trois arguments :
- la faible population protestante de Hodimont, Olne et Verviers, qui en 1831 ne s'élevait qu'à 117 âmes,
- les dépenses élevées des frais du culte évangélique (4.118 Fr) pour les communes susmentionnées,
- l'aisance des familles protestantes qui pouvaient subvenir elles-mêmes à l'instruction de leurs enfants.

Tout en applaudissant au zèle du Consistoire pour l'instruction de la jeunesse, l'Administrateur-général de l'Instruction publique se joignit au MI pour refuser l'aide demandée (1).

Désirant sauvegarder les finances de l'Eglise, F. Roediger fit état des sommes versées à la Caisse du fonds des veuves à La Haye. Le Directeur de l'Administration du Trésor public lui fit savoir qu'il était inscrit sur la liste des intéressés remise à la Commission de Liquidation à Utrecht pour y faire les réclamations néces saires.

RUREMONDE

Une des régions névralgiques au point de vue affrontement confessionnel était bien le Limbourg "hollandais". Les esprits y étaient excitables. La communauté protestante de Ruremonde constata que la tranquillité espérée après le retour à l'ordre et à la loi n'était pas complète. Un climat d'antagonisme religieux s'exprimait par un charivari dominical à l'heure de l'office et par la destruction des vitraux. La police communale ne semblait ni capable, ni désireuse de réprimer ces délits. Le Consistoire n'entrevoyait qu'une solution : la construction d'un mur de protection devant le temple. Or, comme la caisse ne pouvait supporter cette dépense extraordinaire, il fut décidé

(1) Lettre du Commissaire de district de Verviers au Consistoire, 25 mai 1833 (AEPV).

d'envoyer une pétition au roi Léopold (1).

Le Gouverneur du Limbourg ayant obtenu l'accord de la Régence de Ruremonde, proposa au MI d'allouer à cette fin 150 florins imputables aux fonds provinciaux (2). Le Consistoire s'adressa ensuite à la Régence de la ville pour obtenir de l'aide pour le remplacement des vitraux au même titre que la paroisse catholique-romaine qui recevait des "subsides communaux" pour les réparations et l'entretien de l'église et du presbytère. (3)

La pétition ruremondoise au Roi fut appuyée par la Direction supérieure des Eglises protestantes du Limbourg, qui certifia que cette paroisse ne disposait d'aucun fonds. Elle estimait que les réparations de l'église et la construction du mur incombait à l'Etat, du fait de service fort déficient de la police locale (4).

Le Gouverneur prit la défense et de l'Eglise protestante et de la commune de Ruremonde. Il dépeignit pour le MI la situation économique de la région. Depuis plus de deux ans le commerce et l'industrie n'y trouvaient plus de débouchés. L'interruption de la navigation sur le Rhin enlevait malheureusement les moyens d'existence à des centaines d'individus. Le nombre des personnes à secourir augmentait, tandis que le produit des taxes diminuait.

Ni la commune ni l'Eglise protestante ne disposaient des finances nécessaires aux dépenses envisagées.

Pour sortir de l'impasse le Gouverneur proposa d'allouer un subside de 630 fr sur les fonds provinciaux. Pour

---

(1) Le Consistoire de Ruremonde présidé par le Pasteur J.W. Begemann adressa une pétition au Roi Léopold le 12 septembre 1832 pour obtenir un subside de 150 fl. (AMJ.CP 5470).
(2) Lettre du Gouverneur du Limbourg au MI, 7 novembre 1832 (ibidem).
(3) Lettre du Consistoire à la Régence de Ruremonde, 19 novembre 1832 (ibidem).
(4) Lettre de la D.S.E.P. au Roi, 11 décembre 1832 (ibidem).

compléter la somme - le devis s'élevait à 1156 Fr - le MI proposa au Roi d'accorder également une subvention de 600 Fr sur le Trésor. Il attira l'attention de la Régence de Ruremonde sur le fait que de nouvelles déprédations aux bâtiments protestants ne devaient en aucune façon se produire. Tout surplus de dépense, déduction faite d'un subside de la ville, devait être couvert par une souscription volontaire des membres de la communauté protestante (1). L'AR. du 30 novembre 1833 concrétisa le subside de 600 Fr (2).

VAALS

Une mesure inattendue prise en 1835 contraste avec la réticence et les hésitations du MI à l'égard du culte protestant. A côté des communautés établies de longue date, qui furent obligées de défendre pied à pied leurs droits et même justifier leur existence, voici l'Eglise luthérienne germanophone de Vaals, qui obtint aisément sa reconnaissance du Gouvernement belge et la liquidation d'un traitement à son pasteur. Fin 1835 le Consistoire avait introduit une requête auprès des autorités en vue de la subsidiation.

Etait-ce la confession luthérienne doublée de la langue allemande qui avait fixé l'attention royale, ou attachait-on quelque importance à pratiquer depuis Bruxelles une politique positive à l'égard des protestants limbourgeois ? Toujours est-il que H. Dellafaille annonçait le 7 décembre 1835 au Consistoire qu'il avait tout lieu de croire que le Roi daignera disposer favorablement à son égard (3). Ce même jour un AR. accordait un traitement de 1.900 Fr au poste pastoral luthérien de Vaals à partir du

(1) Lettre du MI à la Députation des Etats du Limbourg, 9 mai 1833 (AMJ.CP 5470).
(2) Cette somme fut imputée au Chapitre XIV de l'article 2 du budget de 1833 du MI.
(3) Lettre de Dellafaille au Consistoire de Vaals, 7 décembre 1835, Archief Luthersche Kerk Vaals (RA Maastricht).

1 janvier 1835 (1).

Depuis sa fondation en 1648 la paroisse de Vaals avait été jumelée à celles d'Aix-la-Chapelle et de Borcet (Burtscheid). Au décès du pasteur Grünewald, qui résidait à Aix cette longue union fut rompue en 1834. L'Eglise de Vaals devenue vacante réclamait un consulent. L'occasion de reprendre contact avec le Limbourg après l'affaire Grüning était trop belle. C.H. Vent s'empressa de répondre à cet appel et assuma la responsabilité pastorale intérimaire. Le 27 septembre 1835 le Consistoire réuni sous sa présidence décida à l'unanimité d'appeler le pasteur Frederich Wilhelm Bornscheuer, natif de Ronsdorf (2). Il fut installé le 17 janvier 1836.

L'Eglise vaalsoise entretint des relations avec ses soeurs belges notamment avec Anvers (3), Bruxelles (4) et Gand. Elle s'enquit pour savoir s'il existait en Belgique des communautés luthériennes : l'appellation d'Eglise "protestante" usitée par l'AR du 16 avril 1816 pouvait fort bien cacher une paroisse luthérienne (5). Devant procéder à une réparation importante au presbytère, le Consistoire sollicita le Gouvernement (6). Désirant être traitée

---

(1) L'avis de la Députation des Etats provinciaux du Limbourg avait été sollicité pour ce décret avant que le Ministre ne fasse établir le rapport d'usage. AR 7 décembre 1835 (RA Maastricht).
(2) Extrait du RPVC de l'Eglise luthérienne de Vaals signé par le "Dr. C.H. Vent, pasteur et président de l'Eglise luthérienne évangélique de Bruxelles et chapelain du Roi" et des membres consistoriaux Herrenkohl J.H., von Ellermens J.H., Cron G.H., Broek J.W., Hässner S.G. et scellé du sceau de l'Eglise. idem (ibidem).
(3) Lettre du Consistoire de Vaals à celui d'Anvers, 20 janvier 1836 (APKA).
(4) Lettre du même à celui de Bruxelles, 22 février 1836. RPVC Bruxelles, 4 mars 1836 (AEPMu).
(5) Lettre du même à celui de Gand, 26 janvier 1836, RPVC Gand, p. 51 (APKG).
(6) Lettre du même au MI, 3 février 1836, Archief Luthersche Kerk Vaals (RA Maastricht). Nous ne savons pas quelle suite fut réservée à cette demande.

comme toutes les autres communautés, Vaals sollicita l'allocation d'un subside pour frais de culte (1). Les rouages de l'administration ne tournèrent pas aussi vite que précédemment, car l'AR allouant 250 Fr à la paroisse ne fut signé que le 24 mai 1839 (2).

C'est par cette reconnaissance officielle d'une Eglise protestante - somme toute assez surprenante - que nous clôturons l'examen de la situation des communautés belges au moment où elles s'acclimatent au nouveau régime politique.

(1) Lettre du Consistoire de Vaals au MI, 13 décembre 1836, Archief Luthersche Kerk Vaals (RA Maastricht).
(2) AR., 24 mai 1839, idem (ibidem).

C H A P I T R E II

LE NOUVEAU STATUT JURIDIQUE

DES EGLISES PROTESTANTES

a) La Constitution de 1831 et le culte protestant

Le Gouvernement provisoire créé le 24 septembre 1830 se hâta de proclamer solennellement les libertés d'enseignement, d'association, des cultes "quels qu'ils soient", de presse et de parole. Au Congrès National fut dévolue la tâche d'en fixer les limites.

Dans un élan d'enthousiasme révolutionnaire, le Gouvernement provisoire décida de libérer la pensée que le pouvoir précédent avait tenté d'enchaîner "dans son expression, sa marche et ses développements" (1). L'arrêté du 16 octobre 1830 prit d'une part une mesure positive en autorisant chaque citoyen à professer ses opinions - philosophiques ou religieuses - et de les répandre par tous les moyens de persuasion (art. 1), et de l'autre des mesures négatives en abrogeant toute disposition entravant la libre manifestation des idées, la propagation des doctrines (art.2) et le libre exercice d'un culte quelconque (art.3), en supprimant toute institution destinée à soumettre les cultes à l'action de l'autorité (art.4).

Ainsi, au nom de la liberté absolue, un idéalisme assez imprévoyant rendait le jeune Etat vulnérable. La proclamation de l'indépendance intégrale des Eglises à l'égard de l'Etat instituait un système somme toute assez anarchique.

Le temps de l'enthousiasme passé, il fallut revenir à la réalité quotidienne. La commission mise sur pied le 6 octobre 1830 en vue de la rédaction d'un projet de constitution (2) précisa que l'Etat n'avait pas à intervenir dans la vie et les affaires des Eglises, tant que celles-ci respectaient la liberté de chaque individu en harmonie avec la paix et la tranquillité de la société entière.

---

(1) Arrêté du gouvernement provisoire (AGP), 16 octobre 1830, Bulletin officiel n° 12 ou HUYTTENS, Discussions... t. 1, p. 526, note.
(2) AGP 6 octobre 1830, Bulletin officiel n° 5.

L'élaboration de la nouvelle Constitution du Royaume de la Belgique entreprise par le Congrès National, installé le 10 novembre 1830, fut achevée le 7 février 1831 (1). Avant l'ouverture des débats sur la liberté des cultes, l'abbé de Haerne, porte-parole du parti catholique, expliqua aux représentants du parti libéral sa conception des relations entre le nouvel Etat et l'Eglise catholique-romaine (2).

Le 25 novembre 1830 le Congrès National fit examiner les projets de constitution par ses diverses sections. Le texte de la commission jouissait d'une faveur spéciale, tandis que les autres ne servaient que d'appoints. Le 9 décembre 1830 la section centrale, composée de tous les rapporteurs des sections particulières, fit déposer son rapport par Charles de Brouckère (3). Le projet favorisé, mais modifié sur certains détails, fut intitulé "Des Belges et de leurs droits".

L'admissibilité de tous les Belges à tous les emplois avait été retenue. Depuis le protocole de Londres cette disposition fondamentale avait acquis un statut constitutionnel. L'exclusif national souriait à plusieurs, car ils redoutaient l'accaparement des places lucratives par des étrangers. Priver ainsi le pays d'hommes compétents et peut-être nécessaires paraissait peu sage à d'autres. Finalement il fut décidé que seuls les Belges seraient

---

(1) HUYTTENS, Discussions..., tome 2, p. 486.
(2) En gros, cet abbé préconisait une séparation absolue des deux institutions pour que l'Eglise n'ait plus à craindre ni la protection, ni les privilèges, ni la supervision de l'Etat. Dans l'esprit de cet orateur, cette liberté avait pour base la religion catholique, qui "tôt ou tard devait pénétrer les institutions et les lois" et "devenir le remède de tous les maux". N'était-ce pas là une résurgence d'un système théocratique ? Il fut soutenu par l'abbé Verbeke qui demandait "l'indépendance et la liberté pleine et entière des cultes", séances des 20 et 22 novembre 1830, HUYTTENS, Discussions..., t. 1, p. 218, 258.
(3) Idem, t. 4, p. 60 et ss.

habiles à exercer tous les emplois, les exceptions éventuelles étant à préciser par le législateur.

> Article 3 : Les Belges sont égaux devant la loi; seuls ils sont admissibles aux emplois civils et militaires, sauf les exceptions établies par la loi.

Certains membres auraient voulu étendre cette règle à la fonction de ministre du culte. Estimée contraire à la liberté des cultes, cette extension fut rejetée. Les Eglises retenaient le droit de choisir leurs desservants sans restriction de nationalité; mesure appréciée par les Eglises protestantes, vu l'absence de pasteurs autochtones.

La liberté des cultes fut réaffirmée dans :

> Article 10 : La liberté des cultes et celle des opinions sont garanties.

Les avis se partagèrent quant aux sanctions à prendre lorsqu'un acte public de culte provoquait des désordres. La section centrale opta pour l'intervention nécessaire de la loi surtout dans les communes où plusieurs religions étaient professées.

> Article 11 : L'exercice public d'aucun culte ne peut être empêché qu'en vertu d'une loi, et seulement dans le cas où il trouble l'ordre et la tranquillité publics.

Suivait un :

> Article 12 : Toute intervention de la loi ou du magistrat dans les affaires d'un culte quelconque est interdite.

L'Archevêque de Malines adressa le 13 décembre une lettre au Congrès National pour préciser comment régler au mieux les rapports entre l'Etat et l'Eglise catholique-romaine et pour fournir ainsi aux membres du Congrès les directives à suivre au cours des débats (1).

---

(1) Lettre du Prince de Méan, archevêque de Malines aux membres du Congrès National, 13 décembre 1830. HUYTTENS, Discussions..., t. 1, p. 525-528. L'impact de cette "Charte catholique des libertés de la Belgique indépendante" rédigée par l'abbé De Ram, futur recteur de l'Uni-

La missive, lue le 17 décembre 1830 au Congrès, engageait ses membres "à garantir à la religion catholique une pleine et entière liberté que les divers projets de constitution assuraient insuffisamment. Il était indispensable aux catholiques, qui formaient "la presque totalité de la nation", d'obtenir la paisible et perpétuelle jouissance de la liberté dans toute son étendue. Concrètement, cela revenait à établir cinq dispositions importantes.

1. En aucun cas, le culte catholique ne pouvait être ni restreint ni empêché. En effet, le gouvernement néerlandais avait supprimé son exercice public dans certaines églises ou chapelles, même lorsque aucune perturbation de la tranquillité n'était perceptible.
2. L'interdiction pour l'Etat d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques, surtout dans la nomination et la révocation des ministres du culte, devait être spécifiée constitutionnellement.
3. La surveillance des écoles de formation sacerdotale devait être entièrement aux mains de l'Eglise catholique. L'affaire du Collège philosophique n'était pas oubliée.
4. La liberté d'association devrait s'accompagner de facilités pour l'acquisition du nécessaire pour les associations religieuses.
5. La liquidation des traitements ecclésiastiques par la caisse de l'Etat était chaudement recommandée par l'Archevêque, les biens du clergé destinés à pourvoir à l'entretien de ses membres étant au pouvoir de l'Etat.

Ces cinq droits devaient obligatoirement être consignés dans la constitution belgique, afin d'assurer aux catholiques la pleine liberté religieuse et de "les mettre à l'abri des vexations qu'une longue et triste expérience

---

versité de Louvain, avait été préparée par une brochure du même auteur Considérations sur la liberté religieuse, Louvain, novembre 1830. HAAG H., Les origines du catholicisme libéral en Belgique (1789-1839), Louvain 1950, p. 151-152.

leur faisait craindre". Pusillanimes, attentistes ou simplement consciente de leur importance relative, les Eglises protestantes ne s'exprimèrent pas à ce moment.

Le 21 décembre, le Congrès National commença la discussion du projet de constitution particulièrement celui de la section centrale des rapports de l'Etat et des Eglises. Certains membres proposèrent de fondre les art. 10 et 11. Diverses rédactions furent proposées (1). L'enjeu de la discussion était de savoir si le législateur pouvait empêcher ou restreindre l'exercice du culte. La distinction établie entre un exercice public - extérieur ou intérieur - ne fit guère progresser la discussion et la proposition de Camille de Smet ne fut pas acceptée (2). Finalement la rédaction de van Meenen amendée par de Theux de Meylandt fut adoptée :

> Article 10 : La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.

Par la voix de Defacqz et Seron les libéraux non-unionistes présentèrent une définition négative de la liberté comme corollaire de l'article voté. L'un soulignait le droit de s'abstenir de toute cérémonie religieuse, l'autre le bien-fondé de l'observance ou de la non-observance des jours fériés ou de repos (3).

---

(1) La rédaction combinée de Van Meenen fut défendue par de Gerlache, le baron Pélichy van Huerne, l'abbé Van Crombrugghe et le baron de Sécus. Ce dernier précisa au cours de son intervention "que l'attachement profond à la religion catholique avait toujours été le caractère des Belges, qu'ils avaient préféré rentrer sous la domination espagnole que de jouir d'une liberté qui leur eût coûté le sacrifice de la foi".

(2) Art.10. L'exercice du culte dans les temples ne peut être empêché en aucun cas. Art.11. L'exercice extérieur d'aucun culte ne peut être empêché qu'en vertu d'une loi et seulement dans le cas où il trouble l'ordre et la tranquillité publique. HUYTTENS, Discussions..., t. 1, p. 564, 565, 581.

(3) Defacqz proposa : "Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte religieux" et Seron : "Il ne peut

Sur proposition de Jacques, les deux textes furent fondus en un seul :

> "Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes d'un culte, ni d'en observer les jours de repos".

Le lendemain, la discussion de l'art. 12 figurait à l'ordre du jour. La section centrale avait proposé le texte suivant :

> Toute intervention de la loi ou du magistrat dans les affaires d'un culte quelconque est interdite.

Defacqz développa l'idée que si - comme il le désirait - l'Etat n'eût la moindre influence sur les nominations ecclésiastiques même celles des ministres payés par le Trésor, de même l'indépendance parfaite du pouvoir spirituel devait être contrebalancée par une égale liberté du pouvoir temporel, bref, les prêtres devaient renoncer au moindre traitement gouvernemental. Le clergé catholique était placé devant un dilemme : une indépendance sans traitements ou une dépendance salariée (1). De Gerlache, un de ceux qui avaient approuvé la rédaction de la lettre de l'Archevêque (2), releva le gant car le clergé ne devait pas être placé devant cette alternative. Il fallait lui accorder l'indépendance avec l'appoint d'un traitement. L'argumentation reposait sur l'utilité sociale des services rendus par les ministres du culte (3). La question du traite- du clergé était en d'autres termes celle-ci : "Importe-t-il à la société qu'il y ait, ou non, une religion dans la

---

être mis par les lois, arrêtés ou règlements aucune espèce d'empêchement ou restriction au droit qu'ont tous les hommes d'observer ou de ne pas observer certains jours de fête ou de repos". HUYTTENS, Discussions..., t. I, p. 582.

(1) Idem, p. 587-588.

(2) HAAG H., Les origines..., p. 152.

(3) GAGLIANI G. s'étonne que les libéraux ne firent pas remarquer à de Gerlache que le même raisonnement pouvait être appliqué à l'agriculture, à l'industrie et au commerce également utiles à la société et qu'un traitement à charge du Trésor s'imposait aussi pour les agriculteurs, les industriels et les commerçants. Droit ecclésiastique civil belge, vol. I, Etat et Eglises, Bruxelles, 1903, p. 137.

société ?" (1). La nécessité sociale des services ecclésiaux comportait pour l'Etat diverses conséquences en plus du paiement des traitements cléricaux : notamment suppléer aux frais de culte lorsque les finances des Eglises n'y suffisaient pas et renoncer à la participation des ministres de cultes à la milice ou à la garde-civique pour ne pas les soustraire à la société.

En une espèce de "baroud d'honneur" Defacqz proposa de supprimer l'art. 12, proposition qui fut rejetée par 111 voix contre 59. Avant le vote, le rapporteur de Brouckère crut devoir faire certaines rectifications d'ordre historique. L'oppression exercée sur les seules libertés religieuses n'avait pas provoqué la Révolution. Toutes les libertés avaient été diminuées. L'union des libéraux et des catholiques, jamais conclue officiellement, résultait des circonstances, si celles-ci changeaient l'union ne devenait plus indispensable.

Les 22 et 23 décembre différentes formes de relations entre l'Etat et les Eglises furent proposées. Aucune ne fut retenue. Le 26 décembre de Theux de Meylandt rapporta les délibérations de la section centrale sur l'art. 12. Compte tenu des amendements une rédaction nouvelle fut proposée :

> "l'Etat ne peut intervenir dans la nomination et dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs et de publier leurs actes en ce dernier cas, la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publication".

Un amendement de Le Grelle à l'art. 12 précisant que le mariage civil devait précéder la cérémonie religieuse toutes les fois qu'il sera possible aux parties intéressées de se marier civilement, fut rejeté. Camille de Smet, libéral non-unioniste, fit comprendre aux membres catho-

---

(1) Les anticléricaux renoncèrent à mettre en doute le bien-fondé de l'utilité des religions morales pour la société. HUYTTENS, Discussions..., t. I, p. 591.

liques que l'appui donné par les libéraux non-unionistes au vote sur les traitements des ministres des cultes dépendrait du vote accordant la priorité du mariage civil. En un appel directement adressé aux prêtres du Congrès National (1) et à travers eux à tout le clergé de Belgique, de Smet leur enjoignit de renoncer à tous leurs privilèges afin d'assumer réellement l'indépendance si ardemment exigée (2).

L'attitude ferme des libéraux obligea à l'inversion de l'ordre des sujets discutés : la question de la priorité du mariage civil passant avant celle du temporel du culte. Le 5 février 1831, après quelques discussions, l'art. 12 fut adopté pratiquement dans sa dernière rédaction avec bien sûr l'adjonction :

> "Le mariage civil devra toujours précéder la bénédiction nuptiale, sauf les exceptions à établir par la loi, s'il y a lieu" (3).

Après le vote du projet de texte sur la liberté des associations et sur la personnification civile vint celui du traitement des ministres du culte :

> "Les traitements et pensions des ministres des cultes sont à la charge de l'Etat : les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget".

La conséquence directe du vote était le maintien

---

(1) Le Congrès National comptait 13 prêtres sur 200 membres. LICHTERVELDE L. de, Le Congrès National, Bruxelles, 1945, p. 26.

(2) "Renoncez à vos appointements, aux maisons spacieuses et commodes que vous fournissent les volages, aux suppléments de traitements qu'ils vous accordent, entretenez vos églises avec les fonds de ceux qui veulent bien vous les donner, prenez avec nous le mousquet, suivez-nous dans les camps, la patrie réclame quelquefois le sang de ses meilleurs citoyens; allons, n'étant plus attachés en aucune manière, ne demandant aucun privilège, je concevrai quelques droits à cette fière indépendance que seuls, au milieu de nous, vous réclamez à grands cris. Discours de Camille de Smet. HUYTTENS, Discussions..., t. I, p. 647.

(3) Cet article n° 12 prit place dans le texte définitif de la Constitution sous le n° 16.

provisoire des législations néerlandaise et française sur le temporel des cultes. Toute modification dépendrait désormais de la législation ordinaire. D'une façon générale le projet de Constitution reconnaissait l'utilité sociale des cultes et indiquait à la législation subséquente que cette option devait la guider désormais.

Entre-temps, le 25 décembre, le texte du projet de la commission adopté en accord avec la demande de l'archevêque fut formulé comme suit :

La justification des traitements du clergé catholique à charge de l'Etat comme compensation de la sécularisation des biens d'Eglise sous le régime français fut relevé par l'Archevêque de Malines. Cette dette ne s'appliquait qu'au seul culte catholique, car les possessions des cultes protestant et israëlite avaient été respectées (1). Pour autant qu'il y ait eu de quoi respecter, aurait-on pu ajouter ! (2)

L'autre argument, qui minimise en quelque sorte la culpabilité de l'Etat mais lui conserve une responsabilité, est le soutien qu'il accorde non seulement au culte catholique mais alors à tous les cultes au titre de garantie de l'ordre social. Argument qui fut soulevé au cours des débats du Congrès et qui emporta une large adhésion. Le même jour, 5 février 1831, fut voté l'article 117 sur les traitements et la pension des ministres du culte.

---

(1) WAGNON H., Le Congrès National belge de 1830-37 (sic) a-t-il établi la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? dans Etudes d'histoire du droit canonique dédiées à G. Le Bras, Paris, 1965, t. II, p. 768.

(2) Cette même idée de dette mais en faveur des protestants n'en a pas moins été lancée postérieurement... "nous pourrions très bien songer à tous ces protestants spoliés au cours des XVIme et XVIIme siècle. La confiscation de leurs biens était faite fort souvent au bénéfice de l'Etat, il n'est que légitime que l'Etat répare cette injustice du passé en prenant à sa charge les traitements pastoraux", PICHAL Ed., L'Eglise et l'Etat en Belgique dans Veritatem in Caritate, t. III, p. 104.

Que firent les Eglises protestantes lors des travaux du Congrès National ? Elles n'intervinrent pas. Ce silence peut s'expliquer tant par l'absence d'une cohésion entre les communautés désemparées par la Révolution et dont certaines n'avaient plus de pasteurs, que par le caractère minoritaire de la confession.

Au Congrès National Jacques Engler, le seul membre de confession protestante identifié jusqu'à présent, ne fut pas appelé à y siéger n'étant que membre suppléant (1). Sans aucun effort de leur part, les Eglises protestantes furent bénéficiaires des avantages obtenus par l'Eglise catholique-romaine. Cette conjoncture favorable à la liberté, qui n'est pas exclusivement à attribuer à l'influence de Lamennais, partisan d'une séparation rigoureuse, mais plutôt à celle des de Méan, Sterckx et van Bommel. Ces prélats identifiés par Mgr Simon comme "l'Ecole de Malines" avaient assez de perspicacité politique pour savoir qu'un retour à l'Ancien régime était impraticable (2). Ils en étaient arrivés à ne plus souhaiter la collusion étroite entre l'Eglise et l'Etat, avec toutes les ingérences du pouvoir civil que cela supposait. Le système de l'indépendance respective des deux pouvoirs offrait une garantie contre les prétentions de l'Etat et permettait à l'Eglise catholique de songer à son but définitif, la reconquête de son empire spirituel (3).

La constitution belge marqua dans le domaine de la liberté religieuse une étape importante. L'intransigeance avait disparu et nul dans la hiérarchie catholique-romaine ne songeait à restreindre l'exercice d'autres cultes à certains enclos privilégiés, hors d'atteinte du peuple. Par la voix de l'Archevêque il devint clair que l'Eglise catho-

---

(1) du BUS de WARNAFFE Vicomte et BEYAERT, Le Congrès National 1830-1831, Bruxelles-Paris, 1930, p. 110.
(2) AUBERT R., L'Eglise et l'Etat en Belgique au XIXe siècle dans Res Publica, t. X 1968, p. 16.
(3) HAAG H., Les origines..., p. 156.

lique renonçait à sa reconnaissance comme religion d'Etat et qu'elle acceptait - innovation qu'il faut souligner - la liberté accordée à tous les cultes. C'était le prix qu'elle estimait devoir payer pour préserver sa propre situation. Au fond les avantages des régimes français et néerlandais lui étaient maintenus sans tous les aléas et restrictions qu'elle y avait subis. A l'aube de l'indépendance belge les relations entre l'Etat et les Eglises et la Synagogue se présentaient sous un aspect à la fois connu et médit, mais certainement avantageux pour les institutions religieuses.